LE DEVOIR

fais ce que dois

LES VOYAGES hone HONE
Permis: 50178
1460 avenue Union
Montréal H3A-2B8 Qué.
845-8221
Les spécialistes des voyages en EUROPE

Vol. LXIX - No 185 | Ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 25. | Montréal, samedi 13 août 1977 | SS. Pontien et Hippolyte | 25 CENTS

L'objectif de 6% sera largement dépassé

Les aliments ont fait un bond de 2.1% en juillet

OTTAWA (CP) — La plus forte hausse mensuelle des prix des aliments depuis deux ans a entraîné une augmentation substantielle de 0.9% du coût de la vie durant le mois de juillet, a annoncé hier Statistique Canada.

Dans son communiqué mensuel sur la hausse du coût de la vie, Statistique Canada précise que l'indice des prix des aliments, qui compte pour 27% dans le calcul du coût de la vie, a augmenté de 2.1% le mois dernier. L'indice des prix à la consommation est la mesure la plus couramment employée pour chiffrer l'inflation.

Le taux d'inflation moyen pour l'année est ainsi passé à 8.4% en juillet, en comparaison de 7.8% le mois précédent. Le taux d'inflation dépasse donc largement l'objectif de six pour cent que s'était fixé cette année le gouvernement fédéral dans sa lutte contre l'inflation.

Le ministre des Finances, M. Donald Macdonald, a déjà admis que l'objectif visé par le gouvernement ne serait pas atteint cette année. Les économistes du gouvernement prévoient que le taux d'inflation sera de quelque sept pour cent en 1977.

Le critique conservateur en matière de finances, M. Sinclair Stevens, a réclamé la démission de M. Macdonald après avoir pris connaissance des chiffres de Statistique Canada, en faisant état de la piteuse performance du gouvernement dans sa lutte contre l'inflation et le chômage. M. Stevens a également souligné que la croissance de l'économie était bien lente et que le dollar canadien perdait chaque jour de la valeur.

"Je ne vois pas comment un ministre des Finances peut inspirer confiance au pays avec un tel dossier. Il faut que ça change", a déclaré M. Stevens.

Le critique conservateur a rappelé que le gouvernement aurait dû stimuler les dépenses à la consommation en réduisant de $250 à $500 millions l'impôt sur le revenu des particuliers, et en réduisant également la taxe de vente fédérale.

Pour sa part, le leader néo-démocrate, M. Ed Broadbent, a prédit que le taux d'inflation pour l'année en cours grimperait jusqu'à 10% tandis que les revenus des salariés seraient plafonnés par le programme anti-inflationniste.

Le niveau de vie de la plupart des travailleurs, a poursuivi M. Broadbent, en sera affecté.

Le programme anti-inflationniste, a ajouté le leader néo-démocrate, est non seulement injuste mais met en danger la santé économique du pays. Pour corriger la situation, selon M. Broadbent, le gouvernement devrait reviser certaines hausses de prix sur lesquels il exerce un contrôle direct, comme dans le cas du pétrole. La hausse prévue de $2 le baril de pétrole, a prédit M. Broadbent, se traduira par une hausse de 2% du coût de la vie.

La hausse du prix des aliments en juillet était inattendue. Un relevé de la commission anti-inflationniste pour la période se terminant le 15 juillet indiquait une modération de la tendance à la hausse des prix des aliments et notait que le taux d'inflation était à la baisse aux Etats-

Voir page 6: Les aliments

au sommaire

- Biron lance un appel aux premiers ministres des autres provinces
- Accusation réduite contre les gardes de la Robin Hood — *page 3*
- Les grèves dans les services essentiels: un éditorial de Michel Roy — *page 4*
- La fuite des capitaux et des cadres devient un exode — *page 9*

La "réciprocité" vise d' abord à aider les francophones hors Québec (Morin)

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Même s'il admet n'avoir aucune juridiction à caractère politique sur le sort réservé aux minorités francophones hors Québec, le gouvernement péquiste a clairement reconnu hier que les accords de réciprocité qu'il propose aux autres provinces en matière de langue d'enseignement visent d'abord et avant tout à favoriser une amélioration sensible du traitement offert à ces minorités.

C'est du moins ce qu'a expliqué sans l'ombre d'un détour l'un des principaux défenseurs de ces accords, le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, au moment où la commission parlementaire de l'Éducation examinait l'article du projet de loi 101 qui permettra la conclusion de telles ententes entre les provinces.

On se souviendra que ces accords, qui seront discutés la semaine prochaine à St-Andrews, lors de la réunion annuelle des premiers ministres des provinces, visent essentiellement à accorder aux anglophones canadiens venant s'installer définitivement au Québec les mêmes droits et privilèges que les neuf autres provinces du Canada accorderont aux francophones allant s'installer sur leur territoire.

On se souviendra de plus que jusqu'ici, aucun premier ministre provincial n'a formellement accepté de conclure une telle entente avec le Québec. Tout au plus ont-ils manifesté, dans certains cas, l'intention d'en discuter. Du côté fédéral, l'option est claire: les premiers ministres provinciaux n'ont pas à se livrer à un tel marchande puisque les droits linguistiques de la minorité francophone sont de caractère constitutionnel et devraient plutôt faire l'objet d'une garantie inscrite en toutes lettres dans une constitution canadienne renouvelée.

Pour l'instant, on n'en est cependant pas encore là et le ministre des Affaires intergouvernementales devait hier plaider en faveur de la conclusion d'accords qui non seulement respectent les juridictions définies au sein du régime actuel, mais qui, plus encore, assureront aux frères abandonnés des autres provinces, les "héritiers de Lord Durham" comme ils s'appellent eux-mêmes, un meilleur exercice de leurs droits linguistiques et scolaires.

"Bien sûr, les accords de réciprocité touchent les gens qui voyagent, du Québec vers l'extérieur et vice-versa, mais il faut être réaliste un peu. Si une province est d'accord pour signer une telle entente de réciprocité avec nous, de ce fait elle devra mettre sur pied des structures d'enseignement, s'il n'y en a pas, et ainsi rendre disponible ces structures aux minorités francophones hors du Québec", a affirmé M. Morin.

Il devait ajouter que cette proposition du gouvernement du Québec était l'un des gestes les plus importants que le Québec ait jamais posé au regard des minorités francophones, affirmant qu'il n'hésitait pas pour ce faire à se servir du pouvoir politique qui est le sien.

M. Morin devait en outre signaler que s'il est vrai que la position québécoise est formulée dans un esprit d'ouverture et de compréhension vis-à-vis les autres provinces, il est également exact qu'elle obligera ces provinces à passer le cas échéant de la parole aux actes et à accorder un traitement équitable à leurs minorités.

"Tout chacun est là qui se fend en quatre pour tâcher de trouver un moyen, pour tâcher de nous faire plaisir, pour nous faire part de ses bonnes intentions... mais là on va vous demander de livrer la marchandise que vous promettez", d'expliquer celui qui, la semaine prochaine, accompagnera le premier ministre, M. René Lévesque, à cette réunion de St. Andrews.

Par ailleurs, et même si M. Morin, à l'instar d'ailleurs de ses autres collègues ministériels, dont, incidemment, le parrain de ces fameux accords, le ministre Denis de Belleval, a été fort volubile sur les motifs qui inspirent l'offre québécoise, il en a été tout autrement au chapitre des modalités concrètes qui seront soumises au moment de la rencontre de St-Andrews.

Pour l'instant, ces modalités sont prêtes, font l'objet de textes en bonne et due forme préparés aux ministères de l'Éducation et des Affaires intergouvernementales, mais n'ont pas encore été examinées en détail au conseil des ministres, ce

Voir page 6: La réciprocité

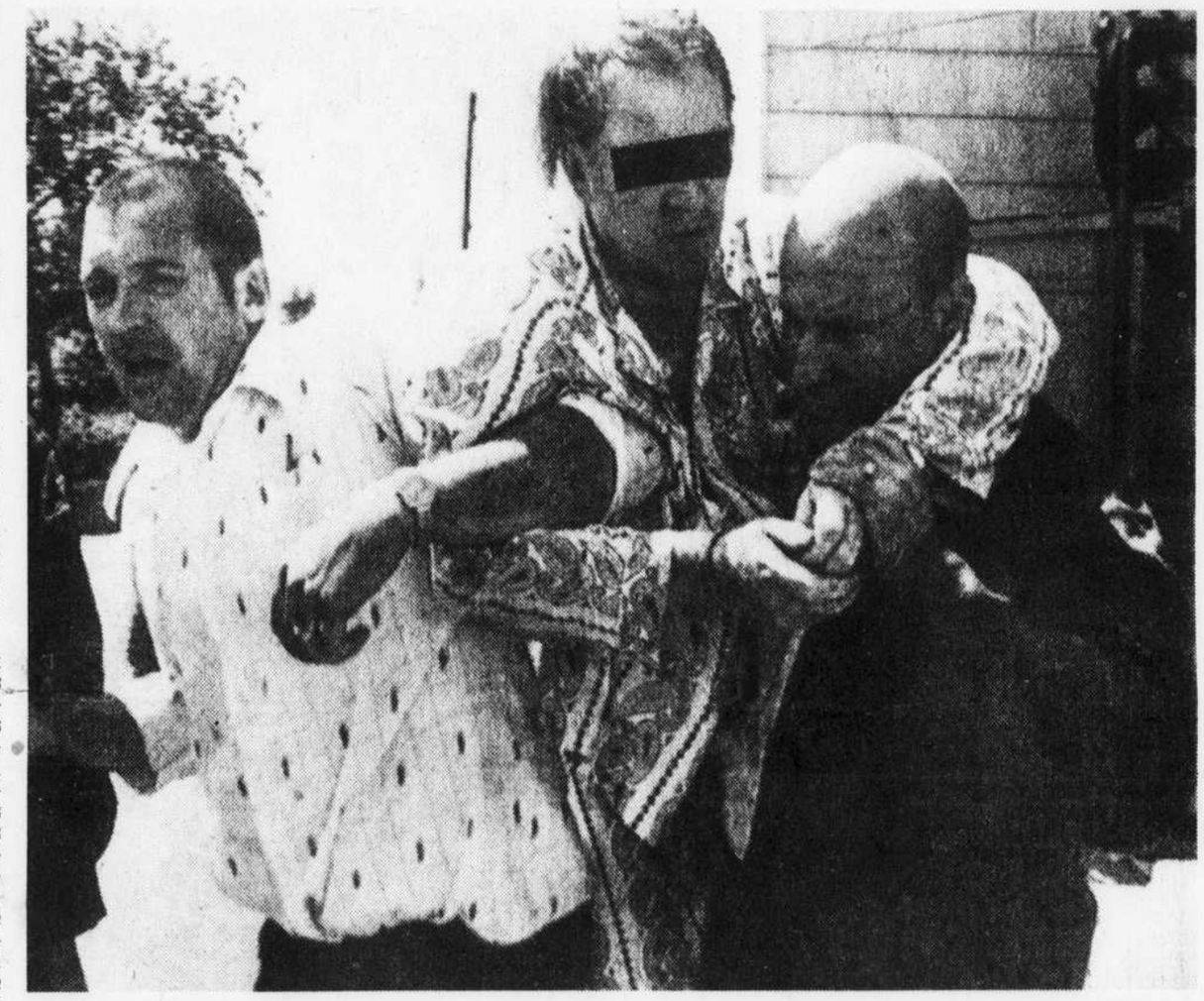

Deux policiers, ayant réussi à maîtriser un individu de 56 ans qui a tiré 35 coups de feu sur des passants à Sainte-Anne-de-Beaupré hier, le transportent vers une ambulance, menottes aux poings. Afin de protéger sa famille, la police n'a pas voulu divulguer le nom du tireur. Nos informations page 3. (Téléphoto CP)

Fiché à la GRC

Broadbent croit avoir droit à des explications

OTTAWA (PC) — Le chef du Nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent, a réclamé hier des explications au solliciteur général du Canada, M. Francis Fox, à la suite des révélations d'un quotidien de Toronto selon lesquelles la GRC aurait constitué un dossier sur sa vie privée.

Au cours d'une conférence de presse, M. Broadbent a rendu publique hier une lettre qu'il a adressée à M. Fox lui demandant si la GRC a constitué des dossiers sur tous les députés et si, le cas échéant, qui a autorisé la compilation de tels dossiers.

"Quels sont les critères pour la compilation de ces dossiers? Qui en autorise l'existence? Est-ce qu'au cours des dernières années le Solliciteur général a demandé la compilation de dossiers sur ses adversaires politiques?" Autant de questions que pose M. Broadbent à M. Fox.

M. Broadbent signale également à M. Fox que s'il existe un dossier à son sujet, il aimerait en prendre connaissance le plus tôt possible. M. Broadbent exige une réponse dans les 24 heures, même si M. Fox est actuellement en vacances hors de la ville.

Le leader du NPD a fait savoir que cette affaire était risible. Aux journalistes, il a confié qu'il avait tenté de retrouver dans son passé ce qui pouvait bien justifier une telle initiative de la GRC.

Le Globe and Mail de Toronto, dans sa livraison d'hier, affirme que le dossier constitué par la GRC contient des détails sur la vie privée de M. Broadbent avant qu'il ne devienne leader du NPD, en 1974.

"Quand je scrute mon passé, a ironisé M. Broadbent, je me rappelle que j'ai fait partie d'une chorale à Oshawa, que j'ai été scout de la reine, officier dans l'aviation canadienne".

"J'en suis venu à la conclusion que ces détails n'intéressaient par la GRC, mais plutôt le fait que, comme Dalton Camp et Pierre Trudeau, j'ai fréquenté le London School of Economics".

Il est normal, dans une société libre, que les services de sécurité nationale fassent enquête sur les groupes qui menacent l'ordre civil, mais il est intolérable que la police surveille les citoyens qui croient à la non-violence et qui travaillent pour le bien de la nation, a proclamé M. Broadbent.

"Je crains bien qu'au Canada nous ayions dépassé la mesure entre ce qui est justifiable et ce qui ne l'est pas", écrit M. Broadbent à M. Fox.

Un député est privilégié en ce qu'il peut se défendre devant ses pairs aux Communes, mais tel n'est pas le cas pour la vaste

Voir page 6: Ed Broadbent

Obront: sentence réduite à deux ans

par Bernard Morrier

La Cour d'appel du Québec, par un verdict unanime, a décidé hier de réduire de quatre ans à deux ans une sentence d'emprisonnement, prononcée contre l'ex-financier du monde interlope montréalais William Obront. Le même jugement diminue également de $75,000 à $10,000 l'amende qui avait été accolée à la sentence originale.

C'est le 3 décembre 1976, que le juge André Duranleau, de la Cour des sessions de la paix, avait condamné Obront à l'emprisonnement et à l'emende, après que celui-ci eut reconnu sa culpabilité à quatre chefs d'accusations de faux, d'usage de faux, fraude et conspiration, lors de la liquidation de deux de ses entreprises, Obie's Meat Market et la Salaison Alouette.

Par ses aveux, Obront avait donc reconnu qu'entre le 8 février 1972 et le 31 mars 1975, en quelque 130 opérations, il avait converti en espèces la somme de $515,991.12 provenant des deux compagnies. En mars 1975, il cédait par la suite ses intérêts à son employé Roger Pannunzio (récemment condamné à trois ans de prison pour sa participation dans cette affaire) et Claude Sauvé.

C'est dans le but d'obtenir de l'argent en espèces, sans qu'on puisse en retracer l'origine (ce qui eut été évident si la méthode normale de chèques faits à l'ordre de "caisse" eut été utilisée), que Obront, de connivence avec Pannunzio, un dénommé Murray Brookman et un gérant de banque avait conçu un système d'opérations commerciales fictives.

Ainsi, quand Obront voulait de l'argent comptant, Pannunzio, à sa demande, rédigeait une facture sur les formules de la compagnie Imperial Meat, exploitée par Brocokman, représentant un achat fictif

Voir page 6: Obront

Une curieuse anthologie de clichés qui se neutralisent

par Jean-Pierre Tadros

Dans la foulée de *La Dentellière*, le Festival international du film de la critique québécoise a présenté hier après-midi un autre de ces étonnants portraits de femme, dans un film réalisé cette fois-ci par une femme, Paula Delsol. Il s'agit de *Ben et Benedict* qui met en vedette, dans les deux rôles, l'inoubliable Françoise Lebrun de *La Maman et la putain*.

Le film surprend. Par sa simplicité; par sa lucidité aussi. Car dans Ben et Benedict on retrouve, pêle-mêle, une curieuse anthologie de clichés tournant autour de la femme. Mais en les utilisant avec une certaine complaisance, Paula Delsol a eu aussi l'intelligence de les neutraliser l'un l'autre en les opposant les uns les autres. Cela peut paraître bien compliqué, et pourtant le film est d'une étonnante simplicité.

Au centre du film, en effet, on ne trouvera qu'une seule femme, Ben (Françoise Lebrun) qui vivra sa vie, résignée, sans arriver à se révolter. Alors, elle commencera à se projeter dans Bénédict, cette autre elle-même qui vivra la vie qu'elle voudrait vivre; la vie de ses rêves qui deviendront vite, eux aussi, les rêves que véhiculent les magazines destinés aux femmes. Ainsi le film se balancera autour de ces deux extrêmes, créant ainsi une dualité qui avant tout séduit la réalisatrice.

"J'ai tourné mon premier film, nous dit Paula Delsol, en 1964. C'était *La Dérive;* et depuis je n'ai rien pu réali-

ser. Peut-être parce que je n'ai pas eu le courage de me battre suffisamment pour arriver à faire un second film. Et puis aussi parce que j'ai été trop intransigeante dans mes refus à en arriver à des compromis. Malheureusement, le cinéma est un art, mais aussi une industrie; alors, il faut savoir être un peu plus flexible. Car après ce grand silence de 12 ans, il faut bien reconnaître que j'ai été oubliée. J'ai donc dû faire comme si je repartais à zéro. C'est dommage".

"Le scénario de *Ben et Benedict*, je l'ai écrit il y a dix ans. Et depuis je l'ai lentement mûri. J'aime bien écrire un scénario et vivre avec, comme ça, pendant quelque temps, le faisant évoluer en même temps que les moeurs changent. Car c'est terrible de voir à quel point les moeurs évoluent vite de nos jours. Mais vivre avec cette évolution des moeurs a aussi quelque chose de palpitant."

"J'ai écrit, il y a neuf ans, un autre scénario qui s'intitule "Le canot à deux places". Ce sera mon prochain film; mais lui aussi je le travaille constamment afin de l'adapter avec ce qu'on devient. D'ailleurs, c'est drôle: Il y a cinq ans, j'ai connu Monique Mercure, et j'avais pensé alors à elle pour le rôle principal du "Canot à deux places". Et puis, comme le film ne s'est pas fait, je l'ai oubliée. Mais en voyant à Cannes *J.A. Martin.*

Voir page 6: Une curieuse

La navette a tenu l'air cinq minutes

EDWARDS AIR FORCE BASE, Californie (d'après AFP) — La navette spatiale Enterprise a réussi hier avec brio son premier vol libre de cinq minutes.

Emportée à une altitude de 22,000 pieds par un Boeing 747, la navette conduite par deux hommes a effectué deux virages de 90 degrés en vol libre puis s 'est posée parfaitement sur la piste de la base aérienne d'Edwards, en Californie.

Plusieurs milliers de personnes s'étaient déplacées pour voir l'essai, qui a d'ailleurs été télédiffusé en direct à travers les États-Unis.

Ce vol avait été précédé de huit essais au cours desquels la navette était restée accrochée, du décollage à l'atterrissage, sur le fuselage d'un Boeing 747.

Sept autres vols libres sont en principe prévus avant le premier lancement réel, qui aura lieu en 1979. La navette décollera alors verticalement comme une fusée, aidée de deux fusées auxiliaires qui seront larguées peu après le lancement.

Le succès du premier vol libre de la navette spatiale marque une étape importante sur la voie qui doit conduire à la mise au point d'un nouveau véhicule spatial, dont l'utilisation va ouvrir de nouvelles et larges possibilités pour l'astronautique.

Les spécialistes s'accordent à dire qu'avec la navette spatiale une véritable révolution va s'opérer dans les transports spatiaux qui va rendre ces derniers plus souples, plus sûrs et surtout moins coûteux.

La mise en oeuvre de la navette qui quittera la terre comme une fusée et y reviendra comme un avion, posera moins de problèmes, surtout pour le retour des hommes de l'espace. La navette atterrira sur un véritable aéroport et il ne faudra plus aller repêcher les astronautes dans le Pacifique ou les rechercher dans les steppes de l'Asie centrale.

En raison des moins fortes accélérations au départ et des plus faibles décélérations à l'arrivée, la navette, outre les trois membres de l'équipage, pourra emmener quatre "passagers" qui n'auront pas besoin de subir les entrainements intensifs auxquels étaient soumis jusqu'à présent les astronautes et les cosmonautes.

Mais la navette va essentiellement permettre d'abaisser de façon considérable le coût de transport dans l'espace: alors qu'aujourd'hui, avec les fusées, la dé-

Voir page 6: La navette

Carter défend l'accord sur le canal de Panama

WASHINGTON, (d'après Reuter et AFP) — Le président Carter a annoncé hier que les États-Unis s'efforceraient de consentir 295 millions de dollars de prêts et de crédits à Panama, dans le cadre d'un accord prévoyant de donner le contrôle du canal à Panama d'ici l'an 2,000.

Au cours d'une conférence de presse, le président a lancé un appel aux Américains en faveur de l'accord de principe conclu mercredi après treize ans de discussions.

Après la conférence de presse du président Carter, M. Sol Linowitz, un des négociateurs américains, a annoncé que le président Carter se rendrait peut-être en personne à Panama pour signer les deux traités.

Un des traités porte sur le contrôle du canal par Panama à la fin du siècle, et l'autre garantit la neutralité du canal. Le traité de garantie doit être approuvé par l'Organisation des États américains.

Le traité doit être soumis pour ratification au Congrès américain. La partie n'est pas gagnée d'avance pour le président Carter, qui affronte un fort courant d'opposition au Sénat.

La Maison-Blanche a fait savoir de son côté que les États-Unis pourraient garantir la sécurité et la défense du canal une fois qu'il serait sous contrôle panaméen. Les États-Unis disposeront du droit permanent de défendre la neutralité du canal face à toute menace et pour une période indéterminée.

Les États-Unis garderont un certain contrôle sur les terres, les eaux et les installations — dont les bases militaires — de la zone du canal, qui leur permettra d'assurer sa défense.

Une nouvelle agence, qui remplacera la Société du canal de Panama sera créée pour l'exercice de ce contrôle jusqu'en l'an 2,000. Le canal sera ouvert à tous les navires sur une base de non-discrimination.

Le jour de l'entrée en vigueur du traité, Panama assurera le contrôle juridique sur la zone actuelle du canal et prendra le contrôle des opérations du canal fin 1999.

Le président Carter a demandé à son prédécesseur, M. Gerald Ford et à l'ancien secrétaire d'État, M. Henry Kissinger, d'appuyer ses efforts en vue de faire accepter à l'opinion publique américaine et au Congrès, le nouveau traité sur le canal de Panama, a annoncé la Maison-Blanche.

Le porte-parole, M. Jody Powell a indiqué que M. Carter avait téléphoné à MM. Ford et Kissinger depuis Plains (Georgie), où il a passé quelques jours de vacances au début de cette semaine. M. Powell n'a toutefois pas été en mesure de dire quelles avaient été les réponses faites à la requête présidentielle.

En dépit de ces appels à la rescousse lancés aux dirigeants de l'administration précédente en vue d'une bataille qui s'annonce très difficile, M. Powell a nié que le président Carter ait engagé une vaste campagne destinée à "vendre" le traité à un opinion publique réticente.

M. Powell a cependant reconnu que le président s'était mis en rapport avec de nombreuses autres personnalités, en particulier les dirigeants du Congrès, à qui il a demandé de ne pas prendre position avant d'avoir pris connaissance de la totalité de ses clauses. M. Powell a d'autre part indiqué que la cérémonie de signature du traité interviendrait d'ici une semaine ou deux.

Owen se rendrait en Tanzanie pour le sommet des pays de première ligne

DAR-ES-SALAAM (AFP) — M. David Owen, secrétaire au Foreign Office, pourrait se rendre à Dar-Es-Salaam d'ici la fin de la semaine prochaine pour poursuivre ses entretiens sur l'Afrique australe, et, en particulier, sur l'avenir de la Rhodésie, apprend-on de source bien informée dans la capitale tanzanienne.

MM. Owen et le secrétaire d'État américain Cyrus Vance, doivent rencontrer aujourd'hui à Londres le président tanzanien Julius Nyerere qui revient d'une visite officielle aux États-Unis. Le chef de l'État tanzanien devrait étudier avec eux les propositions amendées du plan anglo-américain sur l'accession au pouvoir de la majorité africaine de Rhodésie.

Le président Nyerere est attendu demain en Tanzanie, où il devrait organiser un sommet des pays dits de "première ligne" dont il assure la présidence. A la suite de ses entretiens avec le président Jimmy Carter et avec MM. Owen et Vance, le dirigeant tanzanien devrait informer ces pays (Zambie, Mozambique, Angola, Botswana et Tanzanie) des propositions anglo-américaines. M. Nyerere pourrait rendre compte au secrétaire au Foreign Office de la réaction des pays de "première ligne", ou, éventuellement, M. Owen pourrait participer à certaines séances du sommet de ces États, précise-t-on de source bien informée.

Les chefs de diplomatie britannique et américaine ont mis la dernière main hier matin aux propositions de réglement du problème rhodésien, qu'ils comptent communiquer prochainement à toutes les parties intéressées.

Après deux heures et demi d'entretiens au Foreign Office, où ils étaient entourés de leurs délégations, les deux hommes se sont rendus à Carlton Gardens, résidence officielle du secrétaire au Foreign Office, où ils ont eu un "déjeuner de travail" restreint avec le ministre sud-africain des Affaires étrangères, M. Pik Botha. Des conversations tripartites élargies se sont poursuivies dans l'après-midi.

MM. Owen et Vance ont déclaré, à l'issue de leurs longs entretiens avec leur collègue sud-africain que les échanges de vues ont été "sérieux et constructifs". Ils ont fait remarquer que de nouvelles consultations avec d'autres parties intéressées étaient nécessaires avant que les propositions anglo-américaines ne soient rendues publiques.

M. Owen a refusé de préciser si cette publication interviendrait avant ou après les élections que le premier ministre Ian Smith a décidé d'organiser en Rhodésie le 31 août. Le secrétaire au Foreign Office a souligné que le plan anglo-américain "ne satisfera jamais tout le monde" en raison du caractère extrêmement compliqué du problème.

Entre-temps, un certain embarras régnait à Whitehall à la suite du refus apparent du président Julius Nyerere de Tanzanie d'assister à un déjeuner offert, par le premier ministre James Callaghan. Les dirigeants britanniques et américains avaient compté sur M. Nyerere, pour qu'il use de son influence auprès du Front patriotique du Zimbabwe et l'amène à accepter de discuter du plan anglo-américain. À Downing Street, on exprimait l'espoir que le président Nyerere finirait par accepter l'invitation.

MM. Vance et Owen comptent d'autre part sur M. Botha, qui a eu récemment plusieurs contacts avec M. Ian Smith, chef du régime minoritaire rhodésien, pour qu'il amène ce dernier à modifier son attitude intransigeante.

Assad s'oppose à une rencontre entre ministres arabes et israéliens

DAMAS (AFP) — Le président syrien Hafez Assad a écarté hier toute possibilité de rencontre directe ou indirecte en septembre prochain à New York entre les ministres arabes des Affaires étrangères et celui d'Israël.

Le secrétaire d'État américain Cyrus Vance avait proposé, alors qu'il se trouvait en Égypte, la constitution d'un groupe de travail informel israélo-arabe qui se réunirait à New York à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations-Unies.

"Toute rencontre de ce genre est du moins à exclure pour le ministre syrien", a souligné le président Assad dans une déclaration aux journalistes libanais qui ont accompagné hier à Damas la délégation du "Front libanais" (conservateurs). D'ailleurs, a-t-il ajouté, personne ne nous a demandé de procéder à de telles rencontres".

Le chef de l'État syrien a fait remarquer en outre que "les rencontres entre les ministres arabes des Affaires étrangères et le secrétaire d'État américain sont normalement prévues, tous les ans, à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations-Unies".

Le président Assad a qualifié de "complexe" la situation au Proche-Orient et a estimé qu'elle nécessitait "d'intenses efforts" pour être débloquée. La conférence de Genève, a-t-il poursuivi, "pourrait se tenir cette année comme elle pourrait ne pas avoir lieu".

Interrogé sur l'éventualité de la tenue d'un sommet des pays arabes du champ de bataille (Égypte-Syrie-Jordanie), le président Assad a mis en relief "l'entente parfaite" qui règne entre l'Égypte et la Syrie. Les deux pays, a-t-il dit, sont "convenus de ne conclure aucun nouvel accord partiel avec Israël, de ne faire aucune concession sur les territoires occupés en juin 1967 et de ne pas marchander les droits du peuple palestinien".

Par ailleurs M. Farouk Kaddoumi, chef du département politique de l'OLP, a déclaré hier à Alexandrie que "l'OLP souhaiterait le remplacement de la résolution 242 du Conseil de sécurité par une autre qui stipulerait la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien, y compris son droit à instituer un État indépendant".

Au terme d'une réunion du comité égypto-palestinien de coordination à Alexandrie, M. Farouk Kaddoumi, cité par l'agence d'information du Moyen-Orient (MEN), a indiqué que "l'attitude de l'OLP à l'égard de la résolution 242 est déterminée par les divisions du conseil national palestinien".

Il a également fait état d'une réunion du comité exécutif de l'OLP présidée par M. Yasser Arafat, à Beyrouth, dans le courant du mois d'août, pour examiner les résultats de la tournée de M. Cyrus Vance au Proche-Orient.

M. Kaddoumi a également annoncé qu'une délégation palestinienne de haut rang se rendra à Moscou avant la prochaine assemblée générale des Nations unies, assemblée où sera présente une délégation palestinienne.

Après avoir affirmé que "l'OLP est prête au dialogue avec le secrétaire d'État américain", M. Kaddoumi a averti "que les Israéliens mènent le Proche-Orient à une nouvelle guerre, comme en témoignent les récentes déclarations de M. Moshe Dayan et les agressions israéliennes au Sud-Liban".

Pinochet dissout la DINA et la remplace par le CNI

SANTIAGO (d'après Reuter et AFP) — La junte militaire chilienne a dissous la DINA, la police secrète créée au lendemain du putsch de septembre 1973 avec pour mission de réprimer les activités politiques de la gauche-chilienne.

La DINA a été dissoute "étant donné qu'elle a rempli les délicates fonctions qui lui avaient été assignées", précise un communiqué de la junte, publié hier.

La décision a été prise il y a six jours par le président Augusto Pinochet, après consultation des trois autres membres du directoire militaire.

Relevant directement du président, la DINA, qui a commencé d'opérer au début 1974, a exercé une féroce répression parmi les partisans du gouvernement d'Unité populaire du président Salvador Allende.

Elle a été régulièrement accusée par les organisations internationales oeuvrant pour le respect des droits de l'homme de dépêcher ses agents à l'étranger, contre les exilés chiliens.

La DINA est remplacée par une agence nationale d'information, le CNI, auquel est confié la tâche de rassembler les informations nécessaires à la sauvegarde de la sécurité nationale, précise le communiqué.

Les services de sécurité des différentes armes opèreront indépendamment à l'avenir, précise-t-on de source informée, comme c'était le cas avant la création de la DINA. Depuis plusieurs semaines, des bruits circulaient à propos d'une éventuelle dissolution de la DINA. Selon le gouvernement, la Dina ne s'occupait plus de réunir des informations relatives à la sécurité intérieure.

L'annonce de la dissolution de la DINA a été faite pendant la visite de M. Terence Todman, secrétaire d'Etat adjoint américain pour les affaires latino-américaines, à Santiago. M. Todman doit discuter de la question du respect des droits de l'homme avec les dirigeants militaires chiliens.

En octobre dernier, le gouvernement belge avait annoncé son intention d'ouvrir une enquête à la suite d'informations publiées par la presse néerlandaise, selon lesquelles la DINA avait établi son quartier général européen à Bruxelles.

Selon la presse néerlandaise, des réfugiés chiliens vivant à Bruxelles auraient été contactés par des agents de la police secrète chilienne en qui ils auraient reconnu leurs anciens tortionnaires.

La visite de M. Todman est interprétée à Santiago comme l'amorce d'un dégel dans les relations entre les deux pays.

M. Todman est la plus haute personnalité nord-américaine à se rendre à Santiago depuis l'arrivée au pouvoir de M. Jimmy Carter. Pendant 6 mois, la nouvelle administration américaine a fréquemment exprimé sa "préoccupation pour les violations des droits de l'homme au Chili". Cependant, depuis quelques semaines, le ton des déclarations du département d'Etat sur ce thème s'est considérablement atténué.

"J'espère procéder à un échange de vues profitable avec le général Pinochet, le ministre des Affaires étrangères et d'autres Chiliens", a déclaré M. Todman à son arrivée. Cette phrase a été interprétée à Santiago comme la manifestation d'une nouvelle volonté américaine d'accepter une politique de contact direct avec le Chili, ainsi qu'avec les autres pays du cône sud du continent: l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay. "Un important processus de rapprochement véritable avec le gouvernement américain a commencé", ont d'autre part déclaré des sources du ministère chilien des Affaires étrangères.

Paris a refusé à Mogadiscio de grandes quantités d'armes

NAIROBI (d'après Reuter et AFP) — En visite à Naïrobi, M. Louis de Guiringaud a déclaré hier que la France avait refusé de livrer à la Somalie les grandes quantités d'armes modernes qu'elle lui demandait, acceptant seulement de lui vendre un petit nombre d'armes défensives.

Le ministre Français des Affaires étrangères a également fait part au vice-président kenyan, M. Daniel Arap Moi, de la préoccupation de Paris devant les combats qui se déroulent dans l'Ogaden, indique-t-on de source kenyane autorisée.

Dans ce désert, que revendique la Somalie et qui s'étend sur une partie de l'Éthiopie et du Kenya, l'Éthiopie affirme lutter contre une invasion somalienne, tandis que Mogadiscio affirme que les combats opposent l'Éthiopie au Front de libération de Somalie occidentale.

M. de Guiringaud, arrivé jeudi soir à Naïrobi, première étape d'un voyage qui le conduira en Tanzanie, au Mozambique et en Zambie après avoir visité le mois dernier la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Cameroun, a expliqué au vice-président Moi, sur la politique française en Afrique.

La France souhaite engager un dialogue politique avec les pays africains anglophones, a indiqué M. de Guiringaud. La coopération entre la France et les pays africains francophones est avantageusement complétée par des échanges de vue sur les grands problèmes africains et mondiaux. M. de Guirindaud a fait part à ses interlocuteurs de son désir d'avoir des rapports aussi fructueux avec eux. Il a d'ailleurs indiqué à la presse que ses entretiens d'hier constituaient à ses yeux un bon début. De leur côté, MM. Arap Moi et Waiyaki ont exprimé leur vive inquiétude à propos de "l'expansionnisme" des Somaliens et de leurs "prétentions" sur les provinces du nord. Ils se sont déclarés peu rassurés et préoccupés de voir cette guerre gaspiller des ressources.

La France, pour sa part, a expliqué M. de Guiringaud, n'intervient pas dans les conflits entre Africains.

Appel à Sarkis et Assad pour un journaliste enlevé

LONDRES (AFP) — Le directeur de l'Institut International de la Presse, M. Peter Galliner, a lancé un appel, hier, à MM. Hafez Assad et Elias Sarkis, présidents de Syrie et du Liban respectivement, pour qu'ils interviennent personnellement en faveur de la remise en liberté de M. Paul Delifer, directeur du bureau de l'Agence France-Presse à Beyrouth.

M. Delifer a disparu de Beyrouth il y a cinq jours, en même temps qu'un autre collaborateur de l'AFP, M. Khalil Fleyhane.

L'IIP est une association indépendante groupant quelque 2,000 directeurs d'organes de presse, radio et télévision à travers le monde.

Mardi dernier, l'AFP avait annoncé à Paris que M. Delifer avait été tout d'abord conduit au bureau à Beyrouth de l'agence d'information syrienne, et y avait été retenu deux heures avant d'être emmené à Damas, où il est détenu par les autorités syriennes. Les raisons pour lesquelles M. Delifer est détenu n'ont pas été précisées. Un Libanais collaborateur de l'AFP a été emmené en même temps que M. Delifer.

Dans son message au président Hafez Assad, M. Galliner s'inquiète du sort de M. Paul Delifer, qui, selon certaines informations, écrit-il, serait "détenu dans votre pays par les autorités militaires".

M. Galliner ajoute qu'il "ne peut croire que la détention de M. Delifer en Syrie soit justifiée". "Le prestige de votre pays de par le monde, souligne-t-il, ne peut que souffrir d'un tel acte de persécution".

M. Galliner déplore ensuite que le président-directeur général de l'AFP ait été "dans l'impossibilité jusqu'à présent de se mettre en rapport" avec le directeur de l'AFP à Beyrouth. "En conséquence, conclut le directeur de l'IIP dans son message au chef de l'État syrien, je vous serais très reconnaissant d'user de votre influence personnelle afin que M. Delifer puisse regagner le Liban, ou se rendre à Paris sans délai".

Dans son message au président de la république libanaise, M. Peter Galliner prie "instamment" M. Sarkis "de veiller à ce que M. Delifer soit libéré immédiatement et renvoyé à Beyrouth pour poursuivre son travail de journaliste conscient de ses responsabilités". "Je vous serais également reconnaissant, ajoute-t-il, si, en tant que président du Liban, vous protestiez personnellement contre l'arrestation de M. Delifer et son transfert en Syrie".

Charte 77: Mlynar perd sa nationalité

VIENNE (AFP) — Le dissident tchécoslovaque Zdenek Mlynar, ancien secrétaire du comité central, a été déchu de sa nationalité, apprend-on à Vienne de sources proches de l'émigration. Cette décision, ajoute-t-on, lui a été signifiée mercredi par les services de l'ambassade de Tchécoslovaquie en Autriche.

Zdenek Mlynar, l'un des signataires les plus en vue de la Charte 77 sur les libertés civiques en Tchécoslovaquie, était arrivé en avril à Vienne il y a deux mois. On lui prête l'intention, dans les milieux de l'émigration, de faire appel de cette décision, en raison notamment des assurances verbales qu'il affirme avoir obtenues avant son départ de Prague.

Une décision similaire aurait été prise à l'encontre de plusieurs autres dissidents et notamment de M. Jaroslav Krejci, un autre signataire de la Charte 77.

Par ailleurs, plus de cent physiciens et ingénieurs du Centre européen pour la recherche nucléaire de Genève ont envoyé un télégramme à leur collègue soviétique, Youri Orlov, emprisonné à Moscou depuis février, à l'occasion de son 53ème anniversaire, annonce un communiqué de l'association du personnel du CERN.

Les signataires font savoir à Youri Orlov, psysicien spécialiste des accélérateurs de particules, et co-fondateur de la section moscovite d'Amnesty International, qu'ils espèrent le revoir bientôt.

Prochain mariage

M. et Mme Joseph Young de Saskatoon, Saskatchewan, ont le plaisir d'annoncer les fiançailles de leur fille **Deborah Anne** à **Rémi Cloutier Jr.,** fils de M. et Mme Rémi Cloutier de Ste-Agathe-des-Monts, Québec.

Le mariage sera célébré en septembre à l'église Holy Family Church de Saskatoon.

Un test gratuit
pour les fumeurs qui désirent cesser de fumer

Ce test est gratuit! Il vous est offert par le Centre de Propagande Anti-Tabac. Vous pouvez le faire chez vous. C'est facile et ne présente aucun danger. Vous pourrez constater si votre envie de fumer peut être coupée.

C'est vous qui jugerez.

Il s'agit d'une petite dragée à base de plantes aromatiques. Elle ne rend pas le goût de la cigarette insupportable. Vous pourrez fumer comme d'habitude. Mais en aurez-vous envie? Vous le saurez bientôt.

Pour recevoir ce test (tout à fait gratuitement) il suffit d'envoyer rapidement une enveloppe portant vos nom et adresse au Centre de Propagande Anti-Tabac, 4221 rue Ste-Catherine ouest, Suite 220, Montréal, Qué., H3Z 2T6.

Si votre demande arrive parmi les 500 premières vous recevrez en plus un petit cadeau.

Dépt. L.

FESTIVAL BEETHOVEN À BONN

CROISIÈRE SUR LE RHIN
VENDANGES EN MOSELLE
OKTOBERFEST À MUNICH

VISITE DE FRANCFORT, WESBADEN, COLOGNE, TREVES, STRASBOURG, LINDAU, SALZBOURG ET VIENNE

Voyage de 3 semaines, accompagné de M. Claude Gosselin
directeur des chanteurs de St-Coeur de Marie

Prix incluant transport aérien par Lufthansa, transferts, circuit autocar, hôtels 1ère classe, petits déjeuners, dîners (sauf à Bonn, Munich et Vienne), billets pour 3 concerts, guides de langue française et accompagnateur.

Départ de Mirabel le 16 septembre. **$1639** Supplément $150 chambre simple.

VOYAGES FRONTENAC INC.

Siège social: 2600, boulevard Laurier, Ste-Foy (Québec)

Appelez à frais virés 418/651-9610

Certificats d'épargne fixes

9%

3 ans

dépôt minimum $500

C'est un avantage de plus que nous vous offrons. Profitez-en!

LA BANQUE D'ÉPARGNE

Charte fédérale. Membre: Société d'assurance-dépôts du Canada.

Embauchez-nous
comcheq service de paie
VANCOUVER · CALGARY · EDMONTON · WINNIPEG · TORONTO · MONTREAL
C.P. 166 - 40 Brôme - Place Bonaventure - Tél: 866-3894

Accusations réduites contre les gardes de la Robin Hood

par Bernard Morrier

Le ministère public a décidé hier de porter des accusations réduites contre les trois gardes de sécurité de la minoterie Robin Hood qui, il y a une quinzaine de jours, avaient ouvert le feu sur des manifestants en face de cet établissement de la rue Notre-Dame.

Ainsi, les plaintes pour blessure avec intention ont tout bonnement été retirées hier, devant le juge André Chaloux, de la Cour des sessions, pour être remplacées par des accusations de lésions corporelles par négligence criminelle.

Les trois inculpés, Marc Lévesque, Roland Antonio et Roger Rousseau sont employés par la firme Détective Industriel, qui louait leurs services à Robin Hood.

Ils sont maintenant accusés d'avoir causé des lésions corporelles en tirant avec une arme à feu sur un groupe de grévistes, blessant notamment MM. Maurice Vadnais, George Seymour, Gérard Morin, Richard Trudeau et Richard Pitre, le 22 juillet dernier.

Le procureur de la défense, Me Clément Bluteau, qui ne pouvait s'opposer au changement des accusations, a cependant fait remarquer qu'il lui semblait que la Couronne voulait "s'acharner" contre ses clients et prenait toutes les mesures pour les faire condamner. "Je me demande même, a-t-il ajouté, si une telle attitude ne serait pas le résultat de pressions politiques?"

Le procureur de la Couronne, Me Claude Millette, a rétorqué aussitôt que le ministère public ne voyait pas la nécessité de faire plusieurs procès aux trois gardes mais que, si la défense y tenait, les accusations originales pourraient être maintenues.

"Nous ne voulons pas faire trop de procès, a-t-il expliqué. Ce qui prouve bien qu'il n'y a pas d'acharnement de notre part. En fait, les plaintes pour blessures corporelles, en vertu de l'article 228 et prévoyant une possibilité d'emprisonnement allant jusqu'à 14 ans, ont été remplacées par des accusations de négligence criminelle plus facilement prouvable devant un tribunal. La négligence criminelle est cependant passible de 10 ans de prison."

Les trois accusés ont fait savoir qu'ils plaideraient non coupables et qu'ils choisiraient un procès avec juge et jury.

Par ailleurs, deux des victimes de l'incident du 22 juillet étant toujours à l'hôpital, le juge a décidé que les accusés devraient recomparaître le 26 août pour connaître la date de leur enquête préliminaire.

Remis en liberté d'ici là, les trois gardes devront se présenter d'ici 15 jours au quartier général de la police pour identification judiciaire. De plus, ils ne devront pas utiliser d'armes à feux et ne devront pas travailler sur les lieux où se sont déroulés les événements sanglants.

Au moment où Lévesque, Antonio et Rousseau apparaissaient devant le tribunal, une centaine de manifestants, dont plusieurs grévistes de la Robin Hood, manifestaient devant l'entrée du Palais de justice, rue Saint-Antoine.

Mais les accusés ont pu les éviter par après en sortant du côté de la rue Notre-Dame, accompagnés de leur avocat, pour se perdre dans la foule.

Au moment où trois gardes de la minoterie Robin Hood comparaissaient au Palais de Justice hier, un groupe de protestataires, dont plusieurs syndiqués de la compagnie, manifestait à l'extérieur, en face de l'édifice. (Téléphoto CP)

Un tireur embusqué sème la terreur à Ste-Anne-de-Beaupré

SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ (d'après CP) — Après avoir tenu en haleine durant sept heures, hier la paisible population de Sainte-Anne-de-Beaupré, à une vingtaine de milles à l'est de Québec, un individu qui avait tiré 35 coups de feu en direction des passants à partir des fenêtres de son domicile, a été maîtrisé par la police et conduit à l'hôpital.

Un porte-parole de la police a dit que l'homme, âgé de 46 ans, avait un long dossier de problèmes mentaux et se serait apparemment "défoulé" sur les passants après avoir refusé de prendre les médicaments qu'on lui avait prescrits.

Personne n'a été atteint par les projectiles provenant de carabines de calibre .22 et 30.06. Mais un coup de feu a crevé le pneu d'une automobile garée non loin de là, et un autre a ricoché sur une seconde voiture, y perçant un trou de la grosseur d'un 25 cents.

Les policiers ont lancé des bombes lacrymogènes durant deux heures dans la maison où le franc-tireur était embusqué, brisant plusieurs fenêtres. Des agents ont tiré une douzaine de coups de semonce tandis qu'un de leurs confrères réussissait à grimper sur le balcon à l'arrière de la maison de deux étages. Il dut cependant déguerpir en vitesse quand il fut aperçu par l'individu.

En dépit du gaz, ce dernier continua à tirer en direction de quelque 30 policiers entourant la maison et vers tout ce qui bougeait. La police a procédé à l'évacuation des habitants du voisinage et les garda à distance jusqu'à la fin du drame. L'épouse de l'individu s'échappa de la maison lorsqu'il commença sa fusillade vers 5 h 45 hier matin, mais ses deux enfants n'étaient pas à la maison à ce moment-là.

Les premiers coups du forcené furent tirés vers une voiture empruntant la ruelle à côté de son domicile. Selon la police, l'homme croit que cette ruelle traverse son terrain, même si elle est utilisée comme voie publique.

"Il croit avoir des ennemis partout, mais ce n'est pas un criminel", a expliqué le porte-parole de la police.

Le tireur, au cours de ses négociations avec les policiers embusqués dans le sous-sol d'une maison voisine, leur a dit qu'il détestait les séparatistes et qu'il croyait tous les policiers membres du Parti québécois.

Il leur demande même à un certain moment de négocier avec des agents de la Gendarmerie royale du Canada. Finalement, le caporal André Dubé, de la Sûreté du Québec, pénétra dans la maison pour discuter avec lui.

M. Dubé l'assura qu'il était lui-même fédéraliste et ils discutèrent de fédéralisme durant quelques minutes. Au cours de la conversation, l'individu tenait ses deux carabines, et un pistolet était à sa portée.

Tout en conversant, M. Dubé lui demanda de ne plus soumettre ainsi le voisinage à un régime de terreur et lui offrit de l'amener à la pêche. Une poignée de main suivit au cours de laquelle le caporal maîtrisa l'individu, affaibli par le gaz lacrymogène, et le cloua au sol.

Les accords de réciprocité linguistique

Biron presse les autres provinces de négocier avec ouverture d'esprit

MONCTON — À quelques jours de l'ouverture de la conférence des premiers ministres provinciaux à St. Andrews, au Nouveau-Brunswick, le chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, a lancé un appel aux premiers ministres pour qu'ils refusent de céder au fédéral la moindre partie de leur compétence en matière de droits à l'éducation pour leurs minorités et pour qu'ils écoutent avec ouverture d'esprit les propositions que le Québec leur fera au sujet des accords interprovinciaux de réciprocité à ce sujet.

Dans le discours qu'il a prononcé ce matin devant les jeunes progressistes-conservateurs des Maritimes réunis à Moncton pour la conférence "Demain-Canada-Tomorrow", M. Biron a insisté sur l'urgence de modifier le pacte confédératif actuel et sur la nécessité d'un consensus entre les provinces.

Au sujet des accords de réciprocité que le Québec proposera à St. Andrews, le leader de l'Union nationale a dit: "Je ne partage pas les craintes du gouvernement fédéral que de tels accords aboutissent à la balkanisation du Canada et conduisent lentement à sa désintégration. Les interventions constantes et planifiées des autorités fédérales dans les champs de compétences provinciales qui se multiplient depuis quelques années constituent une menace plus sérieuse à l'unité canadienne que le désir des autorités provinciales de s'entendre entre elles dans des matières d'intérêt commun".

Selon lui, des relations interprovinciales plus étroites et plus intenses pourront changer cette "tendance qui s'est développée trop longtemps au seul avantage du gouvernement fédéral".

M. Biron a estimé qu'il était non seulement impérieux mais urgent que des pourparlers constitutionnels soient entamés entre les provinces en vue d'aboutir le plus tôt possible à des propositions concrètes sur une nouvelle constitution canadienne donnant plus d'autonomie aux provinces, un plus grand pouvoir financier et une plus grande liberté d'action dans un Canada moins centralisé.

Il a fait remarquer à son auditoire que pour le moment le Parti québécois était le seul qui offrait aux Québécois et même aux Canadiens autre chose que le statu quo.

Il a dit être étonné que tant de Canadiens soient inconscients de l'urgence de la situation actuelle, et notamment le premier ministre Trudeau qu'il a accusé de minimiser le besoin que les Canadiens d'un océan à l'autre ressentent de modifier le système fédéral présent.

Selon le chef de l'Union nationale, les provinces doivent mettre leurs efforts en commun et ne pas craindre de s'entendre sur des matières qui relèvent de leur compétence et sur les modifications constitutionnelles qu'elles souhaitent.

Pour la conférence interprovinciale de St. Andrews qui s'ouvre la semaine prochaine, M. Biron presse les premiers ministres de se mettre d'accord sur deux prérequis qu'il considère vitaux: 1) que des négociations constitutionnelles soient amorcées le plus tôt possible entre les provinces et le gouvernement fédéral pour examiner les changements nécessaires et remplacer le statu quo dans les relations fédérales-provinciales; 2) que les provinces fassent des propositions à Ottawa relativement aux mécanismes qui leur semblent les plus appropriés pour la réouverture de ces pourparlers constitutionnels.

M. Biron a fait valoir que le Québec était le lieu de la culture française au Canada et en Amérique du Nord et que le gouvernement du Québec avait raison de vouloir protéger son héritage culturel. Il a cependant expliqué la position de l'Union nationale sur les droits à l'école anglaise pour les anglophones en disant que le gouvernement du Québec serait mieux place pour demander des accords réciproques si son attitude sur les droits scolaires des anglophones était moins intransigeante.

Néanmoins, M. Biron s'est dit confiant qu'on en arriverait à une formule d'entente sur la protection des droits des minorités partout au Canada et qu'on définirait clairement le rôle et les responsabilités des gouvernements provinciaux dans ce domaine.

Tardif: le gouvernement Bourassa a cédé devant la firme Campeau

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement libéral précédent a succombé "aux pressions des promoteurs" plutôt que de se baser sur une "analyse purement technique du dossier" dans le choix de l'emplacement de la station de métro Namur, à Montréal.

C'est ce qu'a indiqué hier le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, en réponse à une question soulevée à l'Assemblée nationale par le député unioniste de Nicolet-Yamaska, M. Serge Fontaine.

M. Tardif a indiqué qu'il possédait des lettres attestant que la firme Campeau d'Ottawa avait exercé des "pressions considérables" pour que la nouvelle station de métro soit construite à proximité du complexe commercial et résidentiel de $750 millions que la compagnie projetait de construire dans le secteur de la piste de courses Blue Bonnets.

A ce sujet, le ministre s'est dit prêt à déposer devant l'Assemblée nationale des lettres échangées entre la firme Campeau et divers niveaux de gouvernement.

Selon M. Tardif, le choix du site de Namur n'a pas résulté "d'une façon illégale de procéder", "mais d'un style de gestion qui fait que les pressions des promoteurs l'emportent sur une analyse purement technique du dossier".

Plus tôt cette semaine, le Rassemblement des citoyens de Montréal avait publié une lettre de la société Campeau dans laquelle il voyait une preuve de collusion entre cette firme et les responsables de la Communauté urbaine de Montréal relativement au choix du site de la station Namur.

Selon le ministre Tardif, il en coûterait $5 millions pour ramener au site initialement prévu la station de métro Namur, sans compter les retards et les risques de poursuites pour bris de contrat.

C'est la raison pour laquelle le comité interministériel responsable de l'aménagement du territoire a entériné le choix de Namur pour la station de métro.

Tout au plus, ce comité au suggéré que Namur ne soit qu'une station de transit pour cette ligne de métro, et que la station terminale soit située au nord du boulevard métropolitain.

Cette dernière solution aurait entre autres pour effet d'éviter une congestion de la circulation déjà trop dense aux alentours de la station Namur.

L'affaire Filion

McMurtry et Bergeron prennent rendez-vous

Le bâtonnier du Québec, Me Viateur Bergeron, et le procureur général de l'Ontario, M. Roy McMurtry, ont convenu de se rencontrer le 30 août, à Ottawa, pour discuter du procès de M. Gérard Filion, ancien président de Marine Industries, qui doit comparaître à Toronto le mois prochain relativement à une affaire de contrats de dragage.

Dans un communiqué diffusé hier, le Barreau du Québec a précisé qu'il inviterait d'autres personnes à cette réunion, dont le ministre fédéral de la Justice, M. Ron Basford, ainsi que le solliciteur général, M. Francis Fox, le ministre québécois de la Justice, M. Marc-André Bédard, le président du Barreau canadien, M. Boyd Ferris et le président de la Upper Canada Law Society, M. Gibson Gray.

Selon Me Bergeron, il s'agit surtout de réunir autour d'une même table toutes ces personnes — ou leurs représentants — que l'administration de la justice au Canada préoccupe.

"L'affaire Filion, a dit Me Bergeron, met en cause le principe même du droit d'une personne d'être jugée dans sa langue, quel que soit le lieu du procès. Nous avons plusieurs propositions à soumettre à M. McMurtry qui, à notre avis, permettraient de régler cette question. Ce dernier ayant déjà accepté la rencontre du 30 août, nous espérons que tous ceux que nous inviterons seront présents".

Le Barreau du Québec est intervenu dans cette affaire lorsque le procureur général de l'Ontario s'est dit incapable d'accorder un procès en français à M. Filion qui doit répondre à Toronto, le 12 septembre, à des accusations de complot.

Le Barreau a invité, il y a quelques semaines, MM. McMurtry et Bédard à se rencontrer pour trouver une solution à ce problème. M. McMurtry s'est dit prêt à discuter de l'affaire Filion avec le bâtonnier du Québec et les collègues que ce dernier voudrait bien inviter. M. Bédard, pour sa part, n'a pas répondu à l'invitation.

Autobus: tarifs spéciaux pour les handicapés et les plus de 65 ans

À compter du 15 août, toute personne handicapée de façon permanente pourra voyager, accompagnée d'une autre personne, à bord des véhicules de 32 compagnies d'autobus du Québec, au tarif régulier prévu pour une seule personne. Par ailleurs, une vingtaine de ces entreprises de transport en commun offriront dorénavant aux clients âgés de 65 ans et plus la possibilité de voyager à 50% du tarif régulier, en semaine.

C'est le sens de deux décisions que vient de rendre la Commission des transports du Québec, statuant sur des requêtes de l'Association des propriétaires d'autobus du Québec.

Le président de l'Association, M. Jacques Fournier, a expliqué que les propriétaires d'autobus du Québec devancent ainsi certaines mesures préconisées par M. Denis Lazure, ministre des Affaires sociales, qui a déjà annoncé des législations susceptibles de favoriser les handicapés et les personnes âgées en matière de transport public.

Pour les 32 membres de l'Association qui y consentent, la Commission a donc convenu "de permettre à un handicapé accompagné de voyager au taux d'une seule personne, suivant le tarif simple régulier pour adulte, à certaines conditions particulières".

Il doit s'agir d'une personne handicapée de façon permanente et détenant un certificat d'une association autorisée, attestant que cette personne ne peut monter dans un autobus ou en descendre sans l'aide d'une autre personne, qu'elle ne peut demeurer assise convenablement ni ne peut prendre soin d'elle-même pour les exigences normales de la vie sans cette aide.

L'aide doit accompagner la personne handicapée tout au long du voyage et être capable de lui porter assistance pour monter et descendre de l'autobus, de même que pour ses autres besoins, sans l'aide du personnel du voiturier. Le transport des bagages sera soumis aux conditions habituelles, mais si l'autobus est muni de coffres à bagages d'une grandeur suffisante, une chaise roulante pliante non motorisée sera acceptée en surplus.

Réduction des services d'autobus Sorel-Longueuil ?

La Commission de transport du Québec a été saisie, hier, d'une demande de la compagnie d'autobus Métropolitain-Sud de réduire la fréquence de ses navettes entre Longueuil et Sorel.

Cette compagnie avait illégalement modifié ses horaires en juillet mais elle avait dû corriger la situation à la demande du ministère des Transports du Québec qui n'autorise pas les comapgnies privées de transport à changer leurs routes ou leurs horaires sans la permission de la Commission de transport.

Hier, un citoyen de Tracy et usager des services d'autobus Métropolitain-Sud, M. Carl Stroemgrem, a présenté un court mémoire à la Commission pour lui demander de ne pas accorder la demande de la compagnie.

M. Stroengrem a fait valoir par des tableaux comparatifs que la prise en charge du service à Boucherville par la Commission de transport de la Rive-Sud n'avait pas diminué la clientèle de Métropolitain-Sud sur la ligne 10 entre Longueuil et Sorel et que les diminutions demandées allaient priver les usagers de transport notamment à certaines heures du soir et les fins de semaine.

L'auteur du mémoire a également reproché à la compagnie non seulement d'avoir agi illégalement dans le changement de ses horaires mais de ne pas respecter les horaires affichés et de ne pas faire une mise en marché qui serait susceptible d'encourager les résidents de Verchères, Varennes, Tracy et Sorel à prendre l'autobus plutôt que leurs voitures. M. Stroemgrem se propose de faire une campagne de sensibilisation dans les villes servies par Métropolitain-Sud en vue de faire maintenir les services actuels.

12 mois pour vol de camion

S'avouant coupable du vol d'un camion et de son contenu, dans le but d'échapper à des usuriers, un jeune homme de 22 ans a été condamné à un an de prison, hier, devant le juge Jean-Paul Dansereau.

N'ayant aucun antécédent judiciaire, Robert Fleurant, de Laval, s'est trouvé du même fait à bénéficier de la clémence du tribunal, puisque le procureur de la Couronne avait demandé deux ans de prison pour ce vol de $20,000 de même que pour la fausse déclaration qu'il avait faite et qui a déclenché une enquête inutile de la part des policiers.

Camionneur de son métier, le jeune homme a expliqué au tribunal qu'il avait "fumé" avant de s'emparer lui-même du camion, le 9 août dernier. Ce vol, a-t-il dit, avait surtout pour but de remettre une somme de près de $2,000 à certains prêteurs usuraires qui, à son avis, le tenaient trop à la gorge.

La remorque, évaluée à elle seule à $12,000 et son contenu, des systèmes de son évalués à $8,000, avaient été retrouvés intacts jeudi dernier.

L'enlèvement de M. Marion

La rançon est prête

SHERBROOKE (d'après CP) — La police a fait parvenir hier deux messages radiophoniques aux ravisseurs de M. Charles Marion, leur enjoignant d'abord de rester calmes, et ensuite leur indiquant qu'elle était prête à livrer la rançon de $1 million qu'ils exigent.

Hier matin, un premier message demandait aux auteurs de l'enlèvement de ne pas poser de geste pouvant compromettre la transaction. Hier après-midi, à deux reprises sur les ondes de la station CHLT de Sherbrooke, un second message leur transmettait l'information suivante:

"M. Nebets est prêt à faire une certaine livraison avec les garanties réelles habituelles. Indiquez sans délai un code de restriction".

Nebets est l'épellation inversée du nom de M. Claude Stében, gérant de la Caisse populaire de Sherbrooke-est où M. Marion occupe le poste de gérant du crédit. On avait également convenu d'utiliser ce nom lors de messages radiodiffusés plus tôt cette semaine.

Les deux ravisseurs, qui ont surpris M. Marion dans son chalet de Stoke, dans la région de Sherbrooke, samedi dernier, communiquent avec les autorités par lettres et photos. Leur troisième et plus récent message a été adressé jeudi à Mme Denise Marion, l'épouse de la victime de l'enlèvement. Il contenait une photo en couleurs de ce dernier apparemment maculé de sang au visage.

Mais un porte-parole de la Sûreté du Québec, qui a déployé des effectifs importants dans le but de retrouver les ravisseurs, a indiqué hier que le sang était peut-être en réalité du "katchup" destiné à apeurer Mme Marion. La lettre accompagnant la photo faisait dire à M. Marion qu'on le maltraitait.

Le "Fils de Sam" suivait les ordres du "Diable"

NEW YORK (Reuter) — David Berkowitz, un employé des postes de 24 ans arrêté jeudi, a avoué avoir frappé huit fois dans les rues de New York en tant que "Fils de Sam". Il obéissait aux messages indirects du diable, dit-il.

Un juge du tribunal de Brooklyn l'a inculpé du plus récent de ses six meurtres, celui de Stacy Moskowitz, 20 ans, abattue le 31 juillet d'une balle tirée par la fenêtre de sa voiture.

Mais le juge a décidé de soumettre Berkowitz, détenu dans une cellule de l'hôpital de King's County, à l'expertise des psychiâtres, pour savoir s'il est en état de comprendre l'inculpation pesant sur lui et de participer à sa propre défense.

Au cours des huit heures d'interrogatoires auxquels il a été soumis, Berkowitz a "expliqué" pourquoi il éprouvait le besoin de tuer.

— "Pourquoi avez-vous tué?" ont demandé les inspecteurs.

— "C'était un commandement. Je recevais un signal et le suivais... Sam me disait quoi faire et je le faisais".

— "Qui est Sam"?

— La voic d'un voisin, Sam Carr, qui en réalité est un homme qui a vécu il y a six mille ans... "Je recevais les messages par son chien... Il me disait de tuer. Sam, c'est le diable" a répondu Berkowitz selon les enquêteurs.

éditorial

Les grèves dans les services essentiels

Deux interventions importantes, l'une à la Chambre des communes, l'autre au Sénat, ont marqué cette semaine les débats précédant l'adoption de la loi ordonnant aux 2,200 contrôleurs de l'air de la CATCA de reprendre le travail aux conditions fixées par le gouvernement. Le député libéral de Maisonneuve-Rosemont, M. Serge Joyal, et le sénateur Jean Marchand ont en effet posé le problème qui découle de l'exercice du droit de grève dans la fonction publique, en particulier dans les secteurs jugés essentiels, comme le transport aérien.

Dans le secteur public, comme l'ont signalé les deux hommes politiques, la négociation impose aux parties une éthique particulière, l'Etat et le syndicat sachant qu'ils tiennent la population à leur merci. Mais l'arme dont dispose le gouvernement, et qu'il vient d'utiliser d'une manière discutable, de même que les moyens de chantage que possède le syndicat ont de telles répercussions sur le bon fonctionnement de la société démocratique, en particulier sur l'économie, que la bonne foi réciproque sur laquelle se fonde en principe la volonté des parties dans la négociation d'une convention collective devient ici une condition indispensable.

A la suite de cette grève nationale, qui a causé des pertes considérables aux transporteurs et créé d'innombrables inconvénients aux usagers, les partisans de l'abolition du droit de grève dans les domaines vitaux trouvent naturellement de nouveaux arguments à l'appui de leur thèse. Ce droit, acquis en 1967 à Ottawa, quelques années plus tôt à Québec, est forcément remis en cause lorsque des arrêts de travail perturbent certains secteurs essentiels. Qu'on songe aux cheminots, aux postiers, au personnel des hôpitaux ou aux contrôleurs de l'air.

Le régime libéral qui a été défini dans les relations de travail du secteur public devient absurde lorsqu'un groupe de travailleurs, comme celui de la CATCA cet été, se prévalant d'un droit qui lui est clairement reconnu, et l'exerçant après 10 mois de négociations, est contraint pas une loi de renoncer, non seulement au débrayage légal, mais aussi aux avantages salariaux qu'il comptait obtenir par ce moyen. Ainsi s'explique l'amertume des contrôleurs qui ont repris le travail jeudi et qui, pour exprimer leur mécontentement, ont eu recours dans certains aéroports et durant quelques heures à des grèves de zèle, de courte durée heureusement.

Rien n'illustre mieux le paradoxe entre le droit à la grève légale et l'interdiction tacite de l'exercer dans les secteurs essentiels que le comportement du ministre des Transports, M. Otto Lang. Comme il appréhendait des arrêts de travail rotatifs à compter de lundi, le ministre a mis la CATCA en demeure de renoncer à son projet sous peine du recours à la loi d'urgence. C'est du reste cet ultimatum irréfléchi, inspiré par son antipathie naturelle envers un syndicat auquel il ne pardonne pas sa conduite passée, qui devait pousser littéralement la direction de la CATCA à ordonner une grève totale dans la nuit de samedi à dimanche. Dans son intervention, M. Joyal a su le rappeler opportunément à M. Lang.

Dans ce cas, les deux parties auraient pu, suivant l'esprit et la lettre de la loi, parvenir à un accord acceptable en épargnant au public cette grève coûteuse et au Parlement la mission ingrate d'interdire un arrêt de travail légal.

•

C'est l'esprit dans lequel Jean Marchand a fait son intervention au Sénat. Ancien président de la CSN, le sénateur s'est prononcé clairement en faveur du maintien du droit de grève dans la fonction publique, ce droit qu'il avait lui-même contribué à conquérir en d'autres temps et qui fait de notre législation du travail à l'égard des employés de l'État l'une des plus progressistes.

En 1964 à Québec, comme en 1967 à Ottawa, le gouvernement et le législateur avaient soigneusement mesuré les avantages et les inconvénients de ce droit avant d'y consentir. Mais il est devenu évident, surtout ces dernières années, que les risques inhérents à ce régime imposent aux parties des responsabilités plus lourdes, et ce que M. Joyal appelle "une éthique particulière", le public étant toujours l'otage impuissant qui assiste à leur affrontement.

A ceux qui proposent de substituer l'arbitrage obligatoire au droit de grève, M. Marchand répond que la philosophie de notre législation, tout comme les responsabilités fondamentales de l'Etat interdisent au gouvernement de s'en remettre commodément à un tiers de ses obligations, d'autant que tout règlement intervenant dans le secteur public aura nécessairement des répercussions sur le secteur privé. C'est un argument particulièrement pertinent si l'on songe à la crise provoquée par la grève illégale des contrôleurs et des pilotes à l'été de 1976. Dans ce cas, plutôt que de légiférer, le gouvernement a passé avec les syndicats CATCA et CALPA une entente sans précédent aux termes de laquelle il abdiquait ses responsabilités politiques en matière de bilinguisme aérien pour s'en remettre à une commission d'enquête. Argument qu'invoque encore le gouvernement qui, cette année, se refuse à saisir la Commission de lutte contre l'inflation d'un règlement possible avec CATCA comportant des hausses jugées par lui inadmissibles.

Par souci de cohérence, le député de Maisonneuve-Rosemont a donc eu raison, bien que les circonstances et la procédure aient rendu son amendement irrecevable, de proposer que la loi d'urgence forçant les contrôleurs à reprendre le travail aux conditions prescrites par le Parlement rétablisse intégralement l'autorité de ce même Parlement et du gouvernement sur le syndicat visé; autrement dit, que soit abrogé le protocole d'accord signé l'été dernier par lequel le pouvoir fédéral aliénait son autorité en faveur d'un tiers.

•

Opposé à l'arbitrage obligatoire, opposé à l'abolition du droit de grève, le sénateur Marchand n'en reconnaît pas moins que ce droit ne peut être exercé de la même manière dans tous les secteurs, public et privé, essentiel ou non. Et, ainsi qu'il s'en expliquait davantage dans la partie de son intervention faite en langue anglaise, il reste à trouver une formule, un point d'équilibre entre le droit de grève d'une part, et l'obligation où se trouve l'Etat d'empêcher l'interruption de services essentiels. L'ancien syndicaliste n'a pas, au cours de ce débat, exposé une solution claire et nette pour résoudre ce dilemme, se bornant à conclure que les parties doivent acquérir une conscience plus aiguë de leurs responsabilités pour préserver les institutions de la société démocratique.

Mais ce ne serait là qu'une vue de l'esprit si l'exercice même du droit de grève dans les secteurs essentiels n'était assorti de certaines conditions. Sur ce point, le sénateur Marchand avait en d'autres occasions formulé quelques suggestions et l'on souhaite qu'un homme ayant accumulé une aussi longue expérience dans les relations de travail et dans la vie politique puisse mettre au point des modalités plus précises.

Par exemple, il a été proposé que la durée d'un débrayage légal dans un secteur essentiel soit limitée à quelques jours, voire à quelques heures, le temps qu'il faut à un syndicat pour dramatiser ses revendications, organiser des manifestations, saisir l'opinion publique, impressionner l'employeur. Cette opération étant faite, il serait fait obligation au personnel indispensable d'assurer le fonctionnement, fût-il limité, des services essentiels. Ce n'est pas une tâche facile, ainsi qu'on l'a vu au Québec, lorsque le moment est venu de définir ce qui est essentiel et ce qui ne l'est pas.

Mais c'est en tout cas dans cette voie qu'il convient de rechercher l'équilibre souhaité. Et quand M. Marchand évoque les expériences suédoise et allemande, il pense sans doute à l'établissement de "contrats sociaux" entre l'État, le mouvement patronal et les Syndicats, lesquels s'inscrivent dans un contexte de participation qui n'est pas le nôtre. Si la concertation qu'envisagent d'instaurer un jour des hommes comme Bernard Landry et Pierre Marois pouvait déboucher sur des réalisations concrètes, il est certain que la solution au problème des grèves dans les secteurs essentiels serait du même coup assurée.

Michel ROY

L'ancien et le nouveau

Vive l'indifférence !

par JEAN MARTUCCI

Beaucoup de choses m'indifférent, mais je ne suis pas indifférent à l'indifférence. Elle est une force à nulle autre pareille, permettant à qui le veut d'avoir la paix. L'idéal de l'homme devrait être, en toutes choses, la plus totale indifférence.

Je ne parle pas ici de l'indifférence acquise qui, après des années de lutte avec soi-même, permet aux mystiques orientaux de ne plus souffrir. Je parle de la belle indifférence innée qui, avant même que se pose toute question, permet à l'homme moyen occidental de continuer de jouir.

Cette indifférence-là fait disparaître les divisions et les conflits. Qui dit mieux? Tout le monde s'ignore. Personne ne conteste les idées ou les pratiques de son voisin. Les discussions deviennent parfaitement inutiles. Les partis politiques sont supprimés, les mouvements de tout genre sont abolis, les conflits sociaux cessent comme par enchantement. Au sein des familles, chacun fait ce qu'il veut quand il le veut et comme il veut, les couples ne se querellent plus, le fossé des générations est comblé par le silence et l'éducation n'est plus un problème. Tout n'est qu'indifférence. On se croirait au début du premier jour du monde.

Cette indifférence fait taire toutes les passions, dont chacun sait qu'elles rendent aveugle, mettent le feu aux poudres et le vent aux voiles sans s'occuper du gouvernail. Avec cette indifférence-là, il n'y a plus de parti pris, il n'y a plus d'option nécessaire, le pour vaut le contre et tous les dilemmes sont immédiatement résolus. L'homme atteint la parfaite égalité d'humeur en même temps que la plus totale assurance de ne jamais être dérangé.

C'est ce genre d'indifférence qui permet à l'histoire d'être intéressante. S'il n'était des masses indifférentes, où seraient les extrémismes et les fanatismes nés en réaction contre elles? C'est même grâce à l'indifférence que nos villes ont pu occuper tant d'espace et nos industries se répandre jusque dans la campagne. Une indifférence comme celle-là, c'est de l'or.

"Puisque te voilà tiède, ni chaud ni froid, je vais te vomir de ma bouche". Il est étrange que Jésus n'ait pas aimé l'indifférence, lui qui parlait tant de paix et d'unité. Il vient mettre le feu aux poudres, il montre de l'impatience, il force au choix et engendre même des conflits: "C'est un feu que je suis venu apporter sur la terre, et comme je voudrais qu'il soit déjà allumé!.. Pensez-vous que ce soit la paix que je suis venu mettre sur la terre? Non, je vous le dis: c'est plutôt la division".

Il n'y a rien à comprendre à ce Jésus qui ne supporte pas l'indifférence. À moins de se rappeler que, Fils de Dieu, il reflète fidèlement celui-là seul à qui rien n'est indifférent.

lettres au DEVOIR

Citoyens, sujets et non-existants

Monsieur le directeur,

La Quebec Association of Protestant School Boards, dans son mémoire à la commission parlementaire qui a tenu ses dernières audiences sur le projet de loi numéro 1, a indiqué qu'elle croyait que la philosophie derrière le projet de loi numéro 1 a démontré qu'il y aurait deux classes de gens au Québec — "les sujets" et "les citoyens". La définition de "sujet" est la suivante: une personne soumise à l'autorité ou au contrôle d'une autre personne (le non-francophone) et "un citoyen" est: un membre d'un État ou d'une nation, qui y doit fidélité en raison de naissance ou de naturalisation et qui bénéficie de tous les droits civiques (francophone).

Nous avons eu tort. Le gouvernement, par l'entremise de son ministre de l'Éducation a maintenant créé une troisième classe "les personnes non-existantes" — les centaines d'enfants qui ne recevront pas leurs certificats s'ils poursuivent leurs études dans le système scolaire anglophone.

David C. WADSWORTH
directeur général

Montréal, le 10 août 1977

Le Québec s'est étendu dernièrement

Nous avons pris deux minutes de notre temps pour tenter de vous expliquer pourquoi nous avons décidé de prendre, et cela suivant les recommandations du gouvernement provincial, nos vacances au Québec.

En effet, avant de savoir si le Québec est, sera ou deviendra un pays, nous avons pensé que l'idée de visiter notre chez-nous était valable.

Nous avons même été jusqu'à penser, un rêve quoi, que nous pourrions dans notre périple rencontrer quelques personnalités politiques québécoises. Nous sommes persuadés, comme bien d'autres citoyens d'ailleurs, que l'exemple doit d'abord venir d'en haut.

C'est ainsi que nous avons appris que le Premier Ministre (Lévesque) passait ses vacances sur la côte Est des Etats-Unis. Le ministre des Finances, quant à lui, se prélasse en Colombie. Pas en Colombie canadienne bien sûr, mais en Colombie, Amérique du Sud.

Comme quoi le Québec s'est étendu dernièrement. Encourageons les produits de chez-nous, visitons le Québec. Ce sont là des mots d'ordre du Gouvernement.

Deux Québécois qui voyagent,
Luc TREMBLAY
Jacques FORTIER

Sainte-Foy, le 9 août 1977

Comment favoriser l'achat chez nous

J'ai lu avec intérêt, dans les deux meilleurs quotidiens montréalais, l'appel à l'achat chez nous lancé par M. Alonzo LeBlanc, de l'Université Laval. Je suis tout à fait d'accord avec lui quant au fond, et je voudrais préciser certaines modalités que pourrait utiliser le gouvernement des Québécois pour favoriser cet achat chez nous.

La méthode de la coercition, pour imposer à des entreprises étrangères d'utiliser dans leur approvisionnement des produits du Québec, n'est pas toujours possible. La raison principale en étant que l'implantation d'une multinationale, c'est-à-dire d'une firme américaine déguisée, la plupart du temps, ne se fait pas pour encourager les sous-traiteurs québécois. Elle vise d'abord et avant tout à écouler en territoire québécois des produits américains ou étrangers, et souvent à éliminer un compétiteur.

À cette fin, les Américains, jusque vers les années 60, ont implanté ou acheté des usines, lesquelles s'approvisionnent aux États-Unis en pièces et revendent au Québec des produits comportant une part variable de valeur ajoutée localement. Ceci était nécessaire à cause des tarifs douaniers Canada-États-Unis. Mais les négociations du G.A.T.T., qui ont entraîné une baisse générale de ces tarifs, ont aussi incité les Américains à utiliser une nouvelle stratégie: ils s'emparent de chaines de magasins, dans tous les domaines, et vendent chez nous des produits fabriqués chez eux ou en pays à bas salaires. On peut penser à une foule de telles chaines: Sears, Radio Shack, Distribution aux Consommateurs, Colonel Sanders, McDonald, etc.

Actuellement, les gouvernements québécois et canadien font des efforts pour attirer les industriels étrangers à s'installer chez nous. Ils n'ont pas encore compris que leur technique est en retard d'une guerre, même s'ils commencent à se douter que leurs subventions sont, la plupart du temps, des cadeaux donnés à des entreprises qui, de toute façon, avaient décidé de s'installer chez nous.

On peut réagir de deux façons: soit en augmentant les subventions au point où la fabrication au Canada reviendra au même prix qu'à Hong Kong... On peut alors se demander s'il ne serait pas préférable que le gouvernement se fasse lui-même entrepreneur, admettant que les subventions deviennent à ce point importantes; il conserverait au moins le choix d'investir en des domaines particulièrement productifs, et non pas là où les multinationales voient leurs intérêts.

Deuxième méthode, c'est celle du gouvernement québécois actuel: subventionner la petite et moyenne entreprise, très fortement autochtone. Mais alors, à quoi sert-il de produire, si les magasins, contrôlés par les étrangers, refusent d'écouler au Québec même les produits des Québécois? À mon avis donc, ce n'est pas la production seule qu'il faut subventionner, mais **l'achat de produits québécois** par les consommateurs.

Cela peut ressembler à une campagne du genre "Québec Sait Faire", sauf que jamais ces campagnes publicitaires n'ont eu d'effet profond. En fait, il faudrait axer le programme, d'abord et avant tout, sur des encouragements monétaires à l'achat chez nous, sous la forme d'une ristourne d'une fraction du prix soit à l'acheteur, soit au distributeur. En effet, à quoi bon mettre une fleur de lys sur un produit, si celui-ci se vend 5% ou 10% plus cher qu'un équivalent importé? Et surtout, pourquoi le consommateur prendrait-il son temps pour discriminer le produit québécois de tout autre, s'il n'a pas une motivation immédiate?

Ainsi, trois mesures pourraient être prises par notre actuel gouvernement: la première serait d'obliger tout producteur québécois à inscrire sur son produit la mention: FAIT AU QUÉBEC.

La deuxième consisterait à donner la possibilité aux producteurs de biens ayant un prix de vente supérieur à un certain montant ($50. par exemple), de reproduire sur les étiquettes un signe conventionnel distinctif et un texte expliquant que l'achat de cet article est sujet à une remise de la part du ministre des Finances du Québec; cette remise pourrait prendre la forme d'une réduction du montant d'impôt à payer.

La troisième mesure toucherait les articles de moindre valeur (moins de $50. par exemple). En ce cas, ce sont les intermédiaires qu'il faudrait subventionner, en fonction de la proportion du contenu québécois de leurs ventes; les restaurants entreront naturellement en cette catégorie. On évitera ainsi aux citoyens acheteurs de collectionner des bouts de papier qui ressembleraient étrangement aux "timbres-primes"! Encore que ceux-ci se portaient très bien!...

Évidemment, il ne serait pas convenable que certaines catégories de produits bénéficient de tels avantages. Dans le domaine de l'alimentation par exemple, la distribution demeure contrôlée par des entreprises québécoises. Une démarche de relations publiques fondée sur la persuasion, sur la connaissance de leurs raisons d'acheter souvent à l'étranger pourra être plus appropriée et efficace.

Bref, l'achat chez nous, c'est bon, voire excellent. Sauf qu'un tel objectif ne s'atteint malheureusement pas en comptant sur la seule bonne volonté des citoyens — Il faut les motiver concrètement à agir dans leur propre intérêt. Après tout, des successions de gouvernements nous ont persuadés qu'il fallait soudoyer les riches pour qu'ils consentent à installer leurs investissements chez nous. Pourquoi ne permettrait-on pas au peuple de se soudoyer lui-même, afin qu'il apprenne où est son intérêt?

Jean REMILLARD

Longueuil, le 10 août 1977

On récolte ce qu'on sème

Monsieur le directeur,

Après avoir lu les comptes rendus de la déclaration fracassante du président de la compagnie Robin Hood Multifoods du 9 août dernier concernant la reprise de la production à son usine de la rue Notre-Dame, je ne peux m'empêcher de constater que la bêtise humaine trouve sa place partout.

À la suite de l'indignation générale provoquée par la désormais "célèbre" fusillade, monsieur Logan renchérit avec l'abolition de 50 postes syndiqués et la réouverture de son usine. Et ce, au nom d'un principe aussi éloigné des moyens utilisés que celui de la survie de l'usine, donc des emplois.

À prime abord, on peut se demander comment un homme peut penser d'une façon aussi aberrante. Il fait fi de tous: les gouvernements, les syndicats et l'opinion publique en général.

Monsieur Logan semble oublier que sa compagnie est ici à Montréal, au Québec et non quelque part dans le Sahara. En partant du principe que l'on récolte toujours ce que l'on sème, on peut prévoir pour la Robin Hood un avenir plutôt sombre.

Yvan GUILBAULT

Montréal, le 10 août 1977

■ *Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.*

LIBRE OPINION

Raison d'État et droits de l'homme

par JEAN-MARIE BENOIST et ILIOS YANNAKAKIS

■ **Quatre intellectuels français, MM. Jean-Marie Benoist, philosophe, Ilios Yannakakis, professeur d'histoire sociale à l'université de Lille, Jean-Edern Hallier, écrivain et éditeur, et François de Negroni, sociologue, accompagnés de Bruno Bachelet, journaliste, se sont rendus, il y a trois semaines, à Belgrade pour remettre aux diplomates, aux experts et aux journalistes, réunis pour la préparation de la conférence internationale, divers documents relatifs à des cas concrets de violation flagrante des droits de l'homme dans le monde entier; ils ont été interpellés par la police et expulsés du territoire yougoslave.**

Au-delà de cet incident, deux des membres de ce groupe, MM. J.-M. Benoist et I. Yannakakis, exposent ci-dessous leur conception des droits de l'homme. MM. J.-E. Hallier et F. de Negroni ont fait savoir qu'ils s'associaient à ce texte.

Lentement, mais sûrement est en train de naître une nouvelle sensibilité de l'opinion publique européenne au problème des droits de l'homme. Perçues encore de manière vague et flottante, ces questions sont porteuses d'un éveil et d'une inquiétude. Comme si l'opinion était lasse du discours politique habituel, des catégories usées où en permanence domine l'économique, l'idéologie, le politique à court terme, ou l'utopie irresponsable. Parole vaine et vide qui ne répond plus aux tragédies de l'histoire.

Aujourd'hui, en effet, monte cette grande vague de répression, issue de territoires qui ne nous sont plus lointains, mais soudain terriblement proches. Elle succède à l'horreur du Chili, à l'effondrement du mythe chinois, à l'atroce désillusion causée par la victoire au Cambodge, noyé dans le sang de centaines de milliers de personnes, à l'extension du système totalitaire à travers le monde. Elle coïncide avec l'espérance déçue des idéologies. Le Goulag, la voix enfin entendue des dissidents de l'Union soviétique et des pays de l'Est, ne résonnent plus comme l'écho d'un cauchemar invraisemblable, mais d'une réalité précise que l'on avait trop longtemps voulu tenir pour impossible.

Les dénégations et les idéologies mystificatrices volent en éclats, livrant un espace neuf à ces mots qui avaient perdu leur sens: les droits de l'homme. Espace fait d'interrogation et d'espérance.

•

En Occident, les accords d'Helsinki et la conférence de Belgrade étaient jusqu'à hier perçus comme des événements mineurs, une parmi les multiples activités diplomatiques qui se déroulent dans le monde. Peu nombreux, en effet, ont été ceux qui ont saisi l'importance et l'enjeu de cette "troisième corbeille", considérée naguère comme l'une des péripéties du jeu diplomatique, aujourd'hui découverte grâce à la lutte menée sans relâche au péril de leur vie par les centaines de dissidents à l'Est: seuls, ils ont su comprendre que ces accords étaient le moyen d'ouvrir des brèches dans le système totalitaire, d'imposer à leurs gouvernements le plus strict respect de leur signature. Ainsi ont-ils contribué à l'éveil de cette nouvelle sensibilité aux droits de l'homme.

Par eux, par leur insistance à vouloir prendre à la lettre les accords signés à Helsinki sur la libre circulation des hommes et des idées, la conférence de Belgrade s'est mise brusquement à prendre un autre relief; au-delà de la seule action diplomatique elle devenait devant l'opinion publique l'un des moments collectifs de la lutte pour les droits de l'homme.

Quels sont les enjeux réels de Belgrade?

D'aucuns se contentent de voir cette conférence comme une simple affaire entre les gouvernements, dissociée de la lutte en faveur des droits de l'homme. D'autres, au contraire, et en particulier les gens de l'Est, sont convaincus qu'à Belgrade se joue leur propre sort en un moment historique précis, daté, où la fin d'un règne dramatise un basculement possible. Belgrade est un point de catastrophe.

Or Belgrade se refuse aujourd'hui à recueillir les voix de ceux qui luttent pour que les accords d'Helsinki leur permettent d'arracher un peu de liberté; la diplomatie, tant occidentale que soviétique, confinée au silence calfeutré des couloirs, décide que rien ne doit déranger la vieille règle du secret. Devant les aréopages d'experts, l'opinion publique n'a pas droit à la parole. Deux tendances sont aux prises à Belgrade: l'une, dont l'intérêt de grande puissance consiste à éviter que soit fait le bilan des deux années qui se sont écoulées depuis la signature d'Helsinki, préfère voir le débat porter sur un avenir vague pour éviter un passé et un présent plus qu'embarrassants; rendre l'histoire oublieuse de ses victimes, telle est sa maxime. La diplomatie occidentale, de son côté, s'évertue à trouver des compromis afin que la conférence de Belgrade ne manifeste pas des exigences propres à détériorer les enjeux économiques et politiques qu'elle comporte par ailleurs, tout en lui offrant l'occasion, aux yeux de son opinion publique, d'effleurer la question des droits de l'homme, à qui l'on donnerait un traitement symboliquement distinct.

Quant à la diplomatie de Jimmy Carter, il nous semble qu'en matière de droits de l'homme elle se cherche encore.

Dans cette phase de procédure, un sophisme travaille: d'une part, l'on tend à minimiser l'importance de la procédure de préparation en nous laissant attendre pour l'automne le moment solennel et central de la conférence; d'autre part, on fait l'aveu que finalement, les experts réunis à Belgrade, ces soutiers anonymes de la diplomatie, préparent le cadre fixe et figé dans lequel se déroulera la session solennelle de l'automne. Et que ce cadre est déjà déterminant.

Et ce n'est pas un hasard si tout est mis en oeuvre aujourd'hui pour que la voix de l'opinion publique ne puisse se faire entendre. Et ce n'est pas un hasard si, dans le silence de la procédure, en Union soviétique et dans les pays de l'Est, une nouvelle lame de fond de persécutions et d'arrestations quotidiennes se lève. Les procès qui se préparent en Union soviétique, c'est dans la torpeur de l'été et dans le silence d'une conférence procédurière qu'ils se trament.

•

Il fallait, dans cette phase prétendument insignifiante, alors qu'elle est surchargée de sens, de menaces et de sous-entendus, apporter la voix de ceux qui ne peuvent se faire entendre. C'est tout le sens du voyage de quatre intellectuels à Belgrade, soutenus par des écrivains représentatifs d'autres pays d'Europe de l'Ouest: Grande-Bretagne, Allemagne fédérale, Belgique.

Leur but consistait à mener une action d'interpellation des délégations et de la presse à Belgrade: une action sérieuse, légale, sachant éviter toute démonstration tapageuse et inefficace. De prendre contact avec le plus de délégués diplomatiques possible, afin de leur remettre les documents qui parlent de la répression qui s'abat précisément sur ceux qui luttent pour que les clauses d'Helsinki concernant les droits de l'homme soient respectées par les pays signataires.

Peu importe alors que ces intellectuels aient été arrêtés, interceptés, expulsés par la police yougoslave. Leur objectif a été atteint: les documents ont pu être transmis, la raison d'État a pu être défiée par les droits de l'homme. Perspicace, l'agence officielle de presse yougoslave Tanyoug a eu le mérite de reconnaître le lieu où nous nous situons: "Ils se présentent comme champions des droits de l'homme, comme s'ils n'avaient pas confiance dans les représentants officiels". D'autres viendront, suscitant à leur tour le même aveu, car porteurs du cri des hommes concrets qui souffrent.

(Le Monde)

Allons au ciné

par BERNARD CHAPUIS

"Hitler, une carrière", tel est le titre d'un film projeté en Allemagne fédérale et qui a déjà fait cent mille entrées en quelques jours: c'est plus qu'un succès d'estime. Sans doute le sujet du film intéresse-t-il le public à titre strictement documentaire: comment Adolf Hitler, à force de persévérance et de travail, est-il parvenu peu à peu à se faire une place au soleil, comment a-t-il acquis un emploi mérité, une situation stable, comment, enfin, victime des impitoyables lois de la jungle historique, a-t-il vu l'oeuvre de toute une vie enfouie sous les décombres d'un bunker berlinois? Autant de questions qui peuvent nous aider à comprendre qui étaient les grands personnages de l'histoire, qui, n'est-ce pas, après tout, étaient des hommes comme les autres.

Dans le même esprit d'objectivité, nous attendons impatiemment des films qui pourraient s'intituler: "Staline, une enfance difficile", ou bien: "Pinochet, une jeunesse studieuse", ou encore: "le Chah d'Iran, un père de famille".

Après quoi, comme le public allemand, les publics soviétique, chilien et iranien pourraient toujours s'imaginer que la vie de leurs grands hommes n'est que du cinéma.

(Le Monde)

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur : Claude Ryan
Rédacteur en chef : Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint : Georges Vigny
Directeurs de l'information : Jean Francoeur, Pierre Laignon
Trésorier : Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $55 par année; six mois: $30. À l'étranger: $60 par année; six mois: $33; trois mois: $21. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

Jean Marchand et le "bill" forçant la reprise du trafic aérien

La solution n'est pas dans la loi d'urgence, elle réside dans l'équilibre entre droit de grève et sens des responsabilités

■ Le sénateur Jean Marchand a fait, à la Chambre haute, dans la nuit de mardi à mercredi une intervention importante sur le projet de loi ordonnant aux contrôleurs de l'air de reprendre le travail aux conditions fixées par le gouvernement. Voici quelques extraits de son discours qui pose les problèmes des négociations collectives dans la fonction publique, du droit de grève dans les secteurs essentiels, de l'arbitrage obligatoire et du "sens des responsabilités" des parties dans un conflit de cette nature.

Pourquoi est-ce que nous sommes réunis aujourd'hui, honorables sénateurs? Ce n'est pas parce que on a pensé qu'il pourrait y avoir une injustice dans un contrat collectif qui devrait être signé entre le gouvernement et l'association qui s'appelle la CATCA. On s'est réuni simplement, parce qu'on s'est dit qu'il y a une grève dans un service qui nous apparaît essentiel et, comme gouvernement, nous ne pouvons endurer que la grève s'éternise et que le public en souffre, et cela, à cause du public et pour des raisons politiques. C'est cela qui est le problème, et nous avons à expliquer au public, (...) comment il se fait que le gouvernement, ou les gouvernements, donnent le droit de grève à des groupes qui déploient leurs activités dans des services essentiels à la société.

On leur donne le droit de grève et, dès qu'ils l'exercent, on essaie de le refaire, de le supprimer, ou de le limiter, et c'est cela qui est le problème qui se pose pour tout le monde, beaucoup plus que la substance de la convention collective de travail. Quelle est la réponse à cela? Je regrette que nous n'ayons pas plus de temps pour approfondir ces notions là, qui sont fondamentales, parce qu'il s'agit d'institutions qui constituent l'essence même de notre société démocratique, et si notre société démocratique doit fonctionner normalement, il faut que nous ayons les réponses satisfaisantes à ces problèmes-là.

Un droit acquis

Premièrement, je pense qu'il n'y a personne en cette Chambre qui nie aux employés de l'État, aux employés dans les services publics le droit à la négociation collective de travail.

Je pense que ceci est acquis entièrement. Ces employés ont le droit autant que n'importe quelle autre catégorie d'employés dans notre pays, de négocier collectivement avec leur employeur afin de protéger leurs intérêts économiques et sociaux, à l'intérieur, évidemment, des juridictions normales.

Où est-ce que ça commence à "accrocher"? C'est dans les services publics. D'abord, j'ai entendu une série d'arguments qui sont impressionnants, mais n'ont aucun poids dans les circonstances. Le fait que des citoyens soient embarrassés, le fait qu'une grève fasse mal, est-ce que c'est suffisant pour l'arrêter? Est-ce qu'on va laisser faire des grèves seulement où ça ne fait pas mal, là où ça peu durer indéfiniment et les employés peuvent crever, où ça ne fait crever personne?

Est-ce que le fait qu'une grève soit efficace devient suffisant en lui-même pour qu'on l'arrête? Ça n'a absolument aucun sens (...) Justement, quand on parle de grève, de quoi parlons-nous exactement? C'est parce que, à mon avis, on parle d'un moyen, d'un instrument, que les associations d'employés ont entre les mains, mais qui ne peut pas être utilisé de la même manière dans tous les secteurs. C'est là qu'est le problème(...) et on m'a dit que j'avais été en faveur du droit de grève dans les services publics.

Je suis en faveur du droit de grève dans les services publics, je l'étais, je le suis et je vais l'être encore dans l'avenir. Seulement, le droit de grève et l'exercice du droit de grève dans les services publics ne sont possibles que dans l'hypothèse où vous avez des institutions qui sont vraiment responsables vis-à-vis du bien public, et si ces institutions ne sont pas responsables vis-à-vis du bien public, ça veut dire que c'est l'anarchie et que notre société ne peut pas fonctionner. Cela est vrai non seulement des négociations collectives, c'est vrai pour certaines activités privées que nous connaissons. (...)

Alors, dans ce domaine particulier des grèves, pourquoi est-ce que je suis en faveur du droit de grève? Je donnerais simplement la même réponse, lorsqu'on demandait à quelqu'un: est-ce que ça te fait bien souffrir de vieillir? Il dit: je n'aime pas ça, mais j'aime encore mieux ça que l'autre solution.

Refus de l'autre solution

Alors, je vous dis que je n'aime pas l'exercice du droit de grève dans les services publics, mais j'aime mieux cela que l'autre solution. Mais c'est quoi, l'autre solution? Si nous acceptons tous que les employés du service public ont le droit à la négociation collective, la seule autre solution au droit de grève, c'est l'arbitrage obligatoire.(...)

A mon avis, c'est ce qu'il y a de pire dans un État démocratique. Pour quelle raison? Pour une raison très simple: le secteur public, dans une société comme la nôtre, est tellement important, non seulement en lui-même, mais à cause de ses répercussions sur les autres secteurs, parce que, si nous déterminons les conditions de travail, les salaires, si nous donnons des régimes nouveaux ou des relations patronales-ouvrières, par exemple, dans le secteur public, ça implique immédiatement des répercussions dans le secteur privé, c'est-à-dire qu'on peut changer l'ensemble de la société.

Est-ce que l'État, et là je parle de ses organes législatifs, autant de la Chambre des communes que du Sénat, le gouvernement comme tel peut déléguer, ses responsabilités, quand il s'agit de grève, à un arbitre qui décide pour tout le monde?

Moi, comme législateur, ou vous, comme législateurs, ou les membres de la Chambre des communes comme législateurs, allons laisser à un tiers, qui n'a aucune responsabilité vis-à-vis du public, le soin de décider des questions qui peuvent avoir des répercussions fondamentales sur l'ensemble de notre société? Quelle sorte de gouvernement allons-nous avoir? Ce n'est pas possible! C'est-à-dire qu'il y a des choses qu'on ne peut pas laisser à un tiers, si sage soit-il. Alors, vous savez, cette solution-là, à mon avis, c'est la solution de la démission de l'État devant les responsabilités, et je suis contre cela. Il n'y a personne, je pense, aucun juge, aucun tribunal qui peut dire: moi, je vais décider de choses qui vont affecter l'ensemble de la nation canadienne. (...)

C'est bien beau de dire que la Cour suprême le fait, que l'arbitre peut avoir des directives comme la cour a celles de la loi, mais, justement, c'est que, dans 90 p. cent des cas, il ne s'agit pas de problèmes de droit, il s'agit de problèmes d'intérêt qui ne sont pas déterminés. Ils ne peuvent pas se déterminer. Justement, l'honorable chef de l'Opposition démontre qu'il ne connaît pas la convention collective quand il pense que ça peut être déterminé, ou qu'il peut y avoir des lignes qui peuvent être tracées d'avance, et lorsque j'ai dit que les plus mauvaises négociations pourraient être faites, justement, dans des organismes comme les nôtres, je pense que l'honorable leader de l'opposition vient d'en donner un exemple frappant.

Je veux simplement exprimer que c'est là qu'est le problème fondamental que nous avons: c'est-à-dire ne pas abandonner une responsabilité de l'État comme tel, (et quand je parle de l'État, je parle et du gouvernement et des organes législatifs) - des tiers. Nous ne pouvons pas le faire. En même temps, nous devons éviter qu'il y ait des désastres nationaux chaque fois que nous avons des problèmes dans des secteurs publics. Pensez-y. (...)

Ce sont les problèmes fondamentaux qui se posent, et qui vont revenir. Nous allons avoir d'autres négociations dans le secteur public. S'il y avait une grève demain des cheminots, et qu'on laissait aller la grève indéfiniment, les honorables sénateurs de tous les côtés de la Chambre, et tous les députés, finiraient par dire: qu'est-ce que le gouvernement fait? (...)

Et tout le monde demanderait qu'on y mette fin.

Après cela, on dirait: bien, ces gens là ont le droit, alors pourquoi les empêchez-vous de l'exercer? C'est ça le dilemme, et je dis que la seule solution, à l'avenir, si on ne veut pas que ça se répète indéfiniment, c'est qu'il faudra que toutes les institutions concernées prennent leurs responsabilités. Autrement, les unions finiront par perdre leurs droits de grève, ce qui, à mon avis, serait un désastre. Je suis contre l'arbitrage obligatoire dans les secteurs publics. Je pense que nous n'améliorerions pas ainsi les relations entre les travailleurs et l'ensemble du gouvernement. (...)

Le sens des responsabilités

Alors, nous sommes ici réunis, à 2 h 10 du matin, pourquoi? Parce qu'il y a un problème que nous avons en tête, tout le monde, l'ensemble du public, les syndicats, les employeurs, et ce problème-là c'est: qu'est-ce qu'on fait avec les grèves quand elles embarrassent le public? C'est la réponse qu'il nous faudra donner, et que l'on devra donner un jour ou l'autre, je l'espère.

On pourrait peut-être perdre des heures et des heures à discuter de la convention collective, mais je ne suis pas convaincu que l'on ferait beaucoup mieux que CATCA, et que l'on ferait beaucoup mieux que le Ministère des transports. Je ne suis pas convaincu de cela, parce que, en plus des intérêts contradictoires qu'on aurait à régler, il y aurait nos propres intérêts contradictoires que l'on aurait intérêt à réconcilier, aussi.

Alors, ce n'est pas là qu'est la seule solution. C'est à ce problème-là qu'il faut songer, et c'est là qu'un jour ou l'autre, si nous voyons le problème bien en face, nous finirons par trouver, non pas la solution, mais une solution comme il en a été trouvé en Suède; ça n'a pas été le paradis, mais c'est quand même mieux que chez nous; comme il en a été trouvé en Allemagne, avec la DGB, comme il en a été trouvé en France, moins en Angleterre, mais pour d'autres raisons. De toute façon, je vote en faveur de ce bill non pas parce que j'y crois, parce que je considère qu'il y a des gens qui auraient dû prendre leurs responsabilités et qu'ils ne les ont pas prises. Je ne voterais sûrement pas en l'état d'esprit dans lequel je suis, pour un bill qui enlèverait d'une façon permanente le droit de grève aux contrôleurs, ou aux pilotes, ou aux autres pour les raisons que j'ai énumérées. Mais je vais appuyer ce bill justement, parce que j'ai la conviction que ceux qui avaient la responsabilité de négociations et je ne blâme pas le ministère des transports du tout, ceux qui avaient la responsabilité d'arriver à une entente ont failli à leur responsabilité. Tout ce que nous faisons à l'heure actuelle c'est de terminer le travail qu'ils n'ont pas eu le courage de terminer eux-mêmes.

La négociation dans le secteur public impose aux parties une éthique particulière

par SERGE JOYAL

■ C'est avec réticence et en y mettant plusieurs réserves que le député de Maisonneuve-Rosemont, M. Serge Joyal, a voté dans la soirée de mardi la loi C-63 ordonnant aux contrôleurs aériens de reprendre le travail. Il a conclu son intervention en proposant un amendement, déclaré irrecevable, et portant abrogation de l'entente intervenue l'an dernier entre le gouvernement, CATCA et CALPA. Voici le texte de son discours aux Communes.

Je suis particulièrement conscient des inconvénients qu'occasionne présentement au public et aux usagers du transport aérien la grève des contrôleurs de l'air au pays. Aussi n'ai-je pas l'intention de prolonger indûment mon intervention ni de retarder sans motifs la discussion du projet de loi dont la Chambre est saisie.

Malgré cependant le fardeau des inconvénients que l'entreprise et le public voyageur ont à subir, je voudrais m'arrêter sur deux aspects que le présent conflit met en relief et conclure par le dépôt d'un amendement à l'article 5 du projet de loi C-63.

Le premier commentaire que je voudrais faire se rapporte au droit de grève dans le secteur public.

Lorsque le législateur a autorisé l'exercice du droit de grève dans le secteur public en 1967, il a pu mesurer tous les inconvénients qui pouvaient résulter de l'exercice de ce droit; s'il a cru bon l'inscrire dans la loi du pays, c'est qu'il privilégie une conception de la négociation des conventions collectives qui, tout en étant généreuse et large n'en est pas moins rigoureuse dans sa logique et son application.

En laissant aux parties la responsabilité de définir les conditions de travail, le législateur a voulu en même temps s'assurer que les conditions à l'intérieur desquelles se déroule la négociation n'avantagent pas une partie au dépens de l'autre mais bien au contraire que la loi serve en quelque sorte d'arbitre aux rapports de force qui se joue toujours autour de la table de négociation.

Je n'ai pas à insister pour dire que le fondement de la négociation d'une convention collective est la volonté des parties basée sur la bonne foi réciproque, et que si l'une dispose d'une arme ou de moyens de chantage il n'y a plus à proprement parler de discussion libre et serrée sur les enjeux de la convention mais plutôt simplement la mise au point d'un protocole de reddition, l'une des parties dictant à l'autre les termes de la fin du débat. Ces conditions prennent un relief particulier dans le secteur public: à la différence du secteur privé, la négociation impose aux parties dans le secteur public une éthique particulière et aucune des parties ne peut ignorer qu'elle tient le public à sa merci.

Nous en sommes là aujourd'hui; hier c'était Catca et Calpa qui avaient dicté le protocole de reddition, aujourd'hui c'est le ministre des transports qui impose les conditions de retour au travail.

A vrai dire, monsieur l'orateur, je n'ai pas de sympathie pour la façon dont les dirigeants de la Catca s'acquittent de leur responsabilité envers le public canadien et certains de leurs membres. Ils ont démontré dans le passé qu'ils font passer la défense de leurs préjugés et de leur fanatisme bien avant la compréhension de la nature de ce pays. Leur conception de la dualité canadienne est étriquée, fausse et tendancieuse.

Aussi pourrait-on être porté à croire que je me réjouisse que le Parlement mette au pas un syndicat qui opprime un grand nombre de ses membres dans leur droit le plus strict de parler leur langue qu'une loi du pays a reconnu comme officielle et jouissant des mêmes droits, privilèges et statut que l'autre langue.

Or, il n'en est rien; ce n'est qu'avec beaucoup de réticence que j'appuierai cette loi, conscient qu'encore une fois le ministre des transports s'est commis au nom du Parlement avant que la loi ne soit déposée, et les termes connus. Il faut déplorer que le ministre des transports ait brandi l'arme de la loi spéciale avant même que la grève, légale celle-là, ne soit déclarée.

Quelles que soient les circonstances, il me semble que le ministre des transports ne pouvait menacer un syndicat des décisions du Parlement avant que la grève ne soit déclarée et que le Parlement ne siège et ne légifère. Comment peut-on décemment menacer une personne ou un groupe de lui retirer un droit que la loi lui reconnaît avant même qu'il ne l'exerce? Tout juriste, quelle que soit son expérience, et le ministre des transports est un éminent homme de loi, souscrira à ma réserve et à mon inquiétude.

La grève des contrôleurs aériens, celle du 7 août 1977 est parfaitement légale. On peut bien sûr argumenter sur les motifs qui incitent Catca à y recourir, mais la grève n'en demeure pas moins à l'intérieur du cadre de la loi et comme tel, elle respecte "the rule of law", la règle de la primauté du droit.

Par conséquent si le législateur canadien a reconnu l'exercice du droit de grève légal dans certaines conditions particulières, on ne peut menacer un syndicat de vouloir y mettre fin ou de la prévenir dans le cours des négociations sans renier la présente philosophie des relations de travail que par ailleurs la loi légitime et sanctionne.

C'est donc avec beaucoup de réserve que j'accueille cette loi, indépendemment des opinions que je puis avoir à l'égard du syndicat en cause.

Mais comment ne pas se surprendre de l'empressement, de la célérité avec laquelle le Parlement est saisi du règlement de cette grève, par ailleurs jeune et légale, alors qu'en juin '76, à la toute veille des Olympiques, il a fallu attendre 10 jours de grève déclarée illégale par le juge Addy de la cour fédérale avant qu'un protocole d'accord ne soit signé au terme duquel, encore une fois, les droits du Parlement avaient été négociés.

J'étais de ceux, monsieur l'orateur, qui l'an dernier pressaient les responsables du ministère des Transports et du Conseil du Trésor de présenter une loi au Parlement, qui était alors en session, afin d'assurer le respect de la loi du pays et des institutions chargées de l'appliquer.

Aujourd'hui un an plus tard nous vivons encore les séquelles de cette période et, vu dans cette perspective, tout ce qui avait été mis en train pour régler le conflit d'alors n'en paraît que plus disproportionné et, à plusieurs égards, inutile.

Il suffit de relire ce que M. Jean Marchand déclarait le 12 juillet 1977 lors de la publication du rapport de la Commission d'enquête sur le bilinguisme dans les communications aériennes pour se convaincre que si l'on doit mettre de l'ordre dans les relations entre la Catca et le ministère des transports, c'est à un juste retour des choses qu'il faut revenir, et non en remettant en question la philosophie des relations de travail qui fait de la fonction publique fédérale canadienne une des plus progressistes qui soient.

"Le rapport intérimaire démontre que l'argument de la sécurité aérienne invoqué par Catca et Calpa contre le bilinguisme, au Québec, dans le domaine des communications aériennes était fallacieux et même ridicule. Il s'agissait d'un épouvantail qui n'aurait pas dû ébranler des gens ayant la moindre connaissance du problème, sourtout pas le Gouvernement".

Et il poursuivait déclarant que:

"c) Il ressort également de tout ce qui est révélé que le ministère fédéral des transports est vraiment l'organisme compétent pour règlementer la circulation aérienne comme il règlemente la navigation maritime et ferroviaire. Il possède l'expertise, le personnel et les moyens de protéger le public et les employés affectés à la circulation aérienne".

Il m'apparaît donc, soutient monsieur Marchand, qu'une commission d'enquête, en l'occurrence, nonobstant l'honnêteté et la qualification des juges, est redondante et ne sert qu'à tuer la psychose créée artificiellement et illégalement par Calpa et Catca".

Par conséquent, si l'on veut normaliser les rapports entre la Canadian Air Traffic Control Association et le ministère fédéral des transports, remettre aux autorités concernées la responsabilité qu'elles assument vis-à-vis le Parlement et le public canadien, et rétablir l'autorité du Parlement et du ministre des Transports, on doit rescinder le Protocole d'accord intervenu entre le ministre des transports, Catca et Calpa le 28 juin 76, rappeler les arrêtés en conseil 1576 et 1588 et remettre au ministère fédéral des transports la seule responsabilité d'implanter le bilinguisme dans les communications aériennes au pays.

Je voudrais donc déposer le texte de l'amendement suivant à l'article 5 du projet de loi C-63 appuyé par mes collègues, le député de Montmorency et le député de Matane. (MM. Duclos et DeBané).

Qu'on modifie le bill C-63, Loi prévoyant le maintien des services de contrôle de la circulation aérienne, en ajoutant, immédiatement après l'article 5, ce qui suit:

"7. (1) Le décret CP-1976-1588, procès-verbal d'un Comité du Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général le 28 juin 1976, et le protocole d'accord entre d'une part, le ministre des Transports et d'autre part, The Canadian Air Traffic Control Association (CATCA) et The Canadian Air Line Pilots' Association (CALPA), signé le 28 juin 1976, sont abrogés et annulés.

(2) Le ministre des Transports est chargé de l'application du bilinguisme dans les communications aériennes".

Rectificatif

En page 5 de notre édition du 9 août courant, une confusion entre père et fils a fait du signataire, Elie Feuerwerker, de l'article "Le Choix éventuel sera d'abord moral", un professeur à l'UdeM et l'auteur d'une étude sur l'histoire de l'antisémitisme couronnée par l'Académie française. Ces titres sont ceux du Dr DAVID Feuerwerker. L'auteur de l'article paru, lui, est biologiste et poursuit ses recherches à l'Université de Montréal.

lettres au DEVOIR

L'éloquence de la perspective historique

Monsieur le directeur

Les spéculations démographiques sur l'avenir des anglophones au Québec dont il est question dans LE DEVOIR depuis quelque temps sont fort intéressantes, mais la perspective historique donnée par les recensements du Canada est éloquente en soi. Voici le pourcentage d'anglophones au Québec depuis environ 150 ans (les allophones sont exclus):

1831:	27.68
1851:	24.79
1871:	20.4
1881:	19.2
1901:	17.6
1911:	15.8
1921:	15.1
1931:	14.95
1941:	14.08
1951:	13.76
1961:	13.26
1971:	13.09

Je ne vois rien dans ces chiffres pour effrayer le public francophone du Québec, si ce n'est le déclin économique implicite dans l'exode de tant d'anglophones avec leurs capitaux. Dans cette optique, les restrictions imposées aux écoles anglaises par les bills 22 et 101 me paraissent exorbitantes. Faut-il compter sur l'expertise médicale du ministre Lazure pour calmer les éruptions de paranoïa au sein du cabinet Lévesque?

Il me semble que les vraies questions ne sont pas d'ordre démographique, mais d'ordre moral et psychologique. Un gouvernement a-t-il le droit moral de limiter l'accès aux écoles anglaises s'il juge qu'il y a encore trop d'anglophones dans le territoire à son goût? Ou limiter l'accès aux églises protestantes s'il juge qu'il y a trop de protestants? Ou limiter l'accès des Noirs à telle ou telle institution parce qu'il y aurait trop de Noirs?

Les mesures présentées par les gouvernements Bourassa et Lévesque comme défensives et nécessaires pour la protection du français au Québec sont à tel point en contradiction avec l'évolution démographique que les non-francophones les perçoivent en général comme des mesures agressives motivées par un racisme à peine dissimulé. En 1912, l'Ontario adopta une politique semblable pour l'assimilation coercitive des non-anglophones (le Règlement 17), mesure universellement condamnée par les Québécois comme immorale jusqu'à ce que le Québec annonce sa propre politique d'assimilation coercitive en 1974.

De telles politiques font preuve d'une certaine incompréhension de la nature humaine, incompréhension qui est la grande faiblesse de tant d'intellectuels, plus familiers des belles abstractions que des êtres humains.

Quelle société croient-ils bâtir au Québec avec des conscrits qui apprendront à haïr les francophones à cause de la conscription? Même ceux qui éviteront la conscription en achetant de faux papiers scolaires afin d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise nourriront un ressentiment qui risquera longtemps de troubler le climat social. Le problème des minorités demeurera, que le Québec se sépare ou non du Canada.

Le gouvernement fait comprendre délicatement aux non-francophones qu'il a toujours peur des émeutes anti-anglaises, mais l'extrémisme n'est pas le propre des francophones. Tôt ou tard, il faut que l'abcès crève.

L'Ontario était assez flexible pour céder à temps devant l'opposition à son racisme, exemple non suivi par l'Irlande du Nord, la Rhodésie et l'Afrique du Sud... Et le Québec?

David H. WOOD

Saint-Lambert, le 11 août 1977

INSTITUT DE PASTORALE

Centre d'éducation permanente

Désirez-vous développer vos habiletés pastorales (v.g. présidence liturgique, parole publique, animation d'un conseil de pastorale, counseling)?

L'Institut de pastorale vous offre un vaste choix de sessions susceptibles de répondre à vos besoins et à vos intérêts. Pour plus de renseignements, s'adresser au 2715, Chemin de la Côte Sainte-Catherine, Montréal, H3T 1B6 - 739-3223.

Vient de paraître

LA GESTION DE LA SANTÉ

une facette peu explorée,
un regard sociologique sur la gestion de la santé.

Numéro spécial de la revue Sociologie et Sociétés, Mai 1977,
En collaboration.

150 pages. $6.00

en librairie ou chez l'éditeur

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
C.P. 6128, Succ. «A»
Montréal, Qué., Canada H3C 3J7
Tél.: 343-6321/6325

Le congrès juif canadien, région du Québec invite la Communauté

à une

RÉUNION DU CONSEIL RÉGIONAL

MARDI, 16 AOÛT À 17 H 45
À la Synagogue Spanish & Portuguese
4894 Avenue St-Kevin

Dr. Melvyn Schwartzben

SOYEZ AU COURANT DES QUESTIONS ACTUELLES

REVUE DE BELGRADE: Juifs soviétiques et Droits de l'Homme — Alan Rose

RAPPORT: Projet de Loi 101 — Frank Schlesinger et Félix Meloul

RAPPORT: Association des Écoles Juives Diurnes Négociations gouvernementales — Carl Laxer

Débat Ouvert

PARTICIPEZ AVEC NOUS

la météo

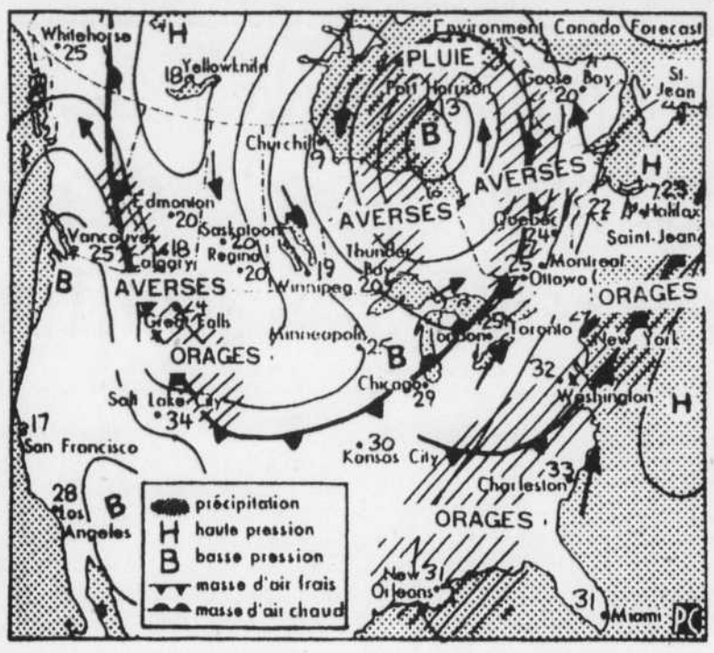

Abitibi et Chibougamau: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses. Maximum près de 21. Ciel variable dimanche.

●

Pontiac-Témiscamingue, Laurentides et Haute-Mauricie: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses en après-midi. Maximum de 23 à 25. Ciel variable dimanche.

●

Montréal et Outaouais: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum près de 25. Peu de changements dimanche.

●

Québec, Trois-Rivières et Cantons de l'Est: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de 23 à 25. Peu de changements dimanche.

●

Rimouski et Gaspésie: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum près de 20. Peu de changements dimanche.

●

Lac-Saint-Jean et Baie-Comeau: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de 22 à 24. Nuageux avec éclaircies dimanche.

●

Sept-Iles: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum près de 20. Ciel variable dimanche.

Plus tard, au procès, il a été révélé que le fisc avait depuis formé les recours qui lui sont propres pour récupérer son dû.

Pour expliquer leur décision, les juges Rinfret, Turgeon et Bernier, de la Cour d'appel, soulignent qu'ils n'ont pas à se prononcer sur la légalité des sentences et s'arrêtent plutôt sur leur justesse, à la lumière d'une cause (Littler vs La Reine) qui se rapproche le plus du cas présent.

D'une part, considérant la gravité objective des infractions auxquelles Obront a plaidé coupable (il fut condamné à quatre peines concurrentes de quatre ans), la préméditation, la destruction partielle des preuves et, d'autre part, l'absence d'antécédents judiciaires et l'absence de preuves de circonstances particulièrement aggravantes, tenant compte aussi du facteur d'exemplarité, les trois magistrats se disent d'avis qu'une sentence de deux ans d'emprisonnement sur chaque chef d'accusation, à être purgées concurremment entre elles et avec toute autre sentence antérieurement infligée (y compris celle d'un an pour outrage aux commissaires de la CECO), serait juste et raisonnable.

Ils assortissent cette décision d'une amende globale de $10,000 (au lieu de $75,000), à être acquittée dans les six mois du présent jugement où, à défaut de paiement dans ce délai, d'un terme additionnel d'emprisonnement de six mois.

Obront, s'il acquitte l'amende, aurait donc purgé les deux tiers de sa peine vers la fin du printemps prochain et pourrait donc du même coup retrouver sa liberte plus tôt prévu.

LA NAVETTE

livrance d'un kilo de charge utile, sur une orbite terrestre, peut être évaluée à quelque $1,500, la navette va provoquer une baisse de ce "tarif" des deux tiers au moins, et beaucoup plus par la suite.

En effet la navette reviendra intacte sur la terre et pourra repartir pour de nouvelles missions. Avec elle, la technique aéronautique va pénétrer dans l'espace.

Les spécialistes ont déjà calculé que l'association de la navette et du remorqueur de l'espace rendra, dans le futur, cent fois moins cher les expéditions vers la lune.

Cependant, la mission de la navette sera avant tout d'être le moyen de transport commun vers la banlieue terrestre: transport de "voyageurs" et transport de fret. Les "voyageurs" seront des scientifiques et des techniciens qui iront passer quelques jours dans l'espace pour faire des observations scientifiques, monter des stations spatiales ou réparer des satellites en panne. Le fret sera constitué par du matériel, de l'appareillage scientifique, des moyens de subsistance, etc.

La navette sera utilisée à des programmes internationaux. Dans le premier semestre de 1980, elle emportera le "Spacelab", laboratoire construit en Europe avec des astronautes européens.

LA RÉCIPROCITÉ

qui sera fait à la séance de mercredi prochain, quelques heures avant le départ du premier ministre pour St-Andrews.

Ainsi, M. Morin devait expliquer hier, sur un ton frisant l'ironie, qu'il se pourrait bien que le gouvernement québécois n'exige pas une réciprocité totale de la part des autres provinces et se contente plutôt que ces dernières offrent à ses minorités francophones ne serait-ce que 50% du traitement réservé par le Québec à ses minorités anglophones.

Par ailleurs, le gouvernement n'a pas encore décidé non plus quel serait le délai pour mettre en vigueur de telles ententes ou encore qui s'occuperait de voir à ce qu'elles soient respectées.

"Mais ce qui est certain, devait dire le ministre, c'est qu'on ne se contentera pas de bonnes intentions ou de déclarations de bonne volonté. Ça fait dix ans que je vois de telles déclarations de sorte qu'il faudra bien mesurer si la bonne volonté se concrétise".

Quoi qu'il en soit, il semble, à écouter les divers représentants gouvernementaux qui sont intervenus au moment de l'examen de cette question, que le Québec entend faire flèche de tout bois à St-Andrews pour vendre les mérites de sa proposition et offrir concrètement aux autres provinces des ententes qu'il leur serait très difficile de ne pas considérer.

En revanche et même si cela peut paraître contradictoire, on estime, avec aurant d'à-propos, que ces négociations ont très peu de chances d'aboutir en si peu de temps et qu'il faudra plutôt attendre la réunion automnale des ministres de l'Éducation, sinon les négociations d'association politique, si jamais ces dernières viennent un jour à se concrétiser.

Du côté de l'opposition maintenant, signalons que la proposition québécoise a été accueillie fort différemment par l'Union nationale et le Parti libéral.

Par la voie de son chef Rodrigue Biron, qui abordera cette question aujourd'hui à Moncton, au congrès des jeunes progressistes conservateurs du Canada, l'UN a fait savoir sans détours qu'elle appuyait la position gouvernementale et a prié les premiers ministres des autres provinces de négocier de bonne foi les accords soumis par le Québec. M. Biron désire également que les premiers ministres provinciaux affichent sans équivoque leur intention de préserver la juridiction provinciale en matière d'éducation.

Il en va tout autrement des libéraux qui, à mesure que cette commission parlementaire avance dans ses travaux, n'en finissent plus de proposer des amendements dilatoires et de faire un filibuster savamment déguisé sous des interventions de la plus haute teneur intellectuelle.

Ainsi le PLQ, son chef Gérard-D. Lévesque en tête, appuie timidement les accords de réciprocité mais préférerait que des droits aussi fondamentaux ne fassent pas l'objet d'un si vilain marchandage.

Et puisqu'ils ne désirent pas jouer les maquignons les libéraux ont soumis deux amendements, tous deux rejetés par la majorité. Le premier voulait que ces ententes soient, le cas échéant, ratifiées par l'Assemblée Nationale elle-même et le second déclarait ces accords nuls et non avenus le jour où ces droits fondamentaux seraient inscrits dans la constitution canadienne.

Quoi qu'il en soit, à force de placoter et de perdre du temps, la commission parlementaire n'avait pas encore terminé hier soir l'examen de l'épineux chapitre de la langue d'enseignement et devra se remettre à la tâche dès aujourd'hui pour poursuivre lundi prochain.

"La bonne nouvelle, devait ironiser hier le leader parlementaire du gouvernement M. Robert Burns, c'est qu'on ne siègera pas dimanche."

CURIEUSE ANTHOLOGIE

Suite de la première page

photographe, que j'ai bien aimé, je me suis rendu compte que j'avais fait alors un bon choix. Monique est une actrice merveilleuse, c'est une grande comédienne. Et j'aimerais bien l'avoir pour ce nouveau film."

"Vous voyez, j'ai beaucoup de projets en tête. Mais il fallait que je fasse d'abord *Ben et Bendict*. C'était le projet le plus important pour moi. Je ne sais pas trop pourquoi; peut-être que cette dualité que je présente dans le film était en moi? Mais en même temps, ce n'est pas un film sur les situations extrêmes. Et j'ai été surprise de voir comment il pouvait atteindre subjectivement tous les gens, mais très différemment. Ce n'est jamais pour les mêmes raisons que les gens aiment ce film; mais en tout cas ils sont touchés."

"Ce film sur la dualité, continue à nous expliquer Paula Delsol, est un film à première vue intellectuel. Mais malgré cette complication du sujet, je me suis battue pour que le film soit clair et précis, pour qu'il soit aussi distrayant. Il y a une volonté de clarté dans *Ben et Benedict;* car, avec un sujet en apparence aussi complexe, je ne pouvais pas me permettre la moindre obscurité. Et je pense y être arrivée."

"Au départ de ce film, on trouve cette simple constatation: Il y a ce qu'on est, et puis il y a aussi ce qu'on pourrait être ou voudrait être. Chacun de nous a des besoins à satisfaire. Or, il faudrait qu'on arrive à voir les gens faire ce qu'ils ont envie de faire; car, plus ils attendent, plus ils le feront mal. Je prêche donc pour la lucidité, la sécurité, le bonheur. Je dis qu'il faut réaliser ses rêves parce que la vie est urgente, comparée à l'éternité où l'on aura tout le temps pour s'ennuyer et se reposer. Chacun à un bonheur différent, mais encore faut-il qu'il n'aie pas peur de l'assumer."

"Ce film ne s'adresse pas spécifiquement aux femmes, puisqu'il dit tout simplement qu'il faut savoir continuellement remettre sa vie en question. Ce que n'a pas voulu faire Ben. Au lieu de se révolter au moment où il le fallait, au moment où elle commençait à en avoir marre, elle a décidé de subir sa vie, son mari (Daniel Duval) qui est d'ailleurs plus enfant que voyou. Alors, Ben n'a plus qu'à descendre l'inexorable pente. Mais elle n'arrivera pas plus à accepter Benedict qu'elle tourne bien vite en dérision. À la fin, ce sera la révolte, mais ce sera aussi un peu tard pour elle; seulement cela laisse-t-il au moins entrevoir qu'il y a de la place pour une troisième voie, une autre Ben.."

"Quand on me demande si je suis féministe, je dis que je suis pour que tout le monde ait sa dignité humaine, quel que soit son sexe, sa race, sa religion, etc. Il faut que personne ne soit écrasé, ne soit méprisé. C'est ça ce que je crois. Maintenant, si "Ben et Benedict" peut paraître un film féministe c'est qu'il présente un portrait de femme. Un portrait qui s'emploie à mettre en relief les deux tentations qui rendent les femmes finalement dépendantes. Tout d'abord, celle de l'amour masochiste et résigné, accompagné de faiblesse, d'obéissance et même de conservatisme. Et c'est Ben. Et puis, à l'autre extrême, il y a cette tentation de la petite bourgeoise qui voudrait ressembler à ces filles bien léchées que nous offrent les magazines. Et ce sera Benedict. Naturellement, il y a dans ce film un petit côté fable exemplaire que j'ai voulu comme tel".

Paula Delsol parle beaucoup, avec passion. Elle s'en excusera à la fin de l'entrevue, en nous avouant qu'elle est très timide et que c'est là un moyen de le cacher. Encore une fois, il ne faut pas se fier aux apparences!

Dans le rôle du mari-voyou, on découvre Daniel Duval. C'est donc en acteur qu'il fait son entrée dans le festival de la critique. On le retrouvera mardi prochain, mais cette fois-ci, en réalisateur. C'est lui, en effet, qui a signé le film *L'ombre des châteaux* qui sera présenté à 17 heures.

Mais d'ici là, on a bien du pain sur la planche.

Paula Delsol pendant le tournage de "Bem et Benedick".

Samedi

17h00: SCRIM de Jacob Bijl avec Géraldine Chaplin, Jessamin Stärcke et Bruce Gray.
(Hollande, 1976, V.O. s.-t. français, couleur, 67 minutes.)
19h00: LA CECILIA de Jean- Louis Comolli avec Massimo Foschi, Maria Carta et Vittorio Mezzogiorno.
(France-Italie, 1975, V.O. s.-t. français, couleur, 113 minutes.)
21h30: PANE E CIOCCOLATA/PAIN ET CHOLOCAT de Franco Brusati avec Nino Manfredi et Anna Karina.
(Italie, 1974, V.O. s.-t. français, couleur, 115 minutes.)

Dimanche

17h00: CORPS D'AMOUR de Fabio Carpi avec Mimsy Farmer, Lino Capolicchio et François Simon.
(Italien, 1971, V.O., couleur, 100 minutes.)
19h00: TODA NUDEZ SERA CASTIGADA/TOUTE NUDITE SERA CHATIEE d'Arnaldo Jabor avec Paulo Porto, Darlène Loria et Paulo Sacks.
(Brésil, 1973, V.O. s.-t. français, couleur, 100 minutes.)
21h30: VERMISAT de Mario Brenta avec Carlo Cabrini, Maria Monti et Antonio Baessato.
(Italie, 1974, V.O. s.-t. français, couleur, 90 minutes.)

Un pirate expulsé de l'avion qu'il avait forcé à atterrir

BRINDISI (d'après Reuter et AFP) — Le pilote d'un avion d'Air France détourné entre Paris et le Caire a éjecté de l'appareil l'homme, parlant arabe, qui l'avait contraint à faire un atterrissage forcé à Brindisi.

La police italienne qui entourait l'Airbus a immédiatement arrêté le pirate de l'air.

Auparavant, le pirate avait libéré une vingtaine de passagers en échange du réapprovisionnement de l'Airbus, qui n'avait plus que onze minutes de carburant, quand il s'est posé à Brindisi.

Le pirate de l'air a été précipité de l'avion, alors que les opérations de réapprovisionnement en carburant étaient encore en cours, indique-t-on officiellement à l'aéroport de Brindisi.

Aussitôt la porte de l'avion a été refermée, précise-t-on encore, et le pirate, seul sur la piste, a été arrêté par les forces de police en faction devant l'appareil. L'auteur du détournement serait un Égyptien de 19 ans, apprend-on de source policière à l'aéroport de Brindisi. Au moment de son arrestation, il était en possession d'une hache et d'une boîte métallique qui ne contenait, souligne-t-on de même source, aucun explosif. Le pirate est un étudiant du Caire, âgé de dix-neuf ans, Tarek el Sajed Khater.

Selon un des passagers, une jeune femme, le pirate parlait arabe et un peu d'anglais et de français. Au micro de l'avion, il répétait sans cesse la phrase de Hamlet "To be or not to be" (être ou ne pas être).

Âgé d'une vingtaine d'années, le pirate a déclaré à plusieurs reprises qu'il avait trois complices à bord "X-1", "X-2", et "X-3", auxquels il prétendait donner des ordres. Mais personne n'a pu identifier ces complices supposés.

L'homme n'avait pas de revolver, mais il a montré un paquet censé contenir des kilos de dynamite pour faire sauter l'avion. Il a également demandé un million de francs français, puis un passeport pour lui-même et ses "assistants", avant d'affirmer qu'il combattait pour les droits des peuples musulmans. Le pirate "semblait fou", a estimé la passagère, il parlait beaucoup, s'excusant auprès des Arabes à bord et s'aspergeant de parfum.

L'airbus d'Air France qui effectuait la liaison Paris — le Caire a été détourné au-dessus de la Sicile et s'est posé à Brindisi (sud de l'Italie), après quelques heures de suspense.

Deux cent quarante deux personnes au total se trouvaient à son bord: deux cent trente passagers, dont la majorité seraient des Égyptiens, le commandant de bord, un pilote, un mécanicien et neuf membres de personnel de cabine. Le pirate de l'air avait voulu se poser à Benghazi, mais il a essuyé un refus des autorités libyennes.

Au moment où il s'était posé à Brindisi, l'appareil n'avait plus de carburant que pour 11 minutes de vol. Quelques instants après l'atterrissage, toutes les forces de police et les pompiers de Brindisi avaient pris place autour de l'avion.

13 août

par la PC et l'AP

La République démocratique allemande dressait le mur de Berlin il y a 16 ans aujourd'hui, le 13 août 1961. La frontière entre Berlin-Est et Berlin-Ouest fut également fermée par les autorités communistes, désireuses de mettre un terme à l'exode massif des Allemands de l'Est. Le "mur" a réduit considérablement le flot des réfugiés, mais depuis des dizaines de milliers de personnes ont réussi néanmoins à traverser les plus grands périls pour passer à l'Ouest.

1974 — Après la rupture de négociations de paix à Genève, de nouveaux combats éclatent à Chypre entre Turcs et Grecs.

1962 — Les cabines soviétiques Vostok IV, avec Pavel Popovitch, et Vostok III, avec Adrian Nikolaiev, effectuent un vol orbital groupé.

1946 — H.G. Wells, auteur britannique qui écrivit la Guerre des Mondes, meurt à l'âge de 80 ans.

1937 — Les Japonais attaquent Shanghai.

1932 — Hitler répond non au maréchal Hindenburg, qui lui demandait de devenir vice-chancelier sous von Papen.

1930 — Quarante-cinq mineurs sont tués dans un accident de mine en Colombie-Britannique.

1923 — Mustafa Kemal est élu chef de l'Etat turc par l'assemblée d'Angora.

1917 — Soulèvement catalan en faveur de l'autonomie.

1898 — Au cours de la guerre hispano-américaine, les forces U.S. s'emparent de Manille.

1624 — Le roi de France Louis XIII désigne le cardinal de Richelieu comme premier ministre.

1521 — Le conquistador espagnol Hernando Cortez prend Mexico aux Aztèques.

Ils sont nés un 13 août: Albert Sorel, historien français (1824-1906); John Baird, inventeur britannique de la télévision (1888-1946); Alfred Hitchcock, metteur en scène américain (1899-); Fidel Castro, chef du gouvernement cubain (1926-).

Mini-loto

Série 10	44811	$50,000
Série 4	10487	$50,000
Série 17	90921	$50,000
Série 5	83699	$50,000

Loto-perfecta

5-8-15-21-22-30
Complémentaire: 9

NÉCROLOGIE

MOREAU, M. Gilles Yvon. Accidentellement, le 11 août 1977, à l'âge de 61 ans, est décédé Gilles Yvons Moreau DPS, domicilié à Longueuil. Fils de feu Delphis Moreau et de feu Marie Anne Monty. Il laisse dans le deuil son épouse Marthe Durand et six fils: François époux de Carole Gagné, Luc époux de Louise Lozeau, Denis époux de Jacqueline Provost, Jacques époux de Johanne Perreault, Benoît époux de Jocelyne Léger, ainsi que Charles et 5 petits enfants. Les funérailles auront lieu lundi, le 15 courant. Le convoi funèbre partira de la Résidence Funéraires Ed Darche & Fils Inc., 258, rue St-Charles ouest, Longueuil, pour se rendre à l'église St-Pierre Apôtre, Longueuil où le service sera célébré à 10 heures et de là au cimetière de Mont-St-Grégoire, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Des dons au Service Social de l'hôpital St-Luc à Montréal seraient appréciées par la famille. Salons fermer de 5 à 7 heures.

SUCO
des projets concrets de coopération

suites de la première page

LES ALIMENTS

Unis.

Ce sont les augmentations des prix du boeuf et du porc qui sont responsables en grande partie de la hausse de l'indice des prix à la consommation pour le mois de juillet.

Les prix des fruits frais, du café, du thé, de certains produits laitiers, des produits de boulangerie et les prix des repas dans les restaurants ont également augmenté sensiblement le mois dernier.

D'autres facteurs ont contribué à la hausse de l'indice des prix à la consommation. Parmi ces derniers, notons la hausse du coût du logement et une augmentation des prix du tabac en Ontario.

L'indice du coût de la vie a atteint 161.8 en juillet, en comparaison de 160.3 en juin et de 149.3 en juillet 1976.

Les produits et services qui coûtaient $161.80 le mois dernier coûtaient $160.30 en juin et $149.30 en juillet 1976.

L'indice, au niveau des produits alimentaires, a augmenté de 90% depuis un an. Si on exclut les aliments, la hausse du coût de la vie n'a été que de huit pour cent pour les autres produits et services.

En 1976, alors que le taux d'inflation ralentissait plus rapidement que les prévisions ne le laissaient espérer, les prix des aliments avaient joué le rôle d'élément modérateur. Depuis le début de 1977, toutefois, le gel a considérablement endommagé ou détruit de nombreuses récoltes dans les sud des États-Unis, provoquant des hausses marquées de prix.

Le gouvernement fédéral avait souhaité une diminution des prix dans le secteur alimentaire cet été, avec l'arrivée sur le marché des récoltes canadiennes. La baisse des prix des légumes frais, le mois dernier, a été annulée par des augmentations des prix des autres produits.

Peu après la publication de ces chiffres par Statistique Canada, la commission de lutte contre l'inflation a prédit, dans un communiqué, que les prix des aliments se stabiliseraient au mois d'août.

"Les prix relevés au chapitre de l'indice du coût de la vie l'ont été tôt le mois dernier, mais les relevés hebdomadaires subséquents de la commission dans le domaine de l'alimentation, ont permis de percevoir un renversement de la tendance inflationniste", affirme la régie fédérale. L'organisme de lutte contre l'inflation attribue les augmentations des prix des produits alimentaires à une "série de problèmes d'approvisionnements".

La commission prédit également qu'une baisse des prix des aliments et une réduction de tarifs prévue par les compagnies d'assurance contribueront ce mois-ci à modérer le spirale inflationniste.

Pour le Congrès du travail du Canada, les conclusions à tirer de ces derniers chiffres de Statistique Canada sont simples: elles indiquent que le gouvernement doit radicalement modifier son approche économique avant de compter redresser l'économie du pays".

"Les théories économiques du dix-neuvième siècle, a déclaré le président du CTC, M. Joe Morris, ne résoudront pas un problème particulier à la fin du vingtième siècle".

ED BROADBENT

majorité des Canadiens, soutient le leader du NPD.

Le nom de M. Broadbent ne serait pas le seul à apparaître sur des dossiers de la GRC. Le Globe and Mail soutient que plusieurs autres députés néo-démocrate ont fait l'objet d'enquêtes et que des dossiers ont été compilés sur eux.

Un fonctionnaire indiscret, qui aurait vu le dossier de M. Broadbent dans le bureau de M. Robin Bourne, le sous-ministre adjoint en charge de la planification et de l'analyse de la police et de la sécurité, en a informé le Globe and Mail.

OBRONT

de viande de cette firme, pour le montant désiré. Il faisait ensuite à l'ordre de Imperial Meat un chèque de Ogie's Meat Market ou de Salaison Alouette Inc. en paiement de la facture; ce chèque était alors déposé au compte de banque de Imperial Meat et le montant du dépôt en était retiré le même jour ou le lendemain à l'aide de chèques en blanc, préalablement signés par Imperial Meat (Murray Brookman).

Puis, en février ou mars 1975, Pannunzio, à la demande de Obront, avait provoqué une inondation dans le sous-sol des bureaux des deux compagnies, boulevard Décarie, détruisant du même coup une quantité de documents se rapportant à ces opérations fictives.

Ne pouvant en arriver à trouver les raisons précises de ces agissements d'Obront, le juge Duranleau devait cependant faire remarquer qu'à cause de ces retraits considérables d'argent des coffres de Ogie's Meat Market, cette corporation a dû faire une proposition de faillite énonçant un déficit de $175,000. "D'autre part, ajoutait-il, de toute évidence, le fisc a été privé d'un revenu qui lui appartenait de droit".

au fil des mots

La voix du 7ème art

par Louis-Paul Béguin

Laissons là notre jeune personne faire son bout d'essai. Lorsqu'on ajouta le son à l'image, ce fut une révolution dans l'industrie du cinéma, et des journaux avides de sensationnel titrèrent un beau jour leur première page de cette phrase émouvante: Garbo talks! Greta Garbo se lançait dans le "parlant", on entendit sa voix rauque et son accent suédois, c'était la révolution. John Gilbert, ayant une petite voix frêle et peu sonore, se retira. Tout le monde se rua entendre les idoles du muet désormais obligées de jouer la comédie ce qu'elles n'avaient pas à faire car la voix leur demandait de recréer le réel, alors que le muet restait dans l'imaginaire et la fantaisie. Certains ne crurent pas au parlant. Charlie Chaplin déclara en 1930 que l'essence du cinéma était le silence. En effet, le parlant était une révolution. René Clair, de France, lui qui devait faire de magnifiques films français "en parlant", déclarait en 1929: "Il est à craindre que la précision de l'expression verbale ne chasse la poésie de l'écran". Peut-être. Mais, la technique s'y mettant, les films devinrent dans le monde entier une source de joie et de distraction. Le cinéma du samedi soir donna aux populations cette dose de rêve et d'évasion qu'elles ont recherchée dans les chansons au coin du feu, jadis. Septième art, le cinéma fut aussi, pour le meilleur et pour le pire, une industrie mondiale gigantesque.

Quelques mots techniques du cinéma: le *fondu* (fade ou fade-in), opération par laquelle on fait apparaître ou disparaître une image. Le *doublage* qui nous connaissons bien ici, surtout quand nous souhaitons voir en français des films étrangers qui sont projetés sur nos écrans montréalais en anglais uniquement. Le *doublage* permet la substitution d'une langue à une autre. La *postsonorisation* (play-back) est un procédé consistant à ajouter le son après le filmage des prises de vues. Il y a *présonorisation* si le son est préenregistré. Le *retour en arrière* (flash back) permet l'évocation du passé.

L'industrie du cinéma est florissante au Québec. Les metteurs en scène québécois sont maintenant connus et admirés dans le monde entier. La qualité de nos films s'améliore de plus en plus.

Je viens justement de voir à la télévision un film de J. Godbout, La Gammick qui m'a rivé devant mon téléviseur, tellement le *suspense* était puissant. Qualité technique, montage parfait, images superbes. Bien sûr, le langage m'a irrité, mais c'était une histoire du "milieu", alors, qu'y faire. Très bon film d'une intensité poignante. Le film québécois est arrivé.

des quatre coins du PAYS

Le choix en C.-Britannique

La Colombie-Britannique aura à partir de septembre 1978 un programme de cours fondé sur l'enseignement en français dans les écoles élémentaires, a annoncé le ministre de l'éducation de cette province, M. Pat McGeer. Le cabinet a déjà approuvé un tel programme pour l'enseignement en anglais, programme qui entrera en vigueur dès la prochaine rentrée. "La politique du gouvernement consiste à offrir aux parents le choix de l'une ou l'autre des deux langues officielles comme langue d'enseignement pour leurs enfants, quelle que soit leur langue maternelle", a déclaré M. McGeer. "Même si l'anglais est la langue parlée par plus de 98% de la population de la province, a-t-il ajouté, le gouvernement estime qu'il y va de l'intérêt national de faciliter au maximum pour les élèves l'apprentissage de l'autre langue officielle".

Éteignez les lumières

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a annoncé hier un vaste programme d'économie dont l'objectif est de diminuer de $30 millions la consommation d'électricité de la province chaque année. Ce programme de trois ans, financé au coût de cinq millions par le gouvernement fédéral, vise tous les consommateurs, les industries, les commerces, les institutions. Une analyse sera faite de la consommation d'électricité de chaque client, et des suggestions seront faites sur les moyens d'économiser l'électricité, par une meilleure isolation, par un usage plus judicieux des appareils en place, etc. La consommation d'électricité en Nouvelle-Écosse augmente de six pour cent annuellement. Lors du dernier exercice financier, la société d'énergie de la Nouvelle-Écosse, l'équivalent de l'Hydro-Québec, a inscrit un déficit de $9.9 millions. Les consommateurs, d'autre part, ont eu à faire face à une hausse moyenne de 47% des tarifs.

Les pauvres gens!

Les employés de la régie des alcools du Nouveau-Brunswick se préparent à déclencher la grève le 17 août si d'ici cette date leurs demandes n'ont pas été acceptées par le gouvernement. Ils réclament une augmentation de 20% pour un contrat de travail d'un an, et des aujstements de salaire allant de quatre à 61 cents l'heure pour le personnel qui se trouve au bas de l'échelle salariale, ce qui porterait le plus bas salaire à $4.80 l'heure. Le syndicat a rejeté la suggestion du conciliateur, qui recommandait une hausse de 10%. Advenant une grève, les résidents du Nouveau-Brunswick devront aller s'approvisionner en Nouvelle-Écosse ou au Québec, ou mourir de soif.

Pour non-respect des avis de fermeture

La CSN poursuit le Musée des beaux-arts

par André Tardif

Tacitement d'accord avec la décision du Musée des beaux-arts de Montréal de fermer son école d'art puisqu'elle était prévue depuis quelques années déjà, la Fédération nationale des enseignants du Québec (CSN) et ses syndicats affiliés refusent toutefois de faire les frais d'une situation confuse "qui existe actuellement" entre le gouvernement provincial et les propriétaires des maisons privées d'enseignement au Québec.

Quelque 27 enseignants syndiqués, en effet, viennent d'apprendre qu'ils sont désormais sans emploi à la suite d'une décision récente de la direction du Musée de fermer son école d'art centenaire.

M. Jacques David, président du syndicat, a expliqué hier, au cours d'une conférence de presse, une série de revendications et de mesures pour faire valoir leurs droits, prises la veille par les enseignants en assemblée générale, suite aux gestes équivoques posés tant par le ministère de l'Éducation que par la direction du Musée.

"Nous poursuivrons d'une part, par l'entremise du MEQ, le Musée des beaux-arts pour n'avoir pas respecté les avis de fermeture prévus à la Loi de la formation professionnelle de la main-d'oeuvre. D'autre part, nous soumettons un grief au Musée, demandant une compensation d'un an de salaire ainsi que les sommes accumulées aux caisses de congés de maladie."

Le syndicat demande de plus que les enseignants qui ont la compétence pour combler les postes vacants ou nouvellement créés au Musée au cours de l'année 1977-78 aient la priorité d'embauche.

L'exécutif du syndicat et la FNEQ ont enfin reçu le mandat d'entreprendre les démarches auprès du MEQ et de la Fédération des cégeps pour l'intégration des enseignants qui le désirent dans le réseau des cégeps pour septembre prochain.

"Les enseignants des institutions privées qui ont contribué à même leurs conditions de travail à l'existence et à la survie de ces institutions ne feront pas, dans le mépris, les frais de leur fermeture", a ajouté Mlle Lucille Beauchemin, présidente de la FNEQ.

Par décision du MEQ, les 66 étudiants de niveau collégial qui avaient commencé leur cours d'art au Musée seront replacés au cégep Dawson, une institution anglophone. Or, la moitié de ces étudiants, selon Mlle Beauchemin, sont francophones. La fermeture de l'école entraîne aussi l'annulation de cours dispensés sur une base extracurriculaire à des douzaines d'étudiants de l'élémentaire et du secondaire, ainsi qu'à des adultes, sans qu'on ait prévu quoique ce soit à leur intention.

"Qui est responsable de la fermeture de l'école? a demandé Jacques David. Des déclarations ont laissé croire que les demandes salariales des enseignants contenues dans leur dernier projet de convention collective seraient le motif de la décision du Musée de n'avoir pas inclu l'école dans ses prévisions budgétaires pour l'année qui vient".

Il a précisé que depuis quatre ans, la croissance des salaires pour un enseignant à temps complet était passée de $3,000 à $11,000. Le projet à négocier prévoyait cette année un enlignement des salaires sur ceux du secteur public, où il atteint $17,000.

"Il n'y a eu qu'une seule rencontre de négociations au cours de laquelle le syndicat a déposé ses demandes, a-t-il dit. On peut dire qu'il n'y a pas vraiment eu de négociations avant la décision du Musée. Ni le syndicat, ni les enseignants ne sauraient en quelque manière être responsables de cette fermeture".

M. David a enfin déploré le fait que le gouvernement tardait trop à faire connaître ses politiques. "Entre-temps, les administrations de plusieurs institutions privées ont à trouver à la pièce des solutions à leurs difficultés. D'une manière générale, ce sont les enseignants qui font les frais de ces politiques non avouées.

"Ou bien on ferme l'école, comme c'est entre autres notre cas, ou bien on menace de fermeture pour forcer les syndicats à accepter des détériorations dans les conditions de travail des enseignants, en particulier au chapitre de la tâche."

La FNEQ croit que si le Musée avait déjà pris officieusement la décision de fermer son école d'art pour septembre prochain, il aurait dû respecter la convention collective en vigueur et le Loi de la formation professionnelle de la main-d'oeuvre.

"Cela aurait donné aux salariés visés par la fermeture de meilleurs délais pour entreprendre les démarches pour une solution collective efficace aux difficultés qu'ils vont rencontrer", a dit Mlle Beauchemin.

Toronto nettoie Yonge St.

TORONTO (PC) — Plus de 20 policiers, munis de mandats municipaux et d'ordonnances spéciales contre les propriétaires de sex shops, ont envahi la rue Yonge, hier à Toronto, pour y amorcer une lutte à outrance contre la prostitution.

Lors d'une conférence de presse qu'il a convoquée pour annoncer la nomination d'un procureur spécial, le président du conseil municipal du Toronto métropolitain, M. Paul Godfrey, avait révélé jeudi que cette campagne d'épuration signifie le début de la fin pour l'industrie du sexe dans la ville de Toronto.

Ni M. Godfrey ni le procureur spécial Morris Manning n'ont voulu révéler les modalités de la campagne entreprise. Ils ont tout simplement déclaré qu'ils oeuvreraient par voie d'injonctions et utiliseraient les pouvoirs qui leur sont conférés par la Loi des municipalités.

Une législation très sévère, assortie de pénalités élevées, est imposée aux quelque 50 sex shops et salons de massage qui parsèment le sud de la rue Yonge. Plusieurs propriétaires contournent toutefois la loi en qualifiant leurs établissements de "bains publics" ou de "lieux d'amusements sexuels".

Jusqu'à maintenant, de nombreuses accusations ont été portées contre les sex shops ou leurs propriétaires. Ces causes traînent toutefois durant des mois et les propriétaires s'en tirent généralement avec des amendes et reprennent immédiatement leurs activités.

M. Godfrey a révélé que les ordonnances préparées cette semaine par Me Manning et ses adjoints portent sur des infractions municipales. En vertu de celles-ci, les propriétaires et gérants des établissements en cause reçoivent l'ordre de comparaître en cour d'ici une semaine afin d'expliquer "les raisons pour lesquelles leurs permis ne doivent pas être révoqués".

Maisons d'enseignement

ÉDUCCATION DES ADULTES
Session Automne 1977
DEC-CEC-AEC
Date limite pour les demandes d'admission 2ième série - 26 août
169 cours sont offerts dans les disciplines suivantes:
— Sciences et Techniques générales et appliquées
— Sciences et Techniques humaines
— Arts Plastiques
— Lettres
— Sciences et Techniques administratives
Début des cours: 29 août 1977
Réseignements: Régistratiat, local A510
284-7265
cégep du vieux montréal — directeur du personnel c.p. 1444, station n, montréal - H2X 3M8

ÉDUCATION AUX ADULTES
AUTOMNE 77
PROGRAMMES PROFESSIONNELS
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES
- MARKETING (20 COURS)
- FINANCE (20 COURS)
- SECRÉTARIAT (26 COURS)
- PROGRAMMEUR-ANALYSTE (17 COURS)

ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES
- ADMINISTRATION (10 COURS)
- PERSONNEL (8 COURS)
- COMPTABILITÉ (8 COURS)
- PROGRAMMEUR (10 COURS)
- ENTREVUE INDIVIDUELLE OU DE GROUPE (6 COURS)

POUR **ADULTES** SEULEMENT
DES DÉPLIANTS SUR CHACUN DE CES PROGRAMMES SONT DISPONIBLES
INSCRIPTIONS: 1er AU 17 AOÛT
Éducation aux Adultes
CEGEP Rosemont,
6400, 16e Avenue,
Rosemont, Montréal, P.Q.
376-6310
Le CEGEP, ça vous appartient aussi...

COLLÈGE PRIVÉ
SCIENCE DE LA PAROLE (620.01)
COURS DU SOIR
À TEMPS PARTIEL
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES (D.E.C.)
PROGRAMME PRÉ-UNIVERSITAIRE
— FRANÇAIS
— ANIMATION
— COMMUNICATION
— TECHNIQUE DE SCÈNE
DÉBUT DES COURS: 6 SEPTEMBRE
RENSEIGNEMENTS:
LE CONSERVATOIRE LASALLE
1290, rue ST-DENIS, 8e étage
MONTRÉAL H2X 3J7
288-4140

COLLÈGE MARIE-VICTORIN
ENSEIGNEMENT AUX ADULTES
SESSION AUTOMNE 1977
Programmes offerts:
Enseignement général
— D.E.C. en sciences humaines, trois options possibles:
— sans thème spécifique
— thème famille
— thème sciences religieuses
— cours: l'avant-midi, l'après-midi ou le soir campus central ou campus centre-ville
Enseignement professionnel
— Éducation spécialisée
— Assistance sociale
— Garderie d'enfants
— Gérontologie
— Agents de pastorale
Enseignement sur mesure
— Agents de la paix
— Ateliers protégés
— Catéchèse auprès des inadaptés (janvier 1978)
— Foyers de groupe
— Milieu sécuritaire
— Pastorale spécialisée
— Radio-amateur
— Projets spéciaux sur demande
— Culture populaire
Inscriptions: jusqu'au 26 août 1977.
Prospectus sur demande.
Collège Marie-Victorin
Service de l'enseignement aux adultes
7000, rue Marie-Victorin
Montréal H1G 2J6
(514) 325-0150.

COLLÈGE ÉDOUARD MONTPETIT
SESSION AUTOMNE 1977
ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL
COURS À TEMPS PARTIEL LE SOIR POUR ADULTES
SCIENCES PURES:
— Biologie, 301, 921, 931, 942
— Mathématiques, 211, 311, 101, 103, 105, 203, 307, 337
— Chimie, 101, 111
— Physique, 111
GÉOGRAPHIE ET HISTOIRE:
— Géologie, 932
— Géographie, 212
— Histoire, 951, 983
PHILOSOPHIE:
— Init. philosophie 101
— Vision du monde 201
— Condition humaine, 301, 401
— Philo. sociale, 225
— Philo. de l'art, 403
— Philo. culture, 920
SCIENCES SOCIALES:
— Psychologie 102, 901, 911, 904
— Anthropologie, 900, 910
— Politique, 940, 942
— Sociologie, 960, 961, 211
ARTS:
— Organisation picturale, 101, 201, 301, 401
— Organisation spatiale, 102, 202, 302, 402
— Histoire de l'art, 101, 201, 304, 401
— Cinéma et société, 902
CÉRAMIQUE:
— Céramique, 189, 289
FRANÇAIS:
— Poésie, 102
— Français écrit normatif, 111
— Théâtre, 202
— Roman, 302
— Essaie 402
— Élément de linguistique, 902
— Le théâtre Québécois, 231
— Anal. phénomène québécois dans la littérature, 935
ANGLAIS:
— Anglais, 101, 201, 301, 401, 901
— Traduction, 906
— Anglais des affaires, 908
ESPAGNOL:
— Espagnol, 101, 201, 301
ALLEMAND:
— Allemand, 101
RUSSE:
— Russe, 101
TECHNIQUES ADMINISTRATIVES:
— Structure de l'entreprise, 913
— Droit des affaires, 916
— Personnel, 925
— Science comportement, 935
— Comptabilité I, 110
— Comptabilité II, 210
— Comptabilité analytique, 320
— Marketing, 430
— Commerce de détail, 501
— Placement, 503
— Comptabilité III, 513
— Prix de revient, 523
— Finance I, 540
— Fiscalité, 603
— Recherche commerciale, 611
— Comptabilité par fonds, 613
— Marketing II, 631
— Finance II, 640
ÉCONOMIQUE:
— Économie, 920, 921, 935
INFORMATIQUE:
— Init. à l'informatique, 101
— Init. aux ordinateurs, 111
— Init. programmation, 201
— Cobol I, 311
— Init. à l'informatique, 900
ÉLECTROTECHNIQUE:
— Circuits DC, 110
— Circuits AC, 210
— Électronique III, 510
— Radio AM, 610
— Application pratique des circuits intégrés I, 620
— Radio FM, 710
— Application pratique des circuits intégrés II, 720
GARDERIE D'ENFANTS:
— Créativité artistique, 133
— Psychogénèse I, 205
— Org. garderie éducative, 633
AÉROTECHNIQUE:
— Fabrication I, 120
— Électricité I, 950
TECHNOLOGIE DU BÂTIMENT:
— Estimation, 671
— Lecture de plans, 901
SCIENCES GRAPHIQUES:
— Sciences graphiques, 101, 201
COURS CULTURELS:
— Décoration d'intérieur
— Décoration artisanale
— Tapisserie
— Céramique
— Taille de pierres précieuses
— Rencontres musicales
ÉDUCATION PHYSIQUE:
— Entraînement physique
— Badminton
— Tennis
— Yoga
— Ballet Jazz
— Ballon volant
— Conditionnement physique
— Golf
INSCRIPTION:
Du 22 au 26 août: de 9:30h. à 11:30h. - 13:30h. à 16:30h.
24 août, 6, 7, 8 septembre: de 19:00h. à 20:00h.
Date limite des inscriptions: **8 septembre 1977**
Début des cours: Semaine du 19 septembre 1977
Pour plus de renseignements, demandez notre brochure:
Service de l'éducation des Adultes
945, chemin de Chambly,
Longueuil — Tél.: 463-1840

Un mille à pied, ça n'use que les souliers.
PARTICIPACTION
Marchez. Dès aujourd'hui.

UNIVERSITÉ SAINTE-ANNE
la seule université bilingue des provinces atlantiques
Pour l'année universitaire 77-78, l'Université Sainte-Anne peut accepter des étudiants dans les programmes suivants:
PROGRAMMES OFFERTS
— Baccalauréat ès arts général en langues officielles
— Baccalauréat ès arts (français)
— Baccalauréat ès arts (anglais)
— Baccalauréat ès arts (études canadiennes)
— Baccalauréat ès arts (commerce)
— Baccalauréat ès arts (sociologie)
— Baccalauréat ès arts (psychologie)
— Baccalauréat ès arts (histoire)
— Baccalauréat en pédagogie
— Baccalauréat spécialisé en français
— Baccalauréat en administration des affaires
— Baccalauréat ès sciences
— Diplôme en sciences de secrétariat
— Certificat en animation
S'adresser à:
Dr Jean-Jacques Jolois
Vice-recteur à l'enseignement
Université Sainte-Anne
Church Point, Nouvelle-Écosse
B0W 1M0
Télé: (902) 769-2114, poste 112
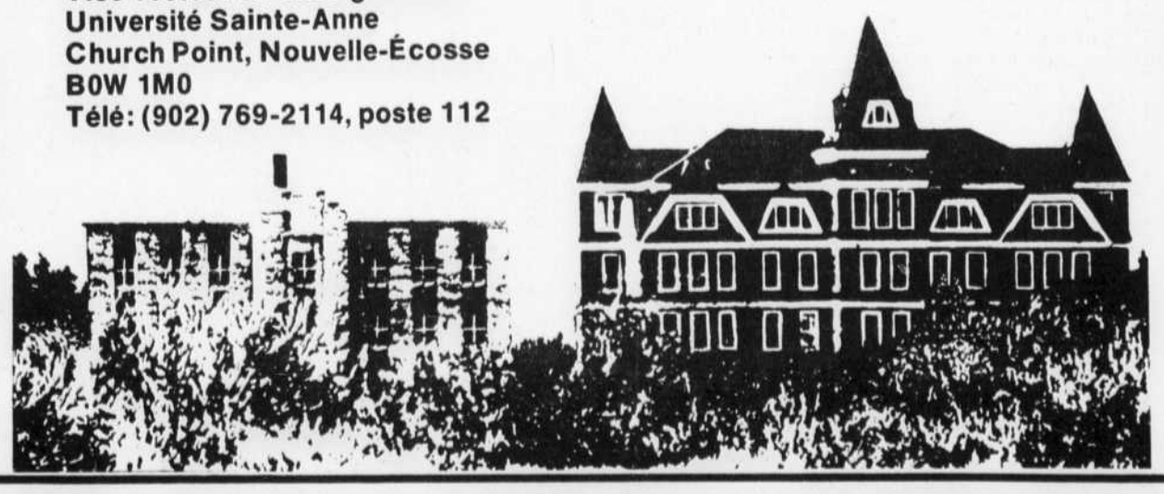

toronto

Chute des cours

La hausse du coût de la vie a fait fléchir considérablement hier la Bourse de Toronto.

Avant l'ouverture de la séance, Statistique Canada avait annoncé une hausse de neuf dixièmes de un pour cent de l'indice des prix à la consommation. Cette agence avait précisé que cet indice se situait pour juillet à 161.8, au regard de 160.3 en juin, et que cette hausse provenait d'une augmentation des prix des aliments, la plus forte en un mois depuis deux ans.

Au terme de la séance de la Bourse de Toronto, l'indice 300 de ce marché subissait une perte de 6.82, qui le plaçait au niveau de 1,036.94. Les quatre compartiments les plus importants de l'indice régressaient: métaux et minéraux, à 992.92, une baisse de 10.28, pétrole et gaz, à 1,232.25, une baisse de 9.70, services financiers, à 952.55, une baisse de 8.83, et produits trimestriels, à 909.07, une baisse de 4.35. Parmi les dix autres compartiments de l'indice, il y avait huit perdants, les plus grands étant les communications-média et les produits de consommation, et deux gagnants, les grands magasins et l'immeuble-construction.

Le comportement des valeurs a été le suivant: 190 gains, 195 pertes et 227 inchangées, au regard de 232 gains, 145 pertes et 254 inchangées jeudi.

Le volume a été de 2.27 millions d'actions d'une valeur totale de $20.12 millions, contre 2.93 millions d'actions d'une valeur totale de $31.62 millions la veille.

Sur le marché des options, 114 contrats ont été négociés, contre 282 jeudi.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Aby Gin w	1000	130	130	130	
Abitibi	8445	$10½	10⅛	10¼	— ¼
Acklands	1000	$11½	11½	11½	
Acklnd 2p	100	$11¾	11¾	11¾	— ¼
Advocate	300	370	360	360	—20
Afton Min	300	$7⅜	7⅛	7⅜	+ ¼
Agnico E	180	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
Ahed M	1000	150	135	135	—25
Albany	500	40	40	40	
Alt Energy	14945	$18½	18	18¼	
Alta Gas A	12475	$16	15¾	16	+ ⅛
Alta G C p	z50	$68¾	68¾	68¾	
Alcan	9672	$28¾	28¼	28¼	— ½
Algoma St	767	$17⅜	17⅜	17⅜	
AStel p	300	$28⅜	28⅜	28⅜	— ⅛
Algon pr	100	495	495	495	— 5
All-Can B	300	365	365	365	+ 5
Allarco Dv	1000	$17¾	17¾	17¾	+ ⅛
Alminex	24895	$10⅞	10¾	10¾	
Almin 4½ p	z150	$38½	38½	38½	
Alum 3rd p	100	$28½	28½	28½	
Am Bonza	28810	$23¼	22¼	23	— ⅛
A Bzar	146775	86	75	81	
Am Larder	z100	13½	13½	13½	
Am Eagle	1000	56	56	56	+ 1
Am Leduc	11000	9½	8	9	
Andres W	1000	$9½	9⅜	9½	+ ⅛
Ang CT 4½	350	$26½	26½	26½	— ⅛
Ang CT 290	z30	$34¼	34¼	34¼	
Aquitaine	4716	$16	15¾	15¾	— ¼
Arbor C	10000	83	79	83	+ 8
Argus	z42	$28½	28½	28½	
Args 260 p	1385	$34	34	34	
Args B pr	100	$35	35	35	
Argus C pr	200	$11½	11½	11½	
Asamera	4200	$11½	11⅜	11⅜	— ⅛
Asbestos	1100	$24¾	24½	24⅜	+ ⅛
Ashland C	1100	$13	12¾	13	+ ⅛
Ashland pr	400	$25¾	25¾	25¾	+ ¾
Asoc Porc	z112	75	74	75	
Atco A	2100	$15⅜	15	15	— ⅜
Ato Hard A	170	$12⅜	12⅜	12⅜	
BC Sugar A	700	$28¼	28⅛	28¼	+ ¼
BP Can	6842	$13½	13¼	13⅜	+ ⅛
Banister C	2200	$13	12¾	12¾	— ⅜
Bank BC	355	27	27	27	
Bank Mtl	11249	$16½	16¼	16½	+ ⅛
Bank N S	10686	$21¼	21	21	— ¼
Bankeno	4110	203	200	200	
B Cdn Nat	1000	$14¾	14¾	14¾	
Bartaco	700	220	215	220	+ 5
Bay Mils p	100	$9	9	9	+ ⅜
Becker B p	200	$5¾	5¾	5¾	
Bell Canad	11576	$54⅛	53¾	53¾	— ¼
Bell B pr	z50	$54	54	54	
Bell D pr	125	$55¾	55¾	55¾	— ⅛
Bell 2.28	801	$29½	29½	29½	
Bell 1.80	2990	$23¼	23⅛	23¼	— ⅛
Beth Cop A	210	$17¾	17¾	17¾	
Bl Hawk	500	11	11	11	— 1
Black P A	200	450	450	450	—10
Blakwod A	4000	330	320	330	—10
Block Bros	126	$6	6	6	
Bomac A	200	$6	6	6	+ ¼
Bovis Cor	10500	70	67	67	— 3
Bow Valy	1640	$19⅞	19⅜	19¾	+ ⅛
Bralor Res	1200	495	485	495	
Brascan A	1413	$13⅝	13½	13½	
Brenda M	z50	$11¾	11¼	11¼	
Bridger	17000	$10⅛	9¾	9¾	— ⅛
Bright A	100	$6½	6½	6½	+ ⅛
Brinco	800	415	400	400	—15
Br Am Bnk	z50	$20¾	20¾	20¾	
BCFP	1600	$23⅞	23¾	23¾	
BC Phone	2150	$14½	14⅜	14½	+ ⅜
BCPh 6.80	z60	$22¼	22¼	22¼	
BCP 7.04 p	1270	$22¾	22¾	22¾	+ ¾
BCP 10.16 p	480	$28¾	28¾	28¾	— ¼
BCP 2.32 p	z3	$31½	31½	31½	
Brunswk	3400	415	405	405	—10
Budd Auto	1550	$7¾	7⅝	7¾	+ ⅛
Budd A w	500	205	201	201	+ 1
Burns Fds	1500	$9¼	9⅛	9⅛	— ⅛
CC Yachts	100	340	340	340	—10
CAE A	915	$11	10⅞	11	
Cad Frv	750	$9½	9⅜	9½	+ ⅛
Cal Pow A	2200	$35½	35⅜	35½	+ ⅛
Cal P 2.36	420	$30	30	30	
Cal P 8¾	25	$110	110	110	
Cam Mine	1500	37	36	37	+ 1
Camflo	750	$13	12⅞	13	+ ⅛
Camp RL	200	$30	30	30	
Campau A	1300	420	415	420	+ 5
Can Cem A	1820	$8⅜	8½	8½	— ⅜
CCe Cp	153	$17	17	17	+ ½
CDC pr B	631	$105	104⅜	104¾	— ¼
Can Malt A	200	$23¾	23¾	23¾	— ¼
C Nor West	10100	$7⅜	6¾	7⅜	+ ½
C Pakrs C	275	$19½	19⅜	19½	— ¼
Can Perm	2420	$18¾	18½	18½	— ¼
C Perm 6¾	1300	$26⅜	26¼	26¼	— ⅛
CS Pete	7300	289	280	287	+ 2
Can Trust A	1000	$26	26	26	
C Tung	z50	$10⅞	10⅞	10⅞	
C Cablesy	240	$13⅛	13	13⅛	+ ⅛
Cdn Cel	1700	$7¼	7¼	7¼	
C Curtis	1000	56	56	56	
CGE	1600	$25	25	25	
CG Invest	100	$18½	18½	18½	
C Hidrogas	3500	275	270	275	
C Homestd	4800	$7⅛	6⅞	7⅛	+ ⅛
C Hydro	3150	$10⅛	10	10	— ⅛
C Hydro pr	125	$13⅜	13⅜	13⅜	+ ⅛
CI Bk Com	1800	$24⅜	24¼	24¼	— ⅜
CIL	950	$19½	19½	19½	— ⅛
CI Powr A	925	$22¼	22⅛	22¼	+ ⅛
CLI Pete	3272	58	55	58	+ 6
C Marconi	1300	455	455	455	+ 5
C Merrill	120	$15¼	15¼	15¼	+ ⅛
CNat R	3625	470	460	470	+20
C Occdental	200	$16⅜	16⅜	16⅜	+ ⅛
C Occdntl p	700	$29	29	29	
CP Inve	5460	$19	18⅞	19	+ ⅛
CP Inve pr	z63	$37⅜	37⅜	37⅜	
CP Ltd	7869	$19⅛	19	19	— ⅛
CPL A p	2200	$10¼	10¼	10¼	
C Reserve	5594	$7⅜	7¼	7⅜	+ ⅛
Cdn Sup O	2350	$54⅜	54⅛	54⅜	— ⅜
Cdn Tire A	1280	$32½	32¼	32¼	
C Utilties	3450	$14⅜	14⅜	14⅜	+ ⅜
CU 10¼	225	$29⅞	29⅞	29⅞	+ ⅛
C Util 9.24	1000	$28¾	28¾	28¾	+ ⅛
C Util w	1000	$5¼	5¼	5¼	+ ¼
Candel Oil	200	$14¼	14½	14½	
Canray	2800	100	96	100	+ 4
Canron	600	$24	24	24	
Capit Div	2650	75	75	75	
Cara	100	$9	9	9	
Carl OK	2585	282	281	282	+ 1
Carl A p	z55	$25½	25½	25½	
Carma A	700	$9⅛	9	9⅛	+ ¼
Cassiar	1515	$9⅜	9¼	9¼	
Celanese	250	350	345	345	— 5
Celanes 1 p	z25	$12	12	12	
Centurion	200	370	365	365	—15
Chieftan D	1886	$17	16¾	16⅞	
Chieftain p	585	$66¾	65¾	66¾	+ ¾
Chromaco	z3	160	160	160	
Chrysler	384	$16½	16½	16½	— ½
Coch Will	1150	38	38	38	
Coles Book	2500	$13⅞	13¾	13¾	— ⅛
Cominco	5655	$33	32¾	33	
Com Cap	500	455	455	455	— 5
Com Cap Tr	2275	$9	9	9	+ ¾
C Holiday I	210	460	460	460	—10
Comtech	200	300	300	300	
Con Bath A	2726	$26¾	26⅛	26⅛	— ⅜
Con Bath p	1470	$18¼	18⅛	18¼	+ ⅛
C Bath 68 w	300	$9⅛	9⅛	9⅛	+ ⅛
Con Bldg	z30	275	275	275	
Con Fardy	1797	315	310	315	— 5
C Durham	1000	93	93	93	+ 3
C Marben	500	50	50	50	
C Morisn	1900	140	138	138	— 4
C Rambler	2000	160	145	160	+10
C Rexspar	1000	80	80	80	
Con Distrb	400	350	350	350	— 5
Cons Gas	23233	$16⅜	16½	16½	— ⅜
Con Gas A	z50	$72	72	72	
Con Gas B	z30	$72	71¾	72	
Con Gas D	200	$24½	24½	24½	
Control F	100	230	230	230	— 5
Conwest	115	405	405	405	—10
Copeland	500	51	51	51	— 4
Cop Fields	306	220	215	220	+ 5
Cornat Ind	800	$6	5⅞	5⅞	— ⅛
Coseka R	44084	$7	6¾	6¾	
Costain R	200	$14⅞	14⅝	14⅞	— ⅛
Costin R w	3000	$6¼	6⅛	6⅛	+ ⅛
Craigmt	1150	$5⅜	5¼	5¼	— ⅛
Crain R L	z75	$8½	8¼	8½	
Crestbrk	1300	400	400	400	
Crwn Life	z50	$46	46	46	
C Zelrba A	100	$19⅛	19⅛	19⅛	— ⅛
Crush Intl	740	$9⅜	9⅜	9⅜	
Cyprus	8800	$8⅜	8½	8½	
Dalmy A	700	$5⅜	5⅛	5⅜	+ ⅜
Dalmy C	500	430	430	430	+20
Daon Dev	200	$8⅜	8⅜	8⅜	
Daon A	1000	$7⅜	7½	7½	
Decca R	17300	$8⅞	8⅜	8¾	+ ⅜
D Eldona	6833	61	60	61	+ 1
Denison	3575	$54¾	54½	54¾	— ½
Dicknsn	1700	435	430	430	
Doman I	3650	$6⅜	6½	6⅜	+ ⅛
Dome	1610	$55	54⅜	55	+ ½
Dome Pete	2865	$44¼	43⅞	44	
D Bridge	1000	$24	23¾	24	+ ¼
D Explor	4000	11	11	11	
Dofasco A	2407	$24¾	24½	24½	— ⅜
D Scotish p	z10	$29½	29½	29½	
Dom Store	200	$15¾	15¾	15¾	— ¼
D Textie A	1600	$9	8⅞	8⅞	
Domtar	2970	$16	15⅞	15⅞	— ⅛
Domtar pr	100	$13¾	13¾	13¾	+ ⅜
Donlee M	700	$12¾	12⅜	12¾	+ ¼
Dover pr	200	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
Dunde Pal	3000	39	38	39	+ 3
Du Pont	405	$14½	14½	14½	
Dylex Ltd	1121	$7½	7½	7½	
Dylex L A	2863	$7½	7¼	7½	+ ⅛
E-L Fin	2050	$9⅜	9¼	9⅜	+ ⅛
E-L Fin w	5500	110	101	101	+ 1
East Mal	5800	275	265	265	— 5
East Sul A	2910	140	135	135	— 6
Ego Mines	11700	93	90	90	— 3
Electro A	1030	235	235	235	— 5
Emco	1280	$5½	5⅜	5½	
Emco w	600	130	125	125	—15
Extndcar	100	$8⅛	8⅛	8⅛	+ ⅛
Falcon C	2816	$5¼	5⅛	5⅛	— ⅛
Flbrg Nik A	652	$27	26¾	27	
Fed Ind A	400	$7	6⅞	7	
Fidelity Tr	100	330	330	330	— 5
Finning T	z50	$19	19	19	
Foodcrp Lt	150	$11⅝	11⅜	11⅝	
Foodex S	1474	$6¾	6⅜	6⅜	— ⅛
Ford Cnda	260	$88	88	88	— ¼
Francana	1500	$7¾	7⅜	7¾	+ ⅛
Fraser A	100	$25¼	25¼	25¼	— ¼
G M Res	2850	355	355	355	
GM Res r	60282	19	14	16½	—1½
GSW Cl A	z68	$5½	5½	5½	
GSW Cl B	z136	$5½	5½	5½	
Gaz Metr	6314	$6⅜	6¼	6¼	— ⅛
G Distrb A	300	$7⅛	7⅛	7⅛	
G Distrb w	8275	200	200	200	+ 5
GMC	z34	$69¾	69¾	69¾	
Genstar L	2100	$27	26¾	26⅞	— ⅛
Gerin 1st p	200	$8	8	8	— ¼
Gesco Dis	400	300	295	295	— 5
Giant Yk	133	$7¼	7¼	7¼	
Gibraltar	550	$5⅛	5	5⅛	
Goldund M	22500	30	29	30	
Goodyear	100	$15½	15½	15½	+ ½
Goodyear p	z15	$34	34	34	
Graft G	z75	$17⅜	17⅜	17⅜	
Granduc	2400	89	86	86	— 2
G L Nickl	500	55	55	55	+ 3
GL Paper	200	$26½	26½	26½	— ⅛
GL Pap w	700	$5⅛	5⅛	5⅛	
Gt W Life	1400	$59⅜	59½	59½	— ⅛
Gt West S	1000	300	290	290	—10
G West wt	1000	103	103	103	—12
Greyhnd C	2400	70	65	65	
Greyhnd	200	$17⅜	17⅜	17⅜	+ ⅛
Gulf Can	2186	$28⅛	27⅞	27⅞	— ¼
Gulfstrem	1153	30	30	30	
Hambro C	1300	$5⅜	5½	5⅜	+ ⅛
H Group A	350	320	320	320	—10
Ham Tr	100	$17½	17½	17½	— ¼
Hnd C pr	100	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ¼
Hardee	10000	83	81	81	— 1
Hard Crp A	1200	315	300	305	
Harlequin	700	$19¼	19	19	
Harris J A	400	335	335	335	+ 5
Hawker A	725	$5⅛	5⅛	5⅛	
Hawker pr	z40	$64½	63	64½	
Hedway A	500	340	340	340	
Highmont	2000	110	110	110	
Holinger A	150	$32¾	32¾	32¾	— ¼
Homco A	500	27	27	27	+ 1
Home A	2540	$32¼	32	32⅛	— ⅛
Home B	1000	$28½	28½	28½	
Horne Pit	200	$5½	5½	5½	
Howdn DH	1000	$8⅛	8	8⅛	+ ⅛
Hud Bay A	1850	$18¼	18	18¼	+ ¼
H Bay Co	1110	$15	14⅞	15	+ ⅛
HB Oil Gas	2588	$40¾	40½	40½	— ¼
Husky Oil	4315	$27	26¼	26¼	— 1
Husky E w	4600	$9¼	9	9	— ⅜
Hydra Ex	5000	24	24	24	
IAC	6670	$18	17⅞	18	+ ⅛
ITL Ind	500	280	280	280	
IU Intl	6272	$13¾	13⅜	13⅜	— ⅛
Imasco A	500	$27	27	27	
Imp Oil A	15133	$22½	22	22¼	— ¼
INCO A	15720	$24⅜	24¼	24⅜	— ⅛
Indal	1500	$9⅜	9¼	9⅜	+ ⅛
Indusmin	550	$11	11	11	
Inland Gas	100	$11¼	11¼	11¼	— ⅛
Inland G p	z30	$13⅛	13⅛	13⅛	
Inlnd G 10p	100	$29¾	29¾	29¾	
Inter-City	400	$7⅜	7¼	7¼	— ⅛
Inter C B w	600	480	470	470	—10
IBM	96	$286½	286½	286½	+ ½
Int Mogul	1308	310	305	310	+ 5
I Mogul A	1700	$13¼	12¾	12¾	
Int Pipe A	12215	$15⅜	15½	15½	— ⅛
Ipsco	100	$16½	16½	16½	— ¼
Inv Grp A	1475	$7⅜	7½	7⅜	
Inv Grp 5 p	300	$16	16	16	
Irwin T A	9250	345	325	345	
Island Tel	200	$14	14	14	— ¼
ISO	1700	111	111	111	
Ivaco A	100	$7⅛	7⅛	7⅛	
Ivaco 8.85	430	$49⅞	49⅞	49⅞	+ ⅛
Jannock A	19950	$10¼	10¼	10¼	
Jannock B	556	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
Jannock 8	1443	$14⅜	14⅛	14⅜	+ ¼
Jannock w	2159	280	270	271	+ 6
Jelex	19000	3	2½	3	
Jorex Ltd	2000	22	21	22	+ 1
Joutel	5000	6	6	6	— 1
K-Tel Intl	150	400	400	400	+25
Kaiser Re	16550	$14⅞	14⅝	14¾	
Kam Kotia	1100	70	69	70	+ 5
Kaps Tran	9300	90	89	89	— 1
Keeprite B	625	$11¼	11¼	11¼	+ ⅛
Kelly D A	200	$5⅜	5½	5⅜	+ ⅛
Kelsey H	350	$13¾	13¾	13¾	— ⅛
Kerr A A	1671	$15½	15⅜	15⅜	— ⅛
K Anacon	1000	18½	18½	18½	+ 3
Koffler A	1500	$5⅞	5⅞	5⅞	
Labatt A	250	$18⅜	18⅜	18⅜	— ⅜
Labatt A p	335	$18⅜	18⅜	18⅜	— ⅛
Lacana	1830	470	465	465	—10
Laidlaw A	1300	$9⅛	9⅛	9⅛	
Laidlaw Bp	100	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
LOnt Cem	300	330	325	330	
L Shore	127	220	220	220	—10
Laurasia	21000	46	43	43	
Lau Fin	100	$7⅞	7⅞	7⅞	+ ⅛
Lau F 1.25	425	$16½	16½	16½	
Leigh Inst	2400	400	390	395	— 5
Leons Frn	200	$6¾	6¾	6¾	+ ⅛
Levy Apr	z50	$5¾	5¾	5¾	
Liberian	400	$15½	15½	15½	
LL Lac	z8	142	142	142	
Livingsto	6000	$17¾	17½	17¾	+ ¼
Lob Co A	560	365	365	365	
Lob Co B	1100	375	370	370	+ 5
Lob Co pr	340	$26⅞	26¾	26¾	— ¼
Lob Ltd Ap	100	$17½	17½	17½	
Lob Ltd Bp	150	$18⅜	18⅜	18⅜	
Lochiel	8000	152	149	150	
Loeb M	115	$5	5	5	
Lost River	2000	85	79	85	+ 6
Lytton M	4000	20½	20½	20½	—1½
MEPC	3100	$11⅞	11¾	11¾	
MICC	2300	$10¾	10¾	10¾	— ⅛
MPG Inv p	1967	$14	14	14	+ ⅜
Maclarn A	140	$33½	33½	33½	+ ½
Maclarn B	100	$33⅛	33⅛	33⅛	— ⅜
MH Cable	z25	$13	13	13	
Mclan H A	2600	$10¾	10½	10¾	
MB Ltd	5997	$20½	20	20¼	+ ⅛
Madeline	z388	68	68	68	
Magna A	z60	$17⅞	17⅞	17⅞	
Magnason	200	195	195	195	— 5
Magnetcs	3010	54	54	54	+ 1
Majstc Wil	2100	350	335	350	+ 5
Malartic	500	80	80	80	
Man Bar	1000	87	87	87	— 1
M Lf Mills	700	$13¾	13⅛	13⅜	+ ⅜
Marcana	z168	13½	13½	13½	
Maritime	800	$22	21¾	22	+ ⅛
Mar T 860	100	$11¼	11¼	11¼	+ ¼
Mar T 940	100	$11¾	11¾	11¾	
Markel F	300	$5¾	5⅜	5½	— ⅛
Martin	1000	10	10	10	— 1
Mass Fer	7834	$18⅞	18½	18⅞	+ ⅛
Mas F A	665	$27⅞	27¾	27⅞	
Mas F B	1280	$28⅜	28¼	28¼	— ⅛
Matgmi A	600	$12⅛	12⅛	12⅛	+ ⅛
Mc Adam	1500	26	25½	26	— 1
Mc Intyre	575	$34¼	34	34	— ½
McLaghin	100	$6½	6½	6½	— ¼
Melcor	13600	$7½	7⅜	7½	+ ¼
Mentor	1700	355	350	350	
Mercantil	2300	$13⅜	13¼	13¼	— ⅛
Merland E	12000	$6¾	6⅝	6¾	
Met Stor A	795	$13	13	13	+ ⅛
Met Str 6p	250	$15	15	15	
Met Trust	z2	$25	25	25	
Mindamr	8500	10	10	10	
Mindustri	200	$6⅛	6⅛	6⅛	
Minri Res	851	151	150	150	
Molson A	1954	$17½	17⅛	17¼	— ¼
Molson B	500	$15½	15⅜	15½	
Monenco A	5200	$8	8	8	+ ⅜
Moore	11315	$29¾	29⅜	29½	— ¼
Multi Acc	714	360	345	360	—10
Murphy	4100	$9½	9⅜	9½	+ ⅛
Mymar M	z333	80	80	80	
NBU Mine	1300	105	105	105	
NaChrs I	1400	$5¾	5⅝	5¾	+ ⅛
Nat Drug	350	$6¾	6¾	6¾	+ ⅛
Nat Pete	2000	44	43	44	+ 4
Nat Trust	655	$16⅜	16	16	— ½
Nemco	10300	204	202	204	+ 4
Neonex	15454	280	275	277	+ 2
NB Tel	1100	$19⅞	19¾	19¾	— ¼
N Senator	3000	7	7	7	
N York Oil	8600	140	138	140	+ 5
Newco Fin	1592	$25	25	25	+ ¾
Nfld LP A	1200	$14⅜	14½	14⅜	— ⅛
Nfld Tel A	100	$18¾	18¾	18¾	+ ⅜
Niag Struc	100	$21	21	21	
Noranda A	7574	$26¾	26⅛	26⅛	— ⅜
Norcen	12400	$12⅜	12	12⅛	— ¼
Norcen B	125	$20½	20½	20½	
Norcn 150	275	$22	22	22	— ¼
Nordair A	400	365	365	365	+ 5
Norlex	8000	6	6	6	
NC Oils	1600	$9¾	9¾	9¾	— ¼
Nor Tel	650	$32¾	32¾	32¾	
N Tecm B w	785	$12¾	12⅜	12⅜	— ¼
Northgat	5115	485	475	475	—15
Northld	1500	9½	9½	9½	
NS Savngs	250	$13¾	13¾	13¾	— ½
Nowsco W	500	$25¾	25¾	25¾	+ ¼
Nu-Wst A	1400	$14⅜	14½	14½	— ¼
Nufort Res	z333	19	19	19	
Numac	1000	$11¾	11⅜	11⅜	— ⅛
OPI A	200	$8¼	8	8	— ⅛
Okwd	221907	245	217	242	+25
Obrien	3200	107	106	106	— 2
Ocelot A	100	$11	11	11	
Ocelot B	12600	$11	10⅞	10⅞	— ⅛
Orchan A	250	200	200	200	
Oshawa A	12400	465	455	465	+15
Osisko	4000	16	15½	15½	+ ½
Oxford A	1500	$14	14	14	
Pac Coper	2800	130	127	127	— 3
Pac Pete	7650	$32⅜	32⅛	32⅛	— ¼
Page Pet	3600	335	325	325	— 5
Paloma P	900	$5	5	5	— ⅛
Pamour A	4100	400	390	390	—10
Pan Centr	3016	55	45	55	+15
Pancana I	2000	105	102	105	+ 3
PanCan P	200	$30¾	30¾	30¾	— ¼
Pe Ben O	3100	350	345	350	
Peerless	100	425	425	425	+10
Pembina	300	435	435	435	+ 5
Penningtn	1000	8¾	8¼	8¾	
P Dept S	31930	$6½	6	6½	+ ⅛
P Jewl A	500	$7½	7½	7½	+ ¼
Petrofina	750	$18½	18½	18½	— ¼
Petrol	4000	295	285	290	— 5
Peyto Oils	14900	$9⅛	8⅞	9	+ ⅛
Phillips Cb	1200	$9¼	9⅛	9⅛	+ ⅛
Pine Point	645	$31¼	31⅛	31⅛	— ¼
Pitts C	200	$6⅜	6⅜	6⅜	— ⅛
Place G	5000	57	54	57	+ 2
Placer	9550	$19¼	19	19	
Pominex	1000	64	64	64	+ 1
Pop Shops	7483	$7½	7¼	7¼	— ⅜
Pow Corp A	1750	$9¼	9⅛	9¼	
Pow C 5	200	$9¼	9¼	9¼	+ ¼
Prado Exp	500	110	110	110	+ 2
Preston	7200	$14½	14⅛	14¼	— ⅜
Price Co	4284	$10⅛	10	10	— ¼
Provigo	200	$11	11	11	+ ⅛
Prov B Can	237	$12¾	12¾	12¾	— ⅛
Qasar Pet	220	$8½	8½	8½	
Q Mattgmi	z262	12	10	10	
Que S

Pour le Financial Post et le Business Week

La fuite des entreprises devient exode

par Marie-Agnès Thellier

Dans son édition datée du 13 août, le "Financial Post" affirme que la fuite des capitaux et des personnes hors du Québec s'est transformée en un véritable exode.

Pour Amy Booth, qui signe l'article, cet exode "est le résultat d'une évaluation rationnelle et objective des perspectives économiques de la province du Québec."

Parfois déclenchés par la victoire du Parti québécois le 15 novembre dernier, ces déménagements auraient, selon l'observatrice, été encouragés par la législation sur la langue, par le projet de réforme du code du travail et par les "positions socialistes du gouvernement". La journaliste rappelle toutefois que depuis une vingtaine d'années, le développement de l'Ouest canadien a déplacé le centre de gravité du Canada vers l'Ouest, de Montréal vers Toronto, maintenant même vers Edmonton et Vancouver.

Le Financial Post a demandé à quelques présidents d'importantes compagnies quel délai serait nécessaire pour retrouver un bon climat économique et social au Québec. Les prévisions s'étalent de cinq à vingt ans: cinq ans pour M. Kenneth White, président de Royal Trust; vingt ans pour M. Charles Perreault, ancien président du Conseil du Patronat.

Ce dernier aurait déclaré au journal de Toronto que le monde des affaires rendra la vie difficile au gouvernement québécois au cours de ces prochains mois: "C'est une véritable guerre qui va débuter" aurait-il annoncé.

Le Financial Post signale le transfert d'une partie des activités de direction d'une douzaine de sociétés, qui déplaceraient à Toronto, Calgary, Ottawa et même Hull des effectifs allant de 30 à 325 personnes. Bell Canada a choisi Hull, peut-être à cause de la proximité des écoles anglaises.

Le journal note encore le départ de médecins, avocats, pharmaciens, et de membres de professions libérales. A cette fuite de professionnels s'ajouterait la fuite d'épargnes privées; le Financial Post raconte aussi comment des Québécois vont subrepticement déposer $10,000 au Vermont.

Si le Québec se sépare, ajoute le journal, il y aura un déplacement massif "à mesure que les banques à charte surtout et la majorité des corporations à chartes fédérales enlèveront leurs derniers vestiges demeurant dans leurs sièges sociaux". Le Financial Post estime que ce déplacement massif pourrait débuter dès l'automne prochain.

Les sièges sociaux auraient en effet de plus en plus de difficultés à trouver du personnel de direction. "Les uns s'en vont tandis que d'autres ne veulent pas venir" au Québec pour les remplacer, aurait constaté M. White. Le départ des sièges sociaux aurait selon les dirigeants du Canadian Pacific cités par le Financial Post, des répercussions importantes sur les emplois des Francophones. 3,300 à 5,600 employés francophones du Canadian Pacific seraient en particulier concernés par ce départ éventuel.

Dans un autre article du même Financial Post, M. Frank S. Capon, ancien vice-président de Du Pont-Canada, affirme que les compagnies dont le siège social est au Québec s'interrogent actuellement sur les avantages d'un déménagement hors Québec. Outre la loi sur la langue et les incertitudes politiques qui gêneraient le recrutement de cadres canadiens-anglophones, d'autres causes seraient, selon M. Capon, responsables des actuelles difficultés. Il s'agit de la situation instable dans le monde du travail et des impôts trop lourds au Québec; à ce propos, M. Capon stigmatise la gestion inefficace du gouvernement dont les travaux grandioses, comme la Baie James, l'Expo 67 et les Jeux Olympiques, ont fait augmenter les impôts.

Il s'agit là de pertes de privilèges matériels alors que Mme Booth dans son article avait surtout fait état de perte de privilèges moraux pour les anglophones minoritaires au Québec.

Pour M. Capon, deux solutions s'offrent aux compagnies si la loi 101 est votée: la première serait de déménager toute l'équipe dirigeante hors Québec sans que, sur le papier, Montréal perde son titre de siège social. En somme, Montréal serait "siège social honoraire", si l'on interprète cette proposition de M. Capon.

L'autre solution serait de transformer la filiale québécoise en un véritable siège social francophone, traitant les affaires et les capitaux du Québec; le bureau national serait transféré ailleurs, dans une province anglophone. Selon M. Capon, cette solution "tranquilliserait les hommes politiques québécois".

Un autre hebdomadaire, celui-là américain, le Business Week analyse la situation économique québécoise dans son tout dernier numéro. Selon ce magazine, le "rideau de français qui descend autour du Québec" provoque un exode massif des compagnies et de leurs cadres de langue anglaise. Comme le Financial Post, le Business Week emploie le terme "exode". Le magazine signale le départ de nombreux jeunes cadres, au début de leur carrière, craignant pour leur avancement dans une province francophone.

Le Business Week cite les prévisions de journaux torontois, prévoyant pour cette année une émigration de 50,000 personnes du Québec alors que la Belle Province accueillait 20,000 personnes chaque année dans les années soixante.

En plus des cadres, selon "Business Week", les compagnies s'enfuient discrètement du Québec, ne voulant pas ébruiter la chose pour garder leur clientèle francophone. Le magazine cite, dans cette catégorie, les sociétés suivantes: Canadien Pacifique, Banque royale du Canada, Air Canada, Banque de Montréal, Royal Trust, Standard Brands, Warnock Hersey et Beutel Goodman.

Rapportant des propos du président du conseil d'administration de la Banque royale, "Business Week" prétend que la francisation des entreprises va chasser du Québec les sièges sociaux des compagnies nationales et multinationales.

L'an prochain, le dollar canadien à 95¢?

Selon le tout dernier numéro du "Business Week", la plupart des observateurs financiers estiment que le dollar canadien retrouvera une valeur de 95 cents américains au cours de l'année prochaine après sa récente baisse en dessous de 93 cents. Hier il a clôturé à 92,83, cents américains. Pour le magasine, la baisse du dollar canadien serait due à un déficit annuel du compte courant de $4 millions et à une forte baisses des emprunts canadiens à l'étranger.

Le déclin du dollar canadien va de pair avec la piètre performance de l'économie canadienne dont la croissance réelle est seulement de 3.5% ce qui amène des mises à pieds et une baisse des investissements.

Selon le Business Week, "les prévisions ne sont pas meilleures pour l'an prochain". Pour ce magasine, même les optimistes ne prévoient pas plus de 5% de croissance réelle en 1978.

Mais la baisse du dollar canadien n'est pas un désastre pour toutes les compagnies canadiennes. Les sociétés de produits forestiers et les compagnies métallurgiques auront une mauvaise année mais augmenteront leurs profits si les exportations reprennent. Le magasine signale que MacMillan Bloedel Ltd, le géant des pâtes et papiers, gagne $2.5 millions supplémentaires, après imposition, chaque fois que le dollar perd un cent parce que ses exportations sont payées en dollars américains.

Les compagnies, qui doivent importer du matériel ou des matières premières ou même emprunter à l'étranger, ont moins de chance. Selon le Business Week, cela concernerait en particulier la Steel Company of Canada qui achète du minerai de fer, du charbon et des équipements lourds aux États-Unis.

Cependant, pour l'hebdomadaire américain, le dollar reprendrait de la Valeur si Ontario-Hydro et d'autres compagnies importantes empruntaient à nouveau à l'étranger. Le feu vert donné récemment par Ottawa au pipe line de l'Alaska, qui amènera au Canada et aux États-Unis le gaz de l'Arctique devrait forcer les sociétés canadiennes à emprunter aux États-Unis de $7 à 8 millions. Cette arrivée de capitaux américains créerait une demande de dollars canadiens qui devrait rendre vigueur à la monnaie nationale.

dividendes

Algoma Steel: huit pour cent priv. série A 50 cents; le 1er septembre, aux inscrits le 9 août.

Brenda Mines: 10 cents; le 14 septembre, aux inscrits le 15 août.

Budd Automotive: 10 cents; le 30 septembre, aux inscrits le 9 septembre.

Commerce Capital Trust: 10 3-4 pour cent priv. A 26.875 cents; le 31 octobre, aux inscrits le 14 octobre.

SMA vend ses principaux actifs à l'Industrielle

S.M.A. (Société de Mathématiques Appliquées) Inc. a annoncé hier dans un communiqué la signature d'un accord de principe avec L'Industrielle-Services Techniques Inc. (IST) selon lequel cette dernière acquiert substantiellement tout le fonds de commerce de SMA.

IST est une filiale de L'Industrielle Compagnie d'Assurance sur la Vie (L'Industrielle) dont le siège social est situé dans la ville de Québec. IST gère l'un des plus importants centres d'informatique du Canada dont les bureaux sont situés dans le Complexe Desjardins à Montréal. L'équipement comprend deux ordinateurs IBM/370 modèle 168 et un AMDAHL 470 V/6.

SMA est contrôlée par Power Corporation of Canada.

Cet accord entrera en vigueur après qu'il aura reçu la sanction des actionnaires de SMA et celle de certaines agences gouvernementales de réglementation dans le cas de L'Industrielle et d'IST. On prévoit la tenue d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SMA d'ici quelques semaines.

La vente à L'Industrielle par Power Corporation d'un ordinateur IBM/370 modèle 165-II loué à SMA fait aussi partie de la transaction.

La transaction comprendra la vente de toutes les actions de Les Médias S.M.A. Inc. et de Les Systèmes S.M.A. Inc., les deux principales filiales à part entière de SMA. Les actions d'une autre filiale, Services d'Administration TMS Ltée de Toronto ne font pas partie de la transaction. TMS offre des services informatiques à l'industrie du transport.

En contrepartie de l'acquisition du fonds de commerce de SMA, IST assumera les obligations contractuelles en vigueur, le passif de SMA, à l'exception des montants payables à Power Corporation, et paiera une somme comptant d'environ $700,000. L'acquisition de l'ordinateur, propriete de Power Corporation, coûtera environ $700,000.

Le communiqué ne précise pas cependant si SMA utilisera cet argent pour relancer l'entreprise dans un autre secteur d'activité ou si elle liquidera simplement ses actifs restants pour redistribuer ensuite entre les actionnaires l'argent disponible.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No: 02-027794-770

JEAN POTVIN, de la ville et district de Montréal, domicilié et résidant au 8131, rue St-Hubert
demanderesse
vs
ENRICO MANES ET PIERRETTE MANES, des lieux inconnus
defenderesses

PAR ORDRE DE LA COUR

IL EST ENJOINT à ENRICO MANES et PIERRETTE MANES à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTRÉAL, le 10 août 1977

RENALD CHASSÉ

Mes Pollack, Teitelbaum & Cohen
800 Dorchester Blvd. West
Suite 1410
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

EX PARTE NO: 500 05-016525-774

Dans l'affaire du régime matrimonial de JOHN GARA, homme d'affaires domicilié à 53, rue Argyle, Kirkland, Province de Québec et DAME STEPHANIE COUTU, épouse dudit JOHN GARA de la même adresse.
requérants

AVIS aux créanciers des requérants mentionnés plus haut.

PRENEZ AVIS que LES REQUÉRANTS présenteront une requête en homologation de conventions matrimoniales selon l'article 1265 C.C. le 15 septembre 1977, devant la Cour Supérieure de Montréal, division de pratique, à 9:30 heures a.m., au Palais de Justice, 10 est rue Craig, Montréal, Québec. Le tout suivant les exigences de la loi.

MONTRÉAL, le 11 août 1977.

Mes Mendelson, Selick, Gross & Pinsky
630 Dorchester ouest
Suite 2800
Montréal, Québec
Avocats des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-12-070990-779

MARIE-JEANNE LETOURNEAU, ménagère, domiciliée au 4858 boulevard Robert, app. 21, à St-Léonard, district de Montréal.
requérante
-vs-
EUCLIDE DOUCET, de lieux inconnus.
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé EUCLIDE DOUCET est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 27 juillet 1977

(S) A. BEAULIEU
Registraire des divorces

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-071251-775

NICOLE BELZIL JOB
REQUÉRANTE
VS
KENNETH JOB
INTIMÉ

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé Kenneth Job, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention au bureau de la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, au numéro 1, rue Notre-Dame est à Montréal.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 10 août, 1977

RENALD CHASSE, greffier adjoint

ME Marc Chénard
5174 Côte des Neiges Suite 108
Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No: 02-029617-771

LES ENTREPRISES AUCLAIR INC. corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal au 4786, rue St-Denis
vs
HOURANI FAYEZ, des lieux inconnus

IL EST ENJOINT à HOURANI FAYEZ à l'intention duquel copie de bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 10 août 1977

A. BOUVIER

Mes Pollack, Teitelbaum & Cohen
800 Dorchester Blvd. West
Suite 1410,
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

No/ 12-071-307-775

DAME COLETTE DEVAULT,
requérante,
-vs-
WILLIE DOMPIERRE,
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, WILLIE DOMPIERRE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 8 août 1977

Me MARION THIBAULT
400 est, rue Jarry,
Montréal, P.Q.
381-2504

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-070262-773

DAME JOYCE DELISLE
Requérante
C.
LLOYD WHITEBEAN
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé LLOYD WHITEBEAN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

CHÂTEAUGUAY, le 23 juin 1977

(SS) A. BEAULIEU
REGISTRAIRE

DROUIN & LAFONTAINE
261 Boul. D'Anjou,
Châteauguay, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-071 239-770

DAME ISABELLE DUPRAS,
requérante,
-vs-
DONALD THIBEAULT,
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, DONALD THIBEAULT, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 9 août 1977

Me MARION THIBAULT
400 est, rue Jarry,
Montréal, P.Q.
381-2504

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No. 500 05 000200 77 2

AVIS est par les présente donné qu'une Requête en Homologation d'un Acte de Modification de Régime Matrimonial par Konstantinos Tzamouranis et son épouse, Dame Vasiliki Dariotis, tous deux du 8832, 15ième Avenue, Montréal, Qué., sera présentée à la Cour Supérieure, District de Montréal, Division de Pratique, du Palais de Justice, Montréal, Québec, à 9:30 A.M. le 22 septembre, 1977, le tout en conformité avec les Articles 1265 et suivants du Code Civil du Québec.

Michelle Julien, Notaire,
Wisse, Shiller & Julien.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Division des Divorces

No: 500/12-071335-776

DAME DIANE RICHMOND, résidant et domiciliée à Longueuil, dans le district de Montréal;
Requérante
-vs-
ROGER PAQUETTE, d'adresse inconnue;
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, ROGER PAQUETTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous;

Longueuil, le 10 août 1977.

RÉNALD CHASSÉ
Registraire

PILON, LAPIERRE, LAMARRE & Ass.
Procureurs de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

No: 12-071 238-772

RICHARD DELANGIS,
Requérant,
-vs-
BERNICE PRATT,
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, BERNICE PRATT, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, ce 10 août 1977
Me MARION THIBAULT
400 est, rue Jarry,
Montréal, P.Q.
381-2504

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-070993-773

SAMUEL EPEE BOUNYA
REQUÉRANT
VS
DAME GHISLAINE MOISE EPEE BOUNYA
INTIMÉE

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimée Dame Ghislaine Moise Epee Bounya, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention au bureau de la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, au numéro 1, rue Notre-Dame est à Montréal.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, ce 10 août, 1977

Rénald Chassé, greffier adjoint

Mes Pollack Teitelbaum & Cohen
800 ouest, boul. Dorchester
Suite 1410
Montréal, Québec

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 11 mai 1977 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Economy Steel Rule Dies Ltd. ont été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 27e jour de mai 1977, sous le numéro 2784322.

Ce 10e jour d'août 1977.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que la soussignée en sa qualité de tutrice à ses enfants mineurs Pierre et Anne Théberge, a accepté sous bénéfice d'inventaire pour et au nom de ses susdits enfants, la succession de leur grand-père, Paul Théberge, en son vivant demeurant à 51, 9ième Rue, Noranda et décédé le 14 amrs 1977.

Cette acceptation sous bénéfice d'inventaire a été recue à Rouyn le 5 juillet 1977 devant Me Guy Larouche, notaire, dont l'adresse est à 142, avenue Principale, Rouyn. Cet acte a été enregistré à Rouyn sous le numéro 34592.

Signé: Gertrude Demontigny-Théberge

AYLMER ROAD HOLDINGS INC

AVIS est par les présentes donné que Aylmer Road Holdings Inc., une corporation légalement constituée selon la Loi des Compagnies et ayant son siège social dans la Ville de Montréal, sollicitera auprès du Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, la permission d'abandonner sa Charte selon les provisions de la Loi des Compagnies.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 11e jour d'août 1977.

CRESTOHL & LIGHT
Avocats de Aylmer Road Holdings Inc.

AVIS est par les présentes donné que le 29e jour de septembre 1977, à 9:30 heures de l'avant-midi, Stavros C. Stavrinidis, exécutif, résidant au 829 Riverside Drive, dans la Cité de St-Lambert, District de Montréal, s'adressera à l'un des Honorables Juges de la Cour Supérieure, siégeant dans et pour le District de Montréal, à Montréal, chambre 2.16 du Palais de Justice, dans le but d'obtenir Lettres de Vérification, établissant que la succession de Charalambos (aussi connu sous le prénom de Harry) Stavrinidis, autrefois surveillant, résidant au 3820 chemin Côte Ste-Catherine, app. 11, dans les Cité et District de Montréal, s'est dévolu de ses biens en faveur de Stavros Stavrinidis, Lemonia Stavrinidis, Demosthesnis Stavrinidis et Odysseus (aussi connu sous le prénom d'Ulysses) Stavrinidis, dans la proportion d'un quart à chacun d'eux. MONTRÉAL, 8 août 1977. Me David Litner, C.R. Procureur du requérant

---

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500 05-015009-77

JOHN DRACOPOULOS, exécutif de Grèce
Demandeur
vs
COSTAS DUMAKIS, des ville et district de Montréal, domicilié et résidant au 8395 rue Birnam
et
GREGORY ROUFOS, de lieux inconnus
Défendeurs

IL EST ENJOINT au défendeur, GREGORY ROUFOS, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 11 août, 1977

Rénald Chassé

Mes Pollack Teitelbaum & Cohen
800 ouest, boul. Dorchester
Suite 1410
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

(500) 02-041531-760

VILLE DE MONTRÉAL
VS
GINETTE JUBINVILLE et GUY JUBINVILLE, autrefois de 6540 Place Boutet, Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

Il est enjoint à Ginette Jubinville et Guy Jubinville, à l'intention desquels copies du bref et de la déclaration ont été laissées au greffe de cette Cour de comparaître dans un délai de trente jours.

(signé) S. Bouvier, greffier-adjoint
de la Cour provinciale de Montréal

Mes Péloquin, Badeaux, Allard et Lacroix
275, Notre-Dame est
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-014359-770

DAME PIAGIA SACCENTE PALERMO,
Partie demanderesse,
-vs-
DAME ANNIE LANCZ WHITE, autrefois domiciliée et résidant dans les Cité et District de Montréal et présentement de lieux inconnus,
Partie défenderesse.

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse Dame Annie Lancz White, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à la Cour Supérieure, 10 est Craig, à Montréal, à son intention.

Montréal, ce 9 d'août, 1977

A. Beaulieu
Registraire

Me William N. Rogg
Suite 4,
1270 ouest, rue Sherbrooke,
Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 05-011 330-774

DAME ONOFRIA SANTAMARIA,
demanderesse,
-vs-
FRANCESCO MILO,
défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, FRANCESCO MILO, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication. Une copie de l'action en séparation de corps a été laissée à la Cour à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de séparation accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 9 août 1977

Me MARION THIBAULT
400 est, rue Jarry,
Montréal, P.Q.
381-2504

LOI SUR LA FAILLITE

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de:
Paul Léveillé et Dame Audry Bisson Léveillé

Avis est par les présentes donné que M. Paul Léveillé, homme de service, et Dame Audry Bisson Léveillé, 363 Bégin, Longueuil, P.Q., ont fait cession de leurs biens le 3ième jour d'août 1977, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 24ième jour d'août 1977, à 9.30 heures de l'avant-midi, au bureau du Séquestre Officiel, 10 est, rue Notre-Dame, Montréal, P.Q.

Laurent Langevin, L.S.C., Adm. A. Syndic.

Bureau 1305 rue Girouard, St-Hyacinthe, P.Q.
Tél.: 774-4300 Ligne directe Montréal: 866-5213

LOI SUR LA FAILLITE

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de:
DENISE GAUTHIER

Avis est par les présentes donnée que Mademoiselle Denise Gauthier, 2601 Mandeville, Tracy, Co Richelieu, P.Q., ayant fait affaires sous les raisons sociales: "LA BOUTIQUE AUX TISSUS ENRG.", 56 rue Augusta, Sorel, Co Richelieu, P.Q. et "MAISON CHAPDELAINE TEXTILES ENRG.", 34 rue Prince, Sorel, Co Richelieu, P.Q., a fait cession de ses biens le 8ième jour d'août 1977 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 29ième jour d'août 1977, à 11.30 heures de l'avant-midi, au bureau du Séquestre Officiel, 10 Est rue Notre-Dame, Montréal, P.Q.

Laurent Langevin, L.S.C., Adm. A. Syndic.

Bureau
1305 rue Girouard,
St-Hyacinthe, P.Q.
Tél.: 774-4300
Ligne directe Montréal: 866-5213

Transports Canada **Transport Canada**

ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AÉRIENS
RÉGION DU QUÉBEC

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Mirabel, Québec.

FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN BÂTIMENT PRÉ-FABRIQUÉ DE TYPE INDUSTRIEL (125' x 80') INCLUANT LES FONDATIONS, LES TRAVAUX CONNEXES DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ ET DES MODIFICATIONS AUX INSTALLATIONS EXISTANTES DE MANIPULATION ET D'ENTREPOSAGE DES LIQUIDES POUR LE DÉGIVRAGE À L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL, MIRABEL, QUÉBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, Ministère des Transports, pièce 175-C, Édifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Québec (636-3203), seront reçues jusqu'à 15:00 heures, heure locale, le 1 septembre 1977.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'aadresse ci-dessus sur présentation d'un chèque visé de $100.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de quatorze jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres.

Une séance d'information pour les soumissionnaires suivie d'une visite de l'emplacement est prévue pour vendredi, le 19 août 1977 à 10:00 heures, heure locale, à la salle de conférence du M.D.T. au sixième étage de l'Édifice de l'Administration à l'aéroport international de Montréal, Mirabel, Québec. Deux (2) représentants par compagnie seulement pourront participer à cette visite.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

A.O. Dumas,
Administrateur régional du Québec,
Administration canadienne des Transports aériens.

Transports Canada
Aéroport int. de Montréal (Dorval)
Le 4 août 1977.

Nouvelle Adresse

A CAUSE DU GRAND ESSOR
QU'A PRIS NOTRE ENTREPRISE
ET POUR CONTINUER
DE BIEN VOUS SERVIR
NOUS EMMENAGEONS
DANS DE PLUS VASTES LOCAUX
NOTRE TERMINUS DE MONTRÉAL.

LAMOTHE TRANSPORT CORP.

2800 AVE. ANDRÉ, DORVAL QUE., H9P 1K6
(TERMINUS DIRECT MOTOR EXPRESS LTD)
RÉPARTITEUR 683-5111 MÉTRO 331-7530 ADMINISTRATION 683-5522

le bridge

Tentez l'impossible

par Charles-A. Durand

♠ ♥ ♦ ♣

Donneur: Nord
Vulnérables: Nord-Sud

NORD
♠ A R V 10 5
♥ A R 10
♦ A D 3
♣ A R

OUEST
♠ D 9 8 7 2
♥ 9 8 7
♦ R 9 7
♣ 10 9

EST
♠ 4
♥ D V 4 3 2
♦ V 10 8 6
♣ D 3 2

SUD
♠ 6 3
♥ 6 5
♦ 5 4 2
♣ V 8 7 6 5 4

Les enchères:

Nord	Est	Sud	Ouest
2 ♠	passe	2S-A	passe
3S-A	passe	passe	passe

L'entame: le 9 de coeur par Ouest.

Une des armes les plus puissantes au bridge est bien la réflexion et la simulation. La simulation au bridge est la même astuce scientifique que la simulation employée dans les hautes sciences. C'est de tenter la réussite d'un système jusqu'au moment d'en trouver les éléments de son succès.

Au bridge, le joueur averti simulera dans son esprit le jeu d'une main jusqu'au moment où il trouvera la seule disposition des cartes pouvant lui donner l'accomplissement de son contrat; et il jouera ses cartes en raison de cette disposition hypothétique.

Dans la donne d'aujourd'hui si la division des piques est quelque peu balancée, cette distribution confortable donnera le nombre nécessaire de 9 levées au déclarant. Cependant si cette répartition est capricieuse, le déclarant devra diversifier son plan.

Voyons comment la main ci-dessus fut jouée lors d'une partie d'amis au bridge-robre. Nord opta pour l'ouverture de 2 piques avec cette belle main de 28 francs points et Sud dut répondre 2 sans-atout avec ce Yarborough terrible. Nord se rendit à la manche en gageant 3 sans-atout; il voulait profiter des 150 points de boni apportés par les 4 As.

Quelle tâche terrible pour le déclarant Sud, qui ne pouvait aucunement entrer en main pour tenter l'impasse d'une couleur pouvant l'aider dans son jeu. C'est dans ces cas fort bien illustrés par la main ci-dessus que l'esprit et l'imagination du joueur doivent simuler une ou deux ou trois techniques de jeu pouvant apporter le succès, et choisir celle du moindre risque.

Après l'entame du 9 de coeur, le mort joua le 10 et Est prit la main avec son Valet; il retourna le 3 pour donner la main au mort. C'est alors que l'As et le Roi de pique furent joués afin de connaître la division des cartes en cette couleur. À la deuxième carte, Ouest révéla qu'il détenait 5 piques et qu'il en rapporterait 2 levées.

Le déclarant se replia alors sur la technique du renvoi de la main au joueur Ouest, et si celui-ci détenait le Roi de carreau il procurerait le contrat au déclarant par un retour avantageux.

L'As de coeur, l'As et le Roi de trèfle furent joués ainsi que le Valet de pique. Ouest s'empara de ce dernier avec sa Dame et joua le 9 de pique vers le 10 du mort lequel retourna un autre pique pour donner la main au joueur Ouest. Celui-ci retourna un carreau. Le déclarant tenta l'impasse et remporta la levée avec la Dame du mort. Que de beaux échanges; c'était la huitième levée qui fut suivie de l'As de carreau comme neuvième levée. Et le contrat était accompli. Un plan bien imaginé mais toujours souple doit être à la base de toutes les victoires au bridge.

Gilles Houde

Les Alouettes aux Jeux du Canada

SAINT-JEAN, Terre-Neuve — Dès sept heures hier matin, tous les Québécois qui séjournent au Holiday Inn de Saint-Jean se retrouvaient très joyeux à la salle à manger pour discuter de l'éclatante victoire des Alouettes de Montréal que tous avaient regardée à la télévision. Cette victoire des Alouettes nous consolait de la mauvaise température et laissait présager des gains importants pour cette journée bien remplie, qui débutait à 9 heures. À mon arrivée sur le campus de l'université, site du village des athlètes, les premiers membres de notre équipe rencontrés me parlèrent de la victoire des Alouettes et m'expliquèrent que bon nombre avaient trouvé le moyen d'assister au match par le truchement de la télévision. Nos jeunes athlètes étaient confiants et se promettaient d'en faire autant tout au cours de la journée.

Dix jours sur le pouce

Ce n'est pas le froid d'hier matin qui aurait empêché Luc Arseneault et Paul Boudreau d'être à la piste, avec leur drapeau du Québec, pour encourager leur amis, membres de notre équipe. En effet, ces deux jeunes étudiants du cégep de Saint-Laurent sont ici depuis le début des Jeux du Canada, après avoir effectué le voyage sur le pouce. "Nous avons pris 10 jours, car nous voulions tout voir mais nous aurions pu le faire en beaucoup moins de temps," explique Luc Arseneault, un futur animateur en loisirs et grand "chum" de Philippe Laheurte, coureur de demi-fond." Nous avons même réussi à coucher au village sans que les autorités ne s'en aperçoivent, mais après deux nuits, nous avons craint que cela nuise aux athlètes. Depuis, nous campons dans un parc avec l'autorisation de la police".

Médaille d'or pour Fogarty

Notre jeune héros des Championnats sportifs du Québec, Pat Fogarty a débuté la journée en lion avec une première position au saut en longueur. On se souviendra que Pat fut choisi l'athlète par excellence il y a quelques semaines à Montréal. Plus tard dans la journée, au relais 4x100 mètres avec ses coéquipiers Randy Sealy, Richard Lacombe et André Barrière, Fogarty a mérité une médaille d'argent avec un temps de 42.17. L'Ontario a remporté la victoire avec un temps de 42.12. Malgré cette médaille, la déception fut grande car tous les athlètes du Québec se disaient assurés d'une première position dans cette épreuve. Pat Fogarty courra aujourd'hui dans le 110 m. haies et espérons que sa confiance ne le trahira pas, car, ici, on le proclame déjà champion.

Toujours en athlétisme, l'entraîneur Jean Thibeault de Victoriaville a été récompensé de son travail quand aux 200 mètres, son élève, André Barrière, s'est classé au deuxième rang, méritant ainsi une seconde médaille d'argent. Pour le Québec, c'est très encourageant quand un athlète d'un centre autre que le Montréal ou le Québec-métropolitain fait sa marque. Pour tous ceux et celles qui entrainent des jeunes à l'extérieur des plus grands centres, c'est réconfortant et ça prouve que le talent et la compétence se trouvent un peu partout dans la province. C'est dommage qu'on ne le réalise pas toujours chez nous, et que notre système scolaire n'encourage pas d'avantage nos athlètes.

Nos meilleurs, ici, rêvent tous d'aller étudier aux États-Unis et déjà plusieurs y sont rendus. Richard Lacombe, médaillé d'argent au décathlon retournera à l'Université du Texas en septembre après avoir subi une série de traitements pour sa cheville blessée, ce qui explique sûrement sa deuxième place et non une première comme il le pouvait.

Chez les filles Marie Deserres et Chantal Desrosiers ont mérité une place en finale du 200 mètres. De son côté Carole Brouillard, grâce à sa coourse d'hier se placera sur la ligne de départ de la finale du 1500. Malheureusement pour une des plus sympathiques jeunes filles, Prudence Baxter, il n'est pas question de se rendre en finale. Sa course fut bonne, selon son entraineur, Michel Bacrt, mais les autres furent plus rapides. C'est le jeu de la compétition. Pour Prudence la déception était aussi grande que le flot de ses larmes. Ce sont finalement mes cégepiens "pouceux, drôles et brillants" qui ont pu consoler Prudence, qui finit par rire en passant aux meilleurs succès des membres de son équipe.

Jusqu'ici, en athlétisme le Québec est en troisième position derrière la Colombie-Britannique et l'Ontario, mais la marge qui nous sépare de ces deux provinces diminuera de jour en jour.

Sur l'eau et dans l'eau

Le travail sérieux de la Fédération québécoise de ski nautique rapporte des fruits et nos skieurs ne cessent de nous faire honneur. Quand ce n'est pas Hélène Grégoire ou Pierre Plouffe sur le plan international, c'est la relève qui, à Saint-Jean, gagne cinq médailles. Dans le saut, Marie Houde a mérité la première place tandis que Claire Grégoire a gagné le bronze. Julien Derome, l'or au saut, une victoire attendue suivi des victoires au slalom de Louis-René Bélanger et encore Claire Grégoire pour le bronze.

Au lac Quidi Vidi, site des épreuves de ski nautique, l'annonceur maison est tellement bon qu'après le sérieux des compétitions, il réussissait à improviser des compétitions entre les équipes avec des chaloupes à rames, question de mettre de l'entrain et d'amuser nos athlètes qui avaient tratravaillé fort... et dans le froid.

Au Water-Polo, le Québec a triomphé facilement de nos hôtes par le compte de 16-2 alors que Claude Lévesque et François Paré ont marqué chacun quatre buts. Au moment de lire ces lignes, le Québec sera fort probablement champion de ces troisièmes Jeux du Canada.

Cinquième place au baseball

"Pour des joueurs qui n'avaient jamais évolué ensemble et qui sont parmi les plus jeunes, gagner trois fois en cinq parties n'est pas un déshonneur", a expliqué le gérant de l'équipe Réal Lelièvre, immédiatement avant le dernier match contre Terre-Neuve. Cette dernière partie, gagnée 5-2 grâce au lanceur Normand Yacola qui fut superbe au monticule ainsi qu'à l'attaque avec son coup de deux buts. Les joueurs et les responsables du baseball québécois qui sont présentement à Terre-Neuve sont furieux d'une certaine mauvaise publicité qui leur fut faite.

"Jamais une équipe n'a rassemblé autant de jeunes gens sérieux comme ceux que nous avons ici. Nos joueurs donnent l'exemple et sont parmi les plus enthousiastes aux rencontres des autres disciplines. Si tous les athlètes encourageaient nos joueurs de baseball comme ces derniers encouragent les autres, ce serait parfait", a lancé Jean-Gilles Gagnon, le directeur technique de la fédération, qui parlait ainsi en présence de quelques journalistes du Québec, les seuls spectateurs de chez-nous au dernier match. Jean-Gilles ajoutait: "Les nombreux anciens européens qui s'occupent d'athlétisme au Québec devraient se taire s'ils n'aiment pas le baseball, et cesser de s'imaginer que seul l'athlétisme est important. Nos joueurs assistent aux épreuves de piste et pelouse et apprécient les performances des autres athlètes".

En somme, les adeptes du baseball n'acceptent pas et avec raison, je crois, qu'on ose discuter du retrait du baseball aux Jeux du Canada. D'ailleurs, disent-ils, le baseball fait partie du concept sportif nord-américain. Ces petites divergences d'opinions entre cadres sportifs et athlètes ajoutent du piquant et font partie de nos moins bonnes traditions québécoise, à savoir la "chicane dans le milieu du sport amateur". Heureusement, cette fois, c'est à peine une "chicannette" et c'est beaucoup mieux ainsi.

les jeux du Canada

Des athlètes habillés pour le ski alpin

ST-JEAN, T.-N. (PC) — Une récolte de cinq médailles, hier, en ski nautique, a propulsé le Québec en tête du classement de cette discipline des Jeux du Canada. Le Québec domine avec 19 points, comparativement à 16.5 pour l'Ontario et 16 pour la Colombie-Britannique.

Marie Houde, de Berthierville, n'a pas fait mentir sa réputation en remportant la médaille d'or au saut, réussissant deux bonds de 85 pieds, amassant ainsi 66 points, en plus des 171 points dans la discipline, pour remporter la médaille d'or. Janet Cody, de la Colombie-Britannique, a réussi un total de 163 pour une deuxième place tandis que Claire Grégoire, de Hull, amassait une première médaille de bronze dans cette journée avec 162 points. Lisa Sokolowski, de l'Ontario, et Judy McClintock, de l'Ontario, ont fait un et deux en slalom, prenant les médailles d'or et d'argent, tandis que Claire Grégoire a mérité une médaille de bronze.

Chez les hommes, deux médailles ont été remportées, comme le prévoyaient les experts avant le début des finales, Julien Derome, de Côteau-du-lac, a amassé 255 points dans les sauts pour remporter une médaille d'or et procurer d'importants points au Québec. Joël McClintoch, de l'Ontario, et Gary Athans, de la Colombie-Britannique, ont suivi en deuxième et troisième places.

Dans les sauts, Joël McClintock a remporté la médaille d'or, suivi de son frère Jim. Tous deux de l'Ontario, et du Chicoutimien Louis-René Bélanger, troisième.

Le classement non officiel du ski nautique, à la fin de la discipline, indique que l'Ontario, avec la famille McClintock, remporte la compétition par équipes avec plus de 8,030 points, suivi du Québec avec près de 7,000.

Marc Grégoire, de Montréal, directeur technique de la fédération du ski nautique, a laissé entendre que cette deuxième place entre le Québec et l'Ontario était prévisible, mais "je dois dire que l'écart entre nous et les détenteurs du premier rang est un peu trop grand à notre goût. On s'attendait à la deuxième position, surtout en raison de la présence des grands skieurs de cette province, les McClintock, membres de l'équipe ontarienne et membres de l'équipe nationale canadienne.

"Tout ce qu'on peut dire à ce moment-ci, c'est que la revanche sera terrible aux championnats canadiens, la semaine prochaine, à Kelowna, C.-B." a-t-il ajouté.

"Marie Houde s'est bien comportée en saut, mais elle a été malchanceuse en slalom, une malchance qui n'arrive qu'une fois par année. Elle s'est également bien classée avec une médaille de bronze. En sauts, on aurait voulu la voir aller plus loin que sa performance des jeux".

Quant à Claire Grégoire, Marc est d'avis qu'elle aurait dû obtenir une médaille d'argent en saut au lieu d'une bronze et que ses performances personnelles dans l'ensemble ont été relativement bien suivies.

Quant à Julier Derome, médaille d'or, Marc Grégoire a laissé savoir qu'il n'y a pas de surprise à ce niveau. "Il aurait pu faire un meilleur saut à la finale, mais il est conscient des performances des autres et s'est contenté d'un saut suffisant, voulant ménager ses genoux qui le font souffrir en vue des championnats canadiens".

Il a toutefois eu de bons mots pour ceux qui reviennent sans médialle, tels Dominique Coderre, spécialiste en figure, qui, en préliminaire, n'a pu obtenir suffisamment de points pour se classer, et Jacques Marchand, de Duvernay, qui a subi les foudres, dans des performances, de la part de la température.

"Je suis satisfaite parce que les conditions n'étaient pas tellement favorables à de très bonnes performances. Tout de même, j'étais favorite en sauts et j'ai quand même pu remporter la médaille d'or. Ce n'était pas là une excellente performance pour moi, mais j'ai eu de la difficulté à m'adapter au vent comme tout le monde".

Voilà comment Marie Houde a qualifié les journées de ski nautique qu'elle vient de vivre aux Jeux du Canada. En figure, elle a déclaré être satisfaite. "On avait de très bonnes conditions, j'ai terminé troisième aux préliminaires et j'ai décroché la deuxième place en finale, en faisant mes deux passes complètes".

Parlant des conditions climatiques, ce n'est vraiment pas ordinaire comme condition. "On avait été avertis avant de partir, mais on ne s'attendait vraiment pas à ça", la vague étant imprévisible, et le froid étant trop mordant pendant deux jours de ski nautique.

"On était habillés presque pour faire du ski alpin. Naturellement, dit-elle, cela a influencé la performance et les muscles sont tendus, et sur l'eau, nos muscles sont vraiment incapables de répondre aux demandes normales".

Elle est d'avis que le Québec aurait pu certainement s'approcher de l'Ontario au classement final. "Disons que la compétition amène toujours certains skieurs à connaître des malchances. Si tout le monde avait bien skié, comme les Ontariens l'on fait, on aurait eu une lutte plus chaude. Il aurait fallu que chaque skieur enregistre sa meilleure performance, mais dans une compétition, tout peut arriver".

Les Expos perdent en neuvième manche

ST-LOUIS (AP) — Un double de Jerry Mumphrey après un retrait à la neuvième manche a poussé le coureur d'urgence Rick Bosetti au marbre avec le point gagnant, alors que les Cardinals de St-Louis ont vaincu les Expos de Montréal 2-1 hier soir. Il s'agissait de la cinquième défaite consécutive des Expos.

Après un retrait, Ted Simmons a reçu un but sur balles. Bosetti a remplacé Simmons sur les coussins et après que le frappeur d'urgence Mike Anderson eut obtenu un but sur balles, Mumphrey a claqué son double dans le champ droit contre le lanceur de relève Will McEananey, 2-5. Al Hrabosky, 5-4, a mérité la victoire en relève.

Tony Perez a produit l'unique point des Expos avec un double, faisant marquer Andre Dawson.

Ailleurs dans la Ligue nationale, Tim McCarver a réussi deux des six circuits des siens, et les Phillies de Philadelphie ont facilement vaincu les Cubs de Chicago, 10-3. Steve Carlton, 17-6, est devenu le premier lanceur ayant remporté 17 victoires cette saison dans les majeures.

Carlton, Greg Lusinski, son 30ème, Jay Johnston et Tommy Hutton ont également frappé des circuits pour les Phillies, dont c'était la neuvième victoire consécutive, leur plus longue série de succès depuis 1969.

Jim Rico a claqué son 30ème circuit de la saison et le lanceur Rick Wise a bien espacé huit coups sûrs dans une victoire de 7-2 des Red Sox de Boston sur les Mariners de Seattle.

Reggie Jackson a produit trois points à l'aide d'un double et d'un triple dans le premier match, puis a réussi deux formidables circuits dans le second alors que les Yankees de New York ont vaincu les Angels de la Californie à deux reprises, 10-1, 9-3. Catfish Hinter, 7-7, a mérité la victoire dans le premier match, et Ed Figueroa, 11-8, l'a emporté dans le second.

Rod Carew a réussi un grand chelem et Mike Cubbago a produit trois points avec un circuit et un simple, et les Twins du Minnesota ont eu raison des Tigers de Détroit 12-11. Rusty Staub a frappé son 15ème circuit et Steve Kemp son 14ème pour les Tigers.

Dans la Ligue américaine, Jim Palmer a lancé un match de deux coups sûrs et le joueur recrue Kiko Garcia a couronné une poussée de quatre points à la sixième manche avec un simple de deux points, menant les Orioles de Baltimore à une victoire de 6-1 sur les A's d'Oakland. Il s'agissait de la 14ème défaite consécutive des A's. Palmer, 13-10, a complété son premier match en sept départs. Vida Blue, 10-15, n'a lancé qu'un tiers de manche.

Hal McRae a frappé un circuit de deux points et Kansas City a profité de trois erreurs du Toronto pour autant de points, et les Royals ont défait les Blue Jays 9-8. Marty Pattin, 5-2, a été crédité de la victoire, et Dave Lemanczyk, 10-10, a été débité de la défaite.

Un double de Rico Carty, à titre de frappeur d'urgence, a produit le point gagnant dans une victoire de 5-4 des Indiens de Cleveland qui ont balayé les honneurs d'un programme double contre les Brewers de Milwaukee. Un match d'un seul coup sûr du lanceur Dennis Eckeraley et un double de deux points d'Andre Thornton ont donné une victoire de 2-0 aux Indiens dans le premier match.

football

Ligue Canadienne

Mardi
Saskatchewan 27, Ottawa 17
Edmonton 24, C.-Britannique 18

Mercredi
Toronto 22, Hamilton 1

Jeudi
Montréal 27, Winnipeg 10

Mardi
Hamilton à Ottawa
Calgary à Edmonton

Mercredi
Saskatchewan à Toronto
C.-Britannique à Winnipeg

LIGUE CANADIENNE

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
MONTRÉAL	5	5	0	0	108	54	10
TORONTO	5	2	3	0	80	80	4
OTTAWA	4	1	3	0	76	82	2
HAMILTON	4	1	3	0	44	76	2

Section Ouest

EDMONTON	4	3	1	0	127	69	6
C.BRITANNIQUE	5	3	2	0	101	97	6
WINNIPEG	4	2	2	0	85	107	4
SASKATCHEWAN	5	2	3	0	85	123	4
CALGARY	4	1	3	0	54	72	2

baseball

Ligue Nationale

Jeudi
Philadelphie 10, Montréal 5
Houston 7, San Francisco 5
Pittsburgh 9, New York 1
San Diego 2, Atlanta 1
Cincinnati 5, Los Angeles 4

Hier
St-Louis 2, Montréal 1
Philadelphie 10, Chicago 3
Pittsburgh 3, New York 2, 1er match
Houston à San Diego
Atlanta à Los Angeles
Cincinnati à San Francisco

Aujourd'hui
Philadelphie, Lerch (6-2) à Chicago, R. Reuschel (15-4), 14 h 15
Cincinnati, Moskau (2-3) à San Francisco, Pentz (3-2), 16 h
New York, Matlack (6-12) à Pittsburgh, Reuss (7-11), 19 h
Montréal, Twitchell (2-8) à St-Louis, Urrea (4-3), 20 h
Atlanta, Ruthven (4-8) à Los Angeles, John (13-4), 22 h

Ligue Américaine

Jeudi
Californie 7, Boston 3
Minnesota 7, Toronto 3
Baltimore 4, Seattle 3
New York 3, Oakland 0
Texas 8, Kansas City 3
Cleveland 3, Chicago 1

Hier
New York 10-9, Californie 1-3
Cleveland 2-5, Milwaukee 0-4
Boston 7, Seattle 2
Baltimore 6, Oakland 1
Kansas City 9, Toronto 8
Minnesota 12, Détroit 11
Texas 10, Chicago 7

Aujourd'hui
Milwaukee, Caldwell (2-5) à Cleveland, Bibby (9-8), 14 h
Californie, Ryan (16-10) à New York, Holtzman (2-3), 14 h
Seattle, Galasso (0-1) à Boston, Jenkins (8-7), 14 h
Kansas City, Hassler (6-5) à Toronto, Clancy (1-2), 19 h 30
Oakland, Langford (7-13) à Baltimore, Flanagan (8-8), 19 h 30
Minnesota, Zahn (11-8) à Detroit, Wilcox (2-0), 20 h
Chicago, Stone (11-7) à Texas, Blyleven (11-10), 20 h 30

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
PHILADELPHIE	68	44	.607	—
PITTSBURGH	66	49	.574	3½
CHICAGO	64	48	.571	4
ST-LOUIS	64	51	.557	5½
MONTRÉAL	52	63	.452	17½
NEW YORK	47	65	.420	20

Section Ouest

LOS ANGELES	69	45	.605	—
CINCINNATI	57	56	.504	11½
HOUSTON	54	62	.466	16
SAN FRANCISCO	52	63	.452	17½
SAN DIEGO	52	67	.437	19½
ATLANTA	40	72	.357	28

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
BOSTON	66	44	.600	—
BALTIMORE	66	47	.584	1½
NEW YORK	64	49	.566	3½
DÉTROIT	51	61	.455	16
CLEVELAND	50	62	.446	17
MILWAUKEE	50	67	.427	19½
TORONTO	39	72	.351	27½

Section Ouest

MINNESOTA	67	48	.583	—
CHICAGO	65	47	.580	½
TEXAS	64	48	.571	1½
KANSAS CITY	63	48	.568	2
CALIFORNIE	55	57	.491	10½
SEATTLE	48	69	.410	20
OAKLAND	42	71	.372	24

PGA: Littler conserve la tête

PEBBLE BEACH, Californie — Le vétéran Gene Littler a conservé la tête du 59ème championnat de la P.G.A., hier à Pebble Beach, en ramenant une carte de 69, trois sous la normale. Littler, qui demeure le seul concurrent à n'avoir accusé aucun bogey sur le parcours redoutable de Pebble Beach a porté son total à 136, soit huit sous la normale.

Il précède de deux coups son compatriote Jerry McGee, récent vainqueur de l'omnium de Philadelphie (138), tandis que Jack Nicklaus (140) et Tom Watson (141), le deux grands favoris, ont perdu légèrement du terrain.

McGee a réalisé un aigle sur le deuxième trou, alors que Watson, vainqueur du tournoi des Maîtres et de l'omnium Britannique, a frisé la catastrophe en faisant un double bogey sur le 16ème trou, signant une carte de 73.

●

GUADALAJARA, Mexique (Reuter) — Le cubain Silvio Leonard a confirmé sa grande forme actuelle en remportant le 200 mètres des épreuves de sélection interaméricaines pour la coupe du monde d'athlétisme en 20.08 secondes, hier, à Guadalajara. La veille, Leonard avait couvert le 100 mètres en 9.98 secondes, un temps inférieur de trois centièmes seulement au record du monde. Le Cubain a devancé le Jamaïcain Don Quarrie, champion olympique de la distance à Montréal, qui a été lui-même crédité de l'excellent temps de 20.11 secondes. Leonard s'était blessé à quelques jours du début des Jeux de Montréal et il n'avait pu défendre ses chances ni sur 100 m ni sur 200 m.

D'autre part, les représentants canadiens ont réalisé d'excellentes performances hier. Ainsi Lucette Moreau et Jane Haist ont terminé première et deuxième au lancé du disque avec des jets de 56.24 mètres et 55.56 mètres respectivement. Debby Scott et Debby Pearson ont également réussi un doublé au 3,000 mètres féminin avec des temps respectifs de 9:41.20 minutes et 9:44.00 minutes.

Joyce Yakubowich a terminé deuxième au 400 mètres en 52.83 secondes et Patty Loverock s'est classée deuxième également au 100 m en 11.30 derrière la Cubaine Silvia Chivas.

COMPTABLES AGRÉÉS

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE C.A.
ROBERT ST-JEAN C.A.
GILLES SPERANO C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau C.A.
Armand H. Viau C.A.
J. Serge Gervais C.A.
Waguih Boulos C.A.
H. Lionel Robin C.A.
Jean-Jacques Ouellette C.A.
Jacques R. Chadillon C.A.
Jacques Joyal C.A.
Richard De Bellefeuille C.A.
Louis Baril C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Ect,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER
Comptables Agréés
Jean Provost, C.A. Henri Lavoie, C.A.
Jacques Larose, C.A. Raymond Poirier, C.A.
6000 est, Métropolitain 254-7559

samson, bélair & associés
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

NETTOYEUR P. M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

PREMIER
TOURNOI ANNUEL DE GOLF ORGANISÉ PAR LE CONSEIL 6148 CHAMBLY-CARIGNAN des Chevaliers de Colomb
au Club de Golf de Chambly le 20 août 1977.
Départs de 9.00 a.m. à 13.00 p.m.
GOLF ET SOUPER
$25.00 ch.

POUR BIEN DIGÉRER BUVEZ
UNE EAU DE SANTÉ ALCALINE & PÉTILLANTE QUI FACILITE LE TRAJET DIGESTIF ET L'ÉLIMINATION
Lithinés 33

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien industriel - commercial résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

Modula INC
ameublement modulaire commercial
Conception d'ameublement modulaire, magasin, bureau, résidence.
Montréal 931-8931
1160 St Mathieu
Québec - 683-1971
2376 Galvanie St. Foy

TAXI 273-6331 DIAMOND
Au lieu d'utiliser de l'argent comptant,
Pourquoi n'auriez-vous pas un compte courant avec nous !
Association des Taxis Diamond Ltée
909 St-Grégoire
Appelez 273-1725

Visitez l'Europe, avec SETA VOYAGES
EN... AUTOMOBILE
ou EUROCAMPER-TOURMOBILE
Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes
Renault — VW — Citroën
Fiat — Simca — Peugeot
Volvo — Micro-bus — etc...
Kilométrage illimité
Assurance internationale
Permis de conduire international etc...
Réservations billets : Bateau - Avion
ITINÉRAIRES routiers gratuits
PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO
BILLETS AVION TOUTES DESTINATIONS
DEPUIS 20 ans au service des voyageurs
SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200
"Touring Club de France"
Permis no 13868252-0280

LE DEVOIR

Samedi 13 août 1977

Culture et Société

Cahier 2

Festival des films du monde

Quand l'abondance ne nuit pas à la qualité

Textes par
JEAN-PIERRE TADROS

"Padre Padrone", un film italien des frères Paolo et Vittorio Taviani présenté dans le cadre du Festival des films du monde qui débutera vendredi prochain.

Nous sommes donc en pleine période de festivals. Après le Festival de la critique québécoise qui a démarré jeudi dernier, suivra en effet le Festival des films du monde. Vendredi prochain, en présence d'Ingrid Bergman, on sera convié à un véritable marathon cinématographique constitué de plus de 112 longs métrages et de 75 courts métrages. Et comme ce festival durera dix jours (du 19 au 28 août), on aura donc l'embarras du choix.

Un choix qui ne manquera pas, à certains moments, d'être difficile à faire. Mais c'est là un petit jeu auquel tous les festivaliers — les vrais, les endurcis — aiment à participer. Pensez-donc qu'à Cannes, ce sont 400 films qui sont présentés en quinze jours! Il faudra ainsi faire un choix, et on aura bien souvent de la misère. Car finalement comment choisir entre ces films qui mériteraient tous d'être vus.

L'intérêt premier de ce festival des films du monde est d'être parvenu à être fidèle à son titre et de nous présenter précisément des films venant d'un peu partout. Le gros drame de ces programmations que nous avons à subir à longueur d'années à Montréal, c'est qu'on nous y présente inlassablement du film américain, et puis quelques films français (puisqu'on parle français). Et c'est tout. Pour qu'un film italien nous parvienne à travers le réseau commercial, il faut au préalable qu'il ait fait des ravages à New York. Ce qui arrive malgré tout rarement. Et comme il n'existe pas d'autres pays producteurs suffisamment importants pour arriver ne serait-ce qu'à retenir l'attention des distributeurs américains, alors il vaut mieux ne pas penser voir des films allemands, tchèques ou... ghanéens. Ce que nous permet précisément un festival: prendre connaissance de ce qui se fait ailleurs, de par le monde.

Et avec 40 pays représentés, c'est un assez beau petit tout du monde qu'on sera amené à faire. C'est comme ça qu'on pourra découvrir un merveilleux film algérien dans la sélection officielle: **"Omar Gatlato"** de Merzak Allouache.

Le film avait été présenté par la Semaine de la critique, cette année à Cannes. Et c'est l'un des films qui m'avait le plus impressionné. Par sa simplicité et une espèce de naturalisme assez étonnant. Avec une apparente désinvolture, qui cache en fait une profonde critique de la société algérienne d'aujourd'hui, le réalisateur nous brosse le portrait fort réaliste d'un jeune fonctionnaire algérien. Et on le regardera tout simplement vivre, pendant que sur un ton qui ne manquera jamais d'humour, le principal protagoniste nous racontera ses aventures.

Avec **"Omar Gatlato"** — et c'est pour cela que j'ai pris la peine de m'y arrêter — on découvre un cinéma qu'on prend plaisir à regarder. Aucun ésotérisme dans la forme comme dans le fond; l'histoire ne manque pas d'intérêt et l'humour nous touche parce qu'il est de la sorte qui dépasse les frontières. Et pourtant, c'est un film que vous ne verrez jamais dans votre salle de cinéma. Pourquoi? Parce que c'est un film algérien; et qui donc se déplacerait pour aller voir un film algérien? Dites-le moi un peu!

Mais j'espère que vous vous déplacerez pour aller voir **"Omar Gatlato"**. Et aussi cet incroyable fresque éthiopienne qui a nom **"La récolte de 3000 ans"** ("Harvest: 3000 Years") de Hailé Gérima. Le film a été présenté un soir à la Cinémathèque québécoise il y a quelques mois, et c'est un film à voir. Un film dont le regard posé sur les choses, les êtres et le temps fascine bien vite et vous oblige à regarder, à suivre ce lent écoulement du temps qui a façonné un peuple.

Et puisqu'on est à parler des petits pays producteurs ou de ces pays producteurs qui n'ont pas la côte d'amour en Amérique, signalons la présence à ce festival du film koweitien, **"Les noces de Zein"** de Khalid Siddik; du film libanais, **"Liban... pourquoi?"** de Georges Chamchoum qui fait l'autopsie d'une guerre civile; du film portugais, **"À part ça, chez nous tout va bien"** de Fernando Lopez; du film tunisien **"Le soleil des Hyènes"** de Ridha Behi, terrible procès de l'invasion touristique qui transforme les pays sous-développés en terrain de jeu pour occidentaux fortunés.

Je pourrais continuer et parler ainsi du film d'Andorre, **"El Mon de Pau Casala"** de Joan-Baptista Bellsoleil; du film ghanéen, **"Contact"** de Giogio Botempi; du film belge, **"Dood Van Een Mon"** (ce qui veut dire en français "mort d'une nonne") de Paul Collet et Pierre Drouot. Et ainsi de suite.

Non, on aura effectivement l'embarras du choix. Dire maintenant que ces films sont vraiment représentatifs d'une production nationale, ce serait s'avancer un peu vite dans des domaines qui nous sont encore bien inconnus. Et quel film pourrait donc prétendre représenter toute une cinématographique? Le plus urgent, aujourd'hui, c'est de pouvoir découvrir ces films bêtement ignorés par nos distributeurs et nos exploitants locaux.

Cet aspect souligné, il faudrait dire ensuite les audaces que ne manque pas de receler cette programmation, il faut bien l'admettre, riche en surprises. C'est ainsi que la France sera représentée par Marguerite Duras et Robert Bresson. Le festival de Cannes n'aurait jamais osé faire un tel choix qui nous ravit. De Bresson, on pourra voir **"Le diable, probablement"**, qui vient d'être présenté au festival de Berlin; et de Marguerite Duras on verra deux films, ses plus récents, **"Baxter, Vera Baxter"** et **"Le Camion"** que la critique québécoise a rejeté parce que "il n'y a pas de cinéma là-dedans". J'espère que le public québécois saura y découvrir quelque chose, qui ressemblera à du cinéma, dans ce film passionnant autant par sa forme que par ce qu'il dit.

Il fait plaisir aussi de retrouver un film aussi controversé que **"L'empire des sens"** de Nagisa Oshima. On attend sa sortie à Montréal depuis plus d'un an. Le film avait reçu son visa d'exploitation du Bureau de surveillance de cinéma; tout allait donc pour le mieux dans le plus libéral des mondes possible. Mais quelques jours plus tard on apprenait que **"L'empire des sens"** avait des problèmes avec les douanes américaines, ce qui avait d'ailleurs forcé le Festival de New York d'en annuler la projection prévue. On avait donc conseillé au distributeur montréalais de se montrer prudent. Tant et si bien qu'il a attendu la tenue d'un festival à Montréal pour le sortir.

Pourquoi **"L'empire des sens"** fait-il si peur? Tout simplement parce que c'est un film très dur, je dirais même éprouvant. Et là, il faut que je m'explique, parce que même si on voit pendant la presque totalité du film un homme et une femme faire l'amour, on n'aura droit qu'à deux ou trois plans réellement pornos. Non, ce qui est dur à supporter, c'est la passion qui se dégage du film: passion dévastatrice qui conduiront les deux protagonistes à la mort. Pour moi, qui a dû en voir quand même pas mal de films prétendûment érotiques et même pornos, je dois bien reconnaître que "L'empire des sens" est le premier film véritablement érotique qu'il m'a été donné de voir. Cinéma érotique comme il a pu exister une littérature érotique avec Paule Réage, André Pieyre de Mandiargues, Appolinaire et plusieurs autres. Littérature que le cinéma n'a cependant jamais pu prendre. Avec Oshima, on découvre ce que pourrait être le cinéma érotique, à l'opposé d'un cinéma de voyeurs.

Et puis, il faut mentionner la présence du film des frères Taviani, **"Padre Padrone"**, qui a été rendu célèbre à Montréal grâce à l'acharnement qu'auront mis les deux festival montréalais — celui de la critique et celui des films du monde — à l'avoir. C'est donc le festival des films du monde qui le présentera, en présence des réalisateurs.

"Padre Padrone" a reçu le grand prix au Festival de Cannes. Un des rares prix de ce festival à avoir fait l'unanimité de la critique présente. C'est l'histoire d'une expérience vécue, celle d'un berger sarde qui a vécu dans la solitude jusqu'à vingt ans. Jusqu'à vingt ans il sera analphabète, vivant seul avec son troupeau dans la montagne, totalement en marge de la société. Et son père se présente comme le rempart infranchissable entre lui et ce monde extérieur. "Mais l'enfant du silence, note les frères Taviani, se rebelle contre son père qui lui est également "patron"; il étudie tout seul; tout seul il obtient son diplôme de linguistique, et écrit le livre de son expérience. Le berger a aujourd'hui trente-six ans et s'appelle Gavino Ledda". Et c'est cette curieuse aventure que les frères Taviani mettront en scène dans un style qui saura se façonner aux silences et à la brutalité de la nature.

On pourrait continuer ainsi pendant longtemps, évoquer chacun des 112 films qui seront présentés à l'occasion de ce festival des films du monde. Mais attendons qu'il démarre, et nous nous livrerons alors, jour après jour, à ce petit jeu. Pour le moment, rappelons que le festival présentera aussi des sections spéciales. Deux d'entre elles nous paraissent particulièrement intéressantes: Perspectives du cinéma français et Hommage au cinéma japonais 1976-77.

Perspectives du cinéma français nous permettra de découvrir un jeune cinéma qui, généralement, passe mal la frontière. Et dans certains cas, c'est bien dommage. Ainsi pourra-t-on voir **"Paradiso"** de Christian Bricout; **"Haro"** de Gilles Behat; **"Dora et la lanterne magique"** de Pascal Kané; **"Les Apprentis-sorciers"** d'Edgardo Cozarinsky; **"Pauline et l'ordinateur"** de Francis Fehr; **"La question"** de Laurent Heyneman; **"L'exercice du pouvoir"** de Philippe Galland; **"Angela Davis: enchaînement"** de Jean-Daniel Simon; **"Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma soeur, et mon frère..."** de René Allio; **"Céline et Julie vont en bâteau"** de Jacques Rivette. Et enfin, un film qui ne manquera pas de surprendre: **"Chinois, encore un petit effort pour être révolutionnaires"** de René Vinet qui arrive à vous démontrer, documents à l'appui, que Mao et toute sa gang sont les plus grands escrocs que la terre ait connus (et les plus grands fascistes). À Cannes, tout le monde a pris le film avec le plus grand sérieux. Et les maoistes, s'il y en avait dans la salle, n'ont pas bronché un seul instant.

Quant à l'Hommage au cinéma japonais, il nous permettra surtout de découvrir une cinématographie nationale à travers certains de ses plus récents films. L'entreprise est intéressante. Mais aurons-nous le temps de vraiment les voir?

Car, il n'y aura pas que des films à être montrés. On aura aussi droit à deux tables-rondes, respectivement sur la situation du cinéma canadien et celle qui prévaut actuellement à Hollywood. Et puis, il y aura les nombreux invités qui viendront donner quelque relief à une manifestation vouée, par définition, à la salle obscure.

Le public déserte les salles ... mais à qui donc la faute ?

Au moment même où le cinéma refait la première page des journaux grâce à la tenue à Montréal de trois festivals internationaux, on nous apprend que les propriétaires de salles de cinéma au Québec crient au désastre. Et on serait prêt à compatir à leur sort si la prétendue gravité de la situation ne soulevait pas, elle-même, toute une série de questions. Car si l'assistance diminue dans nos salles de cinéma, encore faudrait-il avoir le courage de se demander pourquoi?

Mais cela va-t-il vraiment si mal? En fait, rien n'est moins sûr. Car, si les propriétaires de salles vous annoncent dans un premier souffle que rien ne va plus dans leur monde du cinéma, il apparaît à la longue que, finalement, la situation n'est pas aussi catastrophique qu'on voudrait bien le laisser croire. Naturellement, n'essayez pas d'avoir des chiffres de fréquentation trop précis, et encore moins les recettes au guichet. C'est trop demander. Alors on doit se rabattre le plus souvent sur des impressions, qu'on nous assure fondées sur la réalité; et sur quelques pourcentages. Ainsi, pour la chaîne Odeon, qui contrôle une trentaine d'écrans au Québec, une baisse de l'assistance évaluée à 15% a été enregistrée lors de ces derniers six mois. Pressé de préciser un peu mieux ce que ce 15% représentait au juste, M. Jacques Martin, directeur pour le Québec des cinémas Odeon, allait laisser entendre que cela représentait une perte approximative de 250,000 spectateurs. "Multiplié par $3.50, prix moyen du billet, cela fait beaucoup d'argent", soulignera-t-il.

Mais M. Martin nous fera aussi remarquer, que si la fréquentation de nos salles commerciales tend à baisser, celle des ciné-parcs, elle, augmente de façon surprenante. Car cet été aura été assez exceptionnel pour les ciné-parcs du Québec qui afficheraient complet certains soirs de la semaine. Pour les cinémas Odeon, qui possèdent trois ciné-parcs, c'est actuellement la meilleure saison et l'augmentation en argent à la caisse se situerait entre 15 et 20%. Ce qui doit faire aussi beaucoup d'argent.

Chez Cinémas Unis (Famous Players), qui constitue le circuit de cinémas le plus important au Québec avec 68 écrans, il a été enregistré une baisse de 8.5% lors de l'année fiscale qui s'est terminée le 31 juin. On n'a pu savoir, cependant, ce que cela représentait au juste en dollars et en cents. Cependant, les quatre premières semaines de leur nouvelle année fiscale (soit celles de juillet) auraient connu une hausse de la fréquentation par rapport à la période correspondante l'année passée. "La situation s'améliore lentement", nous indiquera M. Don Drisdell, vice-président de Cinémas Unis. Quant aux deux ciné-parcs que la compagnie possède, on ne pourrait espérer meilleur rendement.

Alors, la situation serait-elle aussi catastrophique qu'on voudrait nous le laisser croire? Et pourquoi voudrait-on nous laisser croire que tout irait bien mal, alors qu'il est impossible d'avoir des chiffres précis? Car il faut bien qu'on se la pose, cette dernière question.

Depuis quelque temps, on voit en effet les propriétaires de salles s'agiter. Ils viennent de réaliser qu'ils sont en perte de vitesse, que le contact avec le public n'existe plus, s'il a jamais existé. Mais l'érosion de leur clientèle est aujourd'hui d'autant plus dramatique qu'on ne peut même plus accuser la télévision de ces ravages. Alors, ils s'en prennent à ces salles parallèles qui, à l'intérieur des cégeps et des universités semblent s'épanouir de plus en plus. Ils voudraient qu'on mette un terme à cette pratique qui, précisent les propriétaires de salles excédés, permettent de financer les événements sportifs et les autres activités socio-culturelles de ces cégeps et universités. Et alors, pourrait-on leur répondre, vous demande-t-on ce que vous faites de l'argent retiré de votre commerce?

Mais le plus important, me semble-t-il est d'arriver à voir pourquoi les ciné-clubs des cégeps ou des universités arrivent à attirer une clientèle si importante, même en dehors de la population étudiante, alors que cinéma local ne peut plus aspirer au même résultat? C'est le genre de question, on a l'impression, que les propriétaires de salles ne tiennent pas à se poser, préférant demander la disparition (ils parlent de réglementation) de cette concurrence "déloyale". Et pourtant, la réponse à cette question serait bien simple, car, tout simplement, les ciné-clubs ont su s'intégrer, répondre à un besoin, au besoin, de la communauté qu'il dessert, alors que le cinéma local a perdu le plus souvent tout contact avec le public qu'il est sensé servir.

Alors, pour faire une "piastre facile", on a vu nos salles de cinéma lentement se spécialiser dans les films érotiques, les films de Kung Fu (mais la mode semble passée) et les films de violence (toujours populaires, semble-t-il). Et on s'étonne ensuite que le public en ait marre! On s'étonne de voir les spectateurs réagir devant une programmation aussi médiocre!

Et si l'on parlait maintenant des conditions de projection? N'ayons pas peur de le dire, elles sont très souvent fort mauvaises. On multiplie les écrans, divise les salles en deux, trois ou cinq salles plus petites, on se préoccupe donc d'augmenter la rentabilité d'une salle, et on oublie au passage de veiller à la qualité des projections. Et comme, en général, le public ne se plaint pas, alors pourquoi s'en faire? Avec le résultat, cependant, que le public se lasse d'assister à des projections défectueuses pour $3.75 le billet, et préfère alors rester chez lui devant sa télévision qui lui donnera sûrement moins de problèmes.

On pourrait ainsi multiplier les facteurs qui ont découragé les spectateurs à retourner du côté des salles obscures. Car, à moins qu'un produit ne soit vraiment indispensable, on ne peut indéfiniment augmenter les prix en baissant la qualité. Les lois du marché ne sont pas ainsi faites; nos commerçants auraient dû le savoir. Or, dans le domaine du cinéma, c'est ce qu'on a trop souvent essayé de pratiquer. Mais aujourd'hui, tout l'édifice s'écroule. Il faut donc espérer que nos propriétaires de salles sauront vite faire leur examen de conscience et apporter les correctifs nécessaires, aussi dramatiques qu'ils puissent leur paraître.

Sans cela, il n'y aura pas d'avenir pour les salles de cinéma. Et certains l'ont déjà compris. Les autres seront tout simplement engloutis, et on leur rendrait bien mauvais service en les aidant à prolonger leur agonie.

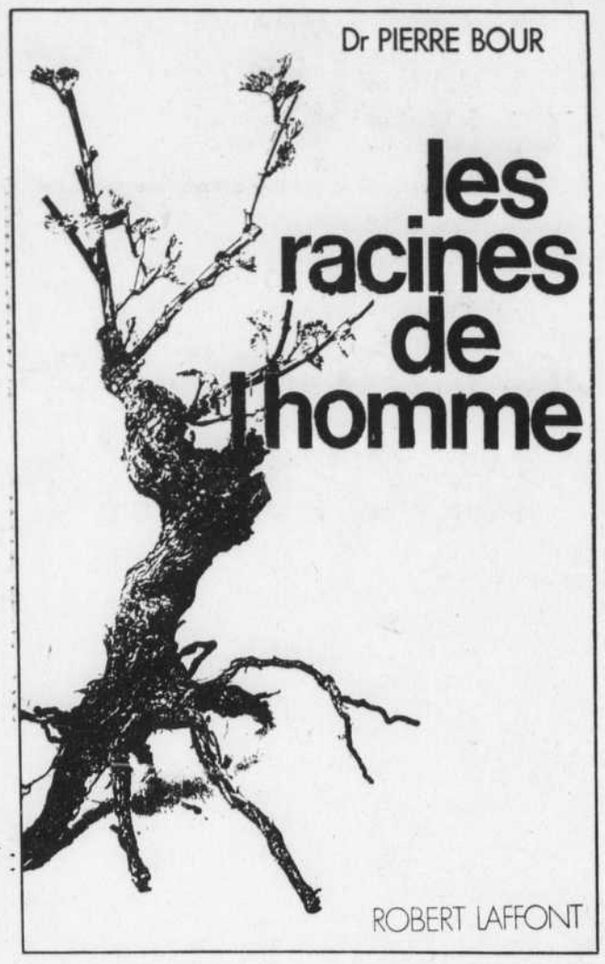

Poètes québécois en quête de l'amour des instincts et de la source

par JACQUES RENAUD

Des quatorze ouvrages de poésie que j'ai lus récemment et qui ont paru au cours des derniers mois ou des dernières semaines, deux poètes seulement retiennent vraiment l'attention. Entre le premier, Gaston Tremblay, et le second, François Charron, il y a Yolande Villemaire surtout et quelques autres qui seront mentionnés au cours de cet article.

En dépit des quelques fautes d'orthographe et des maladresses qui le parsèment, **Femme** (1), de Gaston Tremblay doit être signalé au public. Ce poète en est à sa première publication, semble-t-il. **Femme** retient l'attention d'abord par le ton qui s'affirme dès l'abord et par lequel l'on reconnaît cette qualité d'élévation, cette hauteur toute naturelle des poésies soulevées par l'archétype. Il est émouvant, il faut bien le dire, de sentir cette largeur chez un débutant en dépit de ses maladresses (comme quoi, au risque de choquer, il me faudra bien dire que la poésie est plus forte que la grammaire sans les exclure nécessairement). **Femme** est un vibrant hommage poétique rendu au dynamisme de l'Éros: **Taire cette nuit sous nos aisselles — mille rivières que nous déchainerons — ces veines ouvertes de la pierre — ces fontaines jaillies soudain — nous submergeront de lumière — et nous deviendrons ces nébuleuses — au destin parallèle — voilà la boue saignée de tes cuisses — voilà le temps que j'y pénètre incandescent — et que j'y baptise toutes les ombres.** Un ouvrage qui me semble important et qu'il faut lire.

Cet ouvrage est publié par les Éditions de la Basoche(2). Cette maison qui publie par ailleurs (avec des moyens financiers réduits si l'on en juge par la sobriété presque artisanale des livres qu'elle nous fait parvenir) des ouvrages un peu ternes, comme toutes les maisons (je songe à la qualité poétique très réduite de **Symbiose de flashes**(3), de Yvan O'Reilly, publié récemment par les Éditions de l'hexagone) nous offre, après Tremblay, un recueil de poèmes de forme régulière et parnassienne de Francine Harvey(4) que je m'en serais voulu de ne pas signaler à ceux qui aiment le genre parce qu'ils ont du charme et qu'ils sont de qualité.

Gaston Tremblay est un poète de l'âme profonde. Il est visité par l'archétype de l'androgyne. Sa poésie est belle.

Il est d'autres domaines d'exploration, comme celui de l'esprit, par exemple et aussi, tout en bas, celui des instincts. Yolande Villemaire (5) est, de ce dernier point de vue, un poète comblé et parfois submergé à qui je reprocherai sa complaisance dans des contenus nauséeux dont elle n'a pas besoin. Elle publie aux éditions Cul Q une sorte de cahier où elle recense une suite de fantasmes avec lesquels elle n'arrive pas toujours à s'expliquer sans doute à cause du cynisme qu'elle cultive et qui l'empêche de bien voir. En regard de cette prose, elle appose des versets jaillis d'instincts qui auraient besoin d'être nettoyés, polis et huilés, mais qui ne manquent pas d'efficacité, il faut le dire et c'est sans doute dans ces courtes "flèches de son" que réside tout le talent ou tout le don de cette femme à qui il faut concéder aussi un sens de l'humour assez rare, tout diffus. Ces versets jaillis des instincts et du sexe ne manquent parfois ni de tendresse, ni d'humour,ni d'une certaine chaleur et il faut souligner ces qualités qui font de ce poète des instincts un être qui sait cependant avoir du coeur jusque-là. La dimension magique de certaines phrases témoignent de la possibilité d'une science des sonorités et des vocables qui pourraient avoir sur le corps des effets directs, bénéfiques ou maléfiques. Yolande Villemaire est une apprentie-sorcière qui, même si elle rigole, mérite d'être prise au sérieux par ceux qui peuvent encore comprendre: il n'y a pas que la bombe atomique que l'on peut aujourd'hui fabriquer dans sa cave.

Trois autres poètes explorent la même veine mais sans parvenir, cependant, comme Yolande Villemaire, à faire vraiment parler le "corps" (j'avoue préférer parler "d'instinct" plutôt que de "corps"car le corps peut aussi faire parler autre chose que le seul domaine des instincts). Du recueil de Marcel Labine (6), dont la recherche n'est pas sans intérêt, il se dégage un ennui que l'auteur ne semble pas être intéressé à surmonter ou à briser. **Les marges du désir** (7), de Claude Beausoleil s'ouvre sur une citation de Gilles Deleuze qui dit que **"tout mot est physique, affecte directement le corps"** mais cet ouvrage est loin de le démontrer. **Les poèmes du corps ameuté** (8), de Jacques Hardy, pèchent aussi par excès d'intellectualisme. C'est à peine si l'image poétique (ce poète me semble plus doué pour d'autres sources d'inspiration que l'instinct), le verset qui cherche à se manifester, parvient parfois à montrer le bout du nez. Il faut le reprocher à un écrivain qui ne manque certainement pas de talent.

De ce point de vue de la manifestation écrite des instincts, je connais peu d'auteurs qui soient aussi doués que Yolande Villemaire. Même Denis Vanier et Josée Yvon font piètre figure à côté d'elle: ils sont trop pamphlétaires et trop froids. Il est intéressant ici de noter cette polarisation des trois poètes (plus haut) et de la poétesse, celle-ci semblant avoir reçu en héritage un royaume ou un enfant que les trois mages n'arrivent pas à conquérir. Serait-ce de là que vient toute l'amertume des textes de Villemaire?

Dernier recueil de François Charron: **Du commencement à la fin** (9). Est-ce à la possibilité de laisser naître en lui la femme qui de toute évidence y murmure déjà bien que mélancoliquement et presque désespérément, donnant ainsi à ses textes le ton de l'élégie — qu'aborde ce poète? Son dernier recueil s'ouvre sur un liminaire dont le sens parcourt sourdement tout le recueil: **"Comme si quelque chose allait avoir lieu, comme si le temps devait s'arrêter bientôt et parler..."**. À la limite d'une recherche parfois suffocante où l'éros est réduit à ses composantes "réalistes", une réalité plus profonde encore, toujours plus profonde, plus appelante, semble s'obstiner dans la conscience du poète: **un silence monte la garde, produit, consume à sa façon, se maquille dans les songes et les malaises, s'y glisse, s'y faufile, une réponse (mais laquelle?) reste cachée et nous noie dans son propre effacement...** Et, plus loin: **mais qui, mais quoi nous a interpellés? Quelle est cette sagesse à retenir? d'où nous vient la blessure inconnue qui nous allume?** Et plus loin l'on trouve ces lignes qui affirment la proximité d'un monde nouveau et que le poète semble suivre parallèlement, sans jamais le rencontrer mais dont on ne peut s'empêcher de pressentir le jaillissement prochain: **cette extension de notre personne (et pourtant non) murmure que les choses vont changer, que ces images pour nous identifier ne touchent plus à ce vieux monde, que déjà les eaux, les rivières, vont à une réalité plus élevée, tnesion creusée à même l'espace où c'a se bat;** et plus loin encore, cette allusion à la "dialectique" de la "source" des choses et des choses qui en jaillissent, semblant placer par le fait même le monde-énergie dans la perspective d'un jaillissement transcendantal: **cette source qui nous plonge dans l'agitation de la trame.**

Mais la source envisagée ici semble être la terre et non la source des sources (ici deux tomes entiers surgissent a mon esprit — ou le silence et rien d'autre: passons). Sentiment diffus, cependant, en lisant ce texte, que celui du surgissement prochain de quelque chose de tout-à-fait nouveau dans la vie, dans l'écriture, dans l'inspiration de ce poète, même si cette poésie semble traîner avec elle le boulet d'une ambiance sombre, une mélancolie presque animale.

François Charron, dans ce recueil, nous apparaît être en pleine mutation. Sa démarche actuelle, par le processus de mise au monde dont elle témoigne, demeure d'un grand intérêt. Cet auteur appartient à cette race de poètes qui appellent en eux, presque malgré eux, le surgissement intégral d'un monde nouveau. Et nous avons besoin d'eux.

1—**Femme**, par Gaston Tremblay, Les Éditions de la Basoche, Québec 1977.

2—À part l'ouvrage de Francine Harvey et de Gaston Tremblay, Les Éditions de la Basoche (C.P. 341 Québec 4, G1R, 4P8, P.Q.) nous ont fait parvenir quatre ouvrages de qualité moindre: **Vestiges de vertiges**, de Ronald Martel, **Poèmes de la tout aimée**, de Louis Bricault, **Poésie**, de Claude Laferrière et **L'en-nuit**, de Jacques Guimont.

3—**Symbiose de flashes**, par Yvan O'Reilley, éditions de l'Hexagone, Montréal 1977.

4—**La tombe d'un rêve**, par Francine Harvey, Les Éditions de la Basoche, Québec 1977.

5—**Que du stage blood**, par Yolande Villemaire, édition Cul Q, Montréal, 1977 (C.P. 1658, Bureau B, Montréal).

6—**Les Lieux domestiques**, par Marcel Labine, Les herbes rouges, Montréal 1977 (C.P. 81, Bureau E., Montréal H2T 3A5).

7—**Les marges du désir**, par Claude Beausoleil, les Éditions du Coin, Ottawa 1977 (1210 est, boul. St-Joseph, Montréal).

8—**Poèmes du corps ameuté**, par Jacques Hardy, Les Éditions du Corps, Montréal 1977.

9—**Du commencement à la fin**, par François Charron, Les Herbes Rouges, mars 1977.

Les deux autres receuils qui me permettent de compléter le chiffre quatorze sont **Saison québecoise**, de L. de Gonzague Pelletier (Éditions Pierre Jean Oswald, Paris 1977) qui contient quelques bons passages dilués dans beaucoup de mièvrerie et **Bo Dedan Doeil**, de Daniel Roy (1301 rue Prospect, Sherbrooke, 1977) un ouvrage savoureux, sautillant, un peu guindé dans le genre pop mais qui sourit et qui promet.

Les racines de l'homme selon le docteur Bour

par MARIE LAURIER

Volumineux ce volume: 630 pages au travers desquelles on ne passe pas aisément. Ou plutôt il faut y mettre le temps, la réflexion et une sorte de disponibilité essentielle à sa compréhension. Ces conditions réunies, ce livre de références intitulé **"Les Racines de l'homme"** (1) se parcourt avec grand intérêt car il nous propose une analyse psychanalytique en profondeur de l'être humain sans toute la complexité de son comportement, de ses névroses et de ses phantasmes.

Écrit par un médecin-psychiatre français qui s'intéresse à l'hygiène mentale depuis de nombreuses années et qui, de son propre aveu, ne tient pas la psychiatrie pour une science "définitive, loin de là", il fait siens ces propos de Michel Foucault: "... jamais la psychologie ne pourra dire la vérité sur la folie, puisque c'est la folie qui détient la vérité de la psychologie"...

Pour le docteur Pierre Bour qui plonge le lecteur dans la découverte de ses racines humaines qu'il nomme de préférence ses "pulsions" primales, le fou est un terme à proscrire de notre langage. Il parle plutôt d'un sujet déséquilibré, incontrôlé, parfois déraciné et qui "devient étranger à ses propres racines".

"Dans bien des cas, souligne-t-il au cours d'une entrevue qu'il nous accordait lors de son récent séjour à Montréal, ce sont ces racines qui ressortent à travers les phantasmes et le discours de l'homme." Puisant dans sa longue expérience dans les hôpitaux psychiatriques, il en est arrivé à penser que "les grands malades sont des hommes qui ont vécu sous un couvercle, très souvent répressif, et dont l'énergie psychique, au-delà d'une certaine tension, fait sauter ce couvercle". Ils n'ont pas appris dans leur jeunesse à apprivoiser leurs pulsions qui ont été souvent déclarées suspectes et indûment moralisées au lieu que leur soit enseignée la "retenue nécessaire" pour pouvoir les chevaucher ou les retenir selon leur choix personnel".

Auteur d'un premier ouvrage sur **"Le psychodrame et la vie"**, le professeur Bour entreprend donc d'expliquer cette fois, et longuement, en se servant de multiples exemples de désordres mentaux qu'il a pu observer, les trois pulsions fondamentales qui se développent conjointement et étroitement entre elles.

Il donne à ces pulsions des dénominations en "o" qui ne correspondent pas directement au sens du mot latin, précise-t-il, mais plutôt à celui des mots français dont elles dérivent, en visant leur "soubassement inconscient".

Cette technique dont Freud fait abondemment usage dans sa fameuse découverte de la "libido" qui en psychanalyse réfère à l'énergie des tendances qui constituent le fond de la personnalité, n'est pas tout à fait celle du professeur Bour. À ses yeux, ce terme freudien est "flou, imprécis, limité à la sphère sexuelle" et ne correspond pas à toutes les forces dont nous disposons et qui gagnent, pour être utilisables et maîtrisées, à être bien différenciées". Ce vers quoi il s'est penché dans sa recherche.

Pour l'auteur des **Racines de l'homme**, nous pouvons ainsi comparer les trois pulsions principales en "o" dans leur distinction et leurs articulations mutuelles:

- **l'agressio**, force qui nous permet d'assurer nos frontières de toute intrusion étrangère, force défensive et constructive à la fois qui nous permet aussi de nous opposer à tout ce qui contrarie nos choix ou notre création pour vaincre la résistance à la matière;
- **l'ambitio**, autre force permettant à l'individu de s'affirmer, de se tenir debout, de croître et de dominer;
- **l'attractio**, pulsion qui nous relie au reste de l'univers ainsi qu'à sa source primitive.

Si cette terminologie apparaît rébarbative à première vue, elle est cependant expliquée très en détail dans l'ouvrage du docteur Bour. Il démontre, à l'aide de nombreux exemples de cas et de dialogues médecin-patient, que ces pulsions sont articulées entre elles, un peu à la façon d'une fusée à réaction dont la propulsion serait assurée par l'agressio, l'axe de la fusée par l'ambitio et la destinée de la fuée par l'attractio. Plus concrètement encore, à l'agressio correspond la main, à l'ambitio, la tête et la colonne vertébrale, à l'attractio, le coeur, "constantes universelles qui ont transcendé le temps".

Pour poursuivre dans cette nomenclature en "o" — ne pas confondre avec Histoire d'O — les cinquième et sixième chapitres des **Racines de l'homme** sont consacrée à ce que l'auteur nomme cette fois nos deux besoins primordiaux: **l'assimilatio** qui commence avec le début de la vie, prenant une particulière expansion chez le nourrisson à sa phase "orale" selon la terminologie freudienne; et **l'éliminatio** qui comme son nom l'indique, ne concerne pas seulement la phase d'éveil de l'enfant à la propreté mais également "la dynamique de nos rêves et celle de la psychothérapie, chargées l'une et l'autre de nous alléger de toutes sortes de pollutions".

Au cours de son évolution, l'être humain dit "normal" réussit tant bien que mal à équilibrer ces pulsions entre elles, soutient le professeur Bour, cependant que d'autres n'y réussissent pas. Et c'est à ces derniers que l'auteur s'intéresse, en clinicien ayant passé 25 ans de sa carrière à s'occuper de la cure psychologique des désordres mentaux dans différents hôpitaux de Paris. Il fut responsable de la prévention en matière d'hygiène mentale pour la région de Seine-et-Oise, puis chef de service de l'hôpital départemental de Saint-Venant (Pas-de-Calais). Actuellement, il est chef de secteur au Centre psychothérapeutique de Dijon.

Le livre **Les Racines de** l'homme fourmille donc d'exemples de toutes sortes puisés dans l'histoire des grands hommes et dans celle, plus banalisée mais tout aussi passionnante, de patients ordinaires qui n'ont pas réussi à établir l'équilibre de leurs pulsions. Un phénomène qui peut arriver à quiconque au cours de sa vie, si bien que le psychiâtre a écrit cet ouvrage dans une optique de prévention pour les bien-portant qui peuvent ainsi en bénéficier, juguler les désordres de l'esprit pour plutôt tirer partie de toutes leurs ressources humaines. "Avertis de certaines erreurs pathogènes, croit le docteur Bour, ils s'attacheront à leur tour à dévoiler l'horizon d'une humanité sans masque."

(1) **Les Racines de l'homme**, par le docteur Pierre Bour, chez Robert Laffont.

LE SICILIEN

Qui a tué John Kennedy ?

Quand il eut pour la première fois l'occasion de manifester son intelligence et ses dons de tacticien, c'était en 1943, Mark Richards n'avait que dix-sept ans et s'appelait encore Marco Riccione. Qui d'autre aurait pensé à bourrer d'arsenic quelques poulets qui, ainsi lestés, devaient débarrasser son village des déserteurs nord-africains dont l'"exubérance menaçait quelque peu la santé et la sécurité des habitants? Cette idée lumineuse fit de Marco le héros de Campamaro et lui valut d'être intégré solennellement à l'association des hommes d'honneur.

D'élimination de gêneurs politiques en liquidations diverses, Marco eut l'occasion de confirmer ses aptitudes et d'asseoir une réputation d'efficacité suspectible d'intéresser certains Américains. Intérêt redoutable pour la famille Riccione, qui, chantage oblige, doit abandonner sa sérénité sicilienne pour l'engrenage U.S. Et c'est l'émigration.

Mark fait son éducation américaine, abandonne vin et "pasta" pour whisky et vodka-orange, devient Mark Richards et travaille discrètement dans l'immobilier. Tout aussi discrètement il expérimente à Cuba, en pleine révolution, un mécanisme d'assassinat déjà éprouvé sur la personne du président du Guatemala, et appelé, selon la très plausible thèse de Normand Lewis, à un avenir sinistrement éclatant. Le scénario est simple: moyennant finance, on "emprunte" un condamné à perpétuité bien doué pour le tir. Celui-ci se charge de liquider la victime. On le rembarque pour son pénitencier et on oriente l'attention de la justice vers un bouc émissaire quelconque, "désaxé" ou opposant politique.

Ainsi tombe Andrew Cobbold, ex-Andrea Coppola, mafioso mais traître quand même.

De mission en mission, s'il s'affirme comme "le meilleur", Mark s'engage aussi toujours plus avant dans la machine à broyer les instruments de la "societa". Et quand il s'agira d'assassiner John Kennedy, il sera à son tour victime du procédé par lui maintes fois utilisé.

La fiction du Sicilien est beaucoup plus complexe que ce bref résumé ne le laisse entendre. Mais, si diversifiée que soit cette fiction, la grande force du roman est d'être constamment resserré autour de son propre essentiel: rien d'inutile, le moindre détail est motivé et s'imbrique avec la nécessité d'une pièce de puzzle dans l'analyse des mécanismes de la plus perfectionniste des organisations.

La Mafia est la vraie "héroïne" du Sicilien.

Plume énergique et humour noir, les quelques concessions au best-seller sont intégrées avec assez d'intelligence pour qu'on ne sente pas trop leur argument de vente. Sans doute le récit n'est-il pas d'une originalité folle, mais il est efficace, convaincant et rigoureusement documenté. Alors, pourquoi bouder son plaisir?

Nathalie DUDON
(Le Monde)

Le Sicilien, de Norman Lewis. Grasset, Traduit de l'anglais par Robert Louit.

CARON LIBRAIRE

TOUS LES LIVRES QUÉBÉCOIS,
DES MILLIERS DE LIVRES ÉTRANGERS,
CARTES TOPOGRAPHIQUES
PUBLICATIONS DES GOUVERNEMENTS
SERVICE DE PHOTOCOPIE JUSQU'À 10 H. P.M.

UNE LIBRAIRIE VRAIMENT À VOTRE SERVICE

251 Ste-Catherine E.

Vous partez en vacances?
N'oubliez pas le compagnon idéal:
un beau livre,
un très beau livre
Pourquoi pas
LE TEMPS DES VILLAGES
d'Adrienne Choquette?
Chez votre libraire
Les Presses Laurentiennes
C.P. 130, Notre-Dame-des-Laurentides G0A 2S0

AMBROISE raconte...

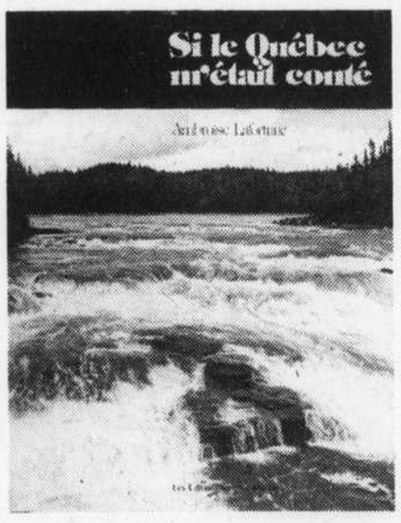

Un territoire immense situé en Amérique du Nord, une histoire jeune mais une très longue préhistoire, des héritages nombreux et riches qui marquent le peuple situé au carrefour des présences, française, anglaise et américaine, dans un climat rigoureux avec les prodigieuses leçons des autochtones, inuits ou amérindiens... voilà le Québec vivant que vous propose ce livre.

Un livre-album abondamment illustré: plus de 125 photos dont 16 planches-couleurs.
$11.95

Ce livre n'a pas la prétention des ouvrages d'érudition ou des manuels d'histoire. **Si le Québec m'était conté** se présente plutôt comme un témoignage vécu.

Le père Ambroise Lafortune partage avec nous son expérience du Québec. Il évoque nos racines historiques, culturelles et religieuses.

Ambroise raconte l'évolution du Québec à travers ses activités, ses voyages, ses amis. Il nous dit sa foi et son attachement à la terre natale!

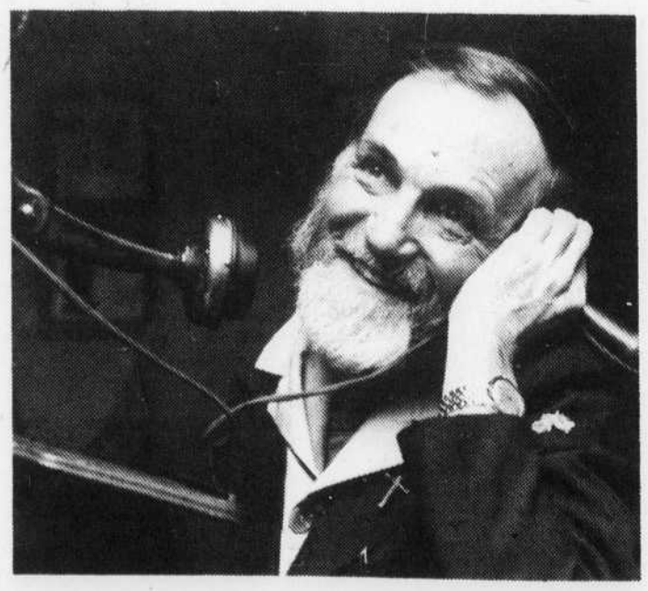

Veuillez retourner le coupon-réponse et votre chèque ou mandat-poste:

($11.95 + 0.60 frais d'expédition)

Les Éditions Scriptomedia Inc.,
1151, rue Alexandre-deSève,
Montréal, Québec H2L 2T7

N.B. ce livre ne sera pas disponible en librairie avant mai 1978.

NOM .....
ADRESSE .....
..... CODE POSTAL .....

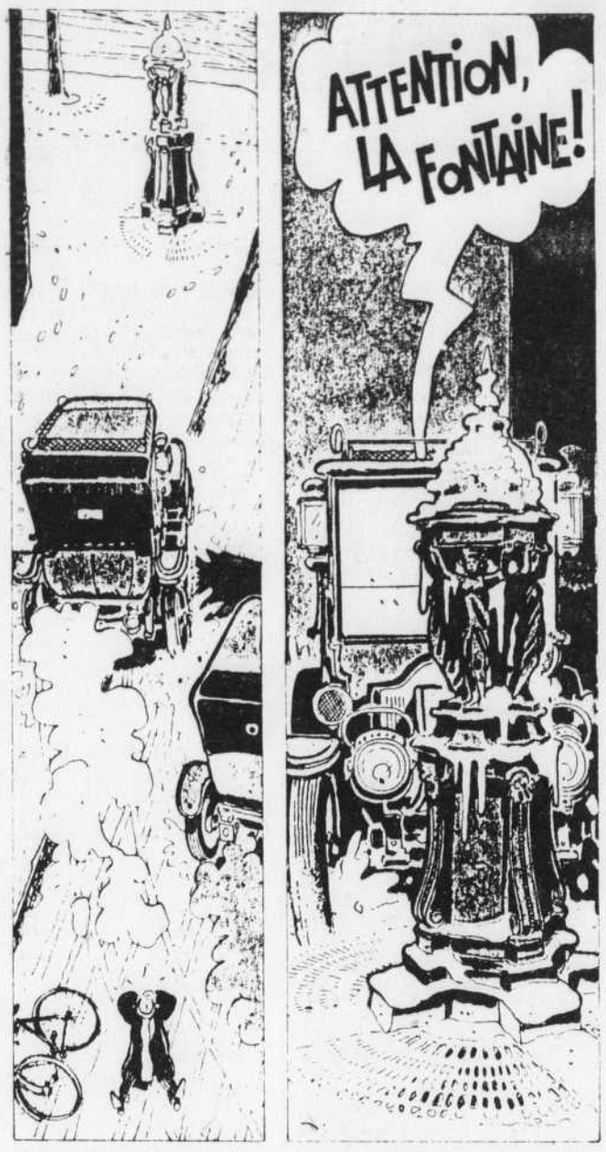

BD/ Enfin des vrais "conteurs" !

par GILBERT GRAND

Dans l'actuelle formidable expansion de la bande dessinée, on trouve inévitablement tout un lot de scénaristes à court d'idées ou à bout de souffle et de dessinateurs au talent conventionnel, incertain et moins qu'original. Heureusement, quelques rares vrais "conteurs" sauvent la mise avec des albums d'une maîtrise parfaite, où intrigue et dessin participent également à la réussite de l'ensemble. Parmi ces "conteurs", Jacques Tardi, Hugo Pratt, Auclair et Jacques Martin. Pas beaucoup de surprises hein! c'est que le talent ne se dissimule pas.

Avec **Le savant fou,** Tardi poursuit **Les extraordinaires aventures d'Adèle Blanc-Sec,** qui lui ont valu à juste titre le prix Saint-Michel 1977. Dans le Paris hivernal de 1912, rendu en teintes superbement évocatrices par le pinceau d'Anne Delobel, lettriste et coloriste attirée de Tardi, cette héroïne peu ordinaire explore à nouveau et contre son gré les bas-fonds de la capitale, les arrière-laboratoires de savants hystériques et les dessous insoupçonnés de certains monuments publics. Elle sera poursuivie par des policiers véreux, des adolescents boutonneux, des hommes de science binoclards et séniles, un homme préhistorique amoureux; elle échappera à plusieurs attentats, et autres lors de mémorables courses de voitures directement sorties de la bande à Bonnot, etc.

Comment d'ailleurs résumer cette intrigue tarabiscotée, aux fils si enchevêtrés que seul Tardi tire avec aisance, comme heureux d'emmener le lecteur sur de mauvaises pistes pour mieux le surprendre par un retournement de situation imprévu. Tardi renoue ici avec toute une tradition qu'on croyait perdue, celle du roman feuilleton à la Maurice Leblanc, avec son scientisme et fantastique décadent. Et Tardi dessine si bien! Tout un pittoresque urbain "rétro" rendu jusque dans les plus petits détails, et surtout d'incroyables scènes nocturnes (plus des deux tiers des planches se passent la nuit). Aussi attend-on la suite de cette série avec impatience; d'ailleurs, Tardi, avec coquetterie, indique au lecteur attentif le sujet du prochain épisode (**Momies en folie**) dès le premier tiers du **Savant fou;** à vous de trouver où?

Plus besoin sans doute de présenter Hugo Pratt, qui domine la BD de son imposante stature depuis bien des années. Il nous revient ici avec une de ses dernières séries, **Les Scorpions du désert,** comme de bien entendu en grande partie autobiographique. Non pas que Pratt ait fait le coup de feu en Afrique du nord et en Abyssinie, lors de la deuxième guerre mondiale comme son héros, le lieutenant Koïnsky. Il était trop jeune pour cela; pourtant, en 1940, le père Pratt enrôlait Hugo, âgé de treize ans, dans un bataillon italien de milice coloniale à Addis-Abeba, dont il devient vite la mascotte.

Pour ce grand observateur, cela suffira et il ramènera de cette expérience réduite des impressions qui inspirent chaque planche de ce nouvel album. Les Scorpions du désert sont une unité spéciale de commandos britanniques, qui menait des opérations sur l'arrière des fronts d'Afrique. Guerre feutrée entre espions, mais aussi guerre implaçable où les meilleurs ne gagnent pas forcément. Pratt n'aime pas la guerre, surtout celle-ci qui était coloniale. Il y trouve cependant des hommes avec leur grandeur, mais aussi leurs faiblesses et turpitudes: Koïnsky, un déraciné type du 20ème siècle, Polonais juif et socialisant, qui rappelle souvent Corto Maltese avec son mal de vivre; un officier italien cynique et vénal, un espion britannique particulièrement retors et surtout Cush, un chamelier éthiopien impitoyable tueur.

Les récits de guerre sont d'habitude bien stéréotypés; celui-ci pourtant tranche par son impressionnante galerie de personnages souvent émouvants et surtout son inimitable coup de crayon. Pratt se complaît dans le noir et blanc, avec un trait superbe à la limite de l'épure qui sait si bien rendre les états d'âme et la nostalgie des grands espaces, où l'homme prend enfin sa mesure.

On retrouve la même générosité dans **Simon du fleuve** d'Auclair, dont on commence enfin à récompenser les efforts et le talent. Son éditeur semble avoir compris que c'était là une série qui méritait une belle reliure cartonnée et non pas seulement brochée comme pour le premier épisode **Le clan des centaures.** Car c'est là sans doute un des grands cycles de la b-d qui prend son envol, impression encore renforcée par la lecture du deuxième épisode, **Les esclaves.**

La Terre après l'effondrement de la civilisation technologique. Des tribus nomades vivent en paix sur de vastes étendues, réapprenant ce que Giono appelait les "vraies valeurs". Ils sont pourtant attaqués et emmenés prisonniers dans les quelques gigantesques complexes militaro-industriels qui ont subsisté et qui ont besoin de main-d'oeuvre. Simon, qui a échappé au massacre, tente d'organiser l'évasion de ses anciens compagnons devenus les esclaves de cette effroyable dictature militaire, qui a réinventé les camps de concentration.

Auclair, avec un souffle épique rare et un dessin réaliste saisissant, raconte comment ces hommes retrouvent leur dignité dans la révolte collective. Il est rare que de "bons sentiments" président à une telle réussite; malgré leur rudesse, les héros d'Auclair nous touchent car ils sonnent juste. En outre, le scénario n'est pas farfelu et peut-être plus réaliste et moins éloigné qu'on pourrait le croire. Allez le demander aux non-violents matraqués de Creys-Malville.

Tardi et Auclair sont avec Bilal et quelques autres les derniers représentants de l'école réaliste de la BD, dont les pères sont les toujours jeunes Jacobs et Martin. Il y a longtemps que j'ai découvert et apprécié les aventures d'Alix, le blond légionnaire que Jacques Martin promène aux quatre coins de l'Empire romain. Le dernier volume paru, **Le spectre de Carthage**, a la saveur des vieux crus; et le fait qu'il soit le treizième de la série ne fait qu'ajouter au mystère qui, chez Martin, naît dès la première planche. Alix et ses fidèles compagnons Enak parviendra-t-il à empêcher Carthage de renaître de ses cendres grâce à cette arme terrible qu'était le feu grégeois? Martin soigne le détail de ses planches comme s'il s'agissait de fresques de l'époque; aussi la lecture d'Alix est pour un adolescent une des plus étonnantes leçons d'histoire romaine qu'il puisse recevoir. Le détail a son importance pour des parents, non!

La BD enfin en poche?

Dargaud vient de lancer une nouvelle collection qui, en format 16/22, met la BD à portée de votre proche. Outre le format réduit, les volumes de cette collection sont enfin à un prix abordable pour toutes les bourses (autour de deux dollars). L'éditeur lance ainsi dix volumes d'un seul coup sur le marché, qui sont tous d'ailleurs des rééditions. On ne peut donc s'empêcher de les comparer avec les originaux grand format.

On nous précise bien que les planches n'ont pas été réduites mais seulement redisposées différemment de façon à occuper pleinement les pages 16/22. Certains albums ne semblent avoir guère souffert de ce traitement, parce que le dessinateur s'y exprime sur des cases de format assez petit et que l'essentiel du récit n'est pas dans la disposition des cases sur la planche; ainsi **Les états d'âme de Cellulite** de Bretécher, **Totoche-Le grand voyage** de Tabary, **Achille Talon n'a pas tout dit** de Greg, **Et voilà le travail** de Hubuc et **Rubrique à brac** de Gottlib.

Par contre, le résultat est moins concluant, et parfois même décevant, pour les dessinateurs qui aiment s'exprimer sur des cases de format varié, voire parfois pleine planche. Ainsi **L'emprise des mille planètes** de Mézières et Christin, **Philémon et le naufragé du A** de Fred gagnent à être lus en édition originale grand format, car il y a tout un équilibre graphique et poétique qui est rompu par le format 16/22. Un bilan encore mitigé donc pour une initiative louable. Mes reproches tomberont sans doute lorsque paraîtront des volumes spécialement dessinés pour cette collection de poche, l'artiste y organisant son récit en fonction du format.

■

En bref, voici quelques albums nouvellement parus et qui méritent l'attention du "bébéphile".

Plusieurs superbes westerns: d'abord **Jonathan Cartland — Le fantôme de Wah-Kee.** Une série qui s'inspire de l'excellent film avec Richard Harris "Un homme nommé Cheval"; même approche ethnologique du western et même respect pour les traditions indiennes. Le dessin de Michel Blanc-Dumont rappelle l'Auclair de **Grizzly,** ce qui suffit à en dire le prix. Avec **Wanted Mac Coy,** on penche vers le western à la Leone, ou plutôt à la Peckinpah. Les planches prodigieuses de Palacios y sont pour beaucoup. Mac Coy a en outre bien des affinités avec le Blueberry de Giraud. Hans Kresse poursuit avec **L'Or des montagnes** son impressionnante histoire des Peaux-Rouges. Solidement documenté et superbement dessiné, un album à découvrir. Pour un public plus jeune et sur un mode plus idyllique, **Yakari,** un charmant et espiègle petit Indien dû à la plume de Derib, dont il ne faut pas manquer la série **Buddy Longway** et sur un mode différent **L'impossible ascension** (deux puces gravissent l'énorme Achille Talon), une parodie irrésistible.

Des gags à gogo avec **Trucs en vrac** de Gotlib, toujours aussi mégalomane. Le bestiaire de Gotlib s'y enrichit de quelques unités, dont un caméléon stupide et des autruches qui se marchent sur les pieds. Pendant ce temps, Lauzier poursuit sa série de portraits au vitriol dans **Tranches de vie 3,** tout aussi indispensable que les deux précédents. Les féministes, les arrivistes de la BD (Lauzier lui-même?), les révolutionnaires de salon, en prennent pour leur grade. À ne pas manquer "Pour quelques âmes mortes de plus", ou quand la gauche refuse de voir des évidences qui crèvent les yeux.

Du fantastique déjà classique avec **Lone Sloane 66,** un des jalons essentiels dans l'explosion de la BD française. Druillet y fait ses premières armes et ce coup d'essai fut un coup de maître. Le voici enfin réédité, agrémenté de quelques planches récentes. Il est intéressant de comparer les deux styles, le meilleur n'étant pas forcément le moins vieux. **Les faucons des mers** nous ramènent Conan, le héros classique de Howard illustré par Thomas et Smith. Du travail de professionnels qui ne vieillit guère. **Le phare de la vie,** deuxième aventure de Taar le rebelle vaut surtout pour le dessin de Brocal Remohi d'une précision d'anatomiste. Lob et Pichard continuent eux à persécuter cette pauvre **Blanche Épiphanie,** aux formes voluptueuses, l'emmenant cette fois en **Croisière infernale.** Un peu léger.

Le savant fou par Tardi, Casterman.
Les scorpions du désert par Hugo Pratt, Casterman.
Les esclaves par Auclair, Éditions du Lombard.
Le spectre de Carthage par Jacques Martin, Casterman.
Le fantôme de Wah-Kee par Harlé et Blanc-Dumont, Dargaud.
Wanted Mac Coy par Gourmelen et Palacios, Dargaud.
L'or des montagnes par Hans Kresse, Casterman.
Yakari par Derib et Job, Casterman.
Trucs en vrac par Gotlib, Dargaud.
Tranches de vie 3 par Lauzier, Dargaud.
Lone Sloane 66 par Druillet, Humanoïdes associés.
Les faucons des mers par Thomas et Smith, Humanoïdes associés.
Le phare de la vie par Moliterni et Brocal Remohi, Dargaud.
La croisière infernale, par Lob et Pichard, Hunanoïdes associés.

Une histoire secrète des provinces françaises

par JEAN-MARIE BALARD

"S'il y a une histoire officielle de la Bretagne, celle qu'on voit traîner partout, il y a aussi une histoire secrète, formée de différents éléments qu'on a tendance à mépriser ou que l'on connaît trop mal pour affirmer que cela s'est passé ainsi." (Jean Markale).

Jean-Michel Angebert dirige la nouvelle collection historique éditée par Albin Michel et qui révèle l'Histoire secrète des provinces françaises. Deux livres sont déjà disponibles: **"Histoire secrète de la Bretagne"** racontée par Jean Markale et **"Histoire secrète de la Corse"** livrée Par Jean-Victor Angelini. D'autres volumes sont en préparation, ou sur le point de paraître. Ainsi, dans les mois à venir on pourra lire l' **"Histoire secrète du Lyon et du Lyonnais"**, l' **"Histoire secrète de la Provence"**, celle de la Bourgogne et celle du Languedoc... La série ne manque pas d'originalité et répond bien aux aspirations culturelles actuelles de ces régions. En effet, en allant au-delà de la traditionnelle "petite histoire" de l'hexagone français, toujours uni ou uniforme, Albin Michel innove en publiant ces ouvrages régionaux et régionalistes, restaurant ainsi la mosaïque historique française noyée dans un Melting Pot républicain dirigé depuis Paris par un gouvernement très centralisateur.

"Un voyageur à pied peut cheminer plusieurs jours sans apercevoir autre chose que des landes, des grèves, et une mer qui blanchit contre une multitude d'écueils: région solitaire, triste, orageuse, enveloppée de brouillards, couverte de nuages, où le bruit des vents est éternel." (Chateaubriand).

La Bretagne est peut être la province la plus mystérieuse de France. La situation géographique excentrique et sa culture celte antérieure à la civilisation latine ont permis à cette "région solitaire" de rester à l'écart, non pas oubliée mais libre, indépendante du grand pays français. Son histoire n'est que lutte et résistance à l'oppresseur. Même si, en 1532 il y a traité d'union entre le duc de Bretagne et le roi de France, les deux souverains traitant à égalité, la péninsule ne fut jamais soumise. Les relations franco-bretonnes ne trouvèrent pas souvent entente et harmonie. La fierté celte, que l'on retrouve dans les personnalités opiniâtres de l'intrépide marquis de Pontcallek et de ses hommes, reste vivace encore aujourd'hui parmi les autonomistes bretons. Jean Markale, Breton d'origine, fait d'ailleurs souvent le lien entre ces différentes époques en suggérant l'éternel recommencement de l'Histoire.

Les événements purement historiques sont menés avec précision, avec tant de précisions que le profane, celui qui ne connaît ni la région ni l'Histoire et sa méthode, risque de s'y perdre ou de se lasser d'une lecture parfois difficile. Cependant Markale a rédigé là un véritable document: la toponymie et les origines des péninsulaires, l'archéologie, la religion, des druides à l'Église oppressante, des immigrations aux émigrations, vers le Canada entre autres, des révoltes d'antan aux colères autonomistes modernes, tout est étudié, décortiqué et expliqué. Le livre et Jean Markale est une étude de spécialistes et non un bouquin de vacancier à lire à l'ombre d'un chêne sur la mousse verte et douce!...

La Bretagne influença grandement la littérature française puisqu'elle engendra des personnalités telles que Chateaubriand, auteur des "Martyrs" dont l'épisode de Velléda se déroule dans la péninsule; Jules Verne, André Breton et Hervé Bazin naquirent là aussi tout à l'ouest de l'hexagone.

Enfin, un personnage célèbre, roublard, rusé, fier, fort et intelligent, dans lequel tout Français aime se retrouver règne aujourd'hui dans des milliers de bibliothèques; il s'agit d'astérix bien sûr, Astérix le Breton... euh, pardon, le Gaulois!

"Comme le Grec, le Corse est curieux; il observe, réfléchit. Parfois, il se laisse aller à la rêverie; puis il pérore. Il a le verbe facile et cette habitude de la parole l'entraîne vers le barreau, vers la politique". (Jean-Victor Angelini).

Le deuxième livre de la collection raconte la Corse, cette "montagne dans la mer". L'ouvrage d'Angelini possède les mêmes qualités de précision historique et de détails anecdotiques précis. Légendes et Histoire se mêlent parfois mais tout s'éclaircit grâce au plan aéré de l'étude. Les chapitres aux thèmes rigoureux, sont eux-mêmes clairement subdivisés. La lecture, ici plus facile, reste cependant affaire d'historien en herbe ou en âme...

Jean-Victor Angelini aborde, dans ce livre toutes les facettes de l'histoire insulaire, depuis les origines des peuplements très divers jusqu'aux fusillades d'Aleria en 1975. Naturellement marquée par la Méditerranée et les civilisations qui y sont nées, la Corse subit l'influence étrusque, grecque et romaine. Mais, de préciser l'auteur, de tous temps, les Corses ont eu une passion frémissante de l'indépendance".

"Garde-toi, je me garderai!"

Le vendetta, ces luttes terribles entre clans rivaux reflète bien le caractère fier de l'insulaire corse. L'origine de cette guerre d'honneur est antique, mais elle accompagna la vie de l'île jusqu'aux temps modernes. Ce trait frappant, typique de l'endroit n'est cependant pas unique. À travers l'histoire de la Méditerranée, on retrouva la vendetta chez les Phocéens, Grecs et beaucoup d'autres peuples anciens.

Angelini est né à Dakar (Sénégal), mais son ascendance corse le garda près de ses pères, et l'intéressa à l'histoire de son pays, de son île. Dans son livre, "Histoire secrète de la Corse", il nous permet non seulement de visiter cette "montagne dans la mer", mais d'aller au-delà de l'Histoire officielle, de percer le secret de nombreux événements oubliés ou passés sous silence dans les manuels traditionnels...

"La Sardaigne reçut le nom de Sarde, fils d'Hercule, la Corse de Corsus, son général".

Histoire secrète de la Bretagne par Jean Markale, Albin Michel.
Histoire secrète de la Corse par Jean-Victor Angelini, Albin Michel.

nouveautés Seuil

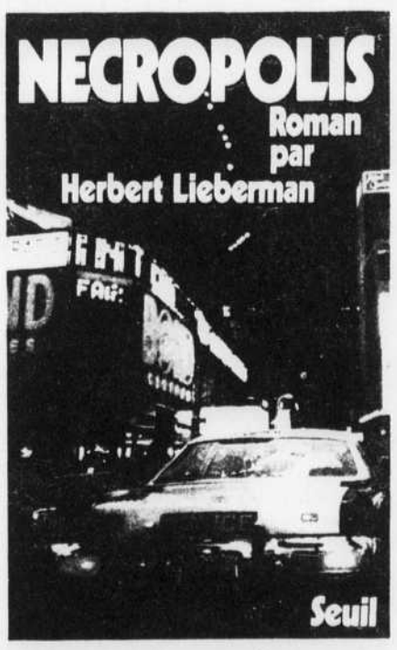

ROMAN
Herbert Lieberman NECROPOLIS
L'un des plus beaux livres jamais écrits sur New York

New York, sillonnée par les fous et les drogués, les assassins et les paumés de toute sorte ; en proie aux intrigues de la municipalité et aux trafics d'influence ; quadrillée par les voitures de police et les ambulances, avec, comme destination finale, presque toujours : la morgue.

L'histoire étonnante aussi de Paul Konig, médecin légiste en chef de la ville, enquêteur shakespearien et délirant, dont la fille Lolly a disparu. Un des sommets de la littérature policière, mais aussi un extraordinaire document.

Traduit de l'américain par M. Rambaud.
I.S.B.N.: 2-02-004658-X, 396 pages: $14.20

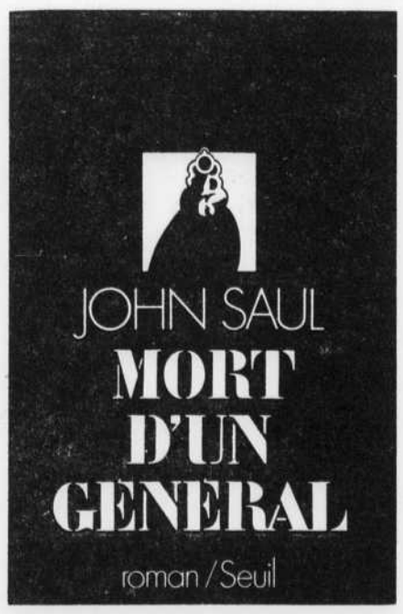

ROMAN
John Saul MORT D'UN GENERAL
Une enquête policière de politique-fiction

Au printemps de 1968, l'appareil ramenant en France le général Marcotte, chef de l'Armée, s'écrase dans une île de l'océan Indien : 19 morts. L'enquête officielle organisée sur place tourne court. Quelques années plus tard, d'infimes indices incitent Charles Stone, mi-aventurier, mi-journaliste, à entreprendre à titre privé des recherches sur cet accident oublié. Devant le mur du silence, les mises en garde, les pressions et les menaces, il conclut à l'existence d'une machination. Ce roman d'aventures et de politique-fiction, conduit sur un rythme haletant, dresse un saisissant tableau du crépuscule de l'ère gaullienne.

I.S.B.N.: 2-02-004659-8, 272 pages: $9.95

Andrée Maillet
DE L'ACADÉMIE CANADIENNE-FRANÇAISE
Le miroir de Salomé
roman

Les Éditions La Presse et le roman

LE MIROIR DE SALOMÉ
par
Andrée Maillet
de l'Académie canadienne-française

Avec ce deuxième volume de la série intitulée *Lettres au Surhomme*, ANDRÉE MAILLET poursuit une oeuvre colossale, celle de faire revivre l'aristocratie québécoise du début des années 40, de révéler les moeurs et la mentalité de ceux qui présidaient alors aux destinées du pays, le plus souvent en coulisse.

Certains des amis de Salomé à cette époque, bien que portant des noms fictifs, sont faciles à identifier et comptent aujourd'hui parmi les plus célèbres personnalités du Canada.

***À la Mémoire d'un Héros*, également publié aux ÉDITIONS LA PRESSE, de même que cinq autres ouvrages, font partie de cette chronique.**

En vente partout
$6.95 (236 pages)

Les Laurentides d'hier à demain

par JEAN-CLAUDE LEBLOND

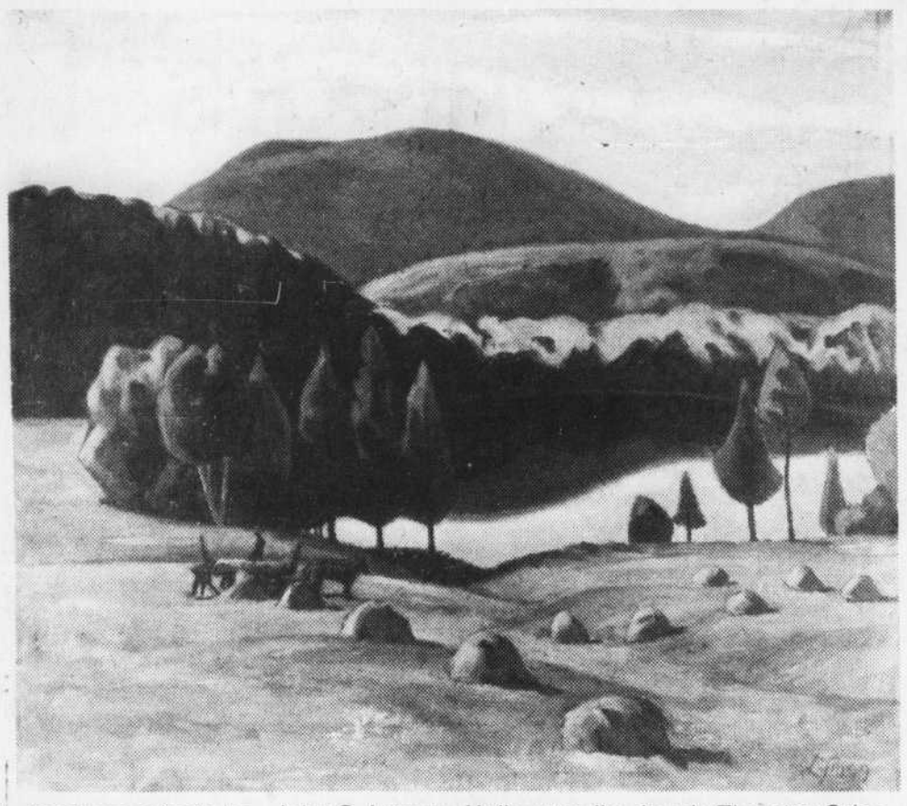

Fenaison près du lac - John G. Lyman - Huile sur toile, don de Thornton Grier 1939 - Musée des Beaux-Arts de Montréal.

La tradition picturale canadienne a toujours trouvé dans le paysage un sujet de choix. La diversité géographique même du pays en fait un terrain d'exploration incomparable. Cette prédilection pour le paysage, tous les artistes l'ont eue à une certaine époque, et, à cause de leur proximité de Montréal, les Laurentides les ont attirés. Ce territoire qui va de Saint-Jérôme au Mont-Tremblant et que le petit train du nord traversait chaque jour, les artistes l'ont découvert longtemps avant le grand public. Encore vierge sous la palette d'un Robert Pilot, ce pays s'est singulièrement "quétenisé" sous l'impulsion d'un développement touristique anarchique.

Parcourues par les artistes depuis les années vingt, les Laurentides font l'objet d'une exposition qui nous vient de Toronto, qui frôle par moment l'anecdote et qui, à d'autres tournants, nous transporte dans une vision presque religieuse, panthéiste du paysage. C'est que regroupant quinze peintres, cette manifestation cherche à mettre en lumière l'interprétation individuelle de ce pays trop souvent monotone. La déception y alterne avec l'enchantement, la vision d'hier n'introduit pas celle d'aujourd'hui. Le paysage laurentien est une fin en soi. Chacun le voit avec sa personnalité mais il ne laisse pas place à une évolution. Pour l'artiste d'aujourd'hui, il demande à être réinventé. C'est le cas avec Patrick Landsley et de Jean-Paul Riopelle notamment.

Douces parfois comme un murmure de feuillage, les oeuvres de Riopelle fournissent à ce paysage laurentien ses plus belles lumières, ses plus chantantes harmonies. Chez Landsley, l'oeuvre se "structuralise" dans un énoncé plutôt dialectique alors que chez Pichet, le monotone concerto pour piquet de clôture finit par créer un absolu à force de cultiver le rien.

Le plaisir du voir est perturbé par ce déjà vu qui encombe les galeries et les salles de ventes. Même si les oeuvres choisies rejoignent d'exigeants critères de qualité, l'enthousiasme ne l'emporte pas sur le travail consciencieux et peut-être trop routinier. La discipline, l'ordonnance, la propreté ainsi que l'absence de liberté dans les compositions du Lyman ne laissent plus guère de place au lyrisme. L'esprit du Groupe des Sept est ici présent partout, non plus seulement chez le nostalgique Holgate, mais, dans sa recette même, chez presque tous les artistes paysagistes.

À côté d'un triste Brandtner, en face d'un pâle Savage, M.A. Fortin fait figure d'illuminé. Trois oeuvres le représentent. Mélangé de naïveté et de quant-à-soi farouche, le paysage sort enfin de sa réserve, de son folklore. Il explose parce qu'il n'est plus lui-même. Il est Fortin.

Au détour d'un accrochage mal réparti en deux salles sans rapports qui brisent l'unité de la présentation, on s'arrêtera devant quelques oeuvres de Jacques de Tonnancour. Quelle force, quelle puissance, quelle pénétrante interprétation, presque minimale des conifères, quel tragédie fataliste; le drame de s'appeler Paradis perdu.

La peinture figurative, celle de paysage en tout cas, ne jouit pas d'une cote d'amour très grande. Cette exposition fournit pourtant l'occasion d'une découverte de ce qui s'est fait de mieux dans ce domaine depuis une cinquantaine d'années. Le paysage comme dominante d'une production picturale représente une fuite devant une réalité sociale ou historique, un refuge pour âmes timorées. La réalité du paysage est celle d'un désengagement par fuite dans l'immuable éternité. Dire que le Groupe des Sept préconisait le paysage comme expression privilégiée d'un art spécifiquement canadien.

Les Laurentides, peintres et paysages, Musée des Beaux-Arts de Montréal, jusqu'au 29 août. Catalogue illustré en noir-blanc et couleur, chez Stanké, éditeur.

À voir également

Trésors de Londres au Musée des Beaux-Arts de Montréal; **Onze sculpteurs canadiens** au Musée d'art contemporain; **Concours d'art graphique québécois** au Centre culturel de l'Université de Sherbrooke.

En attendant la rentrée...

variétés

par NATHALIE PETROWSKI

Les nouvelles parutions de disque se font rares ces temps-ci. Peut-être est-ce la trêve avant la grande escalade, un manque de fonds de la part des compagnies, qui à la suite d'une année peu rentable, commencent aujourd'hui à se serrer la ceinture ou simplement la paresse de l'été qui rend l'imagination moins prolifique et les créateurs moins productifs. Mis à part la réédition du disque de Vos Voisins, disque datant de 1971, Plume est le seul québécois à se risquer sur le marché de l'été. On dit que la première acétate de Raoul Duguay est prête, que Dionne-Brégent songent déjà à la pochette d'un deuxième disque intitulé **Deux** et qu'Octobre est à la veille de terminer un disque qui a pris deux ans à mûrir. La rentrée musicale sera sûrement aussi achalandée que le métro...

Plume Latraverse:

Plume à l'Outremont — CBS

Plume à l'Outremont, c'est le premier disque de Plume sur étiquette CBS, alors que des changements administratifs à l'intérieur de la compagnie ont encouragé celle-ci à prendre une direction différente et plus "québécoise". Plume est sans aucun doute le premier symbole de cette nouvelle ère, qui espérons-le, va entraîner de profondes mutations à l'intérieur de l'industrie. **Plume à l'Outremont,** est comme vous l'avez deviné, un disque enregistré "live" à l'Outremont, cet hiver, plus précisément le 12 février. C'est dans la lignée de ce que Plume fait depuis le début et même les applaudissements et les cris, n'y changent rien. Un disque sans prétention, moins révolté que les autres, plus nostalgique et plus humain aussi. Du blues parfois bien ressenti par Raymond Boisvert aux claviers et au violon et par Izengourd Khnorh à la batterie, tandis que la voix de Plume, lointaine et souvent calfeutrée, semble accompagnée par l'écho résonnant du cinéma. Ce qui manque peut-être au disque, c'est le côté anarchique et désorganisé qui prévalait pendant la plupart des spectacles. On sent que Plume s'est bien contrôlé, qu'il a contenu le flot habituellement impératif de ses blagues et jeux de mots douteux pour l'enregistrement mais c'est peut-être aussi pour cela que le disque s'écoute mieux que les autres et qu'il joue si souvent à la radio. Parmi les meilleures chansons, mentionnons "Le blues de la bêtise humaine" qui rappelle certains blues de Charlebois pendant son époque délurée", Motel Horizon", reflet vivant des changements qui s'opèrent chez Plume et témoignent de son envie de délaisser le bouffon pour exprimer d'avantage le chansonnier. À noter, l'originalité de la pochette qui est une simple façade de l'Outremont avec un des indigènes de la place qui passe devant, ainsi que les sympathiques remerciements à Monsieur Smith, portier. Un disque qui s'ajoute à la longue liste de productions signées Plume et dont la quantité rappelle souvent les chaines de montage à Canada Packer's; même si la quantité prime au-dessus de la qualité, c'est la quantité qui fait qu'on peut difficilement oublier.

Bob Marley & The Wailers

— Island Records

Sixième parution en moins de quatre ans, **Exodus** de Bob Marley & the Wailers, apparaît à prime abord, peu différente des cinq autres. Lorsqu'on écoute attentivement cependant, on découvre une nouvelle douceur, alors que la voix de Marley, loin en arrière, ne s'impose plus comme avant et préfère maintenir un certain recul sur toute la situation. Certains ont reproché à Marley son effacement, disant qu'à la suite de ses nombreuses mésaventures avec la gauche jamaicaine, il avait perdu la force et la rage qui jadis animaient sa voix. En fait, la voix douce ne fait qu'épouser le ton relativement calme et pacifiste du disque. Exodus c'est évidemment la fuite de Babylone et le retour en Éthiopie à l'abri de la destruction, mais à l'exception de la pièce "Exodus", particulièrement rythmée, on note peu de références politiques et sociales. Parfois même avec certaines pièces comme "Turn your lights on low", "Jamming", "Natural mystic", Marley fait carrément du rythm's blues pendant que le reggae s'éloigne de plus en plus de ses premières origines. On se dit que c'est à la fois la sagesse, l'assimilation aux patterns prudents de la culture américaine et surtout un besoin de se calmer et de faire de la musique. Marley a évolué, ne veut plus être strictement identifié à la contestation, mais de plus en plus au ressemblement et à la communication. Beaucoup des chansons parlent d'amour, de fraternité, du besoin de se comprendre les uns des autres; sans doute est-ce devenu trop difficile et trop paradoxal pour lui dire de dire aux gens qui achètent ses disques, qu'ils sont tous d'ignobles capitalistes voués à l'extermination.

Crosby, Stills & Nash: CSN

De retour ensemble après maints départs, éparpillements, querelles et cures de désintoxication, Crosby, Stills et Nash (sans Young qui semble bouder dans son coin), nous proposent un nouveau disque plutôt réussi, dans la mesure où, malgré la fatigue et la lassitude des années et des échecs, on sent qu'ils n'ont pas tout à fait perdu la magie des premiers temps. Ce qu'ils tentaient vainement de faire ces dernières années en solitaires et qui ne marchait pour de nombreuses raisons, semble enfin aboutir. La transition entre hier et aujourd'hui se fait donc presque naturellement, parce que depuis leur départ, peu de choses se sont passées et que la place est toujours demeurée libre. Les paroles du disque traduisent essentiellement une profonde désillusion, les rêves et les idéaux qu'ils représentaient se sont dégonflés et sont devenus avec le temps, d'amers regards sur la vie. La formule cependant, l'agencement des voix, les subtilités harmoniques et le jeu de piano produisent encore les mêmes effets enchanteurs. Certaines chansons comme "Carried away", "See the changes" sont typiques et semblent extraites de vieux disques de CSN alors que d'autres pièces comme "Dark Star" "Cathedral", notent l'évolution musicale du groupe. Malgré le lettrage unificateur (CSN), la personnalité de chaque individu à l'intérieur de l'entité ressort clairement avec de nettes améliorations quant au contenu des textes. Rodé par la vie, les infortunes et les hasards, le disque témoigne d'une étrange maturation de la part du trio et d'un talent placé enfin dans son juste contexte.

tnm 84 ouest, rue Ste-Catherine
du 2 septembre au 2 octobre
RESERVATIONS: 861-0563
gilles vigneault
une production LE NORDET

INTER Festival NATIONAL du FILM
CE SOIR
SAMEDI 13 AOUT
17h00
SCRIM
De Jacob Bijl, avec Géraldine Chaplin, Jessy-mn Slatcke et Bruce Gray. Hollande 1976, V.O., s-t. français, couleur, 67 minutes.
19h00
LA CECILIA
De Jean-Louis Comolli, avec Massimi Foschi, Maria Carta et Vittorio Mezzogiorno. France-Italie, 1975, V.O., s-t. français, couleur, 113 minutes.
21h30
PAIN ET CHOCOLAT
De Franco Brusati, avec Nino Manfredi et Anna Karina. Italie, V.O., s-t. français, couleur, 115 minutes.
DEMAIN
DIMANCHE 14 AOUT
17h00
CORPS D'AMOUR
De Fabio Carpi, avec Minny Parmet, Tino Cappolicchio et François Simon. Italie, 1971, V.O., couleur, 100 minutes.
19h00
TOUTE NUDITÉ SERA CHATIÉE
D'Arnaldo Jabor, avec Paulo Porto, Darlene Lora et Paulo Sacks. Brésil, 1973, V.O., s-t. français, couleur, 100 minutes.
21h30
VERMISAT
De Mario Brenta, avec Carlo Cabrini, Maria Monti et Antonio Baessato. Italie, 1974, V.O., s-t. français, couleur, 90 minutes.
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
en présence de l'auteur
THEODORE ANGELOPOULOS
O Thiassos
Travelling Players
Le voyage des comédiens
version originale sous-titres anglais
couleur 240 min.
DIMANCHE 14 AOÛT
MIDI PRÉCISE $3.50
Cinéma Parallèle
858 est Ste Catherine 288-3303

CENTRE D'ART D'ORFORD JMC
"FESTIVAL ORFORD 1977"
Samedi, 13 août à 20h30
Mireille et Bernard LAGACÉ, orgue et clavecin.
Billets: $5.00
(Réservations. (819) 843-3981
ou 861-0210 ligne directe Montréal-Magog)
Dimanche, 14 août à 20h00
ORCHESTRE ORFORD
Billets: $2.00
Mardi, 16 août à 20h30
cours public: Clermont PÉPIN
"Le compositeur et son oeuvre"
Billets: $1.00
Mercredi, 17 août à 20h30
Angèle DUBEAU, violon
Carmen ARSENAULT, piano
(entrée libre)
Sortie 118: Autoroute des Cantons de l'Est

"FILM D'ANGOISSE DONT L'AVENTURE SE SITUE AUX LIMITES DU FANTASTIQUE" —Robert Chazal
14 ANS
LESLIE CARON
BULLE OGIER
MARIE-FRANCE PISIER
CORIN REDGRAVE
SERAIL
Un film d'EDUARDO DE GREGORIO
LUNDI À SAMEDI: 7.30 - 9.30
DIMANCHE: 1.30 - 3.30 - 5.30
7.30 - 9.30
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
ÉTUDIANTS 14-17ANS avec carte d'identité et photo $2.50

CENTRE D'ART D'ORFORD JMC
"FESTIVAL ORFORD 1977"
Dimanche, 14 août à 20h00
Orchestre ORFORD
Direction: Uri MAYER
Soliste: Michelle Boucher, soprano
Oeuvres de Rossini, Mozart, Massenet, Verdi Beethoven
Billets: $2.00
sortie 118 de l'autoroute des Cantons de l'Est.

PLEINS FEUX SUR LE TRAIN DE L'OPÉRA
À L'AFFICHE:
DON CARLOS DE VERDI
(chanté en français). Les 14, 16, 20, 22 et 24 septembre.
LA FLÛTE ENCHANTÉE DE MOZART
(chanté en anglais). Les 28 et 30 septembre ainsi que les 4, 6, 8 et 13 octobre.
LA FILLE DU RÉGIMENT DE DONIZETTI
(chanté en anglais). Les 12, 14, 18, 20, 22 et 28 octobre.
WOZZECK D'ALBAN BERG
(chanté en anglais). Les 21, 25, 27 et 29 octobre.
Le CN, avec le concours de la Canadian Opera Company, vous propose des forfaits «Soirée à l'opéra» qui vous permettront de passer des moments inoubliables.
$107* en voiture-club. Repas compris à l'aller et au retour.
$ 87* en "Club-52". Un tout nouveau service dans les "Rapido".
$ 77* en voiture-coach. Siège confortable à prix économique.
*Prix par personne, deux personnes par chambre.
Chaque forfait comprend: aller-retour Montréal-Toronto, chambre à l'hôtel Royal York (relié directement à la gare Union et à deux pas du centre O'Keefe) et un billet pour une soirée d'opéra.
Départ à 10h45 de la gare Centrale, le jour même de la représentation. Retour le lendemain.
Réservez tôt...afin de vous assurer le meilleur choix de fauteuils pour les représentations.
Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre agent de voyages ou le bureau des Ventes Voyageurs du CN, tél.: (514) 877-6550.
VIA

Galeries d'Art
EXPOSITION
du 13 au 26 août 1977
Les tapisseries de Pierrette Lemieux-Pilon
Atelier d'Art '77
Route rurale #2
Magog
Direction St-Benoît du Lac.

Galerie Bourguignon
Vente d'inventaire
de 20% à 50%
jusqu'au 31 août
PROFITEZ-EN!
1012 A, Laurier ouest
Outremont
271-7190

20è anniversaire
La Poudrière
BIENTÔT À L'AFFICHE!
LES MILLIONNAIRES
une comédie poétique de Roger Dumas
avec:
Gisèle Schmidt, Julien Bessette, Suzanne Dupont, Denis Larocque, Francisco, Gilles Michaud, Jean Guy Latour, Jacques Thériault.
Mise en scène: Raymond Royer
Technique audio-visuelle: Gilles Kasprzak
Direction artistique: Jeanine Beaubien
DU 18 AOÛT AU 17 SEPTEMBRE
Billets en vente: Sheraton Mt-Royal, suite G-20, et au Montréal Trust P.V.M.
Réservations - 526-0821.

élysée
35 MILTON / 842-6053
LUN. à VEN. 7.30; 9.30
SALLE RESNAIS
POUR TOUS
CATHERINE DENEUVE
GIANCARLO GIANNINI
LA GRANDE BOURGEOISE
un film de Mauro Bolognini
SALLE EISENSTEIN
POUR TOUS
"NOIRS ET BLANCS EN COULEURS"

Confort et Détente
LES CINÉMAS DU COMPLEXE DESJARDINS TÉL.: 288-3141
Stationnement $2.00 après 6h. p.m.
4e mois
VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU
14 ANS
JACK NICHOLSON
SALLE 1
aussi au cinéma le paradis 2
8215 RUE HOCHELAGA 354 3110
La vie sexuelle d'un vrai gentleman!
18 ANS Adultes
Giancarlo Giannini
ce cochon de paolo
Un film de MARCO VICARIO
avec ROSSANA PODESTA
SALLE 2
4e mois
2 Grands Prix au festival de Cannes
POUR TOUS
J.-A. MARTIN photographe
Un film de Jean Beaudin
SALLE 3
Cousin Cousine
POUR TOUS
11e mois
UN FILM DE Jean-Charles TACCHELLA
SALLE 4

Un livre-article de Jean Basile sur la cocaïne

par YVON BOUCHER

Il est grand temps que l'on s'interroge sur la vocation de la véritable édition. De plus en plus, le consommateur se voit confiné à une mise en marché de livres qui n'ont du livre que les apparences extérieures. Nos éditeurs ne font-ils plus la différence entre le journalisme qui, par instinct, cultive l'éphémère, l'utile, l'immédiatement rentable, le "ce qui marche" ou le "ce qui est à la mode" et la vraie édition (quoique cette expression soit inadéquate pour trancher entre les hautes productions de l'esprit et les recettes de quelques marchands du temple) qui devrait favoriser la recherche, le permanent, le gratuit, bref cette édition qui, sans qu'elle s'illusionne sur son éternité, signifie toujours quelque chose au-delà de la génération qui la produit? Les articles de fond qui, hier, faisaient la manchette de prestigieuses revues d'actualité comme **Life** ou **Paris Match** sont devenus aujourd'hui de frêles plaquettes qui prétendent au sérieux qui est attaché au Livre en tant que produit culturel.

Certes, l'édition utilitaire a sa place et remplit une fonction bien précise dans l'industrie du livre, mais elle prend actuellement des proportions alarmantes, proportions qui sont à la mesure de l'expression de la démocratie et de la médiocrité combinées: de la "médiocratie". L'édition journalistique nous fait oublier que l'Esprit a déjà eu pignon sur rue et nous oblige à choisir entre des "recettes" à la marijuanna et des leçons de macramé. Entre soeur Berthe et la cocaïne, mon coeur balance...

Toujours à la fine pointe du cynisme, Jean Basile nous offre aujourd'hui un **Coca et cocaïne** (1), récidivant dans son rôle de néo-romantique de la décade 60-70, renouant avec le versant underground de son inspiration.

Le livre, disons-le, se lit agréablement vite et bien. Il est court, certes, mais synthétique. À en croire la **Note liminaire** et le prudent "Introduction et recherches de Jean Basile", l'auteur ne revendiquerait qu'une part infime de paternité à l'endroit de son dernier-né. Il faut rassurer Basile en lui rappelant la boutade de Giraudoux: "Le plagiat est la base de toutes les littératures...".

L'ouvrage se divise en quatre parties importantes où l'histoire, la botanique, la chimie, les effets ainsi que le trafic sont touchés. Une reproduction, partielle, en facsimilé de l'album Mariani "souffle" le livre de 70 pages à 143. L'intérêt rétro-comique de l'album reste, somme toute, extérieur au sujet.

Basile restitue la drogue dans son contexte historique et culturel, voire cultuel. On passe de François Pizarre, Mortimer, Freud, Koller, Mariani à Jefferson Airplane en... quatorze pages. Les considérations diverses sur la culture et l'extraction sont sobres mais efficaces. Le chapitre sur les effets n'apporte rien qui ne soit déjà consigné dans les écrits de Freud sur la cocaïne. Le chapitre le plus intéressant demeure, à mon avis, celui consacré au trafic. Le lecteur y apprend que la "cocaïne de rue", celle que la majorité des gens peut se procurer, ne contient que 30% de cocaïne base. Les adultérants s'occupent du 70% du trip qui reste. Ainsi, on peut trouver dans une prise: de l'aspirine, de l'acide borique, du bicarbonate de soude, de la procaïne, de la lidocaïne, des amphétamines, de la benzocaïne, de la lactose, du sel Epson et "autres laxatifs" et, même, de la caféine. Avec une telle variété de produits couramment consommés par tout le monde, on n'a pas de peine à croire que la cocaïne n'est pas un stupéfiant mais plutôt un stimulant bénin pour chasser le cafard et les constipations chroniques. Dès lors, on comprend aussi la neutralité bienveillante de Basile à l'endroit de cette "drogue".

"Modeste compilateur", l'auteur l'est sûrement: on sent derrière le texte, le lecteur bilingue (d'où la justification de l'édition qui prétend qu'il n'existe rien en français sur la question) s'alimentant à la culture ouest-américaine, compilant les reportages de **High Time**, traduisant (provisoirement) Lester Grinspoon et Bakalar.

Bref, on l'aura compris, le journaliste a dévoré, ici, l'écrivain de **La jument des Mongols**. Cette compilation aurait fait un bel et gros article de fond pour la revue **Nous, Mainmise** ou pour le **Catalogue des outils planétaires** (avec son côté consommateurs - avertis - pour - éco - freaks cherchant à reconnaître "le bon stock", man) devient une petite plaquette qui vieillira trop vite et qu'on jettera dans six mois comme on jette le journal du matin.

À une époque où l'on ne craint plus de mettre la philosophie en bandes dessinées, on se surprend à penser qu'il y aurait eu un meilleur coup de marketing à faire avec le sujet de la cocaïne. Basile aurait dû pousser à bout les implications graphiques de la pochette de son livre-article et faire faire une bande dessinée où, par exemple, Freud et Sherlock Holmes, sur le ton mondain qui convient à deux gentlemen, se seraient entretenus des vertus de la divine potion, chemin faisant vers les hautes cimes du Pérou, l'un voulant guérir un patient que l'autre aurait eu pour mission de retrouver. Le ton y aurait gagné en humour et les recettes auraient dépassé le 7% de la trop fameuse solution...

(1) Basile, Jean: **Coca et cocaïne**, éditions de l'Aurore, coll. "Le jardin naturel", Montréal, 1977, 143 p.

Joffo du sac de billes au baby-foot

En 1945, le petit Joseph a grandi et troqué son sac de billes contre chewing-gum et baby-foot. Et surtout contre un bien plus grand sac, plein de rêves américains. L'après-guerre n'est pas un temps de tout repos. Il faut vivre, vivre son entrée dans l'adolescence. Le père mort à Auschwitz, c'est Henri, le frère aîné, qui fait vivre toute la FAMILLE grâce au salon de coiffure où il voudrait bien s'adjoindre un cadet récalcitrant. Joseph a de tout autres projets et se soucie aussi peu du salon que du certificat d'études. "...Cow-boy, boxeur, businessman, gangster, n'importe quoi mais pas coiffeur...". N'importe quoi, pourvu que ce n'importe quoi-là fleure son Hollywood, son Madison Square Garden, et toutes splendeurs à forme de Cadillac rose, de filles blondes et de piscines bleues. Pourvu que le mot "misère" soit définitivement expulsé du dictionnaire.

En cette époque de pénurie, le chewing-gum est une denrée plus que rare: Jo mâche les jours impairs; son copain Franck, les jours pairs. Le même chewing-gum, s'entend. Entre deux parties de baby-foot, Jo rencontre le timide caporal Edouard Michael Greenbaum, responsable de fait sinon de titre de l'alimentation du quatrième corps en cigarettes et autres miracles des terres d'abondance, et vétéran en matière de trafic. Rencontre providentielle, puisque le caporal n'attendait que Joseph pour étendre ses activités et exploiter le marché de la précieuse friandise.

Le chewing-gum, c'est bien. C'est toujours américain, et puis ce n'est qu'un début, le tremplin pour des opérations de plus grande envergure. Et puis cela permet de rapporter à la maison jusqu'à 50 F par semaine, de soulager Henri, de se sentir moins à charge.

Qui dit trafic dit racket. La grande ombre de Bogart veillant, Jo vivra sa guerre des gangs.

La source du pactole se tarit définitivement avec le départ de Greenbaum. Reste le baby-foot et la gloire future qui attend le boxeur en herbe. Un jour on l'acclamera à Madison, c'est sûr. En attendant, il bichonne son équipement et agrémente son vieux peignoir d'éclatantes lettres en linoléum ripoliné: Kid Jo s'apprête à livrer son premier vrai combat. Au terme duquel, vainqueur inattendu, Joseph renonce à la boxe. Il faudrait être trop méchant...

Une passion succédant à l'autre, et l'adolescence suivant son cours, la gent féminine remplace le ring dans son coeur; 1,70 m, le printemps par-dessus le marché, reste à trouver la Seule, l'Unique. Elle s'appelle Bernadette, il faut la sauver des flammes, l'épouser et l'emmener sur l'Amazone. Concrètement, il s'étale à ses pieds, bafouille heureusement et la raccompagne. Bref, elle est la première. Bonheur et désanchantement: non seulement Bernadette n'est pas l'inaccessible rêvée, mais elle est mariée. Autre illusion perdue.

● BABY-FOOT, de Joseph Joffo. Éditions J.-C. Lattès,

(Le Monde)

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 16 et 17

PROFESSEUR SUBSTITUT AU DEPARTEMENT DES SCIENCES DE L'EDUCATION

Dans le cadre du programme élémentaire-préscolaire, l'Université du Québec à Rimouski sollicite des candidatures au poste suivant:

TITRE: Professeur en langage oral et écrit

FONCTIONS:
- Enseignement
- Encadrement d'étudiants
- Recherche appliquée

EXIGENCES:
Maîtrise ou doctorat

DATE D'ENTREE EN FONCTION: Selon la disponibilité du candidat.

TRAITEMENT: Selon l'échelle des professeurs.

DUREE DU CONTRAT: 1 an.

Seules les demandes écrites reçues avant le 18 août 1977 seront retenues.

Toute candidature sera traitée confidentiellement.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae:

Directeur du département
des Sciences de l'éducation
Université du Québec à Rimouski
300, avenue des Ursulines.
Rimouski, Québec
G5L 3A1

Université du Québec à Rimouski

Collège Universitaire de Saint-Boniface

CENTRE DE RECHERCHES
demande un

CHERCHEUR PRINCIPAL

FONCTIONS:
Participer aux travaux de recherche en éducation du Centre de Recherches du Collège Universitaire de Saint-Boniface, qui étudie particulièrement les problèmes de l'enseignement en milieu minoritaire.

EXIGENCES:
Maîtrise en éducation et expérience de recherche en éducation. Des connaissances dans l'un ou l'autre des domaines suivants: docimologie, recherche en enseignement des langues en milieu minoritaire, sociologie de l'éducation, formation des enseignants, seraient un atout. La connaissance du français est requise.

TRAITEMENT:
Selon qualifications et expérience.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 19 août 1977 à:

Michel LAGACÉ, directeur
Centre de Recherches
Collège Universitaire de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0H7

LE CENTRE HOSPITALIER DE MONT-LAURIER

cherche URGENTOLOGUES (minimum3), pour prendre charge en exclusivité de l'URGENCE.

(25,000 consultations par année).

pour informations:
Docteur Yvan MARCOTTE, D.S.P.,
Centre Hospitalier,
Mont-Laurier, Qué..
(819) 623-1234.

AGENT DE PERSONNEL (SENIOR)

Sommaire de la fonction:
Concevoir et appliquer les politiques et procédures de gestion du personnel pour acquérir, développer et conserver les ressources humaines adaptées et motivées, nécessaires à la réalisation des programmes de la régie.
Exigences:
— diplôme universitaire de premier cycle en administration ou en relations industrielles.
— minimum de cinq (5) années d'expérience pertinente.
Traitement:
— $20,000 à $30,000. selon l'expérience.
— possibilité d'accéder à une promotion dans les six (6) prochains mois.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 22 août 1977 à:

M. Roland Guérin
Régie des Installations Olympiques
Complexe Desjardins
22e étage, Tour de l'Est
Montréal, H5B 1B2

ENSEIGNANTS

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1977-78

École Manikoutai, Sept-Iles
- mécanique ajustage 1 poste
- techniques infirmières 2 postes
- diesel et machinerie lourde 1 poste
- machinerie lourde 1 poste

École Jean du Nord, Sept-Iles
- mathématiques et anglais (sec. I et II) 1 poste
- atelier général (initiation au travail) 1 poste
- anglais et catéchèse (aux amérindiens) 1 poste

École Tortellier, Port-Cartier
- catéchèse, français et mathématiques (initiation au travail) 1 poste
- mathématiques, arts plastiques et suppléance régulière (préscolaire et secondaire I) 1 poste
- information scolaire et arts plastiques 1 poste
- exploration et initiation à la technologie (secondaire I et préscolaire) 1 poste

École St-Thomas d'Aquin, Gagnon
- français et mathématiques (récupération) sciences familiales secondaire II 1 poste
- atelier (initiation au travaill) 1 poste

Centre Éducatif, Fermont
- musique et atelier (sec. I et II) 1 poste
- français, mathématiques, atelier et religion (sec. I) 1 poste
- sciences générales et physique (sec. II et IV) 1 poste

École Notre-Dame, Schefferville
- arts plastiques (sec. I-II-III) 1 poste
- français et mathématiques (enfance inadaptée) 2 postes
- français, mathématiques, sciences, anglais et éducation physique (initiation au travail II-garçons) 2 postes.
- atelier et catéchèse (initiation au travail) 1 poste

École Mgr Labrie, Havre St-Pierre
- Physique et chimie (sec IV) 1 poste
- sciences (sec III) 1 poste
- éducation physique (sec. II-III-V) 1 poste

École Notre-Dame-des-Anges, Natashquan
- éducation physique (sec. I et II) 1 poste

Exigences: Détenir une qualification légale du ministère de l'Éducation.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature ou de communiquer à frais virés au numéro (418) 968-9901 avec:

SOLANGE TURGEON
Commission Régionale du Golfe
Service du Personnel
30, rue Comeau, Sept-Iles, Québec.

Commission Régionale du Golfe

L'ÉCOLE SECONDAIRE ST-SACREMENT DE TERREBONNE

Institution privée pour garçons et filles de secondaire I à V recherche pour l'année scolaire 77-78, les services de:

1) Un professeur de religion de secondaire I & III.

Exigences:
Légalement qualifié à enseigner au Québec.
Minimum de seize (16) années de scolarité.

2) Un animateur de la pastorale
De préférence avec expérience.

3) Un moniteur d'activités socio-culturelles et sportives.

4) Un appariteur.
Pour les laboratoires de sciences (chimie, physique, biologie). Tous ces postes sont à temps plein et disponibles immédiatement. Conditions à discuter lors de l'engagement.

Communiquez par écrit avec:

M. Richard LaFrenière
Directeur des études
901, rue St-Louis
Terrebonne, J6W 1K1

CEGEP DE VICTORIAVILLE

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

pour le secteur général de l'école du meuble et du bois ouvré.

Responsabilités:
Cette fonction comprend plus particulièrement la supervision des enseignements théoriques dispensés à l'école, la supervision du développement des enseignements de ce secteur, l'initiation pédagogique des nouveaux professeurs ainsi que l'animation de tous les professeurs du secteur.

Exigences:
Être détenteur d'un diplôme universitaire de 1er cycle de préférence en éducation et posséder de 3 à 5 ans d'expérience dans l'enseignement.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae avant le vendredi 19 août 1977 au:

Directeur des Services au Personnel
475 rue Notre-Dame est,
Victoriaville, Qué.
Tél.: (819) 758-1571 postes 211 et 213.

LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC
RECHERCHE
UN CHEF DE DIVISION - ÉVALUATION FONCIÈRE

Nous recherchons un candidat qui possède un diplôme universitaire de premier cycle et un minimum de trois (3) ans d'expérience dans un poste à caractère administratif. De préférence membre de la Corporation des évaluateurs agréés du Québec.

Le défi:
Diriger une équipe technique chargée de la confection de nouveaux rôles d'évaluation ou de la mise à jour de rôles déjà existants.

Le traitement initial sera établi en fonction des qualifications et de l'expérience.

Qui se sent prêt à prendre des risques et à relever un défi de taille comme élément d'une équipe dynamique fait parvenir son curriculum vitae, d'ici le 29 août 1977 à 16 h 00, à:

COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC
a/s Directeur du Personnel
930, chemin Ste-Foy
Québec, Qué.
G1S 2K9

CONCOURS 16-77

Carrières et Professions

LE COLLÈGE ST-JEAN-SUR-RICHELIEU

recherche des

PROFESSEURS POUR LA SESSION AUTOMNE 1977

débutant le 29 août

Philosophie: Pleine charge avec titre de remplaçant.

Structure de l'entreprise: 3 périodes/semaine, le vendredi après-midi.

Comportement du consommateur: 3 périodes/semaine, le mardi après-midi.

S.V.P. faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 17 août 1977 à:

Jules Roy
Directeur des services du personnel
C.P. 310
St-Jean, J3B 5J4

LE COLLÈGE BOIS-DE-BOULOGNE

requiert les services d'un

PROFESSEUR DE PHYSIQUE

Temps complet

(session automne 1977).

Physique 202

Qualifications:
Diplôme universitaire 1er cycle
Expérience pédagogique

Salaire:
Selon les normes du Ministère de l'Éducation

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 18 août 1977 au bureau du personnel

Collège Bois-de-Boulogne
10555 ave Bois de Boulogne
Montréal

PROFESSEUR SUBSTITUT
SCIENCES POLITIQUES

Fonction:
Enseignement au niveau de 1er cycle.

Exigences:
Un diplôme de doctorat ou l'équivalent.

Traitement:
Selon la convention collective en vigueur.

Durée du contrat:
Du 1er septembre 1977 au 31 mai 1978.

On fait parvenir son curriculum vitae avant le 24 août 1977 au:

Directeur du Département
des sciences humaines,
Université du Québec à Chicoutimi
930 est, rue Jacques-Cartier
Chicoutimi (Québec)
G7H 2B1

Université du Québec à Chicoutimi

Voir autres Carrières et Professions, en pages 15 et 17

INSTITUT ROLLAND-SAUCIER

Centre régional de santé mentale

recherche un

PSYCHOMOTRICIEN

Fonction:
Évaluer et assurer les correctifs au niveau des problèmes de motricité fine ou globale chez les enfants.

Travail:
Au niveau des diverses cliniques externes de l'Institut Roland-Saucier, du Centre de Jour et de l'Interne.

Exigence:
Être détenteur d'un diplôme de psychomotricité ou thérapeute de la psychomotricité.

Les candidats(es) intéressés(es) sont priés(es) de faire parvenir leur curriculum vitae détaillé au plus tard le 26 août 1977 à l'adresse ci-dessous:

Institut Roland-Saucier
Direction du personnel
150, rue Pinel
Chicoutimi-nord, G7G 3N8

PROFESSEUR DE LINGUISTIQUE
(PHONÉTIQUE ET PHONOLOGIE)

Fonction:
Enseignement au niveau du 1er cycle.

Traitement:
Selon la convention collective en vigueur.

Entrée en fonction:
Le 1er septembre 1977.

On fait parvenir sa candidature et son curriculum vitae avant le 24 août à:

Directeur du Département
des Sciences humaines,
Université du Québec à Chicoutimi
930 est, rue Jacques-Cartier,
Chicoutimi (Québec)
G7H 2B1

Université du Québec à Chicoutimi

COLLÈGE DE SHERBROOKE

ENSEIGNANTS

Description des postes
Professeurs d'Électrotechnique
spécialisés en Électrodynamique
ou Électronique
2 postes à temps plein
1 poste à temps partiel

Exigences
— Bacc. en Sciences dans la spécialité
— De préférence, 2 ans d'expérience

Date d'entrée en fonction
22 août 1977

Tout(e) candidat(e) intéressé(e) par l'un de ces postes est prié(e) de faire parvenir son curriculum vitae avant le 20 août 1977 au:

Service du personnel
Concours 13-08-77
475, rue Parc
Sherbrooke, Qué.
J1H 5M7

COLLÈGE BOIS-DE-BOULOGNE

REQUIERT LES SERVICES D'UN

TECHNICIEN EN LOISIRS
(services aux étudiants)

Fonction
Sous l'autorité du directeur des services aux étudiants, le technicien en loisirs suscite, soutient ou réalise conjointement avec les étudiants différents projets à caractère social et communautaire.

Qualifications
— D.E.C. en loisirs, de préférence, ou l'équivalent
— Expérience serait appréciée

Salaire
$9,919. - $15,943.
(selon scolarité et expérience)
Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 18 août 1977 au bureau du personnel

Collège Bois-de-Boulogne
10555 ave Bois-de-Boulogne
Montréal

CSS GIM

LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES DE LA MADELEINE

recherche un

DIRECTEUR DE LA GESTION DES PROGRAMMES

Nature de la fonction:
Sous l'autorité du directeur général, planifie, coordonne et contrôle les activités relatives à la gestion des programmes de services sociaux dans la région desservie par le C.S.S.G.I.M.
Qualifications requises:
Diplôme d'études universitaires de trois (3) ans en service social, plus une (1) année de spécialisation en sciences de l'administration ou l'équivalent.
Trois (3) années d'expérience de travail comme professionnel et un minimum d'un (1) an comme gestionnaire.
Rémunération:
Selon la politique du Ministère des Affaires Sociales.
Minimum: $23,182.00
Endroit de travail:
Gaspé.

Pour informations supplémentaires, communiquer avec Reynald FOURNIER (418) 368-3381.

Veuillez faire parvenir votre application accompagnée de votre curriculum vitae avant le 16 septembre 77 en mentionnant sur l'enveloppe:

CONCOURS POUR LE POSTE DE D.G.P.
C.S.S.G.I.M.
C.P. 39
GASPÉ P.Q.
G0C 1R0

Le Centre des Ressources Institutionnelles Côte Nord Inc.

DEUX (2) PSYCHOLOGUES
Pavillon Richelieu
(Centre d'accueil de 90 lits pour enfants mésadaptés socio-affectifs)
Pavillon de la Falaise
(Centre d'accueil de 100 lits pour enfants déficients mentaux.)

EXIGENCE:
Détenir un diplôme universitaire de deuxième cycle en psychologie.

SALAIRE:
Selon la convention collective en vigueur dans le secteur des affaires sociales.

ENDROIT:
Hauterive, Cté Saguenay.

ENTRÉE EN FONCTION:
Début septembre 1977

Toutes les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 26 août 1977 au:

Centre des Ressources Institutionnelles
Côte Nord Inc.
Service du personnel
625 rue des Epilobes
Hauterive
Attention de M. Henrio Tremblay

LE CENTRE HOSPITALIER ROUYN-NORANDA
4, 9e rue, Noranda

Centre hospitalier accrédité de soins spécialisés de 275 lits, opérant un département de santé communautaire.

REQUIERT LES SERVICES D'UN(E)

DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

FONCTION:
Le directeur général, sous l'autorité du Conseil d'Administration, est responsable de l'administration et du fonctionnement de l'établissement.
Il doit notamment:
— assurer la mise à exécution des résolutions du Conseil d'administration
— préparer le budget de l'établissement, le soumettre pour approbation au Conseil d'administration et voir à son exécution.
— voir à la mise en vigueur et à l'opération d'un système efficace de gestion et de contrôle pour la conservation, l'utilisation et le développement des ressources de l'établissement.

QUALIFICATIONS—
Diplôme d'études universitaires de deuxième cycle en sciences de l'administration ou l'équivalent.
Cinq (5) années d'expérience pertinente dans un poste de haute direction dans le milieu des affaires sociales ou dans des milieux connexes.

REMUNERATION—
En conformité avec le plan de Rémunération du Ministère des affaires sociales.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir un curriculum vitae complet avant le 26 août 1977, à 17h00 à:

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE HOSPITALIER ROUYN-NORANDA
4, 9e RUE,
NORANDA, QUE.

VILLE D'OUTREMONT

BIBLIOTECHNICIENNE
SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Nous recherchons une bibliotechnicienne pour notre Service de la Bibliothèque.

Exigences du poste:
— Être détenteur d'un diplôme de bibliotechnique (D.E.C.)
— Connaissance pratique de l'anglais
— Avoir de l'expérience dans le travail pratique d'une bibliothèque publique
— Manifester un intérêt pour la littérature de jeunesse
— Initiative, diplomatie et tact sont essentiels

Salaire:
— Selon la convention collective de travail du S.C.F.P. - local 1236

Déposez votre candidature par écrit à:

Gérant municipal
Hôtel de ville
Ville d'Outremont
543 chemin de la Côte Sainte-Catherine
Outremont (Québec) H2V 2B9

Université Laval

Concours no 21 (77-78)

BIBLIOTHÉCAIRE

Division du traitement
Traitement des ressources documentaires
$13,311 à $24,787

Sommaire de la fonction:
Sous direction, analyser, cataloguer, classifier et indexer des ressources documentaires selon les exigences des systèmes utilisés. Participer à l'établissement de systèmes documentaires et à l'élaboration de langages documentaires: vedettes-matière, thesauri, index, etc.

Qualifications requises:
— Grade en bibliothéconomie
— Autre grade ou formation universitaire (de préférence en sciences).
— Très bonne connaissance du français et bonne connaissance de l'anglais.

Concours no 22 (77-78)

DIÉTÉTISTE

Service alimentaire
$12,159 à $23,815

Sommaire de la fonction:
Sous l'autorité du directeur du Service alimentaire, le diététiste est responsable de l'implantation et de la standardisation des menus et des recettes. Il s'occupe également de l'établissement et du respect des règles ou normes d'hygiène et de salubrité dans le Service. Il doit s'acquitter de certains travaux administratifs. De façon plus spécifique, le diététiste établit un programme de standardisation des recettes, de menus et des portions afin de maintenir une qualité constante des produits et en contrôle les coûts; supervise l'exécution du programme de standardisation et conseille la direction sur les correctifs à apporter; établit les normes d'hygiène et de salubrité en conformité avec les règlements du Ministère; s'assure que ces normes sont respectées par tout le personnel du Service alimentaire en établissant certains contrôles tels: table de contrôle pour la propreté et le maintien en bon état des distributeurs automatiques, etc.

Qualifications requises
— Diplôme universitaire terminal de 1er cycle dans la discipline appropriée.
— Être membre de la Corporation professionnelle des diététistes du Québec.
— Expérience pertinente dans un service alimentaire de grande importance (si possible, plusieurs années).

Inscription aux concours:
Faire parvenir un curriculum vitae récent, accompagné d'une lettre de candidature mentionnant le titre de la fonction postulée et le numéro du concours, **avant 17 heures, mercredi le 24 août 1977,** à l'adresse suivante:

Service du personnel
Bureau 3445
Pavillon de la Bibliothèque
Université Laval
Cité universitaire (Québec) G1K 7P4

Cité universitaire, Québec

La Commission scolaire Saint-Exupéry requiert les services d'un

TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL

Nature du travail:
Sous l'autorité du directeur des services de l'équipement et des finances, le technicien en génie civil apporte une assistance technique au personnel de gérance de la commission principalement en effectuant des recherches, en élaborant des plans et en rédigeant des devis, en recueillant et en fournissant les données de base nécessaires à l'exécution des travaux divers.

Attributions caractéristiques:
— Effectuer des relevés et des analyses sur les besoins en matière d'entretien, réparations et amélioration des édifices, des terrains et des équipements intégrés et mobiliers et soumettre des recommandations étayées d'études, de plans, d'estimés.
— Préparer, en collaboration avec le personnel concerné, des plans et des estimés de réfections d'école.
— Développer et exploiter un système d'inventaire permanent des équipements de la commission et élaborer des programmes d'investissements immobiliers.
— Assurer et collaborer à la préparation des plans et devis techniques d'entretien, de réparation et d'amélioration des biens immobiliers de la commission et effectuer la surveillance des contrats.
— Participer à l'élaboration des politiques de manuels d'exploitation et d'entretien, de plans d'organisations et d'aménagements physiques des édifices de la commission.

Qualifications requises:
Détenir un diplôme d'études collégiales avec champ de spécialisation approprié ou toute combinaison de scolarité et d'expérience jugée pertinente.

Traitement:
Selon l'expérience - de $10,137.00 à $16,435.00.

Candidature:
Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur demande accompagnée d'un curriculum vitae au plus tard le 22 août 1977 à midi, à l'adresse suivante:

Monsieur André Barrette
Directeur des services du personnel
Commission scolaire Saint-Exupéry
790, boulevard Quinn
Case postale 239, succursale "A"
Longueuil, Qué.
J4H 2N5

LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

DEMANDE

DIRECTEUR(TRICE) DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

QUALIFICATIONS:
Diplôme d'ingénieur ou de technicien, avec au moins 3 ans d'expérience pertinente dans le domaine municipal et aptitudes démontrées dans ce domaine;
Être bilingue;

FONCTIONS:

DIRECTEUR(TRICE) DES TRAVAUX PUBLICS
— Responsable des travaux de voirie et du personnel y attaché;
— Assiste l'inspecteur municipal dans son travail;
— Prépare les demandes de subventions et autres;
— Prépare les demandes de soumissions et contrôle les achats de la voirie;
— Prépare un rapport mensuel et fait des recommandations au Conseil;
— Beaucoup de travail sur le chantier;

DIRECTEUR(TRICE) DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'INSPECTEUR DES RÈGLEMENTS.
— Assiste l'inspecteur en bâtiments dans son travail;
— Assiste l'inspecteur des règlements dans son travail;
— Fait des recommandations au Conseil pour de nouveaux règlements;
— Rend compte directement au secrétaire-trésorier.

SALAIRE:
— Entre $15,000.00 et $18,000.00, selon expérience;
— Bénéfices marginaux;
— Frais de déplacement;

Toute demande d'emploi incluant curriculum vitae devra être envoyée au bureau du secrétaire-trésorier de cette municipalité le ou avant le 31 août 1977.

Raymond Poirier,
Secrétaire-trésorier.
Tél.: 663-7759

---

ville de SAINTE-FOY

URBANISTE

DIVISION "PLANIFICATION"

Sommaire de l'emploi:
Sous directives du chef de la division "planification", effectue des études de planification à moyen et long termes; effectue des recherches sur les composantes économiques, physiques et sociales de la municipalité et de la région; élabore des schémas directeurs d'aménagement couvrant une partie importante du territoire; participe à l'examen de la pertinence économique des projets, effectue toute tâche courante se rattachant au champ d'action de l'urbaniste.

Exigences et qualifications:
— **formation:** être détenteur d'une maîtrise en urbanisme avec une formation de base en économie ou en administration.
— **expérience:** aucune expérience n'est requise.
— Posséder les aptitudes, les qualités personnelles et les traits de personnalité appropriés.

Le salaire initial est de $17,559.00. Toutefois, il peut être haussé selon l'expérience.

Les personnes intéressées à poser leur candidature pourront le faire avant le 19 août 1977 en faisant parvenir leur curriculum vitae à ***1000, Route de l'Eglise, Sainte-Foy*** *à l'attention du Responsable des ressources humaines en mentionnant le numéro de ce concours, soit 4-77-05.*

Voir autres Carrières et Professions, en pages 15 et 16

PROFESSEURS DE FRANÇAIS

Légalement qualifiés, pour écoles anglophones privées. Niveaux maternelle et élémentaire.

739-3623 poste 34

CEGEP DE VICTORIAVILLE

PROFESSEURS

1. Techniques infirmières

a) pédiatrie
b) médico-chirurgical

2 postes
temps complet
temps partiel

Exigences:
Membre de l'O.I.I.Q., expérience en milieu hospitalier.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur candidature au plus tard le 20 août 1977 au:

BUREAU DU DIRECTEUR DU PERSONNEL,
Cegep de Victoriaville,
475 Notre-Dame Est,
Victoriaville, Qué.
Tél.: (819) 758-1571 postes 211 et 213

CEGEP DE MATANE

PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE

(professeur remplaçant)

Qualification requise:
Diplôme de 1er cycle universitaire en philosophie.

Début de l'emploi:
le 22 août 1977

Traitement:
Selon la convention collective des enseignants.

Candidature:
Par écrit avant le 17 août 1977 à l'adresse suivante:

M. Georges E. Bouchard,
Secrétaire-général,
Cégep de Matane,
616 St-Rédempteur,
Matane, Qué.
G4W 3P7

AGENCE DE PUBLICITÉ CANADIENNE FRANÇAISE RECHERCHE UN(E)

CONCEPTEUR-RÉDACTEUR

Fonctions: concevoir et rédiger des campagnes en français, produire ces mêmes campagnes, adapter en français des campagnes anglaises, et assumer les responsabilités inhérentes au poste.

Exigences:
— Expérience pratique d'au moins 3 ans en conception.
— Excellente connaissance de l'anglais.
— Français impeccable.
— Être capable de travailler en équipe.

Traitement: selon la compétence et l'expérience.

Faire parvenir demande accompagnée d'un curriculum vitae à:

Le Devoir
Dossier # 2730
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9

ON RECHERCHE UN PRINCIPAL D'ÉCOLE PRIMAIRE

(réouverture de poste)

1. Attributions
Sous l'autorité du directeur général (ou de son délégué):

A) le principal assume la responsabilité de son école au point de vue financier et matériel; il assume la gestion du personnel de l'école;
B) il accorde la priorité à l'animation pédagogique des enseignants de l'école;
C) il assure des communications constantes à l'intérieur de l'école, avec la commission et avec le milieu desservi par l'école (notamment avec les parents).

2. Critères d'admissibilité
A) Une autorisation personnelle permanente d'enseigner.
B) Une formation d'au moins seize (16) années de scolarité.
C) Une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre complexe (sur les plans technique et administratif).
D) Une expérience de cinq (5) ans comme enseignant ou comme professionnel (dont, au moins, trois (3) comme enseignant).
N.B. Une attention particulière sera accordée au candidat qui possède la capacité d'être un animateur **pédagogique.**

3. Traitement
Selon la politique administrative et salariale du M.E.Q.

Les personnes intéressées sont priées de transmettre une demande motivée, accompagnée d'un curriculum vitae détaillé, avant dix-sept heures le mardi 23 août 1977, à:

Roger Gagnon
Directeur général
Commission Scolaire de St-Hyacinthe
2255, rue Ste-Anne
St-Hyacinthe.

PROFESSEURS DEMANDÉS

— Institution privée
— Temps plein, temps partiel
— Secondaire I-II-III-IV
— Anglais, arts plastiques, sciences morales et religieuses, éducation physique.

Envoyer curriculum vitae et photo à:

C.P. 175
Longueuil, Qué.

ASSOCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES LAURENTIENNES (ZONE 10) INC.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Poste:
Le candidat doit avoir une bonne connaissance du milieu scolaire, l'expérience des contacts humains, une formation et une personnalité lui permettant d'assurer des contacts constants avec le personnel de cadre des commissions scolaires du territoire, le ministère de l'éducation et la fédération des commissions scolaires catholiques du Québec.
Salaire:
Le salaire est à discuter.
Endroit de travail:
Ste-Adèle.
Candidatures:
Les candidatures, avec curriculum vitae, soumises **par écrit,** seront reçues jusqu'au lundi 22 août 1977, à l'adresse suivante:

Association des Commissions Scolaires
Laurentiennes (zone 10) inc.
493, Chemin Ste-Marguerite
C.P. 510
Ste-Adèle, Co. Prévost

SPÉCIALISTE DE DIDACTIQUE DES LANGUES

avec application au français

Poste en Asie du sud-est. Nombreux déplacements. Contrats deux (2) ans minimum avec organisme officiel.

Qualifications:
— francophone avec parfaite connaissance de l'anglais
— doctorat en linguistique appliquée
— expérience du travail en équipe et grande faculté d'adaptation
— bonne connaissance des problèmes du bi-multilinguisme
— si possible nationalité française
— 30-40 ans.

Envoyer curriculum vitae détaillé, publications, lettres de référence au journal:

Le Devoir
Dossier * 2729
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9

INGÉNIEUR ANALYSTE

Société de la Couronne de type commercial, ayant une capacité d'exploi*ation de plusieurs milliards et, pour vocation, de faciliter le commerce d'exportation du Canada, la Société pour l'expansion des exportations est à la fois une banque marchande internationale et un assureur privé.

La SEE recherche un ingénieur professionnel spécialisé en études de practicabilité et de financement de projets. Le titulaire fera partie d'un groupe fonctionnel chargé de se prononcer sur la viabilité technique et commerciale de divers projets présentés aux fins de financement ou d'assurance.

Les candidats auront, de préférence, un certain nombre d'années d'expérience dans le secteur du traitement chimique et (ou) des pâtes et du papier.

La SEE offre un traitement attrayant et de nombreux avantages sociaux.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à titre entièrement confidentiel, et y indiquer le traitement souhaité, à l'adresse suivante:

M. R.C. Mercier
Agent des carrières
Société pour l'expansion des exportations
C.P. 655
Ottawa (Ontario)
K1P 5T9

McGILL UNIVERSITY

ON RECHERCHE UN(E)

BIBLIOTHECAIRE EN CHEF DU PREMIER CYCLE

Exigences
— Diplôme en bibliothéconomie (BLS ou MLS).
— Cinq à sept ans d'expérience dans une bibliothèque, dont quelques années dans les services publics, avec un minimum de trois ans à titre de chef de service responsable du personnel, du budget et de la planification.
— Une bonne connaissance du français et de l'anglais sera un atout majeur.

— Relevant du directeur général des bibliothèques et responsable de la bibliothèque du premier cycle (120,000 volumes; 5 bibliothécaires et l'équivalent de 25 aide-bibliothécaires à temps complet). Le candidat choisi sera appelé à prêter son concours au directeur général dans l'administration du réseau de ving-deux bibliothèques à titre de l'un des cinq bibliothécaires de secteur.

Traitement
— À partir de $25,670. par an.

Prière d'addresser les candidatures à

Marianne Scott
Director of Librairies
3459, rue McTavish
Montréal, Québec.
H3A 1Y1

Ce poste ne sera pas comblé avant le 15 août 1977.

ASSURANCES COURTIERS D'ASSURANCES I.A.R.D. & VIE

recherche un

PRÉPOSÉ AUX LIGNES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES

Possédant au moins dix (10) ans d'expérience.

Salaire entre $18,000. et $22,000.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le directeur administratif à:

382-7822

CLAIR-FOYER INC.

RECHERCHE UN CONSEILLER EN GESTION DU PERSONNEL

L'établissement:
Centre d'Accueil pour enfants déficients mentaux, couvrant le Nord-Ouest Québécois. L'étendue de ses ressources comprend le Centre d'Accueil (115 places), un Pavillon près de Val d'Or (21 places), un Pavillon près de Rouyn (21 places) et un Foyer de Groupe à Amos. La corporation emploie un total de 175 employés.
POSTE:
Conseiller en Gestion du personnel
Fonctions:
Sous l'autorité du Directeur des Services Administratifs, fournir les techniques professionnelles en gestion des ressources humaines dans le but de favoriser leur utilisation optimale.
Exigences:
Diplôme universitaire de premier cycle en Relations Industrielles ou en Administration (option personnelle)
ou
une expérience pertinente pourrait suppléer l'absence du diplôme requis.
Rémunération:
$13,280.00 - $29,380.00 au 1er juillet 1977.
Inscription:
Faire parvenir sa demande et son curriculum vitae, avant le 6 septembre 1977 à:

Clair Foyer Inc.,
a/s Gilles Guertin,
Directeur des Services Administratifs,
841, 3ième rue Ouest,
Amos, P.Q.
J9T 2T4

HOPITAL LE GARDEUR INC.

RECHERCHE UN

DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'établissement:
Un centre hospitalier pour soins aigus de courte durée. A noter qu'un projet d'agrandissement est à l'étude présentement.
Le poste:
Le directeur général relève directement du Conseil d'Administration, et coordonne toute l'activité de l'établissement.
Exigences:
Être détenteur d'un diplôme universitaire en sciences de l'homme, en sciences administratives ou avoir l'équivalence.
Avoir un minimum de cinq (5) ans d'expérience administrative dans un poste de direction.
La connaissance du milieu des affaires sociales est un atout, quoique non indispensable.
Rémunération:
Selon les normes du ministère des Affaires Sociales et les qualifications personnelles.

Toute candidature, accompagnée d'un curriculum vitae, sera adressée sous enveloppe scellée à

Comité de Sélection,
a/s Président du Conseil d'Administration,
Hôpital Le Gardeur Inc.,
141, rue Ethier,
Repentigny.
J6A 1N6

Les candidatures seront reçues jusqu'au 31 août 1977, à 15.00 heures.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE SALABERRY

REQUIERT LES SERVICES DE

PROFESSEURS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1977-78

SECTEUR - FORMATION GÉNÉRALE
1 professeur en anglais - sec. I-II-III (Huntingdon)
1 professeur en anglais - Sec I (Valleyfield)
1 professeur en anglais et catéchèse - sec. I à IV (Huntingdon)
1 professeur en anglais et écologie - sec. I (Huntingdon)
SECTEUR PROFESSIONNEL
1 professeur en électricité - sec. III et IV (Valleyfield)
1 professeur en menuiserie et exploration dessin - sec. III et IV (Huntingdon)
1 professeur - service à l'automobile et exploration automobile - sec. III et IV (Huntingdon)
1 professeur en soudure (hydrothermie) - sec. III et IV (Valleyfield)
SECTEUR - ENFANCE INADAPTÉE
1 spécialiste en enfance inadaptée (catéchèse) - niveau adaptation scolaire - sec. I à V (Valleyfield)
1 spécialiste - titulaire de classe à déviations multiples - niveau adaptation scolaire - sec. I à V (Valleyfield)
1 spécialiste en enfance inadaptée (soudure) - niveau adaptation scolaire - sec. I à V (Valleyfield)
1 spécialiste en enfance inadaptée (français-anglais-maths) niveau adaptation scolaire - sec. I (Huntingdon)
1 spécialiste en enfance inadaptée (tôlerie) avec élèves mésadaptés sociaux-affectifs - sec. I et II (Valleyfield)
1 spécialiste en enfance inadaptée (français) avec élèves mésadaptés sociaux-affectifs - sec. I à V (Valleyfield)
5 titulaires en enfance inadaptée - débiles moyens - niveau secondaire (Franklin Centre)
PROFESSEURS À TEMPS PARTIEL
1 professeur d'anglais - Sec. I et II - tâche de 12 périodes/semaine - (Valleyfield).
1 professeur de mathématiques (5 périodes) et catéchèse (10 périodes) Sec. I - (Valleyfield).
1 professeur d'éducation physique - Niveau adaptation scolaire - tâche de 10 périodes/semaine - (Valleyfield).
Les entrevues auront lieu dans la semaine du 22 au 26 août '77
La commission scolaire doit prioritairement tenir compte des disponibilités du bureau régional de placement.
Les personne intéressées doivent faire parvenir leur **demande accompagnée de leur curriculum vitae** avant le 19 août 1977, 16h30 au:

SERVICE DU PERSONNEL
115, rue St-Charles
Valleyfield
P. Québec
Tél.: 371-2000 (288)

Le groupe de recherche en droit des communications de l'Université de Sherbrooke, a besoin d'un

RECHERCHISTE JURIDIQUE

Exigences minimales:
— diplôme en droit de premier cycle.

Durée de l'emploi:
Environ un(1) an.

Conditions:
À discuter.

Faire parvenir curriculum vitae au plus tard le 26 août à:

Groupe de recherche en droit
des communications
a/s Me René Pépin
Faculté de droit
Université de Sherbrooke
Sherbrooke, Qué.

JEUNESSE CANADA MONDE
PROGRAMME D'ÉDUCATION AXÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL
EST À LA RECHERCHE D'UN

DIRECTEUR ADJOINT DU PROGRAMME

Le titulaire travaille en étroite collaboration avec le directeur du programme. Il prépare le matériel pédagogique nécessaire (éducation au développement, communication interculturelle, dynamique de groupe, apprentissage de langues, . . .). Il est spécifiquement responsable des stages de formations des responsables de groupe et des stagiaires.

EXIGENCES:
— **être bilingue (français et anglais)**
— **Avoir une solide expérience dans le domaine de l'éducation et du développement international.**
— **Avoir une expérience de la recherche et de la rédaction de documents**
— **Avoir une expérience de dynamique de groupe**

SALAIRE:
$19,000.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION:
Septembre 1977.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 26 août 1977 au:

Directeur général
Jeunesse Canada Monde
Cité du Havre
Montréal, Québec. H3C 3R4

LA MAISON ROUYN-NORANDA INC. CENTRE DE RÉÉDUCATION POUR MÉSADAPTÉS SOCIO-AFFECTIFS

RECHERCHE UN

RESPONSABLE D'UNITÉ DE VIE

LE POSTE:

Personne qui dirige, anime et supervise l'équipe d'une unité de vie avec laquelle il partage la responsabilité de la rééducation des bénéficiaires et de la bonne marche du groupe, selon les normes établies par la direction.
Il exerce, sur les bénéficiaires et sur le groupe, une action éducative personnelle. Il doit suivre l'évolution des bénéficiaires en tenant compte de leurs études, de leurs problèmes et de leurs ambitions personnelles, et il doit voir à leurs besoins physiques et intellectuels d'une façon adéquate pour que les bénéficiaires puissent s'épanouir dans un climat normal, en vue de leur réinsertion sociale.
Il peut recourir à tous les services consultatifs mis à sa disposition. Il est le pivot de l'information sur le plan général. Il doit également être disponible en sus de la cédule établie pour assurer la marche harmonieuse de son unité de vie.

EXIGENCES:
— Détenir un diplôme d'études collégiales en techniques d'éducation spécialisée.
— Les candidats n'ayant que 12 ans de scolarité pourront être considérés s'ils possèdent de l'expérience dans le travail auprès d'adolescents et à condition d'accepter de suivre une formation en techniques d'éducation spécialisée.
— Doit être âgé de 21 à 35 ans.
— Doit être en mesure d'oeuvrer auprès de jeunes de 9 à 18 ans, garçons et filles.

RÉMUNÉRATION:

La rémunération suivant les normes du Ministère des Affaires Sociales et selon les qualifications du candidat.

PRIÈRE DE S'ADRESSER AU:

Service du personnel
Maison Rouyn-Noranda Inc.
700 Chemin Granada
Rouyn, Québec.
Téléphone: 819-762-6592

LA CONFÉDÉRATION DES LOISIRS DU QUÉBEC

est à la recherche d'un

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nature du poste:
Poste cadre-professionnel.
Plein temps.

Sommaire des responsabilités:
Sous la direction du comité exécutif, le directeur général est responsable de la gestion de la confédération des loisirs du Québec. Il élabore et propose les politiques et les orientations de l'organisme, voit à leur mise en application lorsqu'approuvées par le conseil d'administration et coordonne l'ensemble des opérations. Il assure le lien entre les élus et la permanence pour l'application des politiques et des décisions. Il maintient des liens étroits avec les organismes-membres afin que la C.L.Q. réponde le plus adéquatement possible à leurs besoins et représente la corporation auprès des organismes publics et privés.

Lieu de travail:
Montréal.

Exigences du poste:
A) Formation académique:
Premier cycle universitaire (requérant un minimum de 16 ans de scolarité) dans le domaine de l'administration, des sciences humaines ou des sciences sociales ou l'équivalent.

B) Expérience:
Cinq (5) années d'expérience dans des fonctions de direction et avoir travaillé avec des bénévoles.

Salaire:
Le salaire dépendra de l'expérience et des qualifications du candidat et devrait intéresser les personnes gagnant $22,000. et plus.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae avant 17 h. le mardi 23 août 1977 à:

S.O.L.Q.
Service du personnel
Dossier: 77-030-02
1415, rue Jarry est
Montréal, H2E 2Z7

Toute offre d'emploi sera traitée très confidentiellement.
Ce poste est également ouvert aux hommes et aux femmes.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en page 19

APPARTEMENTS A LOUER

Venez vivre à LaCité, joignez-vous à son club!

EN LOUANT DÈS MAINTENANT, VOUS SEREZ MEMBRE À PART ENTIÈRE (POUR UN AN) DU CLUB SANTÉ/SPORT LE PLUS COMPLET DE MONTRÉAL.

Splendides studios et appartements de une à quatre chambres. Climatisation. Moquettes. **DISPONIBLE MAINTENANT.**

Visitez nos appartements-modèles en semaine de 9h à 21h les week-ends de 9h à 19h. Stationnement gratuit durant les visites.

Appartements LaCité

3550, rue Jeanne-Mance. 845-4173

Des vacances à l'année

10-8-77

SPATHODIA MANAGEMENT SERVICES LTD.

offre un grand choix d'immeubles bien gérés

2½-3½-4½ OCCUPATION IMMÉDIATE OU ULTÉRIEURE

QUEEN MARY

ARRÊT D'AUTOBUS À LA PORTE À DESTINATION DU CENTRE-VILLE

Face au Queen Mary Veterans' Hospital

DECELLES

A quelques pas de l'Hôpital Ste-Justine et du Jewish General Hospital

Édouard Montpetit

Près de l'Université de Montréal. A quelques pas de St. Mary's Hospital.

** SERVICE DE CONCIERGE ** SOLARIUM ** BALCONS
** SAUNA ** ASCENCEUR ** PISCINE
** VASTES APPARTEMENTS MODERNES**

24H sur 24 — SEMAINE ET WEEK-ENDS

TEL.: 731-6449

15-8-77

APPARTEMENTS A LOUER

ST-DENIS, bas spacieux 8 pièces, boiseries, métro Jarry. $325. après 6 heures. 381-9017 15-8-77

VIEUX LONGUEUIL, luxueux 4½ chauffé, dinette en miroirs, balcon, maquette, piscine, près métro, dépanneur, cour intérieure, quartier calme, verdure, $350.00 par mois. 651-0036 15-8-77

APPARTEMENTS A LOUER

ILE DES SOEURS, 4½ à sous-louer, 1er octobre, très propre, cable, stationnement réservé. $270. 766-4047. soir. 15-8-77

CENTRAL. 2 chambres à coucher, spacieux salon et salle à manger, den, grande cuisine, superbement meublé, $550.00 par mois, option d'achat. Tél. 937-8849 ou 937-3238 15-8-77

APPARTEMENTS À LOUER

CÔTE-DES-NEIGES

Près Ridgewood, pas de côte à monter. Édifice bien aménagé, avec piscine, saunas, etc. Appartements de luxe, 2 chambres à coucher $375 (2 salles de bains et lave-vaisselle) une chambre à coucher $215. Studio $190.

ALTITUDE 500

4760 chemin Côte-des-Neiges

739-5533

15-8-77

APPARTEMENTS À VENDRE

il en reste peu!

Il ne reste que très peu des superbes copropriétés à vendre au Ridgecliff. Il y en a sûrement une qui vous plaira. Hâtez-vous! De 13 h à 17 h, du lundi au vendredi. En soirée et en fin de semaine: sur rendez-vous seulement.

Le Ridgecliffe

Avenue Bonavista

489-1585 ou 487-5575

15-8-77

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MAGNIFIQUE SALLE A MANGER, de 10 pièces, causeuse, sofa et une chaise en vinyle, table à café ronde, lampes, table de cuisine à 6 chaises. 288-6096, ou 845-5025. 16-8-77

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél.: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 J.N.O.

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

AIDE FAMILIALE, responsable, 30 ans et plus, 4 ou 5 jours par semaine, 10 h à 6 heures. Références, qualifications et possibilités. S'adresser à Le Devoir, Dossier #441, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9. 15-8-77

AIDE FAMILIALE RECHERCHÉE, mère professionnelle, 3 enfants, (7-13 et 14 ans), légers travaux ménagers, horaire flexible, septembre à juin, Outremont 735-3274 ou 636-0769 20-8-77

ANTIQUITÉS

MEUBLES CANADIENS en pin, armoires, coffres, tables, lave-mains, commodes, encoignure, buffet ouvert, buffet vitré et autres. 659-2651. 15-8-77

ARMOIRE VICTORIENNE, vitrée, acajou. Sofa victorien, bon état. Tél: 271-5532, ou 277-0502. 15-8-77

Louis-Paul ROLFET

ANTIQUAIRE

Chemin Adamsville, Bromont, Québec

Bromont 1-534-2337

(Sortie 68, autoroute des Cantons de l'Est)

15-8-77

AUTOS À LOUER

CITROEN DS 20, 1971, 60,000 milles. Bon état. Particulier $800. 332-0861 15-8-77

CAMARO 1976, 6,000 milles, moteur 350 automatique anti rouille. Tél; 695-3962. 15-8-77

PINTO DELUXE 1974, 37,000 milles, 2,300 cc. manuelle, dame, $1,300, 430-0964. 15-8-77

A VENDRE

FAILLITE, pupitres, chaises, classeurs. Matelas, mobilier de chambre, peintures, etc. Tél: 272-0455 15-8-77

ARTICLES À VENDRE

BIBLIOTHÈQUE PHARMACEUTIQUE, articles de pharmacie pour collectionneurs. Aussi collection de Miroirs de l'Histoire, Historia, Conférencia, etc. Téléphoner 738-8872 15-8-77

BUREAUX À LOUER

Vieux-Montréal, 2,500 p.c. ou plus, Place Jacques-Cartier, site exceptionnel, idéal pour professionnels, 861-0080. 7-9-77

BUREAUX A LOUER

VIEUX MONTRÉAL, emplacement idéal, 3,500 pc., entièrement renové, à sous-louer, air climatisé central. 317 Place d'Youville, 4ème étage, 845-4165. 20-8-77

BUREAU PRESTIGIEUX de conseiller professionnel à partager avec service complet de secrétariat, réceptionniste, salle de conférence etc... situé au centre-ville, Appeler Louise à 288-3177 16-8-77

CONDOMINIUM À LOUER

GREENFIELD PARK

Condominium impeccable pour jeunes couples avec deux enfants. Pour l'époux qui est sur les chiffres, l'entretien de la maison est inclus dans le prix de votre loyer, et c'est votre maison. **Daniel 674-8455, Maurice, 659-0217, 656-9000.**

MONTREAL TRUST

courtier

15-8-77

CHALETS A VENDRE

UN MAGNIFIQUE CHALET SUISSE hiverisé, foyer, plage privée, piscine, tennis, $30,000. $246.07 mensuel. 430-0430 ou 1-819-326-5922 J.N.O.

PIEDMONT, Mont Belvedère, Secteur de prestige, très beau chalet, intérieur style normand, 3 chambres, foyer intérieur & extérieur. Piscine chauffée. 353-0302, 1-227-2231. 15-8-77

CHALET HIVERISE, 3 chambres à coucher entièrement redécoré 135 pieds sur le lac Ouareau. $35,000, 486-0825 Mme Amar — soir. 16-8-77

CHALETS A LOUER

STE-AGATHE: Vacances-repos, luxueux Bavarois, flanc de montagne, cheminée pierre, immeubles Thibault. Piscine chauffée, terrain de jeu. Location à la semaine (aussi saison ski). 727-9841 ou 1-819-326-5836 1-9-77

LUXUEUX CHALETS SUISSES à louer dans les Laurentides, à la semaine ou au mois, à l'année. Court de tennis, plage privée, piscine chauffée. Site idéal pour repos, voyage de noces. Tél.: 430-0430 15-8-77

ST-DONAT: 4½-6½ pièces, bord du lac Archambeault. Mont-Fort: 5 pièces bord lac Notre-Dame, tout équipé, poêle, réfrigérateur, foyer, tapis mur à mur, réservations, encore pour août, septembre, et saison d'hiver. 342-0364 ou (514) 226-6132 15-8-77

CHAMBRES A LOUER

Ave l'Esplanade 4407, face au Mont-Royal, grandes chambres tout compris. 844-5077. 15-8-77

COMMERCES À VENDRE

2 librairies à vendre: 254-0612. 25-8-77

MAGASIN très bien établi. Prix d'affaire pour vente rapide. Tel 766-3503. 19-8-77

STE-JULIE

J'ai un magasin de meubles avec atelier de rembourrage plus bungalow avec espace pour commerce au sous-sol, excellent chiffre d'affaire. Cause vente: Santé. **Appelez Huguette Brabant, 467-1120.**

ST-ANTOINE SUR LE RICHELIEU

Ancienne boulangerie avec son beau four à pain, riche maison de style victorien. Accès à la rivière, beau terrain. **Huguette St-Germain 467-1120, 584-3456.**

MONTRÉAL TRUST

courtier 15-8-77

ARTICLES A VENDRE

ORDINATEUR

Cygnet DCC mémoire de 48K

- 1 unité de disque Wango-capacité 100m bites.
- 2 écrans, cathoudiques hazelpine - 27 x 74 caractères.
- 1 imprimante centronix 102A, 125 LPM.
- Escompte très avantageux.

Appelez Mme Louise Hallé:

514-288-3170

16-8-77

COMMERCES À VENDRE OU À LOUER

RESTAURANTS BAR SALON

Excellente location, environnement commercial, ½ million par année. Comptant $125,000. **A.A. Phaneuf, 271-1271, 487-7800.**

Imm. MacDonald, *courtier*

15-8-77

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILE TRANSPORT: Déménagement local, longue distance, service d'entreposage. Tél.: 725-2421. 15-8-77

DIVERS

Recherche Journal National Geographic, antérieur à 1971. Monsieur M. Papineau, 738-3440 15-8-77

LE BAZAR GÉANT de 10c du centre d'information et référence pour femmes aura lieu le mardi et mercredi, le 16 et 17 août. À 3585 rue St-Urbain. Tous articles seront vendus pour 10c. Les heures, pour les deux jours seront: 10 heures à midi, pour les personnes âgées seulement; midi à 20 heures, pour le public général. Pour informations, 842-4781. 15-8-77

DEMANDES D'EMPLOI

Dactylo à domicile. Secrétariat et compte. Secteur Côte des Neiges. Envoyer réponse au Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9, Dossier 436. 13-8-77

ENTRETIEN-RÉPARATIONS

RÉPARATION de galeries, brique, joins de brique, cheminées, solages, enrayer l'eau et silicone. Tél.: 642-9602. Robitaille Cyrenne Construction 15-8-77

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

ATOMIC équipement de bureau, neuf et usagé, chaises, tables, filières, nouveaux bureaux révolutionnairement bas. Prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463 1-9-77

ÉDUCATION

Professeur de piano, membre de l'Association des professeurs, prépare pour examens, compétitions. Tous les degrés, aussi adulte. Accompagnement. 733-3903. 15-8-77

FERMES À VENDRE

PRÈS VICTORIAVILLE, 100 arpents, maison, grange, atelier, meubles antiques, prairie et boisé, téléphone 344-2091, 344-2011. 20-8-77

Maison de ferme semi-renovée, 135 milles de Montréal, Cantons de l'Est, terre de 100 acres avec ruisseau, prix à discuter, pas d'agent. Tel: jour 285-2875 soir: 845-0090 15-8-77

Jolie ferme de 168 arpents. Remarquable par son site pittoresque et son ancienne maison en parfait état. Grange-étable, grande remise, source, ruisseau. Le tout est situé dans la région montagneuse de Ham-Nord. Tél. au propriétaire: 1-819-344-2088 15-8-77

FERME bien située, 45 milles du centre-ville. Cantons de l'Est, St-Paul d'Abbotsford. 60 arpents, ruisseau, pacage, fourrage, 250 pommiers, maison entièrement renovée, 2 foyers, Terrain paysagé. Véritable aubaine $75,000. Offre raisonnable acceptée. Communiquez entre 9 hres et 5 hres à 372-1573 lundi au vendredi. 15-8-77

ST-ROBERT

Cottage déclin bois, 10 pièces, 5 chambres, salle à diner, salle familiale, garage, chauffage central, grange 15 arpents, idéal pour fermette, taxes très basses, prix demandé $55,000. **Venez visiter avec Lionnel Hébert, 467-1120.**

Cottage déclin aluminium. 9 pièces, 6 chambres, chauffage central, remises, grange pour chevaux, arbres matures, terre à culture boisée, 81 arpents, prix demandé: $49,000. Faut voir. **Lionnel Hébert, 467-1120.**

MONTRÉAL TRUST

courtier 15-8-77

GARDERIES

Garderais enfants à partir de 2 ans, tous les jours de la semaine à la maison. Tél après 5 hres. 679-9526, Sylvie ou Carole, 292 Gardenville, Longueuil. 15-8-77

LIVRES

2,000 LIVRES de valeur à vendre (littérature, histoire, sciences humaines, philosophie, essais, biographies) - $1.00 le volume ou un peu plus. Tél: 486-6130 16-8-77

LOGEMENTS À LOUER

HAUT DE DUPLEX, 6½ sur la rue Marie Victorin, vue magnifique, lessiveuse, tapis de luxe mur à mur, garage avec porte automatique. $475. dimanche 483-2358. 15-8-77

C.D.N. Northmount. Haut duplex 6½ pièces. Informations et rendez-vous 737-7574. 15-8-77

6 PIÈCES: 2ème étage, sortie laveuse-sècheuse, 220, non-chauffé, chauffage électrique, stationnement, bail de 2 ans $190. par mois. 63 Est rue Beaubien. Visile le 16 août de 17 heures à 19 heures. 19-8-77

LOGEMENTS À LOUER

LONGUEUIL, grand 6½ pièces, 1er étage, foyer, près des Centres d'achats. Libre maintenant: 677-1742 après 5 hres. 15-8-77

DOMAINE DU BOUL. VANIER, 1½, 3½, 4½ neuf, stationnement extérieur autobus direct au métro, chauffage électrique avec thermostat, boul. Vanier sortie nord, pont Pie IX, 661-9351, ou 661-5623. 1-9-77

Luxueux haut duplex, 7½ pièces, cuisine renovée, tapis mur à mur. Libre $500. 731-1012 18-8-77

AHUNTSIC Ouest, chauffé bas de duplex, 6½ avec garage $385. Tel: 527-4449. 15-8-77

ROSEMONT: Beaubien et Molson, face au parc, grand 7 pièces chauffées. $250. par mois. Occupation 1er sept. Tél.: 727-9865 16-8-77

BEAUBIEN E. 2685, Grand 6 fermé, 2ème, chauffé, presque neuf, ventilateur, hangar, lingerie, dépense, plancher chêne, entrée privée, galerie 20'x10'. $285.00. Libre immédiatement. 334-3933. 24-8-77

LOGEMENTS DEMANDÉS

RECHERCHE septembre logement Outremont proximité Stanislas 7½, loyer raisonnable. Tél. 842-6111 chambre 502. 16-8-77

LOGEMENTS À PARTAGER

JEUNE ÉTUDIANTE partagerait 5½ dans N.D.G. $120. chacun 486-0555. 15-8-77

MAISONS À LOUER

REPENTIGNY, cottage 7 pièces foyer, garage près école et centre d'achats. Libre fin août. $425. Tél: 341-6992. 15-8-77

DUVERNAY PRÈS PAPINEAU, à louer, occasion à saisir, bungalow standing impeccable, parfaitement situé, 5 chambres, 2 salles de bain, piscine, garage, etc. Terrain 100 x 100, $410.00 par mois. 661-5909 15-8-77

PRÈS UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, grande maison complètement meublée, à louer pour l'année scolaire 77-78. Jardin paisible, 8 chambres à coucher individuelles, 2 bureaux de travail, salon, salle à manger, grande cuisine équipée, buanderie, salle de jeux, un "powder-room" 2 salles de toilette, douches, une salle de toilette, bain. Tél (514) 731-9085 ou (514) 429-7224 16-8-77

Domaine les Haut-Bois, Ste-Julie; 15 minutes de Montréal; locataire transféré; grand bungalow luxueux de 5 ans avec grande cour. 3 chambres à coucher, sous-sol fini, deux foyers; disponible 1er septembre. $315.00. 649-2965 après 18 h 30. 15-8-77

STE-FOY (Québec), luxueux cottage jumelé, style canadien, construction neuve, foyer intérieur, terrain paysagé, libre immédiatement. S'adresser à 3627 rue Pelissier. Tél: 1-418-658-3468. 29-8-77

HULL: Transfert, condominium de luxe (service entretien, centre social, piscine) paradis pour enfants. Maison spacieuse, 2 foyers, 3 balcons, terrasse extérieure, location $625. par mois ou vente libre 15 août. Tél: 770-9069 ou 873-6797 poste 220. 15-8-77

OFFRES D'EMPLOIS

Coiffeur(se) demandé pour grand salon du Lakeshore, bon chiffre d'affaire. Assistante fournie. Après 6 hres 697-6226 ou 453-6781. 17-8-77

SECRÉTAIRE BILINGUE, (oral et écrit) pour école privée. Tél: 739-3629 poste 34. 16-8-77

MUSÉE DES BEAUX ARTS DE MONTRÉAL, nous cherchons une standardiste bilingue, très polie et aimable au téléphone. Avantages habituels. Tél. 285-1600 poste 73 15-8-77

SECRÉTAIRE RÉCEPTIONNISTE DEMANDÉE, de préférence avec expérience pour bureau d'avocats situé centre-ville, tél 844-2996 16-8-77

SECRÉTAIRE JURIDIQUE, bilingue avec 5 ans d'expérience, bénéfices marginaux intéressants. Tél.: 842-9914. 15-8-77

CHAUFFEUR PRIVÉ(e) demandé, (étudiant(e) ou autre) Tél.: 849-5650. 24-8-77

SECRÉTAIRE DE NOTAIRE avec expérience, bilingue. 878-3767. 15-8-77

OFFRES D'EMPLOIS

DACTYLO RÉCEPTIONNISTE

Connaissance parfaite du français parlé et écrit. Travail centre ville.

849-6381

15-8-77

DACTYLO BILINGUE

Pas de dicta. Pas de sténo. Capable de dactylographier dans les deux langues 60 mots/minute. Agée de 25 à 30 ans.

Tél.: **731-6446**

15-8-77

OFFRES D'EMPLOIS

MAISON D'ÉDITION

Recherche **secrétaire de direction** pour travail général de bureau et relation avec le public. Initiative et sens de l'organisation indispensables. Connaissance de l'anglais serait un atout. **Pour informations: 523-1182, poste 32.**

17-8-77

OFFRES D'EMPLOIS

PRÉPOSÉ(E) AUX LIVRES

Recherchons personne ambitieuse, avec expérience. Salaire excellent.
Se présenter en personne au bureau 2:

Sojec Contractor Ltée
7881 boul. Décarie
suite 301
Montréal

735-2647 17-8-77

REPRÉSENTANT(E)

- Dynamique
- Avec expérience dans la vente

demandé(e) par compagnie d'optique.
Salaire, commission et bénéfices.

Tél.: **725-9820**

15-8-77

MAISON D'ÉDITION

Installée dans le Vieux-Montréal

recherche sténo-dactylo

Qualifications:
- maîtrise parfaite du français
- pratique du dictaphone
- sens de l'organisation.

Expérience:
- 2 ans minimum.

861-5447 15-8-77

OFFRES D'EMPLOIS

VENTE INDUSTRIELLE

Nous recherchons des personnes qualifiées et expérimentées dans la vente à commission et qui sont habituées à un niveau de revenus élevés.
Les conditions requises pour ce poste sont les suivantes:

— Diplôme secondaire;
— Une belle personnalité;
— Aptitude professionnelle;
— Posséder une voiture

Les candidats choisis contacteront les compagnies commerciales et industrielles pour faire connaître notre propre marchandise.

Pour entrevue, appeler

M. McTeak (lundi et mardi de 9 à 5 p.m.)
514 - 481-5276 (frais virés)

16-8-77

Coordonnateur du Programme de Relations entre Francophones et Anglophones

Le C.C.C.J. un organisme national a caractère bénévole, est à la recherche d'un coordinateur en relations inter-groupes dans le cadre de son programme de relations entre francophones et anglophones.

Le candidat intéressé devra être conscient des problèmes de communication entre les différents groupes ethniques du Canada, et plus particulièrement ceux entre francophones et anglophones.

Un diplôme universitaire en sciences sociales serait un atout précieux. Il est de plus essentiel que le candidat puisse s'exprimer dans les deux langues officielles. Le salaire sera en accord avec les aptitudes et l'expérience du candidat. Prière d'envoyer votre curriculum vitae à l'adresse suivante.

Conseil Canadien des Chrétiens et des Juifs
Directeur national des programmes
64 Shuter Street,
Toronto, Ontario
M5B 1N9

17-8-77

Société d'énergie de la Baie James

SECRÉTAIRE, DIRECTION DE FILIALE

Grammaticalement bilingue, siège social

Fonctions:

— Prise de notes, par rédaction manuelle ou par sténo et dactylographie de procès-verbaux.
— Communications téléphoniques ou directes avec les interlocuteurs de la filiale (agences gouvernementales, groupes multi-culturels et conseillers scientifiques).
— Réquisitions et tenue de livres pour fins administratives et de contrôle.

Exigences:

— Formation secrétariale (académique et professionnelle)
— Bilingue
— Au moins 5 ans d'expérience
— Intérêt pour matières juridiques et économiques.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

Société d'énergie de la Baie James
Division Embauchage, 14e étage
800 est, boul. de Maisonneuve
Montréal, Qué.
H2L 4M8

15-8-77

OCCASIONS D'AFFAIRES

DISTRIBUTEURS DEMANDÉS

dans le commerce des pièces d'automobile

(aucune expérience n'est requise)

Un produit de haute qualité, qui provient d'une importante compagnie reconnue dans l'industrie à multi-millions, vendu à un prix très bas jamais encore vu et offrant une occasion d'affaires exceptionnelle.

Laissez-nous vous démontrer pourquoi vous pouvez gagner jusqu'à $250. par semaine à temps partiel et $750. ou plus à temps plein, avec une clientèle déjà établie de la compagnie. Montant requis pour investissement: $3,500. complètement garanti par l'inventaire et remboursable.

Appelez FRAIS VIRÉS pour plus de renseignements (516) 654-6205 de 9 A.M. à 6 P.M. (H.N.E.) ou écrivez (mentionnant votre numéro de téléphone résidentiel) WAYCO CORP. 1, Mahan St. W. Babylon, N.Y. 11704, U.S.A.

15-8-77

PERSONNEL

ETRE DEUX...

Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.

Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses.

Dépliant gratuit sur demande.

Tél.: **282-0058**

ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE

1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal J.N.O.

OFFRES D'EMPLOIS

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir

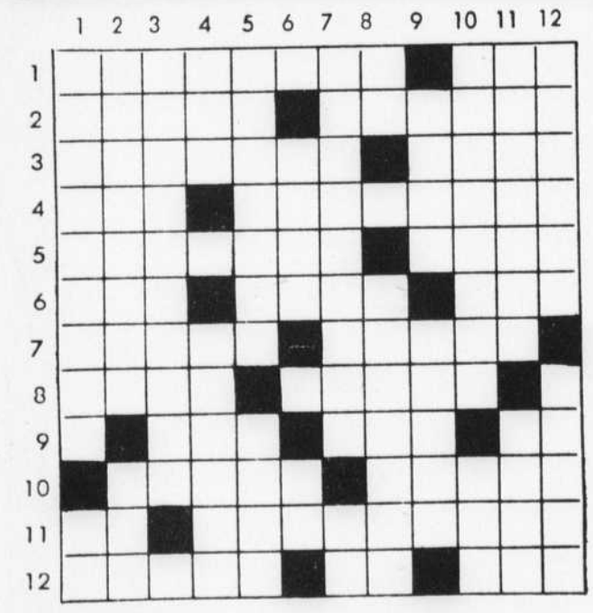

Horizontalement

1—Hallucination visuelle qui s'apparente au rêve. — Article simple.
2—Femme de lettres canadienne d'expression française (1845-1924). — Convie.
3—Boîte dans laquelle le prêtre porte la sainte communion aux malades. — Tête de rocher.
4—Terme de tennis. — Amuser.
5—Lieu spécialement aménagé pour les hommes afin de leur permettre d'uriner. — Prison.
6—Dénué d'esprit. — Peu de chose. — Rongeur.
7—Plante à fleurs jaunes. — Nourriture que l'on prend chaque jour à des heures réglées.
8—Tentai.avec audace. — Qui appartient à l'homme.
9—Terre entourée d'eau. — Première femme. — Fleuve de l'U.R.S.S.
10—Lieu où l'on se met à l'abri. — Perd.
11—Curium. — Accorderas, attribueras.
12—Petit flacon de verre. — Cent dix. — Bière anglaise.

Verticalement

1—Action de fermer. — Californium.
2—Attacherons. — Favorable.
3—Établirais une chose nouvelle.
4—Rongeur. — Relatif au lis.
5—Sans odeur. — Pronom personnel.
6—Cinq cent trois. — Article espagnol.
7—Caractère de ce qui est mièvre. — Du dialecte provençal.
8—Dans. — Qui a les nerfs irritables.
9—Pas mûr. — Engin pour attirer et prendre des animaux.
10—Qui appartient au bord de la mer. — Gros perroquet.
11—Fêlas en étoile. — Fait de vive voix.
12—Qui est tenu caché. — Qui est affecté d'obésité.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	V	E	S	T	O	N	■	O	B	J	E	T
2	I	M	P	E	C	C	A	B	L	E	■	I
3	L	O	I	N	■	■	B	I	E	R	E	■
4	L	U	R	O	N	N	E	■	U	S	S	E
5	O	S	E	R	A	I	E	■	T	I	N	■
6	S	T	E	■	N	P	■	G	E	A	N	T
7	I	I	■	R	A	P	P	A	R	I	E	R
8	T	L	■	A	N	E	E	S	■	S	■	A
9	E	L	A	N	■	R	A	C	E	■	P	I
10	■	A	N	G	E	■	G	O	D	R	O	N
11	O	N	T	■	S	C	E	N	E	■	L	E
12	S	T	E	N	T	O	R	■	N	O	I	R

THE SPY WHO LOVED ME

par ANDRÉ LEROUX

Le plus insensible des James Bond

The Spy Who Loved Me est, sans contredit, le film le plus cruel et le plus insensible parmi tous ceux qui ont été consacrés aux aventures de l'agent secret 007, James Bond (Roger Moore). En plaçant la violence sauvage et primitive dans un cadre de bande dessinée, le réalisateur britannique Lewis Gilbert et le producteur italien Albert Broccoli ont cru qu'ils fabriquaient un divertissement familial pas plus néfaste que toutes les séries télévisées policières. Mais, ici, la violence est le seul attrait d'un film qui ne possède même pas le charme pervers, l'insouciance contrôlée et la rigueur dramatique des premiers films de la série. Le vice consternant de l'entreprise tient au fait que les décors démentiels, les gadgets innombrables et les trucages visuels en constituent les seuls atouts. Les personnages ne sont que des robots parfaitement programmés dont les déplacements et les comportements sont aussi prévisibles et mécaniques que le mouvement des aiguilles d'une montre. Quand un film n'a plus qu'à offrir des poursuites de voitures sans imagination, des bagarres mal réglées et des revirements invraisemblables de situations invraisemblables, le spectateur serait en droit de demander, au guichet, un remboursement immédiat.

Le producteur Albert Broccoli ne sait définitivement plus à quel saint se vouer afin de s'enrichir. La surenchère spectaculaire semble être sa dernière bouée de sauvetage pour soutenir l'intérêt des spectateurs et pour nourrir les aventures banales de James Bond. Dans **The Spy Who Loved Me** rien n'a été épargné pour nous en mettre plein la vue, pour endormi nos facultés mentales, pour divertir à tout prix, et pour impressionner à chaque nouveau détour narratif. Curieusement, le but visé n'est jamais atteint car tout l'inutile déploiement visuel se détruit au fur et à mesure qu'il s'élabore. Comme le film ne repose que sur du vent, les effets s'annulent, ennuient et, finalement, irritent. Un peu plus de retenue, de sobriété, de simplicité et d'intelligence aurait probablement permis au film de fonctionner efficacement au simple plan de la logique narrative. On nous aurait ainsi épargné les disjonctions qui ne trouvent pas de fil conducteur, l'éparpillement des morceaux de bravoure, la construction cahotique permanente et le mélange de tons qui entretiennent uniformément la confusion. James Bond aurait également eu moins l'air d'un pantin articulé par des fils presque visibles. L'intrigue aurait peut-être tourné un peu moins à vide. Comment est-il possible de croire aux machinations monstrueuses d'un criminel multi-millionnaire (Curt Jurgens qui n'est même plus capable de jouer décemment le cynique despote) qui veut détruire notre planète en trouvant refuge au fond des mers? On a trop vu, au cinéma, de savants fous obsédés par l'idée de conquérir la terre. Le plus brillant fut sûrement le capitaine Nemo du roman de Jules Verne **20, 000 lieues sous les mers** dont le tâcheron Richard Fleischer tira un film assez estimable avec l'inoubliable James Mason. Dans **The Spy Who Loved Me** le super-criminel n'est qu'un personnage de convention indispensable au fonctionnement de l'intrigue. Comme prévu, James Bond réussira (on ne sait trop comment) à déjouer les plans du tyran et à désamorcer, au dernier moment, le cerveau électronique des deux missiles atomiques chargés de faire disparaître la planète.

La seule originalité du film est qu'il se déroule, en grande partie, sous l'eau dans l'immense station sous-marine de l'orgueilleux représentant des forces du Mal. Tout le reste a un côté familier accablant: les femmes-objets à la chair bien cirée qui se laissent crouler dans les bras de James Bond; les méchants chargés d'éliminer le cher agent secret; les décors luxueux inaccessibles au commun des mortels et où James s'ébat avec un agent secret russe (la morne Barbara Bach) venu l'aider à accomplir sa mission périlleuse; les voitures dispendieuses auxquelles on cherche à nous faire rêver jusqu'à la folie, aboutissement ultime d'années de frustration, et les vêtements sophistiqués qui devraient dicter nos goûts vestimentaires. Certes, les gadgets sont nouveaux (la voiture qui se tranforme en sous-marin; l'ascenseur dont le plancher s'ouvre et conduit directement les passagers dans un bassin où les attend un requin affamé...) mais Roger Moore se comporte comme si tout ce qui l'entourait ne le concernait surtout pas, Barbara Bach a la mine flétrie et déçue d'une actrice qui préférerait se voir dans un autre film et Curt Jurgens semble attendre impatiemment le jour où il prendra sa retraite. Tout cela n'a rien de bien réjouissant. Ni la fausse sophistication de l'ensemble et ni la pauvreté décorative de la photographie de Claude Renoir sauvent **The Spy Who Loved Me** de l'insipidité consommée. C'est ce que certaines personnes, en proie à une frénésie affolante des vacances, appellent, avec le sourire, un "divertissement estival." Que l'hiver revienne vite à grands pas. **(Loew's; Westmount Square)**

LE GANG: un autre échec de Deray

Jacques Deray à qui l'on doit, entre autres films, **La Piscine, Borsalino, Flic Story,** s'enfonce dans une forme de cinéma de plus en plus impersonnelle. Son plus récent film **Le gang** est un échec d'une telle envergure, un ratage de première grandeur, qu'on s'interroge sur l'avenir du cinéma de Deray. Interrogation probablement inutile puisque Deray continuera sûrement à attirer les foules dans les salles obscures. Ses films sont recouverts d'une espèce de vernis élégant qui peut encore faire illusion. Une fausse sophistication pointe le nez à chaque plan. Malheureusement, on cherche un style identifiable.

Le gang raconte, de façon totalement décousue, les péripéties d'un groupe de petits criminels minables à la fin de la seconde guerre mondiale en 1945. Son chef, platement interprété par un Alain Delon qui se laisse aller à toutes les facilités, se nomme Robert. Il se complaît dans un cabotinage puéril que le spectateur devrait trouver charmant. Jacques Deray s'imagine d'ailleurs que les prouesses criminelles de ses personnages ont une dimension ludique indéniable dont la principale fonction est de les rendre attrayantes, séduisantes et divertissantes.

Seuls ceux qui sont prêts à accepter que tous les criminels sont de joyeux lurons inoffensifs, que toutes les prostituées sont de ravissantes compagnes de vie qui n'hésitent pas, au moindre clin d'oeil, à suivre le mâle conquérant, et que tous les policiers sont corrompus jusqu'à la moelle des os, trouveront un certain intérêt au film de Deray. Les autres y verront probablement un spectacle cahotique qui ne parvient pas à fondre harmonieusement l'intrigue criminelle, la ballade sentimentale, la comédie boulevardière, le pastiche amusé, les hommages cinématographiques les plus évidents, la nostalgie de quatre sous et le commentaire social inconsistant.

Deray a voulu plaire à tous les publics en mélangeant divers ingrédients qui n'ont aucun relief particulier. Entre deux hold-up, Robert rencontre la femme de sa vie, Marinette, gauchement interprétée par Nicole Calfan, la bande de criminels s'amuse à jouer à la pétanque dans une campagne ensoleillée, les amants se promènent à bicyclette le long d'une rivière paresseuse, le baptême du fils d'un des membres du gang donne lieu à une luxueuse fête champêtre. La belle vie, quoi! Deray nous fait presque regretter de ne pas être criminel. Les membres du gang rigolent presque constamment, profitent des plaisirs de l'instant, jouissent de tous les avantages de la vie de famille, trinquent aux délices de l'amitié masculine et partagent un souci fort anodin: l'organisation du prochain vol.

Deray ne se soucie pas de nous les faire connaître individuellement. Il estime que leur vie de groupe est un attrait suffisant. Marinette se sent bien, par moments, exclue de l'univers masculin dont son amant est la clé de voûte mais ne doit-elle pas accepter, semble se demander Deray, ce petit inconvénient? Quant un homme prend le risque d'être repéré par la police afin de voler un précieux bracelet pour sa bien-aimée, celle-ci ne doit-elle pas s'estimer heureuse d'avoir été choisie par le plus ravissant prince charmant du monde criminel? Et quand le prince charmant est interprété par Alain Delon, toutes les spectatrices ne devraient-elles pas envier la situation de Marinette?

Pour ne pas être taxé de chauvinisme masculin, Deray a choisi de relater l'histoire par la voix de Marinette. Supposément, celle-ci remplirait la fonction de détonateur critique commentant la situation précaire des femmes dans un univers où les hommes sont rois. Or, Deray ne s'intéresse véritablement qu'à l'exhubérance puérile de ses personnages masculins si bien que **Le gang** est un hymne, non déguisé, à l'amitié virile qui ne fait pas de place aux femmes considérées ou comme des mères de famille soumises ou comme des prostituées au coeur d'or. À la fin du film, il est clair que les membres du gang tiennent Marinette responsable de la mort de leur chef. N'a-t-il pas été atteint d'une balle alors qu'il volait un bracelet qu'il désirait offrir en cadeau à sa dulcinée? Cela suffit à Deray pour condamner la présence de Marinette auprès de Robert. Or, il perd de vue que Robert n'était rien d'autre qu'un petit criminel stupide et pas très réfléchi. En plus de n'avoir aucun intérêt sur le plan dramatique, **Le gang** ne possède aucune perspective critique face aux pitreries de ses personnages masculins peu reluisants. La musique sautillante de Carlo Rustichelli nous indique fortement que tout cela se veut divertissant. **(Le Parisien, Versailles, Greenfield Park, Papineau, Laval, Rivoli).**

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
• Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
• Chaque parution coûte $4.20 le pouce
• L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en page 18

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence ès lettres. Tél.: 524-3852. Sherbrooke: 565-7598 J.N.O.

SERVICES DIVERS

IMPRESSION de T-Shirt de tous genres, chandails de sport, d'autocollants et d'affiches en sérigraphie. Design souvent gratuit. Appeler André Beaulieu à 484-3479 ou 343-7790. Le T-Shirt fait un cadeau original. J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

ROSEMÈRE, non-boisé, quartier résidentiel, 11,150 pi. ca. aubaine, 621-2924, 334-6246. 22-8-77

GLEN-SUTTON, terrain boisé de 95 acres. Situé sur le flanc sud du Mont-Sutton. Chemin Eastman, nombreux ruisseaux. Vue exceptionnelle, $28,500. Tél: 845-0958 ou 1-538-3576. 30-8-77

LES EBOULEMENTS, montagne à louer sur domaine privé, vue sur le fleuve, source. Tél.: 1-418-527-2943. 15-8-77

BORD ST-LAURENT: Berthier, 40 minutes de Montréal. Proximité du Richelieu et lac St-Pierre. 145 pi. façade x 470 pi. Comptant $1,800. Balance $3,600. 363-8291, 1-836-6757. 15-8-77

TERRAINS À VENDRE

CANTONS DE L'EST SUTTON
Splendide terrain boisé avec ruisseau, 3 acres ou plus. F. Huber, courtier.
Tél: **679-3320** 15-8-77

BAIE ST-PAUL VUE SUR FLEUVE
Grand terrain, vue exceptionnelle sur fleuve, baie et montagnes.
1-418-694-1151 1-9-77

REMORQUES-ROULOTTES

GRAND TERRAIN boisé, semi-boisé à louer disponible pour roulotte, maison mobile à la saison. L'Annonciation, plage privée, endroit tranquille, bleuets, pour installation permanente, semi-permanente, entreposage possible été-hiver. 727-4810, 342-3079. 16-8-77

TRANSPORT

À BAS PRIX accepterais petits déménagements ou petits transports. Service rapide. Tél.: 525-6872 J.N.O.

VOYAGES

HOMME DÉBUT 30 ans, avec 1 enfant. Recherche femme ou fille avec 1 ou 2 enfants ou sans enfant pour vacances dans les Laurentides entre mi et fin août, plage privée, bleuets. Écrire à Jacques Dupuis 3379 Jean Brillant, Montréal. 16-8-77

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

MONT-FORT: 5 pièces tout équipées, bord lac Notre-Dame, tapis, foyer, etc. Tél.: 342-0364 ou (514) 226-6132 15-8-77

ST-DONAT: Chalet, bungalow hiver-été, 4½ pièces et 6½, terrain bord lac Archambeault. Tél.: 342-0364, ou (514) 226-6132 15-8-77

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

ST-DONAT, grand chalet, 3 grandes chambres à coucher, cuisine fonctionnelle, poêle, réfrigérateur, lave-vaisselle, salon avec foyer, bibliothèque, 3 salles de toilettes, bain sauna, servitude de plage et cabanon sur le lac Ouareau, près de la réserve. Pas d'agent $44,000. Tél.: 273-3948. 15-8-77

ST-SEVERIN DE PROULXVILLE, à 30 milles de Trois-Rivières, (100 milles de Montréal) 1:30 heure par l'autoroute 40. Grande maison canadienne avec dépendance, rénovée, foyer, bâtiment rénové, écurie, grand terrain paysagé, jardin, prix discutable, libre immédiatement. 418-365-6778. 15-8-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE OU À LOUER

OCCASION UNIQUE, à Bromont, magnifique maison, 7½ pièces, 4 chambres à coucher plus bachelor indépendant, semi-meublé, 27,000 pi.ca., plage privée, $600. par mois, bail de 2 ans, taxes incluses, ou prix à discuter. Cause transfert, 5 minutes ski, équitation, voile, autobus scolaire à la porte. Tél: Jour: Montréal 871-1115 poste 232. Soir: Bromont: (514) 1-263-5183. 15-8-77

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

Outremont, cottage semi-détaché de l'Épée près St-Viateur, 5 chambres à coucher, boiseries naturelles, jardin. Occupation immédiate $68,000. Tél: 279-1908 15-8-77

A ST-LAMBERT, condominium de luxe. 9 pièces, 3 chambres, particulier 514-658-7483 22-8-77

BROSSARD. Très propre et décorée avec goût: Propriété comprenant 4 chambres, sous-sol fini, foyer garage, clôture. Secteur tranquille. G. Roy 651-5710, 651-7699. Immeubles Beaudry Inc. 15-8-77

ST-HILAIRE, fait beau chez nous, mais nous sommes mutés à Québec. Bord du Richelieu, magnifique terrain boisé, 8 pièces, 4 minutes du train, $44,000, sans agents. 467-8805 22-8-77

N.D.G., spacieux cottage 31x38, construction moderne, 1½ salle de bain, coloré. Situé sud de Somerled. Grande chambre des maîtres, beaucoup de placards, un en cèdre. Sous-sol fini, garage, beau jardin. Appeler Georges O'Conall 482-1820 ou 336-8577. Immeubles Ferrannacci, courtier. 16-8-77

N.D.G. cottage détaché, 6 pièces, plus salle de jeux, air climatisé central, foyer naturel, 1½ salle de bain, tapis mur à mur, garage, parfaite condition. $45,000. Appelez Georges O'Conall, 482-1820, 336-8577. Immeubles Ferrannacci, courtier. 16-8-77

LAC CHAMPLAIN, WILLSBORO, N.Y. Adirondack, 8 acres très boisé, 5-600 pieds en bordure du lac avec cabine, maison principale de 2 étages, salon, balcon. 5 chambres à coucher 2½ salles de bains, 4 entrées, électricité partielle, chauffage complet. Très privé. J. McCauley, 518-963-8905. 16-8-77

35 MILLES DE MONTRÉAL, grande propriété, style anglais, 300 pieds de façade sur le lac St-François, 4 foyers, 4 chambres à coucher, 3 salles de bains, salon de 32x30', salle à dîner, solarium été-hiver, cuisine équipée, terrain 8 acres paysagé. Prix $200,000. Tél: 514-373-1220, ou 267-3619. 15-8-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OCCASION EXCEPTIONNELLE
Propriété de grande classe, entièrement détachée
TOUTE OFFRE CONSIDÉRÉE
Pour détails et informations, communiquer avec **Serge Tremblay à 735-5588.**
Immeubles Tremblay Montréal Inc.
courtier 15-8-77

BORD DE L'EAU: Montréal-Nord, aubaine, excellent cottage, tout fourni; piscine creusée, terrain 45x300. Arbres magnifiques. Offre considérée. MLS. Christian Tang, 354-2950 354-9703. DesRosiers, Le Maître courtier. 15-8-77

Repentigny, Notre-Dame, cottage 6 pièces plus local commerce ou bureau en annexe, foyer, grand terrain, gros arbres $64,500. Tel: 581-3607. 22-8-77

OUTREMONT, Willowdale près Université de Montréal, un prestigieux duplex, salon séparé: salle à manger, tapis mur à mur, cuisine équipée, privé. 731-8307. 15-8-77

LONGUEUIL: Réduit pour vente rapide, bungalow surelevé 11 pièces, 1971, avec foyer, salle de jeu, salle d'étude, galerie, terrain clôturé, etc. 670-3655. 15-8-77

COMTÉ CLINTON, 75 milles de Montréal, 13 milles de Whiteface, 82 acres, 1,600 pieds en bordure de la route. Prix demandé: $3,500. par acre. Tél: 518-891-2100. 15-8-77

MAISON DE CAMPAGNE à Boucherville, 5 minutes du Tunnel Lafontaine. 6 pièces, solarium, foyer, petit poulailler, garage, grand potager, grand terrain, arbres matures, taxes $250.00. Pas d'agent. $35,500.00 — 655-1446 15-8-77

Rue St-Hubert, près Métro Mont-Royal, Immeuble 3 étages. 1er plancher modernisé, loué en bureaux, idéal pour professionnel, très bon revenu, peu de frais. B.P. 222, Succ. Delorimier, Montréal H2H 2N6 15-8-77

WESTMOUNT: exceptionnellement bonne location, tout équipée, résidence privée. 5 chambres à coucher, 2 salles de bains, cuisine moderne, salon séparé avec foyer, salle à manger, grande entrée, sous-sol fini. Garage pour 2 autos, 2 balcons, grand sundeck, jardin paysagé avec terrain libre à côté. Le tout pour $195,000. Appelez à 488-7256 ou 937-1494. Vente privée 22-8-77

MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ SUR LE BORD DE L'EAU. Domaine de 45 arpents bordant la rivière Ottawa, sur approx 3000 pieds; canal (50x500) et abri pour bateau. Plantation de plus de 4000 jeunes pins. Endroit tranquille. Maison restaurée avec soin, sise au milieu terrain paysagé. Salon avec foyer en pierres des champs; plafond avec poutres équarries à la main. Grande salle à manger, 3 chambres à coucher, étude, grande cuisine, solarium, 1½ salle de bain, grande véranda. Garage double détaché. En plus cottage d'été offrant beaucoup de logement. Près de Trans-Canadienne. 35 minutes de Fairview. J.H. Sullivan & Assoc. Inc. Gaston Le Brun, (514) 458-7115, 458-7651. 15-8-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A. E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES
COURTIER

LONGUEUIL

Superbe bungalow pierre et brique, rue Portneuf. Très grande cuisine. Lave-vaisselle inclus. Salle de jeux avec bar. Patio. Rideaux, tapis inclus. Impeccable. Informations: **Claire Gaulin 679-8530 ou 672-0321.**

Maison modèle. Vous apprécierez ce merveilleux bungalow. 5 pièces. Impeccable. Laveuse-sécheuse dans salle de bain. Grand terrain clôturé. Prix très raisonnable. Information: **Suzanne Prévost 671-3365 ou 672-0321.**

OUTREMONT

Avenue Stuart. Duplex détaché. Construit selon spécification 1958. 6½, 7½ sous-sol fini, garage 2 autos. Superbe jardin. Excellent achat. $115,000. **Herb Bourgeois, 935-8541, rés.: 484-0605.**

ADJACENT OUTREMONT

Boul. St-Joseph. Duplex. Sous-sol 3½, 1er plancher 4½, 2ème plancher 5½. Récemment rénové. Prête à aménager. Occupation immédiate. **Herb Bourgeois, 935-8541, rés.: 484-0605.**

CÔTE DES NEIGES

Duplex, 3 maisons très luxueuses, location de prestige, 4 chambres à coucher, 2½ salles de bains, foyer.
Triplex, $85,000. bon revenu 5½, 5½, 5½, 3½, garage. Occupés.
Jules Millian, 935-8541, rés.: 731-8048, Maureen Blutman, 482-7760.
15-8-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT
Cottage de 10 pièces parfaitement rénové 1976. Cinq chambres à coucher, deux foyers, boiseries au naturel, grand jardin privé avec piscine.
Duplex (face H.E.C.) 7-5 pièces. Prix $75,000.
André B. Thomas: 866-9641 (bu.) ou 731-6307 (rés.)
TRUST GÉNÉRAL
courtier 15-8-77

WESTMOUNT

Avenue Mont Plaisant: cottage élégant, 4 chambres à coucher, salon et salle à manger spacieux. Bonne cuisine de famille, sous-sol aménagé, 2½ salles de bains, impeccable et de bon goût. MLS. réduit $64,500. Offre sollicitée.
Isabelle Lafrenière
courtier
482-1381
"Notre intuition féminine vous aidera."
15-8-77

Trust Royal Courtier

MONTRÉAL NORD
Bord de l'eau, magnifique bungalow style marocain. Piscine creusée, chauffée. Construction 1975, 10 pièces spacieuses. Foyer en pierre dans salle de séjour de 40 x 19. Bain sauna. Cave à vin, salle de billard. Cuisine tout équipée. Nombreux meubles inclus. Une visite s'impose. M.L.S. **Huguette Guerette 354-0360, 376-6715.** 15-8-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

CAPE COD, MASS.
Situé sur la rue principale de Hyannis, près du Howard Johnson et du Centre d'achats. $150,000. par année. Comptant $20,000. **A.A. Phaneuf, 271-1271, 487-7800.**
Imm. MacDonald, *courtier*
15-8-77

MONTRÉAL-NORD
Duplex semi-détaché, 5½, 5½. Construction de qualité, près des services, sous-sol fini, pièces très grandes. $60,768.

HUTCHISON-MONT-ROYAL
4 logements de 5 pièces chacun, idéal pour petit investissement, pièces très grandes. Près de tous services. Prix demandé: $43,000. Comptant bas.

WESTBURY
Duplex semi-détaché. 3 chambres à coucher extra-grandes chacun. Sous-sol fini. Occupation immédiate.
Appelez A.A. Phaneuf: 271-1271 ou 487-7800.
Imm. MacDonald, *courtier*
15-8-77

A.E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES
COURTIER

OUVERT AUX VISITEURS
dimanche 14 août 1977
de 2h à 4 hrs.
ST-LAMBERT
881 Isle de France.
Somptueux cottage colonial. 12 grandes pièces. 5 chambres à coucher. 4 salles de bains. Cuisine exclusive. Piscine. Garage double. Idéal pour vie sociale active. Votre hôtesse **Suzanne Prévost 671-3365 ou 672-0321.** 15-8-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Montréal Trust

OUVERT AUX VISITEURS
dimanche le 14 août de 14h à 16 heures.
7630 Trinidad
BROSSARD
Doit être vendu cette semaine, aubaine. Magnifique bungalow 9 pièces, salle à manger, foyer dans salle de séjour, salle de bain dans chambre des maîtres, clôturé, paysagé, plusieurs extras. À voir, bien situé, en arrière du magasin Woolco.
Direction: Prenez le boul. Taschereau, De Rome, Trépanier, ensuite, Trinidad. Bienvenue.
Vos Hôtes: Lucille Beaudette, 672-2339, et Arthur Talbot, 672-5396 ou au bureau, 672-6450.
courtier en immeuble
15-8-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PRÈS HÔPITAL STE-JUSTINE
Avenue Dolbeau, duplex semi-détaché, 2 x 6½ plus 3½ au sous-sol. Garage double. Grand terrain, rue paisible.
Avenue Plantagenet, duplex dégagé en pierre, 4 chambres, salle de bain attenante à chambres principales. Superbe terrain paysagé.
WESTMOUNT
Sur "Le Boulevard", cottage semi-détaché. Grandes pièces. Possibilité de 7 chambres. Une résidence de prestige.
Gilles Perdriau: 739-3265
TRUST GÉNÉRAL
courtier 15-8-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-ANTOINE SUR LE RICHELIEU
Bungalow brique, 6 chambres, foyer, piscine hors terre. **Huguette St-Germain, 467-1120, 584-3456.**
OTTERBURN PARK
Magnifique split level pierre et aluminium de construction supérieure, très belles boiseries naturelles, secteur très résidentiel, patio, foyer de pierre, bar. MLS. **Nicole Trudeau, 467-1120, 467-1856.**
MONT ST-HILAIRE
Amis de la nature, magnifique propriété tout brique avec garage, entourée de vergers dans la montagne, près centre écologique. M.L.S. **Venez visiter avec Nicole Trudeau 467-1120, 467-1856.**
BELOEIL
Bungalow briques 44 x 25, terrain 8,800 pi. ca. construction 1962, secteur très recherché. **Normand Théberge, 467-1120, 653-7107.**
MONTRÉAL TRUST
courtier 15-8-77

ANNONCEZ DEMAIN DANS LE DEVOIR QUELQU'UN VOUS LIRA

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ILE DE MONTRÉAL
18 milles du centreville, 28,000 pi. ca. sur le bord de l'eau, maison confortable pour une vie tranquille, quai pour bateau et hydravion. $100,000. **Écrire à Le Devoir, Dossier # 444, C.P. 6033, Montréal, H3C 3C9.**
15-8-77

OUTREMONT
Duplex près Université de Montréal, ascenceur, 2 garages, rez-de-chaussée et sous-sol libres, parterre. **739-1596 et 722-8903.** 15-8-77

CHOMEDEY
Bungalow pierre et brique. 6½ pièces, coin de rue, beau terrain paysager, faut voir. **Yves Déry 661-9030, 681-4476.**
MONTRÉAL TRUST
courtier 15-8-77

OUTREMONT
Cottage 40 ans: 4 chambres, près Université, occuupation 1 mois. Garage. **Lyette L'Allier 731-5354, 739-3265.**
TRUST GÉNÉRAL
courtier 18-8-77

LAC MEMPHREMAGOG
Propriété avec 225' de façade sur le lac, **construction dans un site formidable.** Vue magnifique du lac et des environs. Bien située pour les sports d'été et d'hiver. Prix: $50,000. Contacter: **Allan Channell, 819-843-4785.**
Cedar Bluff. Propriété avec 110' de façade sur le lac, nouveau style suisse, chalet hivernisé, vue magnifique, terrain boisé, partiellement meublé. **Appelez Allan Channell, 819-843-4785.**
AUSTIN, Qué.
Excellente résidence retirée, située sur grand terrain, vue magnifique sur le lac et les environs. Salon, foyer, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, chauffage à l'huile, garage double, joliment paysagé, très accessible. Contacter: **Allan Channell, 819-843-4785.**
CROWN TRUST
courtier 15-8-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

REPENTIGNY
Superbe résidence. Bord de l'eau. Grand terrain. Paysagé. Piscine chauffée. Idéal pour professionnel. Homme d'affaires. Faites offre. **Inf. D. Gaudard, 353-8770, 381-2945.**
MONTRÉAL TRUST
courtier 15-8-77

Montréal Trust

HEMMINGFORD
À qui la chance. Propriété luxueuse avec magnifique jardin et piscine, idéal pour professionnel voulant s'y établir. Communiquez **Huguette L. Godin, 672-6450, 672-1839.**
courtier en immeuble
15-8-77

CANDIAC
Parc Laurier, **2 split-levels impeccables,** 3-4 chambres, salle à diner, salle familiale avec foyer et porte-patio donnant sur grand terrain. Bon prix. **Lynda Shoofey: 465-2000 ou 659-4218.**
BROSSARD
Secteur boisé, **split-level,** foyer naturel dans salle familiale. Terrain 9050 pi. ca. clôturé, piscine creusée en ciment. Maison de luxe. **Lyse Daniel: 465-2000 ou 672-0114.**
LE PERMANENT
courtier 15-8-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-HUBERT
Votre aubaine de l'année, joli bungalow couvert brique. Avec des pièces spacieuses, terrasse finie, parquetterie dans la maison, ne manquez surtout pas votre chance. **Maurice 656-9000, 659-0217. Daniel 674-8455.**
Aubaine! Bungalow brique avec entrée split, construit 1968, 7 pièces, 4 chambres, grand terrain, bien divisé, tapis mur à mur, abordable cause maladie, renseignements, **Daniel Maillé, 656-9000, 674-8455, Maurice Latouche, 659-0217.**
STE-JULIE
Bungalow 5 pièces, 3 chambres, très beau terrain, 7,975 p.c. avec base de foyer, près de toutes commodités, faut voir. Pour ceux qui aiment la tranquilité. **Maurice Latouche, 656-9000, 659-0217 - Danielle Maillé, 674-8455.**
ST-PHILIPPE DE LAPRAIRIE
Magnifique split level unique. 8 pièces très grandes, 51,500 p.c. de terrain avec ruisseau sur terrain. 3 chambres, salon de 24x28 avec foyer, moins cher que vous pensez. **Maurice Latouche, 656-9000, 659-0217, Daniel Maillé 674-8455.**
MONTREAL TRUST
courtier
15-8-77

Des spectacles québécois fort goûtés

Sol triomphe au festival d'Avignon

par RENÉE MAHEU

AVIGNON — "SOL". C'est le succès, la révélation, la réussite totale. Spectacle hilarant, époustouflant, génial, truffé de trouvailles toutes plus subtiles les unes que les autres. Ici, en Avignon, on n'est pas près de l'oublier. La presse le salue comme "la révélation d'un grand comédien, qui passe pour le Raymond Devos canadien..." Peut-être, mais en mieux. Il rejoint plutôt le "grand Toto" des films de Pasolini.

De tout ce qui nous est venu du Québec ces dernières années, "Sol" est sans aucun doute le spectacle le plus réussi, le plus original, le plus professionnel et le mieux accueilli d'emblée. Tous les publics y sont accessibles et c'est un délire pendant 90 minutes sans entr'acte. Phénoménal!

Tous ses sentiments de l'âme humaine vibrent... Que de tendresse mélancolique dans cet épanchement avec la petite flûte, la marionnette, les souvenirs d'enfance, les premiers émois amoureux. "Solange!" Les calembours sensationnels ont des envols de jeu d'artifices et avec quel humour il glisse sur la politique internationale, la peinture contemporaine et les très célèbres "Demoiselles d'Avignon". Le temps file à vive allure.

Marc Favreau présente ainsi son personnage:

"Parce que le verbe se fait de plus en plus cher, Sol travaille seul, silhouette de clown en tête-à-tête chercheuse avec son petit moi... c'est un témoin conscient, un égratigneur, tour à tour satironique, tendre ou pitoyeux, un verbo-promoteur qui débarbouille la langue et se rebâtit un petit monde à l'aide de flashes échevelées, délestant ses grandes poches de tous accessoires pour atteindre l'essentiel..."

Le théâtre gestuel connaît une véritable période de renaissance et le XXX1ème Festival d'Avignon, en liaison avec le Festival international de Pantomine de Cologne "Gaukler 77" invitait cette année dix compagnies et solistes de plusieurs pays, représentant les tendances les plus diverses, que complétaient, expositions, ateliers, projections, discussions.

Invité par le festival officiel, Sol a également offert des spectacles "off". Ainsi, au Club Léo Lagrange, les jeunes étaient déjà sur place une heure avant l'ouverture, sous la pluie, élément surprise de cette saison qui a valu des annulations fracassantes de spectacles, tant à Avignon qu'à Aix. On tremble pour le "Fidelio" d'Orange.

La soirée québécoise se poursuivait au Cabaret du Club avec Francine Reeves, chanteuse, auteur, compositeur, interprète... "Refuser que prenne sur l'homme la greffe du malheur, fabriquer des anticorps sa vie durant, rejeter le mal du monde comme un corps étranger..."

On pouvait aussi entendre de la poésie québécoise au Verger d'Urbain V par le Théâtre de la Commune d'Aubervilliers et sur l'orgue historique de Pertiuis dans le Vaucluse, un récital du montréalais Réjean Poirier, dans le Cycle d'Orgue organisé par France Culture. Les rencontres francophones, Télévision/Théâtre, organisées par l'Institut national de l'Audiovisuel à Villeneuve-les-Avignon, présentaient le film de J.-P. Fugère, "Québec, Printemps 1918".

Cinq portraits de femmes québécoises ont fasciné les festivaliers de la Cité des Papes. Cinq femmes de souche terrienne aux destins et croyances similaires, que ce soit à la ville ou à la campagne, résignées ou révoltées.

Trois belles comédiennes québécoises défendent avec amour ces visages de femmes millénaires. Murielle Dutil, discrète, sensible, admirable, le "diva" de la soirée", dans les rôles de Rosanna Guillemette et Céline. Michèle Magny incarne avec vérisme et un sens dramatique sobre l'ivrogne marginale, la mère de Céline. Han Masson, fille de Céline, jeune fille libre d'allure et de langage d'aujourd'hui, angoissée, en quête de tendresse, de pureté et de sincérité. Images de femmes qui accentuent la douce et belle "Solange" d'Aude Nantais révélée aux Avignonnais l'été dernier. L'histoire de ces femmes ne fait que se répéter d'une génération à l'autre; vie autour de l'homme, pour l'homme, par l'homme, à travers l'homme, contre l'homme — la famille, la terre, la religion, les moeurs, la société phallocrate, l'éternelle course au bonheur. Si le français utilisé est particulier, le langage en est universel par sa dimension philosophique et poétique.

"Le temps d'une vie" de Roland Lepage raconte l'histoire de Rosanna Guillemette née au début du siècle sur une ferme en défrichement, "née pour un p'tit pain". Les scènes évoluent au rythme des saisons de la vie, émouvante tendresse, première douleur causée par le frère, cruauté inutile de la catin brisée, les brèves amours dans la balancine, le mouchoir rouge donné comme unique souvenir d'un rêve, l'éloignement sans retour, "les fleurs se fanent — Ô ma jeunesse — Ô mes amours.", le mariage raisonnable ("faut toujours se faire une raison") les enfants, les morts, la solitude et la mort à la ville.

"Dans la vie, y a l'temps pour jouer à la catin et l'temps pour s'défendre..." Spectacle brechtien sans prétentions où les huit tableaux s'enchaînent sur une musique de Jean-Marie Cloutier. On déplore toutefois certaines longueurs qui en alourdissent l'intensité dramatique.

Dans un décor et costumes de Solange Legendre, une mise en scène bien réglée d'André Pagé, les comédiens sont vrais et authentiques dans les personnages du frère crâneur (Guy Nadon), du père nostalgique et solitaire (Paul Savoie), du brave mari et tendre fils (Gilbert Lepage), du docteur et de l'amoureux aventurier Willy (Pierre Lebeau). On y croit.

Présenté par le Théâtre Populaire du Québec, l'oeuvre a été accueillie avec sympathie et émotion par le public. C'est avec raison que Roland Lepage pourrait dire: "l'auteur qui ambitionne d'écrire pour un public populaire sent qu'il a de quoi se réjouir, puisque s'annonce une merveilleuse occasion de réussir à se faire entendre de tous ceux à qui il a rêvé de pouvoir un jour parler..."

En seconde partie de cette soirée étoilée, ayant comme toile de fond le "campanile" du Cloître des Carmes, Gabriel Garran signait la mise en scène de "Quatre à quatre" de Michel Garneau, présentée la saison dernière à Aubervilliers et au petit théâtre Gémier de Chaillot.

Lyrique, dru, humouristique, méditatif, le texte de Michel Garneau est servi à souhait par les quatre comédiennes dont une française, Brigitte Ariel (Anne), qui aurait intérêt à garder son accent français devant un public québécois. ça ne gênerait aucunement. Tel quel, on y croit guère et son personnage sonne faux et précieux — peut-être aussi celui de cette aieüle, "naïve comme un cantique de Noël".

Dans un décor en colimaçon, Gabriel Garran fait évoluer le quatuor avec intelligence, respectant les silences du texte. Chaque personnage a sa raison d'être. Il en comprend le langage, rien n'est superflu et vulgaire. On souhaiterait qu'il signe d'autres mises en scène de textes québécois.

Les spectacles québécois s'intégraient dans les 750 manifestations programmées dans 43 festivals, 75 lieux et sites différents de Provence, sans compter les spectacles "off" du Festival d'Avignon. De quoi nourrir intellectuellement les vacanciers de passage et venant des quatre coins du monde.

Un banal "remake" de l'Île du docteur Moreau

par ANDRÉ LEROUX

The Island of Doctor Moreau de Don Taylor est un "remake" du célèbre classique de Erle C. Kenton **L'île du docteur Moreau** réalisé en 1932.

Sur une île luxuriante située à l'écart de toute civilisation, le professeur Moreau (Burt Lancaster), un scientiste rejeté par ses collègues incapables d'apprécier l'originalité de ses recherches sur les tissus humains, se livre à d'étranges expérimentations sur des animaux qu'ils voudraient transformer en êtres humains. Mais ses tentatives échouent et les créatures mi-humaines, mi-animales se retrouvent prisonnières d'un état qu'elles n'ont pas choisi. Les cris de souffrance des bêtes soumises aux opérations chirurgicales de Moreau se répercutent dans l'épaisse forêt à la façon de cris de détresse crispés et tragiques. Un marin, Braddock (Michael York), échoue sur l'île après un naufrage dont il est le seul survivant. D'abord déconcerté par les recherches scientifiques de Moreau, il découvrira, peu à peu, l'atroce vérité, se révoltera contre le savant fou qui s'arroge le droit de vie et de mort, et sera finalement utilisé, par le docteur, comme cobaye humain.

Les scénaristes John Herman Shaner et Al Ramrus ont jugé bon d'insérer, au coeur du récit, la présence de la jeune Maria (Barbara Carrera), une servante que Moreau a élevée sur l'île dès l'enfance, et d'élaborer entre le marin et la jeune femme une conventionnelle intrigue amoureuse. Braddock dessillera les yeux de sa bien-aimée et lui proposera de fuir avec lui en Angleterre, terre d'accueil et de bonheur futur. Le film de Erle C. Kenton ne s'embarrassait pas d'une telle scorie romanesque et resserrait sa réflexion morale et philosophique autour des visées scientifiques de Moreau, magistralement interprété par Charles Laughton.

Le "remake" de Don Taylor n'est pas dépourvu d'intérêt mais il lui manque des zones de mystère, un climat de terreur diffuse, une concentration tendue et une forte structure dramatique. La photographie de Geoffrey Unsworth est trop précise et trop lumineuse de telle sorte que la jungle où se terrent les créatures mi-humaines, mi-animales, n'est pas le milieu naturel oppressant et protecteur auquel on pouvait s'attendre et le laboratoire de Moreau n'est pas assez l'expression à la fois concrète et symbolique d'un esprit déséquilibré. La mise en scène de Taylor soutient fermement le récit mais ne lui injecte pas les châtoiements mythiques qui devraient en émaner. On n'a jamais l'impression que le film dépasse le niveau de la consciencieuse adaptation cinématographique.

The Island of Doctor Moreau est, au point de départ, un célèbre roman de H.G. Wells. Le film de Erle C. Kenton brassait les mythes du savant fou et sadique, de la médecine futuriste, des animaux monstrueux et de la sexualité trouble, en favorisant, au maximum, la collision du conscient et de l'inconscient, du naturel et de l'artificiel, de l'émotion et de la raison, de la science et de la morale. Les innombrables répercussions de l'oeuvre inquiétaient et fascinaient. Don Taylor et ses deux scénaristes se sont trop attardés à l'histoire et à ses rebondissements dramatiques et pas assez aux courants sous-terrains et aux implications existentielles dont le roman de Wells et le film de Kenton sont truffés. Les dialogues expliquent de long en large ce qui aurait eu avantage à être évoqué et intuitionné. La mise en scène souligne lourdement les évidences et ne s'efface pas assez devant le fantastique.

On ne perd jamais intérêt au déroulement des événements mais les thèmes ne sont pas renouvelés, approfondis, les personnages ne sont pas hautement inquiétants et l'atmosphère n'est guère trouble. L'un des buts principaux du cinéma fantastique est de faire peur. Or, c'est l'impossibilité d'effrayer, de véritablement terrifier, qui fait défaut au film de Don Taylor. Tout y est trop propre, trop bien soigné et trop rassurant. Le travail solide et sûr y est facilement décelable mais pas l'inspiration poétique, l'originalité visuelle qui auraient donné au récit ses véritables connotations et colorations fantastiques.

De plus, la trop visible intrigue amoureuse entre Braddock sont beaux, jeunes et pas de douter de l'aboutissement du récit. Maria et Braddock sont beau, jeunes et amoureux. Comment ne pourraient-ils pas être sauvés, in extremis, des griffes du docteur Moreau? Les producteurs n'auraient pu supporter de les voir mourir.

Également décevants sont les maquillages créés par Ed Butterworth et Walter Schenck. Les animaux défigurés par les opérations chirurgicales ressemblent trop à des comédiens déguisés en bêtes. Leurs difformités ne sont jamais convaincantes car elles relèvent trop visiblement du département des maquillages.

Il faut dire aussi que Burt Lancaster se croit toujours dans **Le guépard** de Visconti. La même grandeur solennelle. Le même ton cérémonieux. Ce n'était pas le comédien idéal pour interpréter le démentiel docteur Moreau. Lancaster est beaucoup trop conscient de ses moindres gestes et paroles. Il n'y a pas en lui une seule once de folie. Dommage car **The Island of Doctor Moreau** avait plusieurs atouts qui n'ont été que banalement exploités. **(Loew's)**

les disques

classiques

PIERRE ROLLAND

a écouté pour vous

Tout en jouant du piano, **André Prévin** dirige **l'Orchestre Symphonique de Londres** dans des oeuvres de **Mozart, Haydn** et **Rachmaninov**. Sur le disque **Angel S-37291**, André Prévin joue le **Concerto no 20 en ré mineur K. 466** et le **Concerto no 10 en mi bémol majeur pour 2 pianos, K. 365** avec le concours de **Radu Lupu**. À l'endos de la pochette, il est écrit "qu'occasionnellement, André Prévin joue du piano en concert et sur disque au grand plaisir des auditeurs." Il est évident qu'il faut faire ici une grande différence entre jouer en concert et jouer pour un enregistrement. En concert, une note jouée disparaît à jamais.

Sur disque, les notes restent pour toujours. Or sur ce disque, bien des notes, bien des façons de faire qui, en concert, seraient camouflées, évaporées ou passées inaperçues, demeurent, et, à l'audition, deviennent très gênantes. Les accords arpégés et la balance sonore mal équilibrée sont très choquants. L'absence d'un chef d'orchestre se fait beaucoup trop sentir. Le jeu pianistique laisse à désirer. On sent qu'il a dû être autrefois très beau: certains passages très bien réussis, certaines finesses sont là pour le prouver. La présence de Radu Lupu dans le Concerto K. 365 apporte une immense amélioration dans le jeu de son partenaire et aussi dans celui de l'orchestre. La prise de son, l'usinage et la gravure sont corrects. Trop d'inégalité dans l'exécution.

Les **Symphonies nos 88 et 96** de **Haydn** avec **André Prévin** et l'**Orchestre Symphonique de Londres, Angel S-37274**, sont jouées avec un plus beau style. Les attaques sont précises et la balance sonore est bien réussie. Ce grand orchestre peut cependant jouer encore bien mieux qu'il ne le fait sur ce disque. Ses hautes possibilités artistiques ne peuvent admettre la moindre petite défaillance. Le son est beau, l'usinage et la gravure bien faits. En conclusion: du Haydn commensurable.

■

Avec deux disques entièrement réservés à la musique de **Rachmaninov**, l'**Orchestre Symphonique de Londres** dirigé par **André Prévin** nous transporte dans un merveilleux univers romantique. Tout d'abord, **Angel S- 37260 (Stéréo / Quadraphonic)** comprend la **3è Symphonie opus 44** et deux extraits, l'**Intermezzo et la Danse des femmes** de l'opéra **Aleko**. Techniquement, l'Orchestre Symphonique de Londres joue comme le grand ensemble symphonique qu'il est. Aucune faille, tout est beau. Les belles mélodies passionnées, tendres et sentimentales sont rendues avec une grâce indéniable et une sonorité voluptueuse. Les traits de virtuosité sont brillamment exécutés. L'intonation n'est en souffrance qu'en de très rares moments. Les deux extraits d'Aleko, un opéra de jeunesse, d'après "Les Tziganes" de Pouchkine ont une grande fraîcheur d'inspiration et sont joués avec goût et sensibilité. L'usinage, la gravure et la prise de son sont d'une assez bonne qualité. Une musique sans surenchère.

■

L'autre disque, **Angel S-37158 (Stéréo / Quadraphonic)** présente le poème symphonique **L'Ile de la Mort, opus 29** et les **Danse Symphoniques, opus 45** de **Rachmaninov**. Ici aussi, l'Orchestre Symphonique de Londres dirigé par André Prévin fait merveille. Le style est large, sonore et les musiciens jouent avec volupté. Sur la pochette, l'éditeur a eu la bonne idée de reproduire le tableau intitulé "Die Toteninsel", l'Île de la Mort, du peintre suisse Arnold Boecklin (1827 - 1901). C'est ce tableau qui inspira à Rachmaninov son grave poème symphonique du même nom. Dédiées à l'Orchestre de Philadelphie, orchestre pour lequel Rachmaninov eut toujours une certaine prédilection, les Danses Symphoniques furent composées en 1940, quelques deux années et demie avant sa mort. On ne peut que constater encore une fois, en écoutant cette musique, combien ce compositeur fut sincère avec lui-même toute sa vie, et qu'il laisse toujours s'épancher librement les mélodies de son coeur. La prise de son est bonne, l'usinage, correct, mais la gravure (de ma copie) sur la deuxième face a un bruit de fond assez marqué. En conclusion: un très beau disque de musique de Rachmaninov.

télévision

■ Emissions en noir et blanc

SAMEDI

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Roquet belles oreilles
9.30 Graine d'Ortie
10.00 Émile
10.30 Monsieur Rosée
11.00 Poly en Espagne
11.30 Service secret
12.00 Les héros du samedi
1.00 Sporthèque
2.00 Les jeux d'été du Canada
5.00 Bagatelle
6.00 Génies en herbe
6.30 Téléjournal
7.00 Cosmos 1999
8.00 Défi
"Les émigrés".
8.30 Héli-Patrouille
9.00 Colombo
"Requiem pour une star".
10.30 Télejournal
10.45 Nouvelles du sport
11.00 Cinéma:
"La rupture". (Drame franco-italien-belge 70).
1.00 Ciné-nuit:
"L'amour à vingt ans" (franco-italien 61).
3.15 Fin des émissions

CFTM 10

9.25 Horaire-Bienvenue
9.30 Joe 90
10.00 Les sentinelles de l'air
11.00 Tarzan
12.00 Samedi-midi
2.00 Ciné-matinée:
"Cette nuit ou jamais" (Am. comédie 1956) ■
4.00 Papa a raison
4.30 La Bobinette Cherra
5.30 Les protecteurs
6.00 Les arpents verts
6.30 Gros plan sur l'actualité
7.00 Et ça tourne
8.00 Les grands spectacles:
"Les plus belles années de Miss Jean Brodie" (Drame — Brit. 1969).
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.25 Cinéma:
"Je la connaissais bien" (drame franco-italien 1966) ■
1.00 Cinéma:
"Profession: aventuriers" (Aventures — français 1973).
2.25 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

19.30 Si l'monde savait:
"Mmes Gabrielle Lafrance et Reine Lampron — Champlain.
20.00 Faire et défaire:
"Un chois difficile
20.30 Le sens de la vie:
"La sagesse"
21.30 Parle-moi musique

CBMT 6

11.00 Saturday Morning
11.30 Klahanie
12.00 Skipper
12.30 Land and Sea
1.00 Sesame Street
2.00 CBC Saturday Sports
N.A.S.L. Soccer
4.00 Space 1999
5.00 CBC Saturday Evening News
5.30 U.S. P.G.A. Golf Tournament
7.00 One Night Stand
7.30 Andy
8.00 Happy days
8.30 Saturday night movies
À confirmer
10.30 The King of Kensington
11.00 The National
11.15 The City Tongiht
11.31 Saturday Super Movies:
"Member of the Wedding (drame 1953)
1.15 Station closing

CFCF 12

8.00 University of the Air
9.00 Ed Allen
9.30 Kidstuff
10.30 Let's Go
11.00 Circle Square
11.30 Rocket Robinhood/Max The Mouse
12.00 Bugs Bunny/Roadrunner Show
1.00 Saturday at the Movies:
"Raid on Rommel" (drame 1971)
3.00 Superstars of Wrestling
4.00 Wide World of Sports
6.00 Travel 77
6.30 The Connection
7.00 Emergency
8.00 Rich Man, Poor Man,
10.00 City Lights
10.30 The Editors
11.00 T.B.A.
11.15 CTV National News
11.36 Pulse
12.05 The Twelve Midnight Movie:
"The Midnight Man" (mys — dra. 74)
2.00 Sign-off

DIMANCHE

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Grangallo et Petitro
9.30 Le roi Léo
10.00 Le jour du Seigneur
11.00 Second regard
12.00 La semaine verte
1.00 D'hier à demain
2.00 Les jeux d'été du Canada
3.30 L'heure des quilles
5.00 Rencontres:
Le francophonissime.
5.30 Sons et brioches
6.00 Une fenêtre sur le monde
6.30 Téléjournal
6.35 L'oeil apprivoisé
7.00 Quinze ans plus tard
7.30 Les beaux dimanches:
"Camp fortune"
8.30 Les beaux dimanches:
"Les grandes batailles du passé: Panipat 1526".
9.30 Les beaux dimanches:
"Carcajou et le péril blanc".
10.30 Téléjournal
10.45 Sports-dimanche
11.00 Ciné-club:
"Himoko". (Drame Jap. 74)
12.30 Fin des émissions

CFTM 10

8.30 Ministère Mondial de Rex Humbard
9.30 C'était le bon temps
11.30 2.000 ans après Jésus-Christ
12.00 Bon Dimanche
2.00 S-5
3.00 Le père Ambroise
3.30 Les joyeux naufragés
4.00 Jugement rendu
4.30 Mêlons-nous de nos affaires
5.00 Information voyages:
"Cancun et Yukatan".
5.30 Au royaume des animaux
6.00 Les Monroes
7.00 Le jardin des étoiles
8.00 Entrée libre:
"Sans sommation". (Policier-franco-italien 1972)
10.00 Regards sur le monde
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 Les gens qui font l'événement
12.00 Le dix vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

19.30 Dessins animés:
"Tourlou"
20.00 Ciné-plus:
"L'obsédé" (Drame pstchologique américain)
22.00 Ève Mémoire:
22.15 Images de l'histoire

CBMT 6

10.00 Music and the spoken word
10.30 This is the Life
11.00 Meeting Place
12.00 Journal
12.15 A way out
12.30 Man alive:
"Christianity & Marxism".
1.00 Music to see
1.30 Summer Country Canada
2.00 To The Wild Country
3.00 Mr. Chips
3.30 The Wonderful World of Dysney
4.30 U.S. — P.G.A. Golf Tournament
7.00 Canada Summer Games
9.00 Duchess of Duke Street
10.00 Sunday pops Concerts
11.00 The National
11.15 The City Tonight
11.31 The Prisoner
12.35 Station Closing

CFCF 12

6.00 The Church
6.30 Crossroads
7.00 Day of Discovery
7.30 Tkeehouse Club
8.00 Rex Humbard
9.00 Oral Roberts
9.30 Jimmy Swaggart
10.00 Hellenic program
10.30 Teledomenica
1.00 N.A. Snooker Championships
1.30 World Championship Tennis
2.30 Superstars of Wrestling
3.30 Summer Sports Series
4.30 Question Period
5.00 Lorne Greene's last of the Wild
5.30 Garner Ted Armstrong
6.00 As It Is
6.30 The Amazing Kreskin
7.00 Six Million dollar Man
8.00 Sonny and Cher
9.00 Switch
10.00 The Human Journey
11.00 CTV National News
11.21 Pulse
12.00 The Twelve Midnight Movie:
"A Streetcar named Desire". (Drame 51).

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 945-4246 "Smokey and the bandit" 1.30, 3.15, 5.20, 7.20, 9.25.

ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Slapshot" 12.30, 2.50, 5.00, 7.20, 9.40.

AVENUE: 1224 Ave. Greene Westmount 937-2747 "New York, New York" 12.25, 3.10, 6.00, 8.40.

BEAVER: 4117 Avenue du Parc 844-1932 "Altar of lust" 12.00, 2.55, 5.45, 8.35 et "Jenny gets on top" 1.30, 4.20, 7.10, 10.00.

BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Transamerican express" 1.30, 5.20, 9.10 et "Le frère le plus fûté de Sherlock Holmes" 3.40, 7.20.

BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure 861-2725 (Salle I) "Star Wars" 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.15 (Salle II) "Bedside Whoopee" et "Pussy Talk". À partir de 1.15.

CARREFOUR: 318 Ste-Catherine O. 866-8057 "The other side of the Midnight" 2.00, 5.15, 8.15.

CHAMPLAIN: 1816 Ste-Catherine E. 524-1685 (Salle I): "Rocky" 1.00, 3.05, 5.15, 7.25, 9.30. (Salle II): "La folle escapade" 2.00, 5.45, 9.30 et "Frissons garantis" 12.00, 4.00, 7.45.

CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "Viol et châtiment" Sam.: 6.20, 9.40, dim.: 3.00, 6.20, 9.40 et "Survivre". Sam.: 3.00, 8.00 dim.: 1.30, 4.45, 8.00.

CLAREMONT: 5038 Sherbrooke E. 246-7395 "Breaking training" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

CINÉMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Le coureur de Marathon" Sam. 5.10, 9.00. Dim.: 1.00, 5.10, 9.00 et "Survivre" Sam. 7.30, dim.: 3.25, 7.30.

LE CONVENTUM: 1237 Sanguinet 843-3460. Samedi: "Mon bout du monde", "Le Scrapeur", "Les récupérateurs" 21 h 30. Dimanche: "15 novembre" 21 h 30.

COTE-DES-NEIGES: 735-5527 (Salle I) "March or die" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle II) "Star Wars" 12.10, 2.30, 4.45, 7.00, 9.15.

CRÉMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Rocky" 1.00, 3.05, 5.15, 7.30, 9.30.

COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I): "Vol au-dessus d'un nid de coucou" 1.10, 3.40, 6.15, 8.50 (Salle II) "Ce cochon de Paolo" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10 (Salle III) "J.A. Martin photographe" 12.20, 2.10, 4.00, 5.50, 7.40, 9.35 (Salle IV) "Cousin, cousine" 1.20, 3.15, 5.15, 7.20, 9.20.

DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle McLaren) "Une femme à sa fenêtre" Sam.: 7.30, 9.30, dim.: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. (Salle Renoir): "Serail" Sam.: 7.30 9.30, Dim.: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

ÉLYSÉE: 35 Milton O. 842-6053 (Salle Resnais) "Jeux Intimes" sam.: 5.30, 7.30, 10.00 dim.: 1.30, 3.30, 5.30, 9.30. (Salle Eisenstein) "Noirs et blancs en couleur" sam.: 5.30, 7.30, 10.00. dim.: 1.30, 3.20, 5.30, 7.30, 9.30.

KENT: 610 Sherbrooke O. 489-9707 "Annie Hall" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

LOEWS: (Salle I): "The spy who loved me" 12.00, 2.15, 4.30, 6.45, 9.00. (Salle II): "Island of Dr. Moreau" 12.10, 2.00, 3.50, 5.40, 7.30, 9.20. (Salle III): "Orca" 12.05, 2.00, 3.50, 5.45, 7.35, 9.30. (Salle IV) "One on one" 1.05, 3.05, 5.05, 7.05, 9.05 (Salle V): "Love at first sight" 12.50, 2.35, 4.20, 6.05, 7.50, 9.35, 11.15.

MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa 381-6116 "Les hommes du président" sam.: 5.00, 9.30. Dim.: 12.30, 5.00, 9.30 et "Alice n'est plus ici" Sam.: 7.30, dim.: 2.55, 7.30.

MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Trans american express" 2.15, 5.50, 9.30 et "Le frere le plus fûté de Sherlock Holmes" 12.35, 4.10, 7.50.

MONKLAND: 5505 Monkland 489-2579 "Sorcerer" 12.40, 4.50, 9.00 et "Island in the Stream" 2.55, 7.05.

OUTREMONT: 5505 Bernard O. 277-4445 Sam.: "Silver Streak" 7.00, "A Star is Born" 9.15, "Jabberworcky" 12.00 a.m. Dim.: "L'apprentissage de Duddy Kravitz" 7.30, "Une femme à sa fenêtre" 9.30.

PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I): "L'enfant" 3.10, 6.30, 9.55 et "L'incorrigible" 1.20, 4.40, 8.05. (Salle II): "Soudain les monstres" 2.45, 6.10, 9.30 et "Vengeance aux Tripes" 1.00, 4.20, 7.45. (Salle III): "Le gang" 1.35, 3.35, 5.35, 7.35, 9.35. (Salle IV) "Jeune Lady Chatterley" 2.50, 6.20, 9.50 et "Dépravée du plaisir" 1.10, 4.40, 8.10. (Salle V): "Harold and Maude" 2.45, 6.15, 9.45 et "Jonathan le goéland" 1.00, 4.30, 8.00.

PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Last remake of Beau Geste" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "New York, New York" 12.15, 3.00, 5.50, 8.35.

PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma): "Why shoot the Teacher" 12.40, 2.45, 4.50, 7.00, 9.05.

PUSSYCAT: St-Laurent 845-5215 "Naked Afternoon" 12.00, 5.30, 8.20 et "Relatives are Coming" 1.30, 4.20, 7.10, 9.50.

SÉVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139. Sam.: "A star is born" 7.00, "Network" 9.30 "Phantom of the Paradise" 12.00 p.m. Dim.: "Network" 4.30, "A star is born" 7.00, "Bound for glory" 9.30.

SNOWDON: 5225 Décarie 842-1322 "The Child" 1.15, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10.

ST-DENIS: 1594 St-Denis 849-4211 (Salle I): "Dynamite Express" 2.05, 5.45, 9.30 et "Marc Lagachette" 12.15, 3.55, 7.40. (Salle II): "Police python 357" 12.10, 4.05, 8.00 et "Catastrophe" 2.15, 6.10, 10.05. (Salle III): "Orange mécanique" 1.25, 3.50, 6.15, 8.45.

VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Herbie Goes to Monte Carlo" 1.00, 3.05, 5.10, 7.10, 9.05.

VERDUN: 2381 Wellington 769-2092 "Trans American Express" 2.15, 5.50, 9.30. "Le frère le plus fûté de Sherlock Holmes" 12.45, 4.20, 7.50.

VILLERAY: 8052 St-Denis 389-5577 "La folle escapade" 2.00, 5.40, 9.25 "Frissons garantis" 3.50, 7.35.

WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "The spy who loved me" 12.45, 2.45, 4.50, 7.00, 9.00, 11.30.

YORK: 1487 Ste-Catherine 937-8978 "A bridge too far" 2.00, 5.30, 8.45.

CINÉMATHÈQUE QUÉBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734. Relâche.

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: 1455 de Maisonneuve 879-4349. Sam.: "The magnificent rebel" 7.00 et "Rock, rock, rock" 9.00. Dim.: "Leadbelly" 7.00, et "Nashville" 9.15.

sur scène

CENTAUR I: 453 St-François-Xavier 288-1229. Relâche.

LE CONVENTUM: 1237 Sanguinet 843-3460. Relâche.

BATEAU THÉÂTRE L'ESCALE: (St-Marc-sur-Richelieu) 584-2226 "Une fille dans ma soupe" de T. Frisby — sur semaine 21 h 00. Samedi: 19 h 00 et 22 h 00. Relâche: lundi.

LA FENIÈRE: (L'Ancienne Lorette) (418) 872-1424. "Interdit au public" (de Jean Marsan) — tous les soirs à 21 h 00. Relâche: lundi.

NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE: 130 rue Bleury 866-1964. Relâche.

PATRIOTE DE STE-AGATHE: (819) 326-3655. Ginette Reno.

SALLE WILFRID PELLETIER: Sam. Tom Jones Show. 18 h 30 — 22 h 00. Dim. Relâche.

STUDIO THÉÂTRE: (Ste-Sophie de Lacorne) 866-8034 "Amour j'étouffe amour-rire" de Lise Leclerc da Silva — mercredi, jeudi, vendredi et samedi: 21 h 00. Relâche: dim., lundi et mardi.

THÉÂTRE DES ANCÊTRES: (Saint Germain) "La clef des songes" de R. Carrier et J.C. Germain, tous les soirs à 21 h 00. Relâche: dim. et lundi.

THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211. Relâche pour l'été.

THÉÂTRE DE LA BUTTE: (Val David) 322-2818. "Manon Last Call" et "Joualez-moi d'amour" de Jean Barbeau — mercredi, jeudi, vendredi: 20 h 30. Samedi: 19 h 00 et 21 h 30. Dim.: 22 h 30. Relâche: lundi.

THÉÂTRE DES MARGUERITES: (Trois-Rivières) (819) 377-3223. "Blaide" de Claude Magnier — sur semaine: 21 h 00. Samedi: 19 h 30 et 22 h 30. Relâche: lundi.

THÉÂTRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 ouest Ste-Catherine 861-0563. "Je ne veux pas mourir idiot" (d'Yvon Deschamps) Sam. 21 h 00. Dim. Relâche.

THÉÂTRE PORT-ROYAL: Relâche.

THÉÂTRE DES PRAIRIES: (Joliette) 756-0559 "À vos souhaits" de P. Chenot — semaine: 21 h 00. Samedi: 19 h 30 et 22 h 30. Relâche: dim. et lundi.

THÉÂTRE DU RIDEAU-VERT: 4664 St-Denis 844-1793. Relâche.

THÉÂTRE DE SAINT-SAUVEUR: (Saint Sauveur) "Sur le matelas" de M. Garneau — ser... 19 h 00 et 22 h 30. Relâche: dim. et lundi.

THÉÂTRE DE SUN VALLEY: (Val Morin) "Au petit bonheur" de M. G. Sauvajon. Sur semaine: 21 h 00, samedi 20 h 00 et 22 h 30. Dim.: 20 h 00. Relâche: lundi.